

Pierre J. Hamel et Camille Noûs, INRS ¹

Sources de financement

des gouvernements locaux américains :
l'herbe est toujours plus verte chez le voisin.



Attention ! document inachevé,
travaux en cours : vous êtes instamment invité.e à commenter
et à critiquer.

Diffusion :



INRS, 385, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2X 1E3
Téléphone : 514 499-4000
Télécopieur : 514 499-4065

<https://inrs.ca/>

<https://inrs.ca/linrs/centres-de-recherche/centre-urbanisation-culture-societe/>

Le présent rapport est produit à la demande de la Ville de Montréal;
ceci n'implique cependant pas que la Ville ni quiconque à la Ville, n'endosse ce rapport,
d'une quelconque façon, que ce soit en tout ou en partie.

La mise en page prévoit une impression recto-verso (et les chapitres devraient s'ouvrir
sur une page impaire), ce qui peut nécessiter, parfois, des sauts de page (blanche).
La lecture des (nombreuses) notes infrapaginales n'est, bien entendu, pas nécessaire;
elles ne servent généralement qu'à indiquer les sources bibliographiques ou à donner parfois
davantage de détails sur un point précis sans que ce ne soit essentiel d'aucune façon.

Les lecteurs sont invités à me faire parvenir leurs commentaires critiques,
sur le fond comme sur la forme, à l'adresse suivante : PierreJ.Hamel@INRS.ca

Pour citer cette version préliminaire du rapport :

Hamel, Pierre J. et Camille Noûs (2025).

Sources de financement des gouvernements locaux américains :

l'herbe est toujours plus verte chez le voisin, rapport préparé pour la Ville de Montréal,

Montréal : INRS, 233 p. version du 18 août 2025, <https://espace.inrs.ca/id/eprint/16589>

ISBN : 978-2-89575-437-4

Dépôt légal : (à venir)

~~Bibliothèque nationale et Archives nationales du Québec~~

~~Bibliothèques et Archives Canada~~ © Tous droits réservés

~~On pourra préférer consulter une version abrégée :~~

~~Hamel, Pierre J. et Camille Noûs (2025).~~

~~Les grandes lignes du rapport « Sources de financement~~

~~des gouvernements locaux américains : l'herbe est toujours plus verte chez le voisin »,~~

~~rapport préparé pour la Ville de Montréal, Montréal : INRS, XX p. [lien à venir](#).~~

1. Préambule

L'herbe est toujours plus verte chez le voisin. Les municipalités québécoises, qui sont assez étroitement confinées à l'impôt foncier, envient leurs homologues de l'étranger qui, elles, tirent une partie de leurs recettes d'un impôt sur le revenu ou sur la consommation : que ce soit aux États-Unis, en Europe ou au Canada, les gouvernements locaux disposent assez souvent de palettes fiscales plus larges et diversifiées que ce qui est dévolu aux villes du Québec et, en plus, ou plutôt et surtout, ces villes obtiennent généralement de leurs gouvernements « supérieurs » des transferts qui nous paraissent fabuleux. On est prompt à les envier, mais on néglige généralement de regarder toutes les responsabilités supplémentaires qui viennent avec ces financements alléchants. De même, on demeure plutôt sourd aux jérémiades de ces maires étrangers que nous envions : pourtant, (presque) tous se plaignent en chœur des réductions de ces transferts (qui nous semblent) mirobolants et, plus généralement, d'une insuffisance de moyens pour faire face à des exigences croissantes. D'ailleurs, à en croire certains chercheurs, un peu partout en Europe et en Amérique du Nord, nous serions désormais entrés dans une nouvelle période de glaciation budgétaire, un « nouvel âge de glace fiscal »².

Nous ne sommes pas encore pleinement intégrés dans un cinquante et unième État américain, mais ce serait un scénario tout à fait possible et même facile, du moins en ce qui concerne le fonctionnement de nos municipalités. En effet, l'organisation tout comme le financement des gouvernements locaux américains sont tellement variables d'un État à l'autre que, bien que légèrement différentes de la municipalité américaine « moyenne », type, les municipalités québécoises pourraient s'intégrer aisément (et les canadiennes encore plus facilement), car elles ne dépareraient pas dans un lot déjà passablement bigarré³.

² Kiewiet, D. Roderick et Mathew D. McCubbins. (2014). « State and Local Government Finance: The New Fiscal Ice Age », *Annual Review of Political Science*, Vol. 17: 105-122

<https://doi.org/10.1146/annurev-polisci-100711-135250> Selon certains, le financement des gouvernements locaux n'est pas en train de se diversifier mais au contraire de se dé-diversifier avec une diminution des transferts et une augmentation de l'importance proportionnelle des impôts locaux. Grandclément, Antoine et Guilhem Boulay. (2021). « From The Uneven De-Diversification Of Local Financial Resources To Planning Policies: The Residentialization Hypothesis », *Environment and Planning A: Economy and Space*, vol. 53, n°6, pp.1454-1472. doi:10.1177/0308518X211013812. halshs-03322259

³ Sciora, Romuald. (2025). *L'Amérique éclatée. Plongée au cœur d'une nation en déliquescence*, Malakoff : Armand Colin, 198 p. Arnould, Frédéric. (2025). *C'est aussi ça, l'Amérique. Portraits* ►

Nos municipalités québécoises en sont pratiquement venues à souhaiter tout (et n'importe quoi) plutôt qu'une aussi forte dépendance (que maintenant) envers le foncier⁴. Nos municipalités sont confinées à des revenus conçus à une autre époque alors qu'elles sont objectivement confrontées à des responsabilités nouvelles (et jusqu'à récemment inimaginables) qui, littéralement, dépassent leurs moyens (itinérance, logement, immigration, à la fois adaptation et lutte contre les changements climatiques – combat contre les îlots de chaleur et les pluies diluviennes, promotion du transport actif et sobre) : il y a tant et tellement à faire qu'il ne fait pas de doute qu'il faudrait augmenter la voilure.

De là cette envie de voir un peu comment ça se passe chez nos voisins du sud en matière de financement des gouvernements locaux. L'idée générale du rapport est d'abord de faire état de l'ahurissante diversité de la scène locale américaine : pratiquement tous les cas de figure possibles et imaginables existent ou ont déjà existé ou, du moins, semblent possibles. Ensuite, il s'agit de se faire une idée ne serait-ce que grossière de l'importance relative des diverses sources de financement des multiples gouvernements locaux américains – toute la palette est utilisée, dans des proportions incroyablement variables : impôts fonciers surtout, mais aussi impôts sur la consommation, sur le revenu, redevances ou tarification, tout est possible⁵.

► d'un pays polarisé, préface de John Parisella, Montréal, Québec Amérique, 288 p.

⁴ Croteau, François William. (2025). *Nos villes au front. Repenser la gouvernance pour faire face aux crises*. Coll. Documents, Montréal : Atelier 10, 91 p.

Pedneaud-Jobin, Maxime. (2023). *Libérer les villes : pour une réforme du monde municipal*, Montréal : XYZ, 135 p.

Ville de Montréal. (2022). *Consultation publique. Perspectives budgétaires 2023*, 30 p.

https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DOC_PREBUDGET_20220510.PDF

Sauvageau, Josée Maryse et al. (2012). *Livre blanc municipal. L'avenir a un lieu*, Union des municipalités du Québec, Montréal, 75 p., voir en particulier p.47 et suivantes <https://umq.qc.ca/publications/livre-blanc-municipal/>

⁵ À titre d'exemple « extrême » pour bien ancrer, dès le départ, l'idée que tout est possible aux États-Unis, voici un cas de tarification qui serait, chez nous, proprement impensable, absolument inimaginable. « Normalement », un peu partout dans les villes du Nord, habituellement quoi, tel que vu de notre nombril, les services de protection contre les incendies couvrent tout le monde et sont financés par un impôt (obligatoire donc) foncier universel. Mais, aux États-Unis d'Amérique, il existe parfois des services de protection contre les incendies payables à la carte, variables littéralement à souhait, entièrement financés par la tarification, sur le modèle de l'assurance, selon le bon vouloir de chaque citoyen, ►

parfaitement libre de ses choix; si on choisit de se prévaloir du service, il faut s'abonner : on paie d'avance « au cas où », quitte à s'en passer si on le préfère, en assumant les conséquences de ses choix.

En cas d'incendie, ceux qui n'ont pas souscrit d'abonnement voient les pompiers se précipiter pour protéger... leurs voisins du moins ceux qui ont payé : ils viendront sécuriser l'immeuble pour lequel les propriétaires ont payé, par exemple en arrosant consciencieusement le mur le plus exposé aux flammes, tout en regardant placidement brûler la maison de ceux qui avaient « oublié » de payer ou qui avaient cru bon se dispenser de la cotisation volontaire. Les pompiers en profiteront pour distribuer des tracts informant les gens venus voir le spectacle du fait que le service de protection contre les incendies applique strictement le concept utilisateur payeur et qu'il vaudrait mieux pour eux...

Dans un bulletin de nouvelles, on rapportait ainsi l'histoire de victimes d'un incendie habitant dans un canton qui n'offre aucun service de protection contre les incendies, en dehors des limites de la municipalité de South Fulton; ils savaient qu'ils auraient pu bénéficier des services de la ville voisine, mais à condition payer au préalable une cotisation de 75 \$ USD (en 2010, c'est 100 \$ en 2025), ce qu'ils n'avaient pas fait – or pas de cotisation, pas d'arrosage, « **no pay, no spray** » – pas de sou, pas de soupe, reprenant pratiquement le « *no money, no candy* », slogan favori des partisans de la tarification des services publics. NBC (2010). « No pay, no spray: Firefighters let home burn », *WSMV-TV NBC News*, <https://www.nbcnews.com/id/wbna39516346> *The Daily Times*. (2011). « Obion County home burns as firefighters watch »,

http://www.thedailytimes.com/news/obion-county-home-burns-as-firefighters-watch/article_2b6da058-3334-5f24-94ba-46458c39bb80.html À l'autre bout du Tennessee, les pompiers du Blount County Fire Protection District combattent volontiers un incendie même si le propriétaire n'est pas abonné (avec une cotisation de 220 \$ par année pour une maison détachée), mais à raison d'un tarif horaire de 3 000 \$. <https://www.blountfire.org/new-subscription.html>

The screenshot shows a web browser window with the URL <https://www.blountfire.org/new-subscription.html>. The page content is as follows:

One Year Subscription

ANNUAL SUBSCRIPTION RATES EFFECTIVE JULY 1, 2024

Single Family Dwelling (House/Trailer/Condo Unit) EACH \$220.00
Duplex \$220.00
Barn, Storage Buildings (Each) plus \$20.00
Over 20 Acres plus \$20.00
Land (With a Structure or living unit including campers) \$220.00
Vacant Land (No Structures) \$120.00
Apartments (Each Unit) \$80.00
Individuals living or traveling through response area but do not own real estate \$50
Commercial Property Requires Evaluation Call For Price

<i>Non-Subscriber</i>	-VS-	<i>Subscriber</i>
Emergency Response \$3,000.00 EACH CALL per Hour		Each Call \$ 0 - NO CHARGE -

En mettant côte à côte les structures de financement des gouvernements locaux américains et celle de leurs homologues québécois, on voit poindre toutefois une étonnante convergence : en additionnant (ce qu'étaient) nos commissions scolaires à l'ensemble des instances québécoises de gouvernement local qui relèvent plus proprement du giron municipal, on constate que les importantes différences avec l'ensemble des gouvernements locaux américains ne sont finalement pas si fondamentales, du moins en proportion, certes pas en volume. Parce que nos municipalités pèsent deux fois moins

que les gouvernements locaux américains.

Chose certaine, nos municipalités pourraient en faire pas mal plus que maintenant mais encore faudrait-il qu'elles aient davantage de ressources.

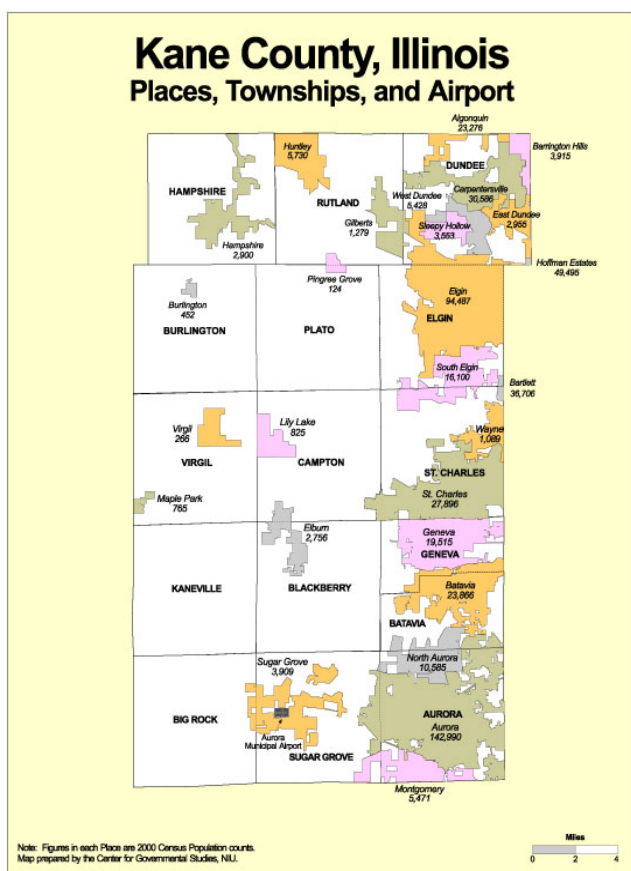
► Et encore, ce ne sont pas des pompiers privés, comme ceux qui étaient embauchés pour protéger une maison en particulier lors des incendies des alentours de Los Angeles à l'hiver 2025.

Fonsegrives, Romain. (2025) « À Los Angeles, les pompiers privés des ultrariches font scandale », - Agence France-Presse, *Le Devoir*, 17 janvier, <https://www.ledevoir.com/monde/etats-unis/834103/los-angeles-pompiers-prives-ultrariches-font-scandale?>

Dans l'exemple « pas de sou, pas de soupe », ce sont des pompiers vraiment « publics », fonctionnaires peut-être à temps partiel (« à la carte », sur appel 😊) mais certes pas privés comme pour les riches de la banlieue de LA. Ces cas demeurent relativement rares, l'idée étant ici de souligner qu'aux États-Unis tout est possible, tout et son contraire.

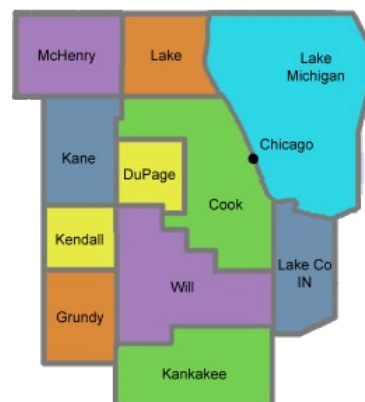
2. Faits saillants

1) Les gouvernements locaux américains sont **très nombreux** et, sur un même territoire, **plusieurs se superposent**; le plus souvent, le territoire d'un gouvernement d'un niveau supérieur est intégralement subdivisé en parties qui sont toutes comprises dans ses frontières, comme l'État subdivisé en comtés et le comté souvent intégralement subdivisé en cantons carrés; mais c'est **parfois de guingois, enchevêtré**, un peu de travers, sans que les territoires ne s'emboîtent, ni que les frontières ne correspondent toujours parfaitement les uns aux autres⁶.



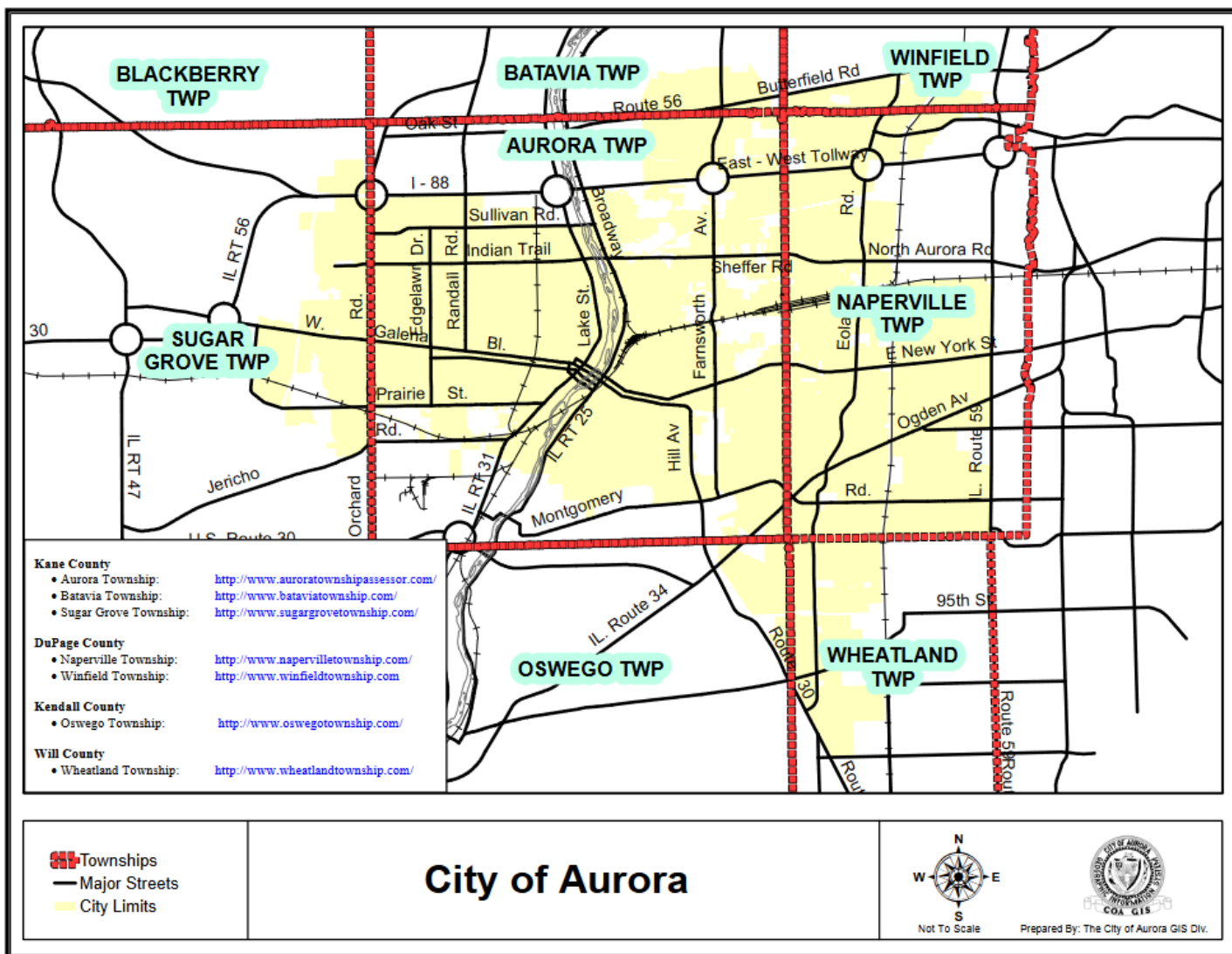
se rejoignent trois autres comtés, tous dans le même État de l'Illinois. À l'intersection, la ville d'Aurora déborde dans les quatre comtés de Kane, DuPage, Will et Kendall et sur plusieurs de leurs cantons.

Ainsi, une ville légalement constituée peut ainsi être à cheval sur (des portions de) plusieurs comtés et cantons; c'est par exemple le cas de la municipalité d'Aurora située dans le coin inférieur droit du territoire (presque parfaitement) rectangulaire du comté de Kane que l'on voit ci-contre, comté qui est entièrement subdivisé en 16 cantons : 14 carrés identiques, de six milles par six milles, et un 15^e carré divisé de travers en deux cantons : Geneva et Batavia (ci-contre), au nord de celui d'Aurora). À l'est et au sud du comté de Kane,



⁶ <http://genealogytrails.com/ill/kane/townshipmap2000.html>.

Le territoire de la municipalité d'Aurora (ci-dessous en jaune sur la carte) s'étale sur des portions de sept cantons – *township* abrégé en *TWP*: depuis le quart nord-ouest, en haut à gauche, les cantons de Batavia, Sugar Grove et Aurora, tous trois compris dans le comté de Kane, mais aussi à l'est sur une partie du canton de Winfield et de celui de Naperville au nord-est, tous deux faisant partie du comté de DuPage, ainsi que, au sud, sur une partie du canton d'Oswego (comté de Kendall) et au sud-est, sur une partie du canton de Wheatland (comté de Will), ces quatre comtés et ces sept cantons (TWP) étant tous autonomes les uns par rapport aux autres et par rapport à la ville d'Aurora⁷.



⁷ <https://www.aurora-il.org/DocumentCenter/View/1061/Townships-PDF>

2) Ces gouvernements locaux exercent des responsabilités généralement exclusives.

Il y a des gouvernements polyvalents, multifonctionnels,

comme les villes, les comtés et les cantons (*townships* ou *towns* selon l'État), **et d'autres unifonctionnels**, comme les commissions scolaires et les « *special purpose districts* » – des agences spécialisées, habituellement toutes entières dédiées à une et une seule fonction, comme une agence qui sera chargée du contrôle des moustiques piqueurs et de rien d'autre⁸;

3) **l'impôt foncier demeure, de loin, la principale source de revenus autonomes des gouvernements locaux américains**;

⁸ Un ami américain reçoit, pour sa résidence en banlieue de Chicago, un (seul) compte d'impôt foncier regroupant les taxes de pas moins de treize (13 !) gouvernements locaux qui prélèvent chacun leur part, côte à côte, conjointement : « J'ai mon compte d'impôt foncier sous les yeux. Je suis citoyen [et contribuable] de treize gouvernements locaux autonomes [, qui lèvent chacun leur propre impôt foncier], chacun prélevant en plus un impôt foncier spécial pour alimenter le fonds de pension de ses employés », [pour un total donc de **26 impôts fonciers** – pjh : ça ne s'invente pas].

« [...] I am looking right now at my property tax bill. I am the citizen of 13 separate local governments, each with a separate levy increment for its pension fund (not listed): (je ne respecte pas l'ordre du courriel) County of DuPage, County of DuPage Board of Health, Forest Preserve District, of DuPage County, Du Page Airport Authority, DuPage Water Commission, College of Du Page, Milton Township, Milton Township Road District, Wheaton-Warrenville School District 200, City of Wheaton, Wheaton Park District, Wheaton Sanitation District, Wheaton Mosquito Abatement District » Gauthier, Stephen. (2015). « RE: Information on revenue mix for large cities and counties », sgauthier@gfoa.org, courriel du 2015.06.19 adressé à votre serviteur.

Certains critiquent le nombre trop important des gouvernements locaux au Québec, un milieu qui serait exceptionnellement éclaté, fragmenté et mal coordonné; ce sont les cousins de ceux qui dénoncent le « millefeuille territorial administratif » français (et, de fait, les Français sont champions toutes catégories). Mais manifestement, les uns comme les autres ne connaissent pas bien les États-Unis !! Souvent, la ville centrale américaine ne pèse pas lourd face à sa banlieue et elle ne compte pas pour une proportion importante de son agglomération; de même, mis à part quelques cas proprement extraordinaires, il n'y a pas vraiment une grande tradition de gestion métropolitaine.

Ni non plus, ni surtout devrais-je dire, une très grande tradition de solidarité fiscale.

Et encore aujourd'hui (plus qu'hier) certains souhaitent ramener sur la place publique ces questions de fragmentation, de racisme et de (manque de) solidarité.

Katz, Bruce et Elizabeth Kneebone. (2015).

« On Ferguson, fragmentation, and fiscal disparities », *The Avenue*, Wash. D.C.: Brookings, <http://www.brookings.edu/blogs/the-avenue/posts/2015/04/02-ferguson-fragmentation-fiscal-disparities-katz-kneebone>

4) cet impôt foncier est assez **fréquemment limité, bridé, contraint**, en ce sens que des référendums sont venus plafonner qui le taux de l'impôt, qui son évolution, qui le rythme de croissance de l'évaluation foncière (telle que portée au rôle); peu importe la technique, l'objectif était toujours de limiter la progression du compte d'impôts fonciers (on parle souvent de TEL pour *Tax and Expenditure Limitation*)⁹;

5) cette limitation (relativement réussie) de l'impôt foncier a poussé les gouvernements locaux à explorer toutes les stratégies possibles et imaginables pour **compenser les revenus perdus**, en recourant à de nouveaux impôts et tarifs et en cherchant, par exemple, à attirer sur son territoire de nouveaux commerces dans le but d'augmenter le produit des impôts sur la consommation; autrement dit, les efforts de diversification des revenus municipaux ne s'expliquent pas par une désaffection des autorités municipales vis-à-vis de l'impôt foncier qui demeure le premier choix; c'est bien au contraire faute de ne pouvoir recourir autant que nécessaire à l'impôt foncier que les gouvernements locaux américains ont dû développer d'autres sources de revenus¹⁰;

⁹ L'exemple le plus connu demeure celui de la Proposition 13, en Californie, adoptée en 1978.

¹⁰ Zhang, Pengju et Yilin Hou. (2019). « The Impact of Tax and Expenditure Limitations on User Fees and Charges in Local Government Finance: Evidence from New England »,

Publius: The Journal of Federalism, 18 juillet, <https://doi.org/10.1093/publius/pjz020>

Vaut mieux être riche et en santé que pauvre et malade : **les municipalités les plus en santé budgétaire se financent d'abord et avant tout par l'impôt foncier pendant que les plus mal prises usent**

de tous les expédients disponibles, pas forcément les plus avantageux. Il appert, en effet, que les municipalités qui recourent le plus à l'impôt foncier sont celles qui sont les plus solides, qui bénéficient d'une aide correcte de la part de leur état et qui n'ont pas trop souffert de la dépréciation des résidences; inversement, celles qui développent une plus grande dépendance à la tarification sont celles qui ont souffert davantage : « [...] property tax dependence is higher in cities with more capacity (greater state aid and home values), while charges dependence is higher in cities with more stress (higher poverty, greater concentration of children and elderly population, and metro core cities with home value drops). » Kim, Yunji. (2019). « Limits of Property Taxes and Charges: City Revenue Structures After the Great Recession », *Urban Affairs Review*, vol.55, n° 1 (janvier), pp.185-209, p. 187

<https://doi.org/10.1177/1078087417697199> Ross, Justin, Wenli Yan et Craig Johnson. (2015).

« The Public Financing of America's Largest Cities: a study of city financial records in the wake of the Great Recession », *Journal of Regional Science*, « Special Issue: Local Consequences of Global Production Processes », Vol. 55, N° 1 (January), pp. 113-138, <https://doi.org/10.1111/jors.12117> ►

6) les limites imposées aux municipalités et aux comtés, concernant surtout l'impôt foncier, ont pour effet de **stimuler la création de gouvernements spécialisés, unifonctionnels**; ces gouvernements spécialisés, qui interviennent sur des territoires souvent restreints, s'avèrent parfois – ce n'est pas exceptionnel, objectivement ségrégationnistes et presque ouvertement racistes, mais une ségrégation souvent davantage sociale que raciale : **chacun chez soi, chacun pour soi**.

On est loin du solidaire « un pour tous et tous pour un ».

C'est pratiquement dans le même esprit que ces services de protection contre les incendies payables à la carte, utilisateur payeur – « pas de sou, pas de soupe »)¹¹;

► Sun, Rui. (2014). « Reevaluating the Effect of Tax and Expenditure Limitations: An Instrumental Variable Approach », *Public Finance Review*, Vol. 42, n°1, pp. 92-116. <https://doi.org/10.1177/1091142112459210>
Carroll, Deborah A. (2011). « Are Diversified Revenues More Regressive? State and Local Governments in the U.S », 71st International Atlantic Economic Conference, https://www.researchgate.net/publication/267519932_Are_Diversified_Revenues_More_Regressive_State_and_Local_Governments_in_the_U.S

¹¹ Une des stratégies de contournement de la proposition 13 a été de créer de nouvelles entités qui échappent aux diverses mesures de contrôle; cela permet de dégager des marges de manœuvre, comme par magie, en se délestant / soulageant de responsabilités anciennes tout en conservant les impôts qui les couvraient : par référendum, on confie à de nouvelles agences des responsabilités qui étaient jusqu'alors assumées par des gouvernements multifonctionnels et on finance ces responsabilités par de nouveaux impôts spécifiquement dédiés, de sorte que les mêmes contribuables paient au total davantage d'impôts, pas de nouveaux impôts pour la municipalité ou le canton, par exemple, mais un nouvel impôt versé à un tout nouveau gouvernement – cela semblera un peu gros (ou grossier) comme stratagème, pourtant ça passe (plus c'est gros, plus ça passe) : « new tax and spending authorities that have been created to circumvent Proposition 13 » McCubbins, Colin H. et Mathew D. McCubbins. (2010). « Proposition 13 and the California **Fiscal Shell Game** », *California Journal of Politics and Policy*, vol.2 n°2, notamment p.19, 27p., <https://doi.org/10.2202/1944-4370.1082>. Pour apprécier le sel du titre de cet article, il faut savoir que le *shell game*, c'est cette arnaque qui repose sur un tour de passe-passe, littéralement de prestidigitation, la main plus vite que l'œil, qui consiste à déplacer rapidement une pièce (ou un petit haricot sec, une bille, une petite balle) entre des coquilles (ou des gobelets) renversées sur la table, pour confondre le joueur à qui on demande de deviner où la pièce est rendue. En France, on connaît un jeu de dupes équivalent qui se pratique plutôt avec des cartes et qui s'appelle « bonneteau ». <http://fr.wikipedia.org/wiki/Bonneteau>
E. Pelletier, C. Morand, A. Forveille, Q. Trigodet, D. Aysun (2023). « Paris : le jeu du bonneteau, une petite arnaque qui rapporte gros », France 2 https://www.francetvinfo.fr/economie/fraude/paris-le-jeu-du-bonneteau-une-petite-arnaque-qui-rapporte-gros_5940548.html ►

7) davantage au bénéfice des comtés que des municipalités, **les transferts** conditionnels (liés strictement à des programmes particuliers : justice, prison, etc.)

– et même les transferts inconditionnels – sont **relativement importants**, en provenance du fédéral, mais surtout en provenance des États;

8) une bonne proportion de municipalités et de comtés **comblent une petite partie de leurs besoins à même une forme ou une autre d'impôt sur la consommation**;

9) **un petit nombre de municipalités**, généralement de grandes municipalités de la côte est, ont également recours à **un impôt sur le revenu des personnes physiques résidentes** et quelques-unes à un impôt sur les salaires versés à des non-résidents¹².

10) Certaines parmi les plus grandes municipalités lèvent un impôt sur les entreprises (en plus d'un équivalent de la taxe d'affaires qui, elle, est généralement assise sur la valeur locative des espaces occupés); c'est alors parfois un taux sur le chiffre d'affaires global, ►

► L'arnaqueur compte généralement sur un complice qui a l'air d'être étranger à l'affaire et qui conforte la victime / le pigeon qu'on laisse d'abord gagner quelque fois pour l'hameçonner, pour bien le ferrer. De nombreuses autres recherches tendent à montrer que les mesures de limitation de l'impôt foncier ont poussé les états et les villes à faire preuve d'inventivité et de combativité pour augmenter d'autres taxes. Glyn, Noah et Scott Drenkard. (2013). « Prop 13 in California, 35 Years Later », *The Tax Policy Blog*, Wash. D.C.: Tax Foundation, <http://taxfoundation.org/blog/prop-13-california-35-years-later> « [W]e find that restrictions of fiscal autonomy of cities are associated with creation of new special districts. When the limits on fiscal autonomy interact with grants of functional autonomy, amplification occurs. We find no analogous effects for county governments. These two findings are consistent with the circumvention argument made in the local autonomy literature. ». Goodman, Christopher B. et Suzanne M. Leland. (2019). « Do Cities and Counties Attempt to Circumvent Changes in Their Autonomy by Creating Special Districts? », *The American Review of Public Administration (ARPA)*, vol.49, n° 2 (février), pp.203-217, p.203. <https://doi.org/10.1177/0275074018804665>

¹² C'est le cas à Philadelphie où les résidents paient à la Ville un impôt sur leur revenu au taux de 3,75 %, peu importe où ce revenu a été gagné alors que les personnes qui y sont employées, mais sans y résider paient un impôt au taux de 3,44 % (très précisément, taux pour 2025) : *Wage Tax* <https://www.phila.gov/services/payments-assistance-taxes/business-taxes/wage-tax-employers/> C'était encore pas mal la même chose à New York il n'y a pas si longtemps mais, si l'impôt sur le revenu des résidents existe encore, l'impôt sur le salaire des non résidents n'y concerne plus que les seuls employés municipaux (de la Ville de New York) qui n'y habitent pas.

► ou sur le bénéfice, parfois uniquement sur ce qui est attribuable aux activités de l'entreprise sur le territoire de la municipalité;

Pause. Rappelons que les États souverains, libres et indépendants, ont eux-mêmes déjà toutes les misères du monde à faire respecter leurs lois fiscales et à se prémunir contre les paradis fiscaux. On s'imagine bien que, dans le cas de municipalités ou de comtés, l'assiette de ces impôts (sur la consommation ou sur le revenu, surtout s'il s'agit d'entreprises) l'assiette de ces impôts donc est difficile à établir hors de tout doute (aux yeux d'un juge); les fuites légales (évitement) ou illégales (évasion) sont importantes. C'est d'ailleurs l'objet de quantité d'articles à cet effet : les villes et les comtés échappent une bonne part de ce qui leur serait dû.

11) il vaudrait mieux parler d'impôts fonciers, au pluriel, puisqu'on observe une très grande diversité (et c'est d'ailleurs aussi le cas des impôts sur la consommation ou sur le revenu) : on ne définit pas l'assiette (ce sur quoi l'impôt est assis/établi) de la même façon, certains pratiquent des exemptions, pendant que les taux, les méthodes d'évaluation et tous les éléments qui constituent l'architecture d'un impôt varient grandement d'un État à l'autre et parfois même au sein de chaque État. Et, donc, tout n'est pas équivalent et certains sont bien plus équitables que d'autres. Toutes les élections fédérales (l'avant-dernière, celle de 2020, était exemplaire à cet égard, mais la dernière, celle de 2024, n'a pas fait exception) rappellent à quel point tout peut différer d'un État à l'autre, que ce soit les façons d'élire les grands électeurs qui, à leur tour, éliront le président, que ce soit les façons de concevoir l'impôt foncier ou tout autre impôt : tout, absolument tout, peut varier.

12) l'importance des transferts provenant des États et du fédéral, tout comme l'accès (qui peut nous sembler incongru) à des champs d'imposition comme la consommation et le revenu, tout cela s'explique en bonne partie par la grande étendue du champ d'action des gouvernements locaux américains qui déborde largement le cadre étriqué des responsabilités municipales québécoises, pour embrasser des responsabilités en santé et en éducation notamment, qui relèvent chez nous des gouvernements « supérieurs ».

Le lecteur constatera rapidement l'incroyable diversité des formes de gouvernement local aux États-Unis d'Amérique (qui diffèrent d'un État à l'autre et parfois même au sein de chaque État) et la tout aussi incroyable diversité des formes de financement.

Entre hier et aujourd'hui, les Américains ont essayé presque tout ce qui était imaginable, expérimentable : de quasi zéro gouvernement et zéro impôt, reposant uniquement sur la tarification et un régime libertarien presque intégral (le plus possible en tout cas) jusqu'aux communes et simili kibboutz+++ (comme certains villages ultra-collectivistes en Israël, comme ceux où les parents n'élèvent pas directement leurs enfants, ces villages qui ont inspiré une grande variété d'expériences de communes rurales *hippy – New Age* aux États-Unis). Il est difficile de concevoir ce que les Américains n'auraient pas encore essayé.

Par ailleurs, il faut noter que, globalement, les gouvernements locaux américains en mènent certainement plus large que les nôtres (ils font de la vague et ils peuvent même faire faillite !).

Mais, surtout, il faut retenir que s'il existait une et une seule bonne façon de faire partout et toujours, une façon parfaite aux yeux de tous, équitable, inclusive, démocratique, idéale à tous égards et sans aucun contredit, le bon sens et l'humilité devraient nous amener à penser que des Américains auraient été bien placés pour la découvrir cette façon de faire rêvée, la célébrer et la répliquer un peu partout.

Le fait est qu'il n'y a aucun consensus.

S'il n'existe apparemment aucun agencement dont la supériorité ou l'optimalité crèverait les yeux, c'est probablement que nous sommes donc condamnés à bricoler des solutions imparfaites pour quelque temps encore.

3. Table des matières

1. Préambule	3
2. Faits saillants.....	7
3. Table des matières	15
4. Propos liminaires	19
4.1 Le mandat.....	19
4.2 La collaboration de nombreuses personnes, dont Camille Noûs	20
4.3 L’auteur (ses limites).....	23
4.4 Prologue : l’après-pandémie, la crise des centres-villes américains et l’avenir proche ...	24
5. Introduction : autonomie et fragmentation	29
6. Lexique fiscal.....	39
6.1 Impôt.....	39
6.2 Redevance.....	41
6.3 Tarif	41
6.4 Taxe.....	43

7. Les gouvernements locaux américains	53
7.1 La variabilité.....	54
7.2 Le large spectre des responsabilités locales	59
7.3 Les municipalités	71
7.4 Les comtés	74
7.6 Les commissions scolaires et les autres gouvernements locaux spécialisés.....	84
Tableau 1 Les instances gouvernementales locales, dans les comtés de Cook et de DuPage (Illinois) ainsi qu’au Québec, 2024	88
Tableau 2 Les gouvernements locaux américains, par type, 2022	89
7.7 Un outil de concertation intergouvernementale : le joint powers authority	98
7.8 Et ces constellations de nano-proto-gouvernements.....	99
Tableau 3 Les réseaux d’eau potable, par type (propriété / gouvernance), Californie, 2017	100
7.9 Unincorporated et (souvent pas mal) laissés-pour-compte.....	103
7.10 Le poids relatif des gouvernements locaux américains	124
Tableau 4 Les revenus et les dépenses directes des gouvernements américains, 2024.....	124
7.11 Le rôle du privé : une part d’ombre.....	127
7.12 Le gouvernement fédéral et l’importance des dépenses de défense	129

8. Le financement des gouvernements locaux américains	130
8.1 Une structure de financement très variable	130
Tableau 5 Part de l'impôt foncier dans l'ensemble des revenus fiscaux, Buffalo et Tucson	130
8.2 Les difficultés insurmontables de la construction d'une image d'ensemble	133
8.3 Sources de revenus des gouvernements locaux États-Unis - Québec	135
Tableau 6a Sources de revenus de l'ensemble des gouvernements locaux américains (municipalités, comtés, cantons, commissions scolaires et districts; pourcentages, sources diverses et méthodologie critiquable) – 2018-2019	139
Tableau 6b Sources de revenus de l'ensemble des gouvernements locaux américains et québécois (sources diverses et méthodologie critiquable) – 2018-2019.....	139
9. Les impôts fonciers.....	144
9.1 Variabilité du poids des impôts fonciers	147
Tableau 7 Impôts fonciers d'État et locaux pour une propriété de valeur médiane, États-Unis d'Amérique, 2023. (\$).....	148
9.2 Diverses formes de l'impôt foncier	151
9.3 L'évaluation foncière : source d'iniquité.....	160
9.4 Il y a pire ailleurs – en France, par exemple.....	171
9.5 Il y a pire ailleurs – en Angleterre, par exemple	175
Tableau 8 Barème de l'impôt foncier local (council tax), Lambeth, l'un des arrondissements (borough) de Londres, 2024-2025	176
9.6 L'impôt foncier américain : un impôt plutôt proportionnel.....	179
Tableau 9 Poids moyen de l'impôt foncier par rapport au revenu, États-Unis, 2007	179

9.7 Avantages et inconvénients des impôts fonciers	183
9.8 Délocalisation, dématérialisation et impôt foncier	191
Tableau 10 Évolution démographique de la ville de Lowell, au Massachusetts	193
9.9 Évolution des comptes de taxes et révolte des contribuables.....	197
9.10 Hypothèque inversée	200
10. Sections largement incomplètes	202
Les impôts sur la consommation.....	202
Tableau 11 Poids moyen de l'impôt sur la consommation par rapport au revenu, États-Unis, 200X	202
Les transferts provenant des États et du fédéral	205
Les impôts sur le revenu ou sur le salaire	205
Les impôts forfaitaires.....	205
Les diverses formes de tarification.....	205
Les revenus tirés d'entreprises paramunicipales (de la fourniture de services publics)	205
Les sources de revenus de quelques villes et comtés.....	205
Bibliographie	208

4. Propos liminaires

4.1 Le mandat

Le présent rapport est produit à la demande de la Ville de Montréal; ceci n'implique cependant pas que la Ville endosse ce rapport ni quiconque à la Ville, d'une quelconque façon, que ce soit en tout ou en partie. Selon le contrat, signé en décembre 2014, entre la Ville et l'INRS, il s'agissait de « réaliser une recherche permettant d'obtenir un portrait des sources de financement de quelques métropoles américaines significatives entre 10 et 15 ». Dans les faits, on constatera que le mandat a pas mal évolué (bifurqué, divagué, vagabondé) et, plutôt que de présenter une succession d'analyse de cas particuliers nous accordons davantage d'importance à des portraits d'ensemble. J'y travaille donc depuis plus de dix ans, mais, il est vrai, ce n'est que par bourrées, de façon intermittente, incrémentale; comme un Sisyphe buté et obsessif, je reprends chaque fois tout depuis le début, en précisant, rabotant, actualisant, en corrigeant selon ce que j'ai fini par comprendre et je pousse un peu plus haut, un peu plus loin.

L'automne 2025 sera la saison des élections locales au Québec et aux États-Unis (et ce sera le printemps prochain en France) : voici le prétexte pour la mise en ligne maintenant d'une version inachevée.

La version finale du présent rapport se fera encore attendre, mais elle a été précédée de multiples présentations orales, notamment pour des fonctionnaires municipaux de Montréal et d'ailleurs, mais encore pour des associations comme l'Institut de politiques alternatives de Montréal, des syndicats comme certains de la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP – CSN), d'autres du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP – FTQ), mais aussi pour de nombreux élus, individuellement (et privément, à Montréal et ailleurs – plusieurs élus de divers partis) ou pour des partis politiques municipaux comme Action Gatineau (à Gatineau, privément et publiquement) ou encore pour les membres du caucus de Projet Montréal (souvent de façon privée, mais aussi publique, comme en mai 2015, alors que les conseillers de ce parti, présentement au pouvoir, formaient la première opposition au conseil municipal). Je n'ai jamais refusé une invitation à présenter ces travaux.

4.2 La collaboration de nombreuses personnes, dont Camille Noûs

De nombreuses personnes de formations diverses et de divers milieux ont contribué de différentes façons à la présente recherche et c'est notamment le cas de documentalistes, truchements, détectives, bibliothécaires et fouineuses patentées, toutes ces personnes étant ou ayant été de la bibliothèque de l'INRS comme Jean-Daniel Bourgault, Ginette Casavant Marie-Ève Dugas, Myrian Grondin, Linda Joly, Anne Savoie et Maria José Visconti.

Je dois également mentionner l'aide cruciale apportée par une vieille connaissance, qui occupait (depuis quelque temps déjà) un poste d'apparatchik dans une importante association regroupant



20 000 directeurs des finances, contrôleurs, comptables et autres « officiers des finances » de divers gouvernements américains (surtout) et aussi canadiens.

Le coupable se nomme Stephen Gauthier

(un Américain « de souche » et de lointaine origine québécoise); désormais à la retraite, il était directeur du Technical Services Center du GFOA – Government Finance Officers Association of the United States and Canada¹³. Son aide ne signifie pas, d'aucune façon, qu'il approuve ce qu'on peut lire ici; il n'a d'ailleurs pas lu le présent rapport, puisque la lecture en français n'est pas son passe-temps préféré.

Je connais ce personnage depuis cette lointaine époque du début des années 1990 où, déjà prof à l'INRS, j'ai travaillé quotidiennement dans les locaux de la Ville de Montréal, au sein du *Groupe de travail sur la décentralisation fiscale et gouvernementale*.

Ce groupe avait été mis sur pied par le Service de la Planification et de la concertation, devenu ensuite le Service des Affaires institutionnelles¹⁴. Réunissant des fonctionnaires de divers services municipaux (notamment Chantal Beaudoin†, Rita Bissonnette, Jean Therrien et d'autres) et quelques universitaires (dont Robert Petrelli, UQAM), sous la direction de Jacques Léveillé† (UQAM), puis de Jean-Pierre Collin† (INRS), ►

¹³ <https://www.gfoa.org/bio/gauthier> C'est lui qui décrit son compte de taxes pour 13 gouvernements locaux, en note 7, page 9.

¹⁴ Montréal (Québec). Service de la planification et de la concertation. 1987-1992
http://archivesdemontreal.ica-atom.org/montreal-quebec-service-de-la-planification-et-de-la-concertation;isaar?sf_culture=en&limit=25

► ce groupe *ad hoc* avait été mobilisé successivement sur une série de dossiers ayant trait au financement et à la gestion des services publics locaux, à leur organisation à un niveau supra-municipal, de même qu'aux modalités d'un éventuel rebrassage des ressources et des responsabilités d'ordre local, le tout pouvant passer par un partage régional. Les travaux du Groupe ont notamment alimenté divers documents relativement connus (dans notre petit milieu) dont celui-ci : *Montréal Ville Région*, mémoire de la Ville de Montréal, au « Groupe de travail sur Montréal et sa région » (la Commission Pichette), mars 1993¹⁵.

Il y a donc déjà plus de trente ans, le Groupe avait invité (et reçu) Stephen Gauthier qui était venu (tenter de) nous enseigner ce que je peine encore aujourd'hui à saisir : l'incroyable diversité des gouvernements locaux américains.

Le Groupe avait produit un document intéressant sur l'accès des gouvernements locaux américains au champ de taxation de la consommation et, en quelque sorte, le présent texte que vous avez sous les yeux n'est en fait qu'une mise à jour à peine un peu enrichie de ce document de 1993¹⁶.

Je demeure bien entendu, conjointement et solidairement avec Camille Noûs, le seul responsable des erreurs, des omissions et des imprécisions qu'on trouvera ici et là, sans compter les *kokylles* et toutes les autres *phôtes* bêtes qui subsisteront inévitablement; J'assume les éventuelles erreurs de traduction; le cas échéant, on trouvera souvent le texte original anglais en note infrapaginale.

Sauf indication contraire, les pages Web consultées étaient de la façon indiquée entre l'hiver 2015 et la fin de l'été 2025.

Les gouvernements locaux américains forment un amalgame hétéroclite en perpétuelle transformation et il n'aurait pas été de trop de toute une vie de chercheur pour s'y retrouver. Comme si ces difficultés inéluctables n'étaient pas suffisamment handicapantes, ►

¹⁵ Montréal Ville Région : Mémoire de la Ville de Montréal déposé devant le groupe de travail sur Montréal et sa région. - 1993 [Ville de Montréal. Section des archives](https://archivesdemontreal.ica-atom.org/montreal-ville-region-memoire-de-la-ville-de-montreal-depose-devant-le-groupe-de-travail-sur-montreal-et-sa-region-1993) Cote CA M001 XCD00-P0311 <https://archivesdemontreal.ica-atom.org/montreal-ville-region-memoire-de-la-ville-de-montreal-depose-devant-le-groupe-de-travail-sur-montreal-et-sa-region-1993>

¹⁶ « Gouvernements locaux et taxes de vente », Groupe de travail sur la décentralisation gouvernementale et fiscale, 1993, 14 p. Je n'ai en main qu'une version de 14 pages, étiquetée « préliminaire » et non signée, alors qu'on sait qu'elle était (essentiellement) le fait de Jean Therrien.

►mes moyens limités et des délais, qui ne sont pas illimités non plus, font en sorte que le présent rapport ne pouvait avoir que de bien modestes ambitions. Pour l'essentiel, je ne pouvais que me borner à reprendre les travaux des autres, en les organisant (un peu) à ma manière et en y ajoutant de-ci de-là quelques éléments nouveaux.

On sous-estime généralement le temps, l'énergie et les ressources nécessaires pour réaliser une seule analyse de cas originale. Ainsi, on passe souvent rapidement sur le fait que la plupart des articles scientifiques (comme ceux sur lesquels je me fonde) ont exigé, chacun, des mois, voire des années de calcul et d'enquête, en mobilisant de véritables équipes d'intervieweurs et d'analystes, pour rencontrer des dizaines d'intervenants (plusieurs pour chaque cas étudié) et pour éplucher toute la documentation pertinente, qu'il aura d'abord fallu identifier et rassembler, en se butant à des refus, en devant recourir aux mécanismes prévus par de multiples lois sur l'accès à l'information (avec les délais et les difficultés que cela comporte), etc.

Je me suis donc rabattu rapidement sur ce que je connais le moins mal et sur ce que je pouvais exploiter le plus rapidement : les travaux de mes collègues immédiats et mes propres travaux qui portent surtout sur le monde municipal québécois. J'avais déjà été amené à regarder du côté des villes américaines dans le cadre des travaux de cette singulière équipe de recherche dont j'ai parlé précédemment, le *Groupe de travail sur la décentralisation gouvernementale et fiscale*, qui fut ma véritable école, sur les villes américaines notamment.

Tout travail intellectuel est forcément collectif : on écrit à partir d'un milieu qui nous nourrit, nous forme et nous déforme, on entend, on lit et on réutilise le travail des autres, en l'acceptant ou en le critiquant et ainsi de suite. Il serait probablement justifié que j'écrive en utilisant comme sujet un « nous » qui rendrait l'idée d'une production plurielle aux origines diverses, plutôt que d'employer un « je » qui peut paraître égocentrique, comme si je pouvais croire (ou faire croire) avoir tout trouvé tout seul. Je maintiens cependant le « je », ne serait-ce que pour bien marquer que je suis seul à assumer mes erreurs, tout en multipliant les références pour bien indiquer (presque toujours) l'origine de telle idée ou de telle information et pour rendre à César – et à Fanny et à Marius – ce qui leur appartient.

« Tout travail intellectuel est forcément collectif... », c'est ce que j'inscris systématiquement depuis quelque temps déjà dans les premières pages de tous mes écrits. Dorénavant, j'utilise en parallèle un autre stratagème (c'est de la redondance, je sais, c'est « ceinture et bretelles ») : je reconnais désormais Camille Noûs comme co-signataire.

« Camille Noûs [incarne] la contribution de la communauté aux travaux de recherche,

sous la forme d'une signature collective. Cette co-signature revendique le caractère conversion et ouvert de la création [...]. Camille Noûs est membre du laboratoire Cogitamus, multidisciplinaire, interdisciplinaire et transdisciplinaire par essence. [...] Camille Noûs [de genre indéfini] est un individu collectif conscient de ce que nos résultats doivent à la construction collective. C'est le sens du « Noûs », porteur d'un Nous collégial, mais faisant surtout référence au concept d'« esprit » ou d'« intellect » (« *voûς* ») hérité de la philosophie grecque. » <https://www.cogitamus.fr/camille.html>

4.3 L'auteur (ses limites)

Je suis professeur-chercheur à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS centre Urbanisation Culture Société), depuis 1986 (au temps jadis) ¹⁷. J'ai une formation de premier cycle en administration (HEC-Montréal), une maîtrise en sociologie (Université de Montréal) et un doctorat en économie et sociologie (Laboratoire d'économie et de sociologie du travail LEST- CNRS – et Université de la Méditerranée – Aix-Marseille II (la fac de Sciences Éco), devenue Aix-Marseille Université.



Je me présente comme sociologue et économiste hétérodoxe.

Mes biais, mes travers, mes préjugés ? Je ne vois qu'avec mes yeux qui ne seront jamais autres que ceux d'un homme daltonien, cisgenre marié blanc (pas pâle, mais rougeaud, gris ou vert selon les circonstances, poilu tendance néanderthalien), plusieurs fois père et très souvent grand-père, un Québécois né dans les années cinquante du siècle dernier, un boumeûr donc, d'origine essentiellement française, avec un solide huitième d'Irlandais authentifié et probablement un chouïa d'abénaquis¹⁸, de culture catholique, un chercheur universitaire ►

¹⁷ Plus de détails sur la page oùêbe personnelle : <https://inrs.ca/la-recherche/professeurs/pierre-j-hamel/>

¹⁸ Du moins selon ma sainte mère qui prétendait que sa grand-mère paternelle à elle, une de mes arrière-grand-mères donc, était d'origine autochtone. Projet de retraite : vérifier ces allégations – à authentifier.

► franchement séparatiste et de gauche à m'en confesser¹⁹.

4.4 Prologue : l'après-pandémie, la crise des centres-villes américains et l'avenir proche

Ni la pandémie de COVID-19 qui a marqué le début de la décennie 2020, ni la dernière élection fédérale (américaine) ne me paraissent susceptibles de modifier profondément l'organisation institutionnelle des gouvernements locaux américains, qui ne sortent d'ailleurs pas tous du même moule; de même, ce n'est surtout pas demain qu'advientra une grande collaboration entre ces entités plus jalouses que jamais de leur autonomie.

De nombreux gouvernements locaux américains ont péniblement fini par ressortir de la pandémie, qui a mis du temps pour finir par finir (comme l'hiver qui parfois s'étire), encore un peu plus amochés qu'ils ne l'étaient; et encore, certains ne s'étaient pas remis de la Grande Récession de 2007-2008²⁰. Même que la plupart des plus grandes villes pourtant (encore) prospères et dynamiques ont connu un tassement de leur population, en combinant une réduction presque à zéro, pendant un temps, de l'arrivée d'immigrants (internationaux) et un exode de ces anciens urbains qui se sont en quelque sorte réfugiés à la campagne ou dans de petites villes en augmentant la part de télétravail ou, pour d'autres, en changeant de métier et « se ré-inventant »²¹. Montréal aurait connu, au moins pendant quelque temps, de semblables mouvements de population. Cependant, on le sait, depuis la fin de la pandémie, le Québec et, singulièrement, Montréal ont connu un afflux sans précédent d'immigrants temporaires. Par ailleurs, certains gros employeurs sont en train ►

¹⁹ En guise d'oraison funèbre, mes enfants pourraient bien ressortir ce clip des Fatals Picards que nous avons si souvent hurlé ensemble : Sauvagnargues, Jean Marc. (2007).

« Mon père était tellement de gauche », *Pamplemousse mécanique*,
<https://www.youtube.com/watch?v=AaAq7T1cq0k>

²⁰ On s'entend pour appeler « Grande Récession » la crise qui a été déclenchée aux États-Unis en décembre 2007 par la débâcle des papiers commerciaux adossés à des actifs (*subprimes*).

²¹ Frey, William H. (2022). « New census data shows a huge spike in movement out of big metro areas during the pandemic », blog *The Avenue, Brookings*, (14 avril),
<https://www.brookings.edu/blog/the-avenue/2022/04/14/new-census-data-shows-a-huge-spike-in-movement-out-of-big-metro-areas-during-the-pandemic/>

► de battre le rappel de leurs troupes en décrétant la fin ou, en tout cas, la limitation du télétravail²², sans que cela n'aboutisse sur un retour au bureau immédiat de tout le monde tout le temps; en effet, parfois ça coïncide, ne serait-ce que parce que les organisations, le gouvernement fédéral canadien notamment²³, ont d'ores et déjà réduit le nombre de postes de travail physiques bien en deçà du nombre d'employés.

Nul ne sait si ces transformations s'ancreront dans la durée, mais il semble bien que le pli du télétravail au moins partiel ait été pris²⁴, ce qui n'est pas de bon augure pour tous ces centres-villes américains qui ne sont pas ou peu habités et où tout s'arrête à l'heure de la fermeture des bureaux (contrairement à celui de Montréal, dont la population résidente aurait même considérablement augmenté; il y a certes davantage de mètres carrés construits, mais les locataires ou les propriétaires y habitent-ils, pendant combien de jours par semaine, par année?). C'est ainsi que la pandémie est venue exacerber les tensions que vivent tous ces Détroit dont l'économie peinait déjà à se redéfinir; désormais, même San Francisco et Calgary souffrent²⁵. Les locaux commerciaux vides ou carrément abandonnés vont se multiplier ►

²² « [...] le directeur général d'Amazon, Andy Jassy, a [...] instillé la crainte parmi la population de cadres en publiant une note de service surprise rappelant le personnel au bureau à temps plein ». Fuhrmans, Vanessa, Katherine Bindley et Chip Cutter. (2024). « En annonçant la fin du télétravail, Amazon a-t-il déclenché un raz-de-marée ? », 26 septembre, *L'Opinion*, reprenant une publication du *Wall Street Journal*, <https://www.lopinion.fr/economie/en-annoncant-la-fin-du-teletravail-amazon-a-t-il-declenche-un-raz-de-maree>

²³ Côté-Sroka, Estelle. (2024). « Manque d'espace pour le retour au bureau des fonctionnaires », <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2102662/manque-espace-retour-fonctionnaires-ottawa>

²⁴ Soubils, Marie-Laure, Christelle Craplet, Thomas Folque, Isis Marquenet, Matthew Petrie et Anthony Urban. (2024). Mobilité et rythme de vie des télétravailleurs à Paris, Londres et New-York, Forum Vies Mobiles, Paris : bva Xsight <https://forumviesmobiles.org/sites/default/files/Forum%20Vie%20Mobiles%20-%20BVA%20-%20Rapport%20Etude%20T%C3%A9l%C3%A9travail%20-%20Coeur%20de%20cible%20-%20officiel2.pdf> Pas étonnant qu'on veuille faciliter la conversion de bureaux en logements. Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre). (2025). « Assouplissement des règles de transformation des bureaux en logements », 25 juillet, <https://entreprendre.service-public.fr/actualites/A18398?xtor=EPR-100>

²⁵ Les villes ou les quartiers trop étroitement homogènes sont les plus fragiles. En agriculture, comme en sylviculture ou en urbanisme, la monoculture est moins résiliente qu'un peuplement diversifié. Ainsi, le quartier parisien de La Défense, hyper-spécialisé, subit des baisses de loyers ahurissantes. « La dégringolade des prix de bureaux dans l'ouest de la capitale n'en n'est pas moins vertigineuse : ►

► et les immeubles à bureaux un peu plus anciens seront désertés.

À vrai dire, l'histoire n'est pas écrite et les avis sont partagés pour la suite des choses. En tout état de cause, le cas particulier de Montréal, avec un centre diversifié et habité, se présente différemment de celui de la plupart des centres-villes nord-américains.²⁶

À Montréal, la vigueur du marché résidentiel au centre-ville permettra à certains de ces vieux immeubles à bureaux de se transformer en immeubles à logements ou en hôtels²⁷, ce qui n'est pas sans poser un bon nombre de difficultés; ce n'est pas comme ces vieux hôtels qui deviennent (plus facilement) des résidences étudiantes (opérées par les universités ou par des promoteurs privés. Dans le grand Montréal toujours, l'immobilier peut même s'emballer comme le marché des immeubles industriels qui est plutôt effervescent !²⁸

Les problèmes économiques, pourtant très réels, n'affectent pourtant pas directement les finances publiques locales, parce que l'impôt foncier n'en est pas affecté; ce qui affecte les rentrées d'argent dans les coffres municipaux, c'est la hausse des taux d'intérêt qui a freiné le marché immobilier, entraînant une diminution des transactions et donc une réduction des droits de mutation : quand les taux sont élevés, les acheteurs sont plus frileux et il y a moins de transactions, d'où moins de droits de mutations. En revanche, il est vrai que des difficultés économiques persistantes peuvent finir par fragiliser les propriétaires, appauvrir les résidents ►

► depuis 2019 et la situation pré-Covid, les tarifs ont été divisés par... 27 ([...] pour les tours à rénover), comme l'atteste une étude réalisée par le cabinet d'expertise Deloitte pour le compte de l'Association des utilisateurs de la Défense (Aude). » (H.L. vraisemblablement Hervé Liffra... – *le Canard enchaîné*, 2024)

²⁶ On ne compte plus les scénarios pessimistes comme optimistes. Van Nieuwerburgh, Stijn. (2023), *The Remote Work Revolution: Impact on Real Estate Values and the Urban Environment*, Working Paper 30662, discours du président de l'American Real Estate and Urban Economics Association, 7 janvier, <http://www.nber.org/papers/w30662>

²⁷ À Montréal certainement, mais aussi ailleurs. Bellavance, Joël-Denis (2022). « Édifices fédéraux. Des bureaux excédentaires pourraient être transformés en logements », *La Presse*, 23 avril

<https://www.lapresse.ca/affaires/economie/2022-04-23/edifices-federaux/des-bureaux-excedentaires-pourraient-etre-transformes-en-logements.php>

« L'Hôtel Le Germain Montréal se révèle à l'issue d'une transformation majeure »

<https://www.germainhotels.com/fr/a-propos/salle-de-presse/hotel-le-germain-montreal-se-revele-a-l-issue-dune-transformation-majeure>

²⁸ Dubuc, André. (2022). « Les loyers industriels qui saignent les PME », *La Presse*, 12 août, <https://www.lapresse.ca/affaires/2022-08-12/des-loyers-industriels-qui-saignent-les-pme.php>

► propriétaires comme locataires, en les rendant plus récalcitrants à l'idée de payer davantage d'impôts surtout si ce sont des prélèvements directs et bougrement visibles comme l'impôt foncier.

Si l'impôt foncier n'est pas directement affecté, il en est tout autrement pour les autres impôts locaux, sur la consommation comme sur le revenu, ces impôts dont pourtant rêvent nos gouvernements locaux : les impôts locaux sur la consommation sont réduits par la diminution des achats aux commerces « en dur » (*brick-and-mortar*, brique et mortier), qui ont pignon sur rue, qui sont concurrencés par l'achat en ligne. Les gouvernements locaux américains qui sont (et seront) les plus durement touchés sont ceux qui dépendent plus que la moyenne de ces impôts sur la consommation. Pourtant, lorsqu'il y a un impôt local sur la consommation, tout achat entraîne légalement la perception et le paiement de cet impôt local, que ce soit un achat en magasin ou en ligne; mais il s'avère plus difficile et coûteux d'exercer un contrôle d'étanchéité lorsque les transactions se font en ligne : les fuites sont d'autant plus nombreuses, évitement (légal) ou évasion (criminelle).

Les ressources des gouvernements locaux ne semblent pas susceptibles d'être chamboulées immédiatement des suites de la dernière élection fédérale américaine, car les transferts du fédéral vers le local ne pèsent pas très lourd proportionnellement; les transferts reçus des États sont eux substantiels. En revanche, dans la mesure où le fédéral couperait ses transferts vers les États, il se pourrait qu'en cascade ces coupures en viennent à affecter le local (et on pourrait probablement en détecter une première manifestation dans l'impréparation du comté de Kerr, au Texas, face aux risques d'inondation (on en reparlera)²⁹.

²⁹ Le président Trump pourra sans doute nous étonner comme lorsqu'il affirme vouloir prendre le contrôle de la police municipale de Washington et qu'il y déploie la Garde nationale. « À l'inverse des 50 États américains, la municipalité de Washington opère dans le cadre d'une relation particulière avec l'État fédéral qui limite son autonomie. » Agence France-Presse et David Klepper - Associated Press. (2025). « Trump ordonne le déploiement de militaires de la Garde nationale à Washington », Le Devoir, 11 août, <https://www.ledevoir.com/monde/etats-unis/908926/inquietudes-usage-trump-garde-nationale-lutter-contre-itinerance>

Le présent rapport est appelé à évoluer grâce, entre autres, aux critiques et commentaires dont vous voudrez bien me faire part; le lecteur est ainsi vivement invité à m'indiquer les éléments qui m'ont échappé, ce que j'ai mal compris, en me signifiant vertement, le cas échéant, que je suis complètement passé à côté de ce qui lui semble essentiel³⁰.

³⁰ J'ai toujours pu compter sur des critiques bien senties; j'ai même eu l'honneur de bénéficier à quelques reprises des commentaires critiques de plusieurs grandes plumes dont celle de Stéphane Venne, un de mes collaborateurs les plus réguliers :

Hamel, Pierre J. (2025). « Stéphane Venne et les partenariats public-privé », *L'aut'Journal*, 25 janvier, <https://www.lautjournal.info/20250124/stephane-venne-et-les-partenariats-public-privé>

On m'informe cependant que, désormais, M. Venne ne serait plus disponible pour me venir en aide; il me faudra compter sur d'autres que lui – pourquoi pas vous, la lectrice qui s'est rendue jusqu'ici ?

5. Introduction :

autonomie et fragmentation

De quels mirifiques outils fiscaux les gouvernements locaux américains disposent-ils que leurs homologues québécois n'auraient pas? D'ailleurs, comment serait-il possible que nous en soyons venus à envier la situation des gouvernements locaux d'un pays qui s'est bâti en détestant l'impôt et les gouvernements en général (et même le concept de gouvernement en fait), dans la foulée d'une révolte fiscale (marquée par l'emblématique *Boston Tea Party*), nous qui, à l'opposé, serions les champions des impôts en tout genre, en ce presque pays qui passe souvent (aux yeux de certains) pour un enfer fiscal – le Cuba du Nord – où le fardeau fiscal serait le plus lourd qu'on puisse imaginer et où il ne resterait plus grand-chose à taxer à part l'air qu'on respire ?

Les distinctions théoriques entre divers types de prélèvement fournissent déjà des pistes pour comprendre les stratégies d'augmentation des ressources publiques dans ce pays où il est de bon ton de se méfier des politiciens et de l'État en général – c'est l'intérêt du lexique qui ouvre ce rapport. Ce lexique présente des prélèvements diversifiés sur des champs fiscaux variés; chacun de ces types de prélèvements fera ensuite l'objet d'une section ou d'un chapitre, pour couvrir l'ensemble des sources de revenus des gouvernements locaux américains.

Mais, entre le lexique et la suite des sections sur les divers prélèvements, il nous faut prendre le temps de broser le tableau de l'ébouffante diversité des gouvernements locaux américains : l'architecture institutionnelle locale est non seulement riche, fournie, foisonnante même, mais encore elle paraît presque incroyable lorsqu'on se rend compte que cette construction du palier local varie grandement d'un État à l'autre – les unités de base ne sont pas les mêmes, celles qui se ressemblent ou qui portent le même nom n'ont pas les mêmes responsabilités, ni les mêmes ressources et ainsi de suite.

La fragmentation de ce palier local est parfois inouïe : pour faire face à un nouveau problème (l'apparition ou la recrudescence d'une forme de nuisance, comme les moustiques piqueurs) ou pour assurer un nouveau service (l'épuration collective des eaux usées, lorsque l'augmentation de la densité fait en sorte que les fosses septiques ne suffisent plus), il n'est pas rare qu'on choisisse de créer, par référendum souvent, une toute nouvelle agence dont ce sera la seule

et unique fonction, en la dotant d'une source exclusive de financement que l'on prévoit suffisant et d'un conseil composé d'élus, un vrai mini-gouvernement, dont le territoire de desserte pourra être à cheval sur les territoires d'autres agences avec des missions complémentaires ou non. Le tout dans un contexte sociopolitique marqué par les inégalités sociales et un racisme tout aussi tenace, où la fragmentation devient souvent une stratégie pour se découper un espace « public » qui préserve l'entre-soi et limite les contacts avec de plus pauvres que soi. Une mise à l'écart des autres au nom de la (sacro-sainte) liberté.

Parfois donc pour des motifs relevant de l'égoïsme collectif, parfois sous la bannière libertarienne, que ce soit donc une création pour prendre en charge une nouvelle responsabilité ou carrément une sécession pour se mettre à part des autres³¹, de nouveaux petits ►

³¹ Ayant fait fortune en transigeant des cryptomonnaies, Jeffrey Berns a cherché à obtenir que l'état du Nevada lui permette la constitution d'une nouvelle ville, en plein désert, sur des terres de 271 km² dont il a fait l'acquisition; Berns envisageait une ville qui aurait compté un peu moins de 40 000 habitants. Mais voici que les gens du comté environnant de Storey (4 123 habitants) s'opposèrent à cette partition qui, à leurs yeux, n'était « ni nécessaire, ni appropriée ou pertinente »; ils mettaient de l'avant que leur comté rural n'est pas si incompetent, car il s'est tout de même bien débrouillé pour accommoder une nouvelle et gigantesque usine de Tesla. Nevett, Joshua. (2021). « Nevada smart city: A millionaire's plan to create a local government », *BBC News*, 18 mars, <https://www.bbc.com/news/world-us-canada-56409924> Il est surtout clair que les responsables du comté voulaient capter en entier le maximum de retombées fiscales de ce fabuleux projet. De son côté, Jeffrey Berns affirmait qu'il n'est pas un « antigouvernement » mais un visionnaire qui veut « démocratiser la démocratie » en utilisant, sans aucune contrainte, gouvernementale ou autre, le potentiel de l'intelligence artificielle et, d'abord et avant tout, la technologie des chaînes de blocs, Jeffrey Berns étant le fondateur de la compagnie Blockchains LLC.



<https://www.blockchains.com/> Par ailleurs, le même Jeffrey Berns a été identifié comme l'un des généreux donateurs qui ont favorisé l'élection du gouverneur qui aurait pu choisir de soumettre le projet de partition à la législature de son état. Berns a parfois pris la plume et fait du *forcing*, comme on dit au pays de Molière. Berns, Jeff. (2021) « Commentary: Nevada has nothing to lose with Blockchains venture », *Reno Gazette Journal*, 22 mars <https://www.rgj.com/story/opinion/voices/2021/03/22/nevada-has-everything-gain-blockchains-smart-city-jeffrey-berns/6957098002/> Devant le peu de soutien du gouverneur, Berns, dépité, a finalement décidé d'abandonner son projet, pour l'instant du moins. Rothberg, Daniel. (2011). « Blockchains withdraws plan for Innovation Zone legislation, citing lack of support from state, governor », *The Nevada Independent*, 7 octobre, <https://thenevadaindependent.com/article/blockchains-withdraws-plan-for-innovation-zone-legislation-citing-lack-of-support-from-state-governor>

► gouvernements se créent chaque année, s'empilent et s'additionnent les uns aux autres, avec finalement, en contrepartie, très peu de rapprochements ou de convergence, encore moins de mouvements de fusion ni même d'accords de collaboration. Chacun de ces petits gouvernements autonomes travaille ensuite, au fil du temps, à se rendre indispensable et incontournable, à se légitimer et à se consolider. Comme par un processus de sédimentation, l'accumulation un peu désordonnée de ces entités voisines autonomes et disloquées, mais qui, peu à peu, forment des structures agglutinées;



dreamstime.com

ID 56763281 © Isabela66

peu à peu, ce magma se rigidifie, de telle sorte qu'il devient pratiquement impossible de remodeler et de réformer cette scène locale, de forcer la coopération entre des gouvernements qui, souvent, y auraient pourtant tout intérêt, ne serait-ce que pour le bien de leurs électeurs-contribuables qu'ils ont en partage. De toute façon, ce sont eux qui écopent de cette désorganisation pratiquement désirée, de ces responsabilités gouvernementales méticuleusement morcelées et compartimentées, fragmentées à dessin, intentionnellement ³².

³² Jones, E. Terrence. (2000). **Fragmented by design** : why Saint Louis has so many governments, ►

Globalement, les gouvernements locaux américains sont extraordinairement puissants et autonomes. Certains, il est vrai, font presque pitié en étant étroitement confinés à des missions étiquées avec des budgets rabougris; mais il est tout aussi vrai que d'autres gouvernements pourtant tout aussi « locaux » ont davantage d'ampleur que bien des provinces canadiennes ou que de nombreux petits États américains. Somme toute, en moyenne, les gouvernements locaux américains en mènent large.

Heureusement d'ailleurs que le local en fait parfois plus que prévu. C'est ainsi que, au début de la pandémie, certains comtés ont suppléé à l'absence ou au manque de réactivité des administrations de nombreux États, sans parler du fédéral : les premiers ont parfois carrément compensé l'inaction des seconds³³.

Et les comtés de tradition libérale ont été d'autant plus réactifs s'ils étaient dans un État généralement plus conservateur, qui ne faisait pas grand-chose ³⁴.

L'autonomie de certains gouvernements locaux américains est parfois stupéfiante, du moins pour l'observateur étranger. C'est ainsi que, par exemple, le salaire minimum est parfois établi sur la base d'une décision municipale, parfaitement « locale », du moins

► Saint Louis: Palmerston and Reed, xvi et 175 p.

³³ Un peu comme la Santé publique de Montréal qui, en collaboration avec la Ville de Montréal, au tout début de la pandémie de Covid 19, outrepassant ses pouvoirs, devant l'inaction d'Ottawa comme de Québec, a pris l'initiative d'intervenir à la frontière (internationale) et de dépêcher des fonctionnaires pour intercepter à l'aéroport de Dorval des voyageurs débarquant de l'étranger pour les enjoindre de se mettre en quarantaine. Messier, François. (2020). « COVID-19 : Montréal déploie des ressources à l'aéroport Trudeau », *ICI Grand Montréal*, 16 mars <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1668253/voyageurs-mairesse-valerie-plante-mylene-drouin-sante-publique>

³⁴ « Liberal counties in conservative states were more than twice as likely to adopt a policy and implement one earlier in the pandemic, suggesting that tensions about how to resolve collective governance problems are important in the socio-temporal dynamic of responses to COVID-19. We explain this behavior as a substitution effect in which more urban local governments, driven by risk and necessity, step up into the action vacuum left by higher levels of government and become national policy leaders and innovators » . Brandtner, Christof, Luis Bettencourt, Andrew Stier et Marc G. Berman (2020) « Creatures of the State? Metropolitan Counties Compensated for State Inaction in Initial U.S. Response to Covid-19 Pandemic », Mansueto Institute for Urban Innovation, *Research Paper N° 21*, 10 août, <https://ssrn.com/abstract=3670927> ou <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.3670927>

dans certaines villes de certains États; c'est le cas notamment de Pasadena, municipalité cossue en banlieue de Los Angeles : son conseil municipal avait statué, lors de sa réunion du 11 février 2019, que le salaire minimum atteindrait le seuil (symbolique) des 15 \$ en juillet 2020, en même temps que Los Angeles et Santa Monica, deux ans après San Francisco (qui y est depuis juillet 2018), mais deux ans avant l'ensemble de la Californie (qui y est parvenue en juillet 2022)³⁵.

On apprend au passage que San Francisco avait décrété un salaire minimum sur son territoire dès 2003, pour une entrée en vigueur en 2004³⁶; de nombreuses villes et comtés (en Californie, mais aussi ailleurs sur la côte ouest et un peu partout) ont choisi d'établir des niveaux de salaire minimum différents de ce qui se pratique chez leurs voisins³⁷.

³⁵ Pour éclairer la décision des élus municipaux, deux études « contradictoires » très instructives avaient été commandées à des économistes en quelque sorte concurrents, dont celle-ci : Reich, Michael et Uyanga Byambaa. (2019). « Pasadena's Minimum Wage Policy Effects on Workers, Businesses and the Local Economy », Attachment C (annexe C au mémo décisionnel, l'autre étude étant présentée à l'annexe B) http://ww2.cityofpasadena.net/councilagendas/2019%20Agendas/Feb_11_19/AR%208%20ATTACHMENT%20C.pdf <https://ww5.cityofpasadena.net/planning/wp-content/uploads/sites/56/2019/01/2019-01-28-Reich-and-Byambaa-Report-Pasadena-Minimum-Wage-Impact.pdf> Le mémo décisionnel en question : City Manager's Office [ville de Pasadena, Californie]. (2019). « Possible amendments to citywide minimum wage ordinance chapter 5.02 of the Pasadena municipal code », minutes du conseil municipal de Pasadena tenu le 11 février 2019, http://ww2.cityofpasadena.net/councilagendas/2019%20Agendas/Feb_11_19/agendarecap.asp Agenda Report February 11, 2019 TO: Honorable Mayor and City Council FROM: City Manager's Office http://ww2.cityofpasadena.net/councilagendas/2019%20Agendas/Feb_11_19/AR%208.pdf

³⁶ Dube, Arindrajit, Suresh Naidu and Michael Reich. (2007). « The Economic Effects of a Citywide Minimum Wage », *Industrial and Labor Relations Review*, vol.60, n°4, pp. 522-43.

³⁷ À vrai dire, le phénomène est assez répandu : en 2016 déjà, 41 villes avaient instauré un salaire minimum plus élevé que le salaire minimum fédéral. Ashenfelter, Orley et Štěpán Jurajda. (2017). « How Low Are U.S. Wage Rates? A McWage Comparison », Princeton University, https://irs.princeton.edu/sites/g/files/toruqf276/files/US_McWages_v3%5B1%5D.pdf Inversement, de nombreux états interdisent formellement aux gouvernements locaux de fixer le salaire minimum au-dessus du montant que l'état a établi. Downey, Davia C. et William M. Myers. (2024). «The Impact of Tort Reform Liability Shields During the Covid-19 Pandemic: Hyper-Preemption in the States », *Metropolitics* <https://metropolitics.org/The-Impact-of-Tort-Reform-Liability-Shields-During-the-Covid-19-Pandemic-Hyper.html>

De même, il ne faudrait pas s'étonner de constater que des municipalités se livrent à des expériences pour le moins osées, comme en testant une formule de revenu minimum garanti, à l'intérieur des frontières de leur seule municipalité, sans qu'il n'y en ait chez les voisines³⁸.

³⁸ Treisman, Rachel. (2021). « California Program Giving \$500 No-Strings-Attached Stipends Pays Off, Study Finds », npr, <https://www.npr.org/2021/03/04/973653719/california-program-giving-500-no-strings-attached-stipends-pays-off-study-finds> West, Stacia, Amy Castro Baker, Sukhi Samra et Erin Coltrera. (2021). Stockton Economic Empowerment Demonstration (SEED). Preliminary Analysis: SEED's First Year https://static1.squarespace.com/static/6039d612b17d055cac14070f/t/603ef1194c474b329f33c329/1614737690661/SEED_Preliminary+Analysis-SEEDs+First+Year_Final+Report_Individual+Pages+-2.pdf

Et quantité de municipalités américaines se montrent intéressées par pareille hérésie; quelques-unes ont même commencé à tester des projets pilotes. En 2022, on aurait compté 48 programmes de revenu garanti lancés dans des villes insouciantes de la nécessité de respecter la seule vraie bonne théorie. Arnould, Frédéric. (2022). « Que feriez-vous avec un revenu minimum garanti de 1000 \$ US par mois? », 6 octobre, SRC info <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1913557/revenu-minimum-garanti-emploi-economie-pauvrete> Voir également des travaux plus récents encore parmi lesquels où on apprend qu'il y aurait désormais plus d'une centaine de ces programmes de revenus minimum garanti sans contrepartie : Doussard, Marc. (2024). « From Universal Basic Income to Guaranteed Basic Income: An Experiment for Cities on the Brink », *Metropolitics*, 17 décembre. <https://metropolitics.org/From-Universal-Basic-Income-to-Guaranteed-Basic-Income-An-Experiment-for-Cities.html>; Doussard, Marc et Kevin Quinn. (2025). « Planning With a Basic Income: Achieving Equity Planning Goals With No-Strings-Attached Cash », *Journal of the American Planning Association*, vol.91, n° 1, pp. 46-57 <https://doi.org/10.1080/01944363.2024.2344644> Il faut souligner cependant que bon nombre de ces programmes sont probablement temporaires et qu'ils comportent en quelque sorte une date de péremption puisqu'ils sont financés à même un programme fédéral de stimulation économique venant après la pandémie, le American Rescue Plan Act (ARPA), qui a commencé en 2021 et qui devrait prendre fin en 2026. Il est peu probable que la nouvelle administration fédérale veuille prolonger le programme mais ici et là, on voit que quelques gouvernements locaux décident de prolonger le tout, avec ou sans le concours de donateurs privés, pendant que d'autres initiatives, qui datent d'avant le ARPA, sont susceptibles de perdurer. Doussard, Marc (2024 bis). « Viral cash: Basic income trials, policy mutation, and post-austerity politics in U.S. cities », *Environment and Planning A*, vol.56, n° 3, pp. 927-942. <https://doi.org/10.1177/0308518X231203083> Doussard, Marc et Greg Schrock. (2023). « Economic and racial justice coalitions and the rise of progressive cities », *Journal of Urban Affairs*, 1–17. <https://doi.org/10.1080/07352166.2023.2198134> Ces programmes de revenu de base garanti dérangent au plus haut point les conservateurs qui craignent que cet assistantat à grande échelle ne décourage les efforts de ceux qu'on étoufferait ►

Le revenu minimum local et le salaire minimum défini localement existent donc en dépit du fait que la théorie dominante prétend que ce serait absolument impossible.

Théoriquement, cela entraînerait des effets de débordement indésirables :

les entreprises à bas salaires auraient tendance à fuir les villes où le salaire minimum serait relevé et, inversement, les travailleurs non qualifiés auraient tendance à s'y précipiter pour venir proposer leurs services pour ce salaire minimum revalorisé.

Distorsions, manque de fluidité : effets pervers. S'occuper du salaire minimum ne serait donc pas dans la « nature » des villes. C'est entendu. Ce n'est pas possible que des gouvernements locaux mettent en œuvre des politiques redistributives, que ce soit sur le versant de la distribution ou sur celui de la cotisation (en levant des impôts sans qu'il y en ait chez la voisine); ce n'est pas possible théoriquement et pourtant, c'est ce qui existe : la réalité refuse obstinément de se conformer à ce qui serait théoriquement logique³⁹.

Selon la théorie dominante en matière de finances publiques locales (et elle domine non seulement aux États-Unis, mais aussi chez nous où elle est reprise, intégrée, jusqu'à tout récemment, dans des documents officiels des ministères, des villes et des unions municipales), le gouvernement central d'un pays a, lui seul, la responsabilité d'assurer le bon développement économique, en contrôlant l'inflation, notamment par une politique monétaire disciplinée, et en dosant bien les subventions qui viendront orienter ce développement. Plusieurs estiment que s'il fallait que les municipalités subventionnent ou facilitent d'une quelconque façon l'installation d'entreprises sur leur territoire plutôt que chez leur voisine, cela provoquerait un grave dysfonctionnement et, de fait, on constate parfois un jeu de surenchère, ►

► en prétendant les aider; au contraire, il semble que ce coup de pouce favorise l'employabilité. Quoiqu'il en soit, certains états conservateurs (comme le Dakota du sud, le Texas ou le Mississippi, en sont venus à passer des lois qui interdisent aux gouvernements locaux de mettre en place semblables programmes. Holder, Sarah. (2024). « States Push Back Against Guaranteed Income With New Bans », *Bloomberg*, (17 mai), <https://www.bloomberg.com/news/articles/2024-05-17/south-dakota-texas-block-local-universal-basic-income-laws>

³⁹ « *Eppur si muove* ! » « Et pourtant elle tourne » de s'exclamer Galilée à qui on refusait le droit de dire que la terre n'était pas au centre de l'univers et qu'elle tournait autour du soleil. Mais, qu'on se le tienne pour dit, les gouvernements locaux ne sont pas capables de s'arroger et d'exercer des prérogatives qui, par nature, relèvent exclusivement des gouvernements « supérieurs ». Pourquoi ? Parce que! C'est comme ça. Les certitudes sont rassurantes, mais elles confinent la pensée à un univers restreint.

► à celle qui offrira le plus beau cadeau de bienvenue. Ce serait catastrophique, certes, insoutenable, assurément... mais cela existe.

De même, les municipalités (tout comme les provinces d'ailleurs, comme tous les gouvernements *subnational* – infranationaux) doivent / devraient se cantonner à la distribution de biens publics étroitement locaux, sans débordement, à des services « à la propriété » (et non « à la personne »), en tout cas, il faudrait des biens et des services dont la diffusion soit étroitement limitée à un espace correspondant idéalement à l'espace couvert par le gouvernement qui les produit et les distribue, ces biens et services devant être financés par des impôts à effets territorialement limités comme l'impôt foncier et la tarification⁴⁰.

De la même façon, certains prétendent qu'il serait suicidaire, pour un gouvernement local, de lever un impôt sur le revenu pendant que ses voisins ne le font pas : en effet, les premiers concernés, les contribuables, auraient tôt fait de déménager pour éviter cet impôt. Erreur.

Certaines études concrètes, empiriques, loin de la pure théorie, montrent qu'un léger impôt sur le revenu n'a pas d'impact mesurable sur le comportement des contribuables⁴¹.

La réalité est rugueuse. Les faits sont têtus.

Encore faut-il se donner la peine de mesurer pour vrai les effets concrets d'une politique.

Et on constate alors souvent que la théorie néo-classique dominante ne tient pas la route.

⁴⁰ C'est la théorie dite du « fédéralisme fiscal » (qui n'a rien à voir avec notre sport national des relations entre Québec et Ottawa) : c'est une théorie « ancrée » américaine, où les gouvernements « supérieurs » se réservent les fonctions « supérieures ». Musgrave, Richard A. et Peggy B. Musgrave. (1980). *Public Finance in Theory and Practice*, (3^e éd., 1^{ère} éd. : 1973), N.Y. : McGraw-Hill, xx et 841 p. Voir aussi Kitchen, Harry, Melville McMillan et Anwar Shah. (2019). *Local Public Finance and Economics. An International Perspective*, Cham : Palgrave Macmillan (Springer Nature Switzerland), xvi et 517 p., DOI <https://doi.org/10.1007/978-3-030-21986-4> p. 5 et suivantes et ailleurs, comme p. 40 et ss.

⁴¹ « Overall, taxpayers are unresponsive to small changes in local income tax rates. » Lang (Kate) Yang et Bradley T. Heim. (2017). « *National Tax Journal*, vol. 70, n°2, pp. 367-392, p. 367 DOI: [dx.doi.org/10.17310/ntj.2017.2.05](https://doi.org/10.17310/ntj.2017.2.05) <https://www.ntanet.org/NTJ/70/2/ntj-v70n02p367-392-responsiveness-income-local-income-taxes.html> On verra que des villes et des comtés ont des impôts sur le revenu bien que ce soit impossible.

La scène gouvernementale locale américaine est incroyablement fragmentée.

Et les multiples gouvernements locaux américains sont tout aussi incroyablement autonomes.

On en verra encore de multiples exemples.

Déjà celui-ci : la municipalité de la Nouvelle-Orléans, s'opposant à une politique de l'État, a choisi de ne pas contribuer à une limitation de l'avortement. Elle a donc refusé, à ses dépens (indirectement)⁴², de participer à la mise en œuvre d'une décision de l'État, en demandant à ses policiers de se traîner les pieds : la Ville les a enjoint de ne consacrer aucun effort particulier à enquêter sur les avortements, en dépit de la menace de l'État de retirer des fonds promis à la « paroisse » d'Orléans (comme on appelle le comté en Louisiane), des sous qui étaient n'étaient pourtant pas destinés à des dépenses frivoles, mais à prévenir les inondations⁴³.

D'autres exemples d'autonomie locale se trouvent à la pelle avec ce mouvement des *sanctuary cities*, ces municipalités ou ces cantons ou comtés qui se proclament ville refuge ou sanctuaire, au risque de se voir sanctionnées par un gouvernement supérieur; on en compte plusieurs centaines et le nombre devrait s'accroître rapidement au fur et à mesure de l'accentuation de la chasse aux illégaux dans la foulée de la dernière élection fédérale : les autorités locales et les divers fonctionnaires locaux (policières, enseignants, soignants) affirment publiquement qu'ils ne collaboreront pas avec les fédéraux chargés de repérer les immigrants illégaux⁴⁴, reprenant une vieille tradition des églises ou des monastères qui accueillaient les pourchassés, mais en la laïcisant et en l'étendant à tout le territoire ►

⁴² Indirectement puisque la décision de la municipalité a conduit l'état à couper une subvention destinée non pas à la municipalité, mais à la paroisse (comme s'appelle le comté).

⁴³ Sarisohn, Hannah. (2022). « Louisiana state officials delay flood funding to New Orleans a second time over city officials' stance on abortion », 20 août, CNN, <https://www.cnn.com/2022/08/20/us/louisiana-lay-flood-funding-city-abortion-stance/index.html>

⁴⁴ Le comté de Los Angeles se permet, en ce début d'été 2025, de faire un formidable pied de nez à la nouvelle administration fédérale, car la page du service de santé s'ouvre sur ce gros titre : « *Worried about ICE raids?* » est-ce que les descentes de la police de l'immigration vous inquiètent? Et le service de santé de proposer : « Obtenez des soins en toute sécurité depuis votre domicile » <https://dhs.lacounty.gov/fr/se-faire-soigner/> Et par ici pour passer entre les mailles du filet !

► et aux services d'une administration⁴⁵. Ce qui n'est pas sans rappeler ce qu'on retrouvait un peu partout dans le sud-ouest de la France : la sauveté du Moyen-Âge (sauveterre, *salvetat* en occitan), « une zone de refuge établie autour d'une église et délimitée par plusieurs bornes définissant un périmètre à l'intérieur duquel il était interdit de poursuivre les fugitifs ». ⁴⁶

On pourra argumenter que les gouvernements locaux américains en font davantage précisément parce qu'ils ne sont pas limités à des impôts qui sont typiquement du ressort du local. Ainsi, on trouvera ici quelques idées qui sortiront de notre ordinaire. Mais, au bout du compte, on conclura probablement les importations ne sont pas évidentes, et que **les ressources différentes s'expliquent fréquemment par des responsabilités différentes.**

⁴⁵ « Sanctuary city », *Wikipédia*, https://en.wikipedia.org/wiki/Sanctuary_city

Lai, Annie et Christopher N. Lasch. (2017)

« Crimmigration Resistance and the Case of Sanctuary City Defunding », *Santa Clara Law Review*, vol. 57, pp. 540-610 <https://www.swlaw.edu/sites/default/files/2019-01/Professor%20Lai.pdf> :

se référant au retrait par le président Trump, premier mandat, de subventions fédérales comme mesure de rétorsion à l'encontre de municipalités qui refusaient de coopérer dans la lutte à l'immigration illégale.

⁴⁶ « Sauveté », *Wikipédia*, <https://fr.wikipedia.org/wiki/Sauvet%C3%A9> .

Viader, Roland. (2021). « La sauveté de Laramet : du village à la seigneurie ».

Cahiers de civilisation médiévale, n° 254 (2), 115-142. <https://doi.org/10.4000/ccm.7188>

6. Lexique fiscal

Veillez souffrir en guise de mise en bouche ce très court, mais très nécessaire lexique, un peu hors-norme mais quand même basique (et certainement pas exhaustif).

Comme le veut la tradition (majoritaire), un lexique apparaît dès les premières pages.

On y insiste sur des détails qui pourront sembler sans grande importance : par exemple, de mon point de vue, on aurait avantage à ne pas confondre « impôt » et « taxe » bien que les deux mots se traduisent pourtant tous deux par *tax* en anglais.

Les définitions et les distinctions entre les divers types de prélèvements qui sont présentées ici ne font pas l'unanimité. On devrait d'ailleurs toujours se méfier de ces lexiques qui paraissent parfaitement consensuels : il y a généralement plus d'une façon de voir les choses et lorsqu'on n'en présente qu'une, c'est qu'un choix a été fait. Ce lexique-ci n'est pas présenté en ordre alphabétique, mais dans une suite (qui me paraît) logique, les définitions s'emboîtant l'une à l'autre, en renvoyant à ce qui a été présenté précédemment, à partir de la « brique » de base ou du module élémentaire, l'« impôt », en passant ensuite à la « redevance », puis au « tarif » pour terminer par la « taxe »

6.1 Impôt

Un impôt est un prélèvement obligatoire sans contrepartie directe. Point barre.

Une contrepartie, c'est un bien ou un service tangible, identifiable et obtenu en retour.

Un impôt sert donc à financer indistinctement la fourniture d'un panier de biens et services publics, sans contrepartie précisément identifiable et sans tenir compte de ce qui est consommé par qui, ni de ce qui bénéficie spécifiquement à qui que ce soit en particulier.

Il est parfois difficile de distinguer un impôt de quelques autres cotisations plus ou moins obligatoires; par exemple, qu'en est-il des frais de copropriété?

La confusion atteint son paroxysme lorsque ces « frais de condos » sont versés à des entités qui gèrent des espaces extérieurs « semi-publics », comme dans le cas d'enclaves privées et de quartiers à accès limité (comme les *gated communities*, qui sont assez répandues aux États-Unis), pour couvrir des dépenses qui, cent mètres plus loin, hors les murs, relèvent du municipal : l'entretien des espaces verts communs, des chemins et des trottoirs, l'éclairage extérieur, les services de gardiennage / sécurité (qui dédoublent le service de police

► municipal), parfois le même service collectif d'assainissement des eaux usées ou le service collectif d'approvisionnement à l'eau potable, qu'il soit autonome en s'occupant de tout (pompage, potabilisation de l'eau brute et acheminement) ou qu'il vienne se surajouter à l'aqueduc municipal (refiltration de l'eau a priori « potable », comme cela se pratique notamment en Chine dans certains immeubles « à part du commun », dans les « compounds »), etc.⁴⁷ Dans tous ces cas, le type et l'ampleur des cotisations sont établis par un conseil habituellement composé de représentants élus par celles et ceux qui défrayeront ces cotisations (et on respecterait donc le principe démocratique du « *No taxation without representation* ») et on ne peut donc pas différencier ce qui serait un « impôt » de ce qui est « frais de condos » sur la seule base de la nature des dépenses défrayées ni du mécanisme démocratique ou non d'établissement, de prélèvement et de gestion des budgets. Certes, dans la plupart des copropriétés, ce n'est pas « une personne, une voix » et le droit de vote est lié au capital investi et (souvent) même proportionnel à la valeur de la part possédée par chaque copropriétaire. Ainsi, les résidents locataires n'ont pas droit de vote; de toute façon, parfois, les règlements de certaines copropriétés ont tout simplement prévu d'interdire la location (!). Mais la démocratie n'est pas nécessaire : les États non démocratiques selon nos normes lèvent de fait des impôts et le fait de limiter le droit de vote aux seuls propriétaires jusqu'en 1935 n'a jamais empêché les municipalités québécoises de prétendre qu'elles étaient démocratiques (certains locataires fortunés avaient également droit de vote).

En fin de compte, on peut conserver cette définition simple qu'un impôt est un prélèvement obligatoire sans contrepartie directe. Mais comme les frais de condo et le *pizzo* mafieux

⁴⁷ On passe généralement sous silence les conséquences du dédoublement des services lorsque les services « communautaires » des *gated communities* viennent se surajouter aux services municipaux. Étant donné qu'ils paient déjà pour des services qui leur conviennent, les résidents de ces enclaves ont facilement tendance à se désolidariser des autres habitants de la municipalité qui englobe leur quartier; ils peuvent en venir à souhaiter soit la sécession de leur quartier, pour en faire une municipalité autonome, ce qui se produit assez fréquemment aux États-Unis, soit une réduction des services publics municipaux livrés sur l'ensemble du territoire municipal, mais qui sont dédoublés et superflus dans leur cas, dans le but de comprimer les impôts municipaux. Comme les propriétaires d'un immeuble dans une *gated community* sont souvent parmi les plus riches contribuables de leur municipalité et qu'ils versent donc, en moyenne, davantage d'impôt foncier que les autres, leur retrait peut mettre en danger le financement et la fourniture des services publics pour tous, en dehors de leur enclave privilégiée.

► correspondent bien à cette définition ou ce qui était payé au seigneur du Moyen-Âge, au chevalier châtelain du lieu, en échange de sa « protection » (souvent littéralement, comme le *pizzo* mafieux donc), on la complétera ainsi : un impôt est

un prélèvement obligatoire, sans contrepartie directe, versé au budget d'un gouvernement.

6.2 Redevance. Lorsque cela ressemble à un impôt mais, qu'il y a une contrepartie identifiée comme telle, bien spécifique disponible pour tous ou « mise à disposition », mais sans tenir compte précisément de la consommation réelle du service offert, on parlera davantage de redevance. Un exemple de redevance, ce pourrait être la cotisation forfaitaire prélevée à même la facture de téléphone pour financer le service 911 (pour les appels d'urgence)⁴⁸. Et c'est comme les redevances télé en France et ailleurs en Europe, pour couvrir les frais du service public qui est mis à disposition, peu importe qu'on l'utilise ou pas.

6.3 Tarif. Si l'on tient véritablement compte de la consommation, ce sera généralement un tarif. Cela implique donc qu'il y ait un mécanisme ou un outil de mesure de la consommation réelle. Si le prix facturé n'est pas proportionnel à la consommation, ce n'est pas un vrai tarif : pas de compteur d'eau, pas de véritable tarification de l'eau à proprement parler – **pas de tarif sans tourniquet**. Le recours à la tarification demeure relativement rare pour les gouvernements locaux au Québec et, de mon point de vue, c'est tant mieux⁴⁹.

⁴⁸ En 2020 encore, le ministère des Affaires municipales estimait qu'il s'agissait d'une « taxe », ce qui est tout à fait acceptable : « Autres revenus de sources locales [dont] Taxe pour le service 9-1-1 » MAMH. (2020). *Le financement et la fiscalité des organismes municipaux au Québec*, Ministère des Affaires municipales et de Habitation (MAMH), 29 p., p. 20. Mais voici que, désormais, ce prélèvement destiné au financement du 9-1-1 est erronément rangé sous la rubrique « tarification » (voir plus loin) : MAMH. (2025). *Le financement et la fiscalité des organismes municipaux au Québec*, Ministère des Affaires municipales et de Habitation (MAMH), 23 pages, mais non paginé, [en ligne], p. « 15 de 23 » https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/finances_indicateurs_fiscalite/fiscalite/fiscalite_organismes_municipaux.pdf

⁴⁹ Hamel, Pierre J. (2021). « L'effet des compteurs d'eau sur la consommation : un coup d'épée dans l'eau », pour le compte de la TROVEP de Montréal (Table régionale des organismes volontaires en éducation populaire) et de la Coalition québécoise pour la protection et la gestion responsable de l'eau – Eau Secours!, Montréal : Groupe de recherche sur l'innovation municipale (GRIM), INRS-Urbanisation, Culture et Société, version québécoise, 25 p. <http://espace.inrs.ca/id/eprint/11427> version française, 20 p. : https://inrs.ca/wp-content/uploads/2021/03/CoupdEpeeDansIEau_F.pdf

Au Québec, au temps jadis, certains, y compris et surtout au ministère des Affaires municipales, parlaient abusivement de « tarification fiscale », par exemple lorsque les municipalités divisent le montant dépensé pour telle ou telle activité par le nombre de ménages et qu'elles facturent tant la porte pour l'eau ou les déchets : il s'agit alors d'un impôt ou plutôt d'une taxe forfaitaire. Point.

Selon le ministère,

« [s]ont notamment des modes de tarification :

- les taxes basées sur une autre caractéristique de l'immeuble que sa valeur, comme la superficie, l'étendue en front ou une autre dimension de l'immeuble;
- les compensations exigées du propriétaire ou de l'occupant d'un immeuble;
- un prix exigé de façon ponctuelle ou sous forme d'abonnement pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité. »⁵⁰

Si on accepte qu'il y ait nécessairement une mesure de la consommation (un tourniquet), seule la troisième catégorie correspond vraiment à de la véritable tarification.

Je ne vois toujours pas pourquoi un prélèvement forfaitaire de 100 \$ par logement pour couvrir la dépense « enlèvement des ordures » serait de la « tarification » fiscale. À ce compte-là, on pourrait faire passer pour une tarification fiscale n'importe quel impôt forfaitaire de 100 \$ par logement (ou par personne) pour couvrir les dépenses d'administration, par exemple pour les loisirs ou la protection contre les incendies ou n'importe quoi d'autre.

Chose certaine, la partie de l'impôt foncier qui couvre les frais de protection contre les incendies est par définition liée au bénéfice reçu puisque l'impôt est littéralement fonction de la valeur des biens protégés, de la valeur foncière. C'est donc, pour l'essentiel, comparable aux assurances dont les primes sont fonction de la valeur des biens assurés : en partie du moins, l'impôt foncier est d'emblée très directement en « lien avec le bénéfice reçu » sans pour autant que cet impôt ne se transforme en tarif.

Mais, tant qu'à faire, on pourrait diviser l'ensemble des dépenses municipales par le nombre de ménages et faire comme si toutes les dépenses municipales devenaient couvertes ►

⁵⁰ MAMH. (2025). *Le financement et la fiscalité des organismes municipaux au Québec*, ministère des Affaires municipales et de Habitation (MAMH), 23 pages, non paginé [en ligne], p. « 15 de 23 » https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/finances_indicateurs_fiscalite/fiscalite/fiscalite_organismes_municipaux.pdf

► par un « tarif fiscal ». Et le « *poll tax* », l'impôt par personne de Madame Thatcher (dont nous reparlerons – on divisait l'ensemble des dépenses non couvertes par un quelconque tarif par le nombre d'adultes), pourrait donc, lui aussi, avec un soupçon de mauvaise volonté, passer pour de la tarification fiscale : ce serait du grand n'importe quoi ! ⁵¹..

6.4 Taxe. Une taxe, à proprement parler, c'est un **impôt dédié**, autrement dit, c'est un prélèvement obligatoire sans contrepartie directe tangible, mais dont le produit est théoriquement consacré à tel ou tel poste budgétaire; « taxe dédiée » est donc un pléonasme.

Pour « impôt dédié », les anglophones, eux, peuvent à bon droit spécifier *ear marked tax* puisque aussi bien « taxe » qu'« impôt » se traduisent par « *tax* »; littéralement, ce serait ►

⁵¹ Depuis toujours grand amateur et propagandiste assumé de la tarification, le ministère des Affaires municipales a longtemps tenu, au temps jadis, une recension des « expériences de tarification » dans les municipalités québécoises, en espérant sans doute que l'exemple rare, mais célébré de ses meilleurs élèves inspirerait les cancre. On pouvait ainsi trouver le répertoire affiché, encore jusqu'à tout récemment, sur le site du ministère; mais voici qu'après pas loin de vingt ans de bons et loyaux services on ne trouve plus ce minutieux (et savoureux) compendium ailleurs que dans des centres de documentation ou sur le site de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) : *Répertoire des expériences de tarification*, Québec : ministère des Affaires municipales, 1995, 179 p. et annexes. <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs57627>

Sous le label « tarification », on rangeait, comme de juste, le montant des titres de transport payés par les usagers du transport en commun, qui sont de vrais tarifs; mais l'essentiel de ce qu'on y trouvait, c'était précisément de la « tarification fiscale », pas de la vraie de vraie tarification, pour la bonne raison que les cas de véritable tarification étaient (et sont encore) assez rares dans les municipalités québécoises. Or, il s'avère qu'une forte proportion des gens du Ministère sont ouvertement très favorables à la tarification (et depuis longtemps) : du point de vue ministériel, théoriquement, cela permettrait aux municipalités d'aller chercher des sous ailleurs, qu'elles n'auraient donc plus à prendre via l'impôt foncier. Tant et si bien que les municipalités cesseraient de quêter de nouveaux transferts ou de réclamer l'accès à de nouveaux champs de taxation.

Et on en fait d'ailleurs encore régulièrement la propagande, sans se soucier de mesurer si seulement ça vaut la peine. Personnellement, cela me paraît être une bien mauvaise avenue.

► un impôt « marqué à l'oreille » comme du bétail, ou « bague » comme un oiseau migrateur. C'est essentiellement une question de traçabilité.

À plusieurs égards, on peut considérer que bon nombre de « cotisations sociales » sont, en réalité, des taxes, comme notre cotisation d'assurance chômage⁵².

Certes, dans certains pays (en France notamment), les régimes de sécurité sociale sont gérés par des organismes théoriquement autonomes et distincts de l'appareil d'État et ils sont même parfois formellement contrôlés par des conseils composés de représentants du patronat et des syndicats de salariés (avec parfois une tierce partie composée de représentants de l'État); il va sans dire que, dans ces cas, on tient beaucoup à insister sur la supposée différence entre « cotisation sociale » et « taxe », sans (trop) tenir compte du réel contrôle exercé par l'État (parfois uniquement en dernier ressort, mais un vrai contrôle tout de même).

D'ailleurs, c'est toujours l'État qui agit de fait comme le garant ultime des régimes de sécurité sociale et qui, en cas de problèmes sérieux, contribue directement à la solution⁵³. À l'inverse, à l'occasion, lorsque l'État est au plus mal, il ne se gêne pas pour piger sans vergogne dans les caisses autonomes de la Sécurité sociale, ici comme en France, en faisant comme s'il s'agissait / en démontrant qu'il s'agit bien / de vases communicants⁵⁴.

⁵² Ou comme notre ancienne cotisation d'assurance maladie qui est disparue en ayant été « fiscalisée » c'est-à-dire intégrée à un impôt, dans ce cas-ci, à l'impôt québécois sur le revenu alors que cela aurait pu l'être à un autre impôt : on aurait pu vendre l'idée que l'abolition de la cotisation allait être compensée par le relèvement d'un tout autre impôt pour générer à peu près le même montant.

⁵³ Comme lorsque l'État français a créé en 1990 la « contribution sociale généralisée » pour participer au financement de la sécurité sociale, puis en 1996, la « contribution pour le remboursement de la dette sociale » théoriquement destinée, comme son nom l'indique, au remboursement de la dette.

⁵⁴ Ducas, Isabelle. (2001). « Jean Chrétien admet s'être servi de l'assurance-emploi pour éviter des déficits », TVA, 5 décembre 2001 <https://www.tvanouvelles.ca/2001/12/05/jean-chretien-admet-setre-servi-de-lassurance-emploi-pour-eviter-des-deficits> Comme lorsque le gouvernement du Québec a réduit le fardeau du Ministère du transport en confiant / transférant une partie de ses responsabilités à la SAAQ. Ainsi, financée par une cotisation à des fins d'assurance, la Société de l'assurance automobile du Québec est désormais responsable de la pesée des camions en période de dégel, ce qui contribue à limiter l'orniérage. L'explication logique? L'orniérage rend la chaussée littéralement moins carrossable et moins sécuritaire. Le transfert de responsabilité réduit les dépenses assumées par le ministère ►

Quoi qu'il en soit, ce qu'il faut surtout retenir, c'est que la distinction demeure bien utile parce qu'il est généralement plus facile de « vendre » une taxe pour une bonne cause, dont on pourra vanter l'urgence ou la nécessité plutôt qu'un impôt banal versé indistinctement au fond consolidé; il n'est pas dans l'air du temps d'ajouter des sous pour financer « la bureaucratie », mais il est plus acceptable de créer une taxe destinée à rembourser une dette; mieux encore, (presque) tout le monde craquera pour la protection de l'environnement ou celle des enfants maltraités. On pourra même tenter de faire deux pierres d'un coup, en lançant **une taxe à la fois contre le vice et pour la vertu** – c'est un grand classique : contre la pollution et pour l'environnement (même si parfois des gilets jaunes peuvent renâcler) comme un prélèvement sur l'essence pour financer, en partie, le transport en commun ou contre la malbouffe et pour la santé (comme une taxe sur les repas des restos rapides pour financer des campagnes de promotion de l'activité physique); ou comme un nouveau relèvement des prélèvements sur le tabac qui contribuerait à la fois à la lutte contre le tabagisme et pour la protection de la rainette faux-grillon⁵⁵.

Ce souci et cette nécessité de justifier un relèvement des impôts sont particulièrement remarquables aux États-Unis où les villes et les comtés bataillent et rivalisent d'imagination et de travail de persuasion pour relever tel ou tel prélèvement de quelques sous ►

► sans apparemment augmenter les impôts; mais une hausse de cotisation viendra, comme par magie, donner une marge de manœuvre toute nouvelle au Trésor public. On reverra le même phénomène avec la création de *special districts* américains, qui se voient dotés d'un nouvel impôt et dont la mission est d'assumer ce qui était une responsabilité d'un gouvernement local : les dépenses de ce dernier sont réduites d'autant et il conservera les sous qu'il consacrait à cette responsabilité désormais déléguée au *special district*. On en a parlé brièvement mais on y reviendra. McCubbins, Colin H. et Mathew D. McCubbins. (2010). « Proposition 13 and the California **Fiscal Shell Game** », *California Journal of Politics and Policy*, vol. 2 n°2, notamment p.19, 27 p., <https://doi.org/10.2202/1944-4370.1082>. En France, le phénomène de détournement prend même de l'ampleur : Guédé, Alain. (2019). « Les aides sociales victimes d'un vol de rapaces à effets de serres », *Le Canard enchaîné*, vol. 103, n° 5154, 21 août, p. 4

⁵⁵ Hamel, Pierre J. (2001). « Changements socio-démographiques et fiscalité », in Jacques Véron, Sophie Pennec, Jacques Légaré et Marie Digoix (dir.), *Le contrat social à l'épreuve des changements démographiques*, Actes du colloque tenu dans le cadre des *Deuxièmes Rencontres Sauvy* et des *Treizièmes Entretiens Jacques Cartier*, Montréal (octobre 2000), collection « Dossiers et recherches », n° 104, Paris : INED (Institut national d'études démographiques), 386 p., pp. 323-344.

► ou de quelque fraction de pourcentage, en promettant d'affecter les sommes recueillies à telle fonction spécifique et à rien d'autre – sans un seul sou pour « la bureaucratie », promis juré !⁵⁶ – en s'interdisant donc tout transfert entre des enveloppes qui demeureront distinctes et étanches l'une à l'autre; chaque quart de sou de taxe supplémentaire y étant (presque toujours) le fruit d'un référendum *ad hoc* où il a été gagné de haute lutte⁵⁷.

Chez nous, au contraire, même dans le cas d'un impôt distinct et très formellement dédié, dont tout le produit devait être en principe consacré exclusivement à telle ou telle fonction spécifique, l'étanchéité tient souvent de la promesse « modifiable » (comme lorsque notre fédéral pige allégrement dans la caisse du régime d'assurance-chômage pour en transvaser une partie dans son fonds consolidé); nous risquons donc de mal comprendre l'attachement profond (et sincère) des Américains envers ces concepts qui valorisent la véritable autonomie fiscale⁵⁸ – chez eux, on ne rigole pas avec ça.

⁵⁶ « *To ensure these funds go where the voters intend, they are put in special accounts that the Legislature cannot touch. None of these new revenues can be spent on state bureaucracy or administrative costs.* » *Text of proposed laws. Proposition 30*, p. 80 <http://vig.cdn.sos.ca.gov/2012/general/pdf/text-proposed-laws-v2.pdf#nameddest=prop30> Je surligne et souligne. On reviendra sur cette proposition 30 de 2012.

⁵⁷ Comme à chaque élection présidentielle, se tiennent également de nombreux scrutins qui pour élire un représentant (plusieurs dans chaque état), qui pour un sénateur (une fois sur trois), qui pour diverses élections et souvent pour un référendum qui devait définir ou non une nouvelle taxe (ou l'augmentation d'une taxe existante) destinée au financement d'une agence spécialisée, le plus souvent en augmentant l'impôt foncier; par exemple, en novembre 2024, il y a eu 53 référendums pour instaurer des taxes destinées à financer (davantage) le transport en commun (ce qui fut adopté dans 46 de ces 53 cas). Metro. (2024). « Voters Approve \$25B-Plus in Transportation Ballot Measures », *Metro*, 6 novembre, https://www.metro-magazine.com/10231191/voters-approve-25b-plus-in-transportation-ballot-measures?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=20241107_1706:672d0931bf1e6e1bbb0244fa:ot_NL-MET-Express-Thursday-20241107&omid=1004686445&cid=63449df2dd511e2f2001fced

⁵⁸ Incidemment, cette façon de concevoir l'autonomie fiscale relève d'une attitude, d'une vision de l'administration publique, d'une conception de l'État, qui procèdent d'un choix et d'un ancrage politique précis, majoritaire aux États-Unis. Et un choix politique, même légitime, est par essence contestable. Ainsi, votre serviteur est vertement contre le dépeçage des fonctions gouvernementales à l'américaine pour les confier à une multitude d'agences : à l'opposé, je suis ouvertement partisan de la polyvalence ►

Encore que... Le fait d'utiliser (en tout ou en partie) le produit d'un impôt dédié pour autre chose que ce à quoi il était destiné, cette opération (répréhensible et honnie) a pourtant un nom – et, en soi, c'est donc bel et bien le signe manifeste que cela existe tout de même, car on ne prendrait pas la peine de nommer quelque chose qui n'existerait pas. Techniquement, on parle de « *fungibility* » (fongibilité, on devrait peut-être dire « porosité » en meilleur français pour « frontières poreuses ») pour indiquer que les frontières comptables ne sont pas étanches entre deux lignes budgétaires et, bien sûr, certains traquent et pourfendent cette fongibilité. Cependant, d'autres chercheurs calculent que, dans certains cas du moins, concernant des gouvernements locaux, certains impôts ne sont pas fongibles – leurs recettes ne sont pas interchangeables ou diluées dans le fonds consolidé. Bien au contraire, certains impôts dédiés entraînent et aspirent à eux d'autres impôts ou suscitent des dépenses d'un volume supérieur à ce qui est récolté à même ces impôts : non seulement tout l'argent récolté est dépensé aux fins qui étaient mises de l'avant mais, au bout du compte, on injecte des sommes supplémentaires, qui sont collectées à même d'autres impôts⁵⁹.

Le cas de l'impôt californien sur la consommation (présenté ci-après) est exemplaire.

Un impôt sur la consommation est (théoriquement) levé sur tout achat de bien tangible acheté en Californie (ou acheté ailleurs, mais livré ou en tout cas consommé ou « utilisé » en Californie et c'est pourquoi on dit qu'il s'agit d'une « *Sales & Use Tax* » – une taxe sur les ventes de biens et sur leur usage, mais *pas sur les services*). Un prélèvement au taux de 7,25 % s'ajoute ainsi au prix affiché. Le produit de cet impôt est réparti entre différentes enveloppes étanches; en fait, les électeurs et contribuables ont successivement voté, lors de référendums, pour toute une série de hausses en allouant 0,50 % pour financer certains programmes de santé, ou 0,25 % pour soutenir les commissions scolaires et les autres instances qui fournissent des services d'enseignement (ce qui a pris fin en 2016) et ainsi de suite. Dans ce dernier cas, par exemple, ce 0,25 % additionnel était le résultat d'un référendum ►

► et d'un modèle de gouvernement multifonctionnel, où les élus ont la réelle possibilité de faire de véritables choix budgétaires, de changer d'avis et de *réallouer des fonds à des fins différentes de ce qui était prévu au départ*. C'est un choix politique qui est assez minoritaire aux États-Unis.

⁵⁹ Afonso, Whitney B. (2015). « Leviathan or Flypaper: Examining the Fungibility of Earmarked Local Sales Taxes for Transportation », *Public Budgeting & Finance*, vol.35, n°3 (fall), pp. 1–23.
<https://doi.org/10.1111/pbaf.12072>

► tenu le 6 novembre 2012 – la proposition 30, « *Temporary Taxes to Fund Education* », mais appelée officiellement « *The Schools and Local Public Safety Protection Act of 2012* » – et approuvé par 55 % des électeurs. Ce surcroît de taxe était temporaire (les Américains adorent ces clauses qui fixent un terme à l'application d'une loi, d'un règlement ou d'un impôt – *sunset provision* ou *sunset clause*) : c'était d'accord pour un nouvel impôt, mais à condition que cet effort supplémentaire soit temporaire et qu'il ne s'applique que pendant quatre ans, du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016. Et bien entendu, il était hors de question de détourner ces sous à d'autres fins⁶⁰.

Le taux global de 7,25 % est le total composite de deux impôts versés en bloc au budget de l'État ainsi que d'une ribambelle de six petites taxes, plus la taxe disparue de la proposition 30 : deux impôts contribuent directement (et indistinctement) au fonds consolidé de l'État, ces impôts ayant été votés en deux fois et apparaissant comme tels, d'abord avec 3,6875 %, puis 0,25 %, pour un total d'un tout petit moins que 4 % (3,9375%) pour le budget de l'État et ensuite tout le reste est chaque fois identifié, dûment « motivé » et explicitement voté. C'est donc l'alliage (ou l'amalgame ?) de deux impôts d'État (les deux premiers prélèvements), de trois véritables taxes (dont les produits sont affectés respectivement à la sécurité publique, à la santé et au transport) et de deux autres impôts d'État (au taux de 1,0625 et de 1,00) transférés intégralement, directement et inconditionnellement aux gouvernements locaux sans être attachés à des dépenses spécifiques.

À ce taux de 7,25 % qui s'applique partout en Californie, s'ajoutent, le cas échéant, des impôts ou des taxes supplémentaires votés par les électeurs-contribuables de tel ou tel gouvernement local. Et, en effet, de très nombreuses taxes et impôts locaux s'ajoutent à cette taxe d'État composite : les comtés, les municipalités et les autres gouvernements locaux peuvent convaincre leurs citoyens contribuables qu'un surcroît d'impôt sur la consommation serait moins pénible que l'augmentation d'un autre impôt par exemple foncier; dans certaines circonstances, cela pourra sembler intéressant puisque seuls les résidents votent pour relever un impôt qui pèsera sur la consommation de tous ceux qui viendront faire leurs emplettes sur le territoire, qu'ils en soient résidents ou non.

Nous y reviendrons en parlant des impôts sur la consommation.

⁶⁰ « *None of these new revenues can be spent on state bureaucracy or administrative costs.* »

Text of proposed laws. Proposition 30, p.80 <http://vig.cdn.sos.ca.gov/2012/general/pdf/text-proposed-laws-v2.pdf#nameddest=prop30>

Detailed Description of the Sales & Use Tax Rate⁶¹

Rate	Jurisdiction	Purpose	Authority
3.6875%	State	Goes to State's General Fund	Revenue and Taxation Code Sections 6051, 6201
0.25%	State	Goes to State's General Fund	Revenue and Taxation Code Sections 6051.3, 6201.3 (Inoperative 1/1/01 – 12/31/01)
0.50%	State	Goes to <u>Local Public Safety Fund</u> to support local criminal justice activities (1993)	Section 35, Article XIII, State Constitution
<u>0.25%</u>	State	<u>Goes to State's Education Protection Account to support school districts, county offices of education, charter schools, and community college districts.</u>	Section 36, Article XIII, State Constitution (Operative 1/1/13 to 12/31/16) pjh: ce surcroît de taxe qui était destiné à soutenir les écoles n'existe plus.
0.50%	State	Goes to Local Revenue Fund to support local <u>health and social services programs</u> (1991 Realignment)	Revenue and Taxation Code Sections 6051.2, 6201.2
1.0625%	State	Goes to <u>Local Revenue Fund</u> 2011	Revenue and Taxation Code Sections 6051.15 and 6201.15
1.25%	Local	<u>0.25% Goes to county transportation funds</u> <u>1.00% Goes to city or county operations</u>	Revenue and Taxation Code Sections 7202 and 7203
Total : 7.25%	State/Local	Total Statewide Base Sales and Use Tax Rate	

Counties, cities and towns in California may impose one or more district taxes.

⁶¹ California Department of Tax and Fee Administration. *Detailed Description of the Sales & Use Tax Rate*, <http://cdtfa.ca.gov/taxes-and-fees/sut-rates-description.htm> (en vigueur en date du 1^{er} janvier 2025); je surligne et souligne et rature.

Déjà donc, plusieurs parts de cet impôt d'État sur la consommation sont pour ainsi dire ristournées directement ou indirectement aux municipalités, aux comtés et aux commissions scolaires (en Californie du moins); ce sera alors sous forme d'un transfert réparti selon la population, comme c'est également le cas ailleurs le plus souvent; mais la clé de répartition est parfois différente ne serait-ce que pour une partie du transfert, pour tenir compte, par exemple, des inégalités sociales ou d'autres besoins particuliers⁶². Le montant de ces transferts est (généralement) établi sans égard à ce qui est acheté (ou consommé) sur le territoire même de chaque municipalité. Ce ne sera bien sûr pas le cas pour les impôts sur la consommation additionnels que choisiront de lever des municipalités, des districts ou des comtés.

Incidentement, au moment de l'élection présidentielle de l'automne 2024, 58 % des citoyens du comté de Los Angeles ont voté pour accepter d'ajouter une cotisation supplémentaire destinée à soutenir les efforts du comté pour le logement abordable et l'aide aux sans-abri⁶³; concrètement, il s'agit d'un surcroît (de presque rien du tout) de 0,25 % s'ajoutant aux 9,5 % que payaient déjà les habitants du comté de Los Angeles. Tout de même, ce tout petit supplément ne générera pas moins de... un milliard USD annuellement⁶⁴. Ces sous seront répartis (selon une formule de répartition strictement définie avant le référendum et inviolable) entre le comté, les municipalités et deux agences spécialisées : la Los Angeles County Development Authority (LACDA) et la Los Angeles County Affordable Housing Solutions Agency (LACAHS).

Qui dit plus? Bon nombre de municipalités en ont profité pour ajouter leur propre référendum (pour autant de bonnes causes, du moins les citoyens-contribuables en ont-ils été convaincus) de sorte que l'impôt sur la consommation combiné peut dans certains cas atteindre les 11,25 %. À l'œil, il n'y aurait pas moins 450 taxes locales en Californie, ►

⁶² Kass, Amanda, Michael Pagano et Farhad Kaab Omeyr. (2020).

How States Provide Cities with General Revenue : An Analysis of Unrestricted State Aid, Working Paper WP20AK1, Cambridge, Mass: Lincoln Institute of Land Policy, 43 p., p.2 et ss https://www.lincolninst.edu/sites/default/files/pubfiles/kass_wp20ak1.pdf

⁶³ Measure A — approved by 58% of L.A. County voters in November 2024 homeless services and affordable housing development <https://homeless.lacounty.gov/measure-a/>

⁶⁴ Patel, Tina et Chelsea Hylton. (2025). « Sales tax in Los Angeles County increases to 9.75% », *CBS News*, 1er avril. <https://www.cbsnews.com/losangeles/news/sales-tax-increase-la-county-measure-a/>

► avec déjà un peu moins de 75 taxes locales à l'intérieur du seul comté de Los Angeles.
Le taux combiné de l'impôt sur la consommation atteint 10,75 % à Santa Monica
et même 11,25 % à Lancaster et à Palmdale (toutes trois dans le comté de Los Angeles).

D'un côté de la rue à l'autre, l'impôt sur la consommation peut varier assez considérablement.
Impossible ? Bien entendu. Intenable, tout le monde en convient. Et pourtant.

« *Eppur si muove !* » On y reviendra.

Impôt, redevance, tarif ou taxe, chaque type de prélèvement comporte des avantages
et des inconvénients particuliers du point de vue des élus.
Et certains s'avèrent être de meilleurs stratèges que d'autres.

7. Les gouvernements locaux américains

Il est de plus en plus fréquent de mettre ainsi en garde les lecteurs d'articles ou de rapports de recherches en études urbaines : évitez de comparer l'incomparable ! Ou, du moins, prenez bien garde à ne pas tout confondre. Ne cherchez pas à mettre ensemble les « municipalités », sous prétexte qu'elles sont toutes étiquetées « municipalités », alors qu'elles n'ont parfois en commun que cette appellation (très peu contrôlée).

Si les comparaisons entre municipalités (ou communes) de différents pays sont périlleuses, il en est pratiquement de même entre « municipalités » américaines : aux États-Unis d'Amérique, au sein du même pays, le « gouvernement local » réfère à un ensemble bariolé, bigarré et incroyablement touffu.

Après avoir insisté sur 7.1 la variabilité de la scène gouvernementale locale américaine, on évoquera en 7.2 l'étendue des responsabilités des gouvernements locaux, en insistant sur ce qui dépare par rapport à ce que font nos municipalités,

7.2.1 des services sociaux

7.2.2 des ports internationaux

7.2.3 des aéroports internationaux

7.2.4 l'administration de la justice et des prisons

7.2.5 des services d'éducation qui vont parfois du préscolaire à l'université

7.2.6 des services de santé mentale et physique et des hôpitaux de comté

7.2.7 des services « marchands » (eau et électricité, gaz, internet, téléphone, poste...)

puis on passera rapidement en revue les divers types de gouvernements locaux

7.3 Les municipalités

7.4 Les comtés,

7.5 Les cantons

7.6 Les commissions scolaires et les autres gouvernements locaux spécialisés

7.7 Un outil de concertation intergouvernementale : le *joint powers authority*

7.8 Et ces constellations de nano-proto-gouvernements

7.9 Autonomie et fragmentation

7.10 *Unincorporated* et (pas mal) laissés-pour-compte

7.11 Le poids relatif des gouvernements locaux américains

7.12 Le rôle du privé : une part d'ombre

7.13 Le gouvernement fédéral et l'importance des dépenses de défense

7.1 La variabilité

Tout d'abord, il faut bien insister sur ce fait qu'aux États-« Unis » d'Amérique, pratiquement tout varie selon l'État, à moins que ce soit explicitement prévu dans la constitution (fédérale) américaine (et encore).

Bonnie Parker et Clyde Barrow, célèbres braqueurs de banques des années 1930, pouvaient légalement échapper à la police qui les poursuivait en traversant la frontière entre deux États⁶⁵.

On vient encore de le voir encore une fois en 2024, l'élection du président ne se fait pas partout de la même façon, tout dépend de chaque État. De même, certains États ferment leur dernière centrale nucléaire pour des raisons écologiques pendant que leur presque voisin, pour d'autres raisons apparemment tout aussi écologiques, favorise le développement de cette même énergie parce qu'elle n'émet pas de GES⁶⁶.

Certains pratiquent encore la peine de mort abolie chez leurs voisins. Et encore, et surtout, dans les faits, tout ne fonctionne pas de la même façon à l'intérieur d'un même État puisque parfois, par exemple au Texas, tout dépend du procureur de chaque comté, élu pour quatre ans : le procureur « joue le rôle clé, car c'est lui qui suit toute l'affaire et qui a la capacité à tout moment d'abandonner la demande d'une peine capitale »⁶⁷.

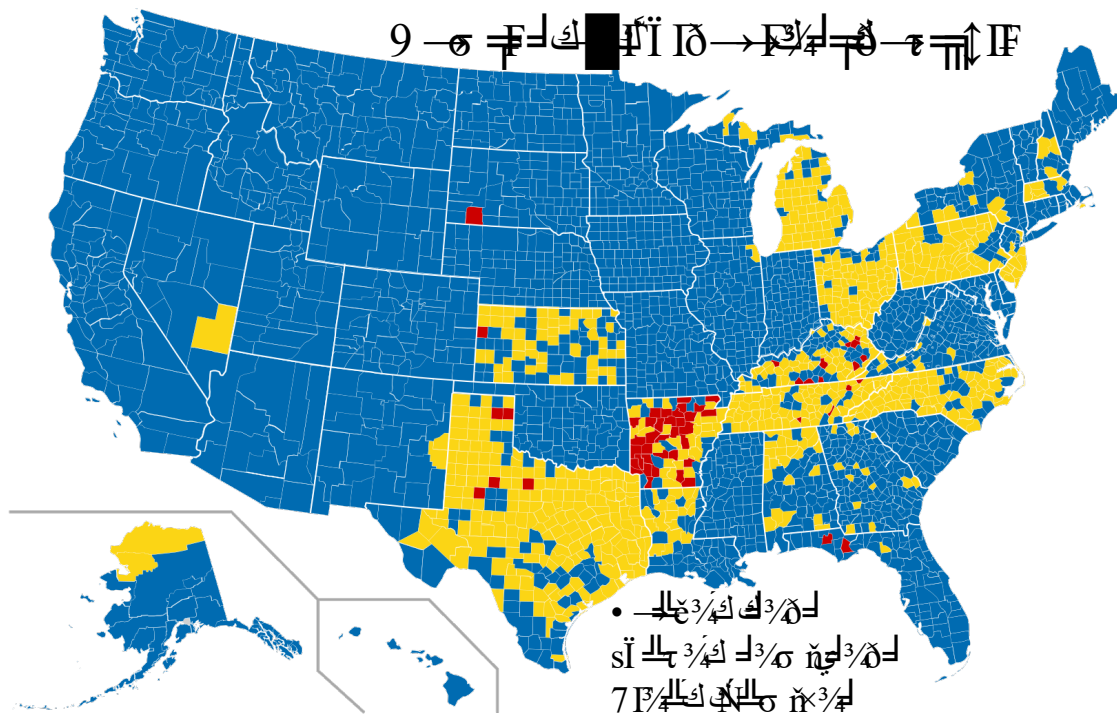
Parfois, c'est une ville qui fait un pas de côté ou même qui s'oppose carrément à une décision de l'État. Par exemple, on l'a vu, La Nouvelle-Orléans peut décider presque souverainement de saboter la mise en œuvre d'une décision de l'État, de limiter le droit à l'avortement : ►

⁶⁵ On me rapporte qu'à Montréal, les manifestants poursuivis par la police municipale profitaient de la même manière des frontières municipales avant l'unification des services de police sur l'île de Montréal. En effet, avant la création du service de police de la Communauté urbaine de Montréal, chaque service de police municipal local n'avait juridiction qu'à l'intérieur de son propre territoire.

⁶⁶ Robin, Maxime. (2022). « Vifs débats aux États-Unis. Des écologistes séduits par le nucléaire », *Le Monde diplomatique*, n° 821, vol. LXIX, (août), p.1, 20-21 Les émissions de GES du nucléaire ne sont pas nulles si l'on tient compte de l'ensemble du cycle de vie des réacteurs, mais elles demeurent moindres que celles des centrales thermiques au charbon (et certains charbons sont pires que d'autres), on s'entend.

⁶⁷ *Peine de mort au Texas*, https://fr.wikipedia.org/wiki/Peine_de_mort_au_Texas

Pareillement, même si, presque partout, la prohibition de l'alcool a été abolie en 1933 (par le retrait d'un amendement constitutionnel⁶⁸), l'Oklahoma et le Kansas continuèrent de l'imposer jusqu'en 1948 et le Mississippi jusqu'en 1966⁶⁹. Et encore, entre ce qui est dit et ce qui est fait... Ainsi, le Maryland (d'origine catholique) avait pourtant bien ratifié ce 18^e amendement qui avait introduit la prohibition au niveau national de 1920 à 1933, mais l'État n'avait jamais mis en place de mesures concrètes pour la faire respecter 😊 (c'est comme La Nouvelle-Orléans et l'avortement). Et là aussi, les choses changent beaucoup à l'intérieur d'un même État.



Même s'il n'y a plus aujourd'hui d'État prohibitionniste, il existe encore aujourd'hui des « *dry counties* », des comtés secs où la vente d'alcool est interdite, où le transport d'alcool est ►

⁶⁹ *Prohibition*, <https://fr.wikipedia.org/wiki/Prohibition>

► contrôlé, voire interdit, avec moult variantes. Inversement, certains comtés voisins s'affichent « *wet* » (humides) sans aucune limitation. D'autres comtés sont « *moist* » (moites, mouillés ? sans être détrempés 😊) : ces derniers sont des comtés *dry* mais où certains cantons ou certaines municipalités incorporées ont choisi d'être *wet*; ou encore, tout le contraire, avec des municipalités ou des cantons qui choisissent, par référendum de demeurer (ou de redevenir) *dry* pendant que le comté environnant est *wet*.⁷⁰

Par exemple, la ville de Wheaton, l'épicentre du comté de DuPage en Illinois (où notre ami paie 13 impôts fonciers), a été *dry* de 1887 jusqu'en 1985; quelqu'un de connu là-bas écrivait, en 1967, avec satisfaction : « Wheaton is still church-going, conservative and dry »⁷¹. À 45 miles de là, la ville de South Holland a été le dernier château fort *dry* de tout l'Illinois jusqu'en 2023⁷².

Pendant que 32 États permettent la vente d'alcool via des détenteurs de permis, 18 autres vendent directement vin et alcool dans un réseau de points de vente semblable à celui de la SAQ. Là où la vente d'alcool ne se fait pas dans un réseau contrôlé par l'État, ce pourra être dans un réseau contrôlé par le comté, comme celui de Montgomery⁷³, Maryland



(État de Marie, avec a priori une forte proportion catholique, beaucoup moins prohibitionniste); ce pourra encore être via des magasins propriétés de municipalités comme au Minnesota ►

⁷⁰ « Malgré la présence de la distillerie [Jack Daniel's] sur son territoire, le comté de Moore [Tennessee] est ce que l'on appelle un « [dry county](#) », c'est-à-dire un territoire où la vente d'alcool est interdite. Une dérogation permet à la distillerie de vendre des bouteilles aux touristes, excepté le dimanche. », « Jack Daniel's » *Wikipédia*, https://fr.wikipedia.org/wiki/Jack_Daniel%27s
Comment dit-on « faux cul » en américain?

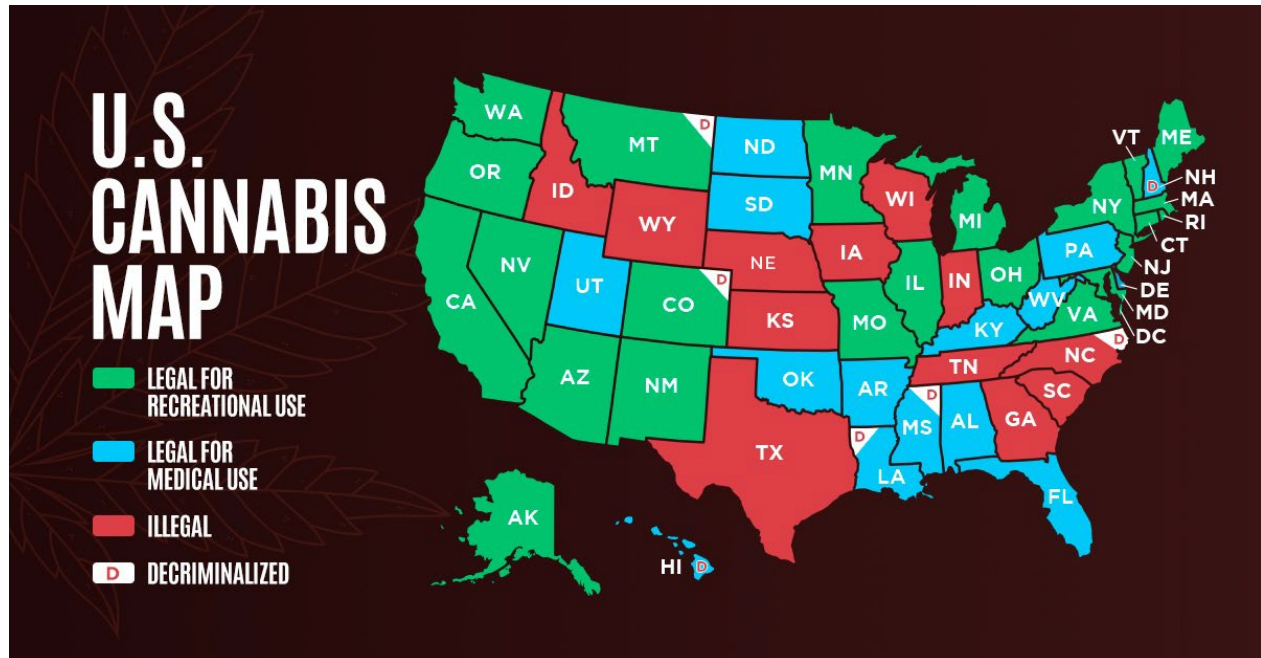
⁷¹ http://www.dupagehistory.org/dupage_roots/Wheaton_23.htm

⁷² Wade, Stephanie. (2023). « South Holland, last 'dry town' in Illinois, issues 1st-ever liquor license », *Eyewitness News, ABC 7*, 11 août, <https://abc7chicago.com/south-holland-liquor-license-blueberry-field-illinois/13634314/>

⁷³ *History and Philosophy* <http://www.montgomerycountymd.gov/DLC/history.html>

► ou au Dakota du Sud⁷⁴.

On peut faire le même exercice pour légalité de la marijuana : ça dépend.



Et le progrès n'arrange pas les choses : prenons la réglementation concernant les drones. Pendant que le gouvernement fédéral a décrété que le pilote doit conserver un contact visuel avec le drone, chaque municipalité peut édicter ou non un règlement plus limitatif (à tout le moins en Californie); et au sein d'une même agglomération, certaines municipalités le font, d'autres non⁷⁵. Or, nul n'est censé ignorer la loi.

⁷⁴ https://www.osa.state.mn.us/media/xg2h3e2h/liquor_23_report.pdf; <https://cityofbrookings-sd.gov/facilities/facility/details/Brookings-Municipal-Liquor-Store-9>; <https://www.facebook.com/websternunicipalliquor/> <https://chamber.livevermillion.com/list/member/vermillion-wine-liquor-161>

⁷⁵ Nelson, Jake. (2019). *Policy Innovation for an Uncertain Future: Regulating Drone Use in Southern California Cities*, thèse de doctorat, Tempe : Arizona State University, 234 p. https://repository.asu.edu/attachments/221588/content/Nelson_asu_0010E_19163.pdf

Si les choses changent beaucoup pour la peine de mort ou la vente d'alcool ou de cannabis ou le contrôle des drones ou de l'avortement, on peut bien supposer que l'imagination est au pouvoir lorsque vient le temps d'organiser les services publics locaux même les plus classiques.

7.2 Le large spectre des responsabilités locales

Le champ d'action des gouvernements locaux américains est beaucoup plus vaste que ce qui nous semble aller de soi.

Essentiellement, les municipales québécoises s'occupent de quatre grands domaines :

la sécurité publique (pompiers, police, les systèmes d'alerte contre les inondations – oups !),

le transport (la voirie – rues et trottoirs – et le transport en commun),

les loisirs et la culture

et, finalement ce qu'on appelle l'hygiène du milieu (la propreté,

les déchets – ordures et matières recyclables et les eaux – potable, usées et pluviales)⁷⁶.

Les gouvernements locaux américains font tout cela; le plus souvent ce sera en régie directe (par un service municipal) ou via une paramunicipale, car le privé n'est pas très important dans la fourniture de services publics locaux classiques, contrairement à ce qu'on pourrait croire (pour l'eau notamment : le privé ne servirait qu'entre 5 et 10 % des ménages⁷⁷), c'est en tout cas bien moins qu'en Angleterre ou en France.

Prenons pour l'instant un seul exemple parmi ces attributions plus classiques des gouvernements locaux, du moins de notre point de vue, la sécurité publique et, à tout hasard, tout ce qui peut et doit être fait pour les systèmes d'alerte contre les inondations, comme nous le souligne l'actualité de l'été 2025 avec les inondations du début du mois de juillet au Texas.

Pour le fonctionnement des services classiques, les gouvernements locaux se débrouillent tout seuls avec ce qu'ils reçoivent comme impôt; si c'est insuffisant, ils ont beau proposer un référendum qui permettra de relever le taux et voilà, ça roule. Mais pour les investissements, c'est là qu'arrivent les négociations avec l'État : comme généralement il n'y en a pas pour tout le monde, on fera de son mieux pour monter un bon dossier et décrocher une partie de ce qui est budgété dans tel ou tel programme, en cherchant à répondre le mieux possible aux divers

⁷⁶ Hamel, Pierre J. (2019). « Les finances publiques locales québécoises », in Jean-Patrick Brady (dir.), *Introduction à la vie politique municipale québécoise*, Québec : Presses de l'Université Laval, xi et 233 p., pp. 141-168

⁷⁷ Hamel, Pierre J. et Alain Sterck. (1997). *Analyse comparative de la gestion de l'eau dans divers pays*, pour le compte du ministère du Conseil exécutif, Montréal : Groupe de recherche sur les infrastructures et les équipements urbains (GRIEU), INRS-Urbanisation, 86 p., https://inrs.ca/wp-content/uploads/2021/03/rap1997_02.pdf

critères. C'est ni plus ni moins ce que vivent nos municipalités lorsqu'elles s'enlignent ►
► pour aller chercher des subventions à Québec en sollicitant une aide prévue par divers programmes.

Dans le cas des inondations de 2025, la responsabilité du comté de Kerr est engagée : ils étaient directement responsables, ils étaient conscients des risques (depuis au moins 2016, comme en fait foi un rapport), ils avaient d'ailleurs préparé un plan d'intervention et ils avaient sollicité des aides financières sans succès ⁷⁸.

Pour la petite histoire, les autorités du comté avaient d'abord demandé, il y a plusieurs années, une aide auprès d'une agence fédérale, la Federal Emergency Management Agency (FEMA); au Texas tout au moins, les fonds de cette agence alloués à l'État sont administrés par des fonctionnaires de l'État qui ont dû refuser cette aide, par deux fois : plus de demandes que de sous disponibles. Incidemment, l'administration Trump a pour dessein d'éliminer complètement cette agence en disant que la responsabilité concernant les inondations devrait relever uniquement des États et non plus du fédéral. Avant la fermeture annoncée, le fédéral a d'ores et déjà gelé les crédits destinés à prévenir les catastrophes naturelles. Toujours est-il que les gens du comté ont retenté leur chance auprès de l'État qui a mis sur pied en 2019 un fonds sur mesure. Problème : ce fonds n'octroie généreusement que 5 % des coûts, à charge pour le comté d'assumer 95 % des coûts en relevant les impôts; comme ce n'est pas très populaire...

C'est un beau cas pour comprendre que, pour les inondations comme pour tout le reste, dès qu'on sort du train-train quotidien, les gouvernements locaux ne sont pas pleinement autonomes puisqu'ils dépendent des transferts de l'État et du fédéral pour des investissements dans des projets spéciaux, qui sortent de l'ordinaire; comme les besoins dépassent souvent les moyens mis à disposition, il revient à ces gouvernements locaux de prendre l'initiative de lever des impôts spéciaux pour compenser les manquements : il leur faudra être en mesure de gagner la bataille politique de persuasion des électeurs-citoyens-contribuables.

Mais bon, on connaît cette chanson ici. Revenons plutôt à cette panoplie de responsabilités

⁷⁸ Sommer, Lauren. (2025). « Kerr County struggled to fund flood warnings. Under Trump, it's getting even harder », NPR National Public Radio, 10 Juillet. <https://www.vpm.org/npr-news/npr-news/2025-07-10/kerr-county-struggled-to-fund-flood-warnings-under-trump-its-getting-even-harder>

des gouvernements locaux américains qui déborde largement les attributions classiques.

Bien que ce ne soit pas le cas partout car, comme pour tout le reste,

les États-Unis sont incroyablement diversifiés et même disparates,

on retrouve assez souvent sous la responsabilité de gouvernements locaux

- des services sociaux,
- des ports (certains parmi les plus importants)
- des aéroports (les plus importants, pour le trafic intérieur comme pour l'international)
- l'administration de la justice et des prisons, surtout dans les comtés,
- des services d'éducation qui vont parfois de la maternelle jusqu'à l'université
- des services de santé mentale et physique et des hôpitaux de comté ou municipaux
- des services « marchands » (énergie, électricité, gaz, téléphone, internet, poste, etc.)

– 7.2.1 des services sociaux,

Aux États-Unis, les services sociaux sont d'abord et avant sous la responsabilité des États⁷⁹ comme on peut le voir dans une page construite par l'État du Massachusetts

Citizens' Guide to State Services:

Welfare & Social Services

<https://www.sec.state.ma.us/divisions/cis/guide/welfare.htm>

Comme pour tout le reste, tout varie énormément selon les États au point que certains considèrent qu'il y a, aux États-Unis, 51 systèmes de *welfare*⁸⁰.

⁷⁹ . <https://www.britannica.com/topic/social-service/Administration-of-services-in-the-United-States>

⁸⁰ «[...] United States has 51 or more social welfare systems that set target minimum benefits for public assistance for the elderly and families in poverty and maximum benefits for social insurance programs». Fishback, Price V. (2020). « Social Insurance and Public Assistance in the Twentieth-Century United States », *The Journal of Economic History*, vol. 80, n° 2. <https://www-cambridge-org.erable.inrs.ca:2048/core/journals/journal-of-economic-history/article/social-insurance-and-public-assistance-in-the-twentiethcentury-united-states/73EFE8DC98EE84033F8750BC195529C0#>

Le fédéral est présent pour une partie (relativement conséquente) du financement (ou peut-être devra-t-on dire « était » présent) et le privé est très important, que ce soient des organismes ► ► but non lucratif laïcs ou religieux; les gouvernements locaux ne sont donc pas les joueurs de premier plan pour les services sociaux, mis à part les exceptions classiques que sont la Ville de New York et ses voisines du nord-est des États-Unis, municipalités ou comtés (exceptions « classiques », car elles font souvent bande à part, comme dans l'expression « les suspects habituels »)⁸¹.



<https://www.nyc.gov/site/dss/index.page>



Department of Citizen Services

**Division of Family Assistance and Benefits (DFAB) –
formally known as Welfare**

<https://essexcountynj.org/welfare/>

County Social Service Agencies

<https://essexcountynj.org/>

Au passage, je ne peux pas m'empêcher d'insister sur un fait méconnu : la Ville de Montréal

⁸¹ En Ontario, municipalités et comtés sont impliqués dans la fourniture de services sociaux.

<https://www.cityofkingston.ca/community-supports/> <https://www.frontenaccounty.ca/en/living/social-services.aspx> <https://simcoe.ca/residents/social-services/about/?lang=fr>

a longtemps été (et jusqu'à récemment) très active en matière de services sociaux. Montréal a longtemps été en phase avec ses homologues américaines, en tout cas bien davantage ► ► que maintenant, surtout avec ses voisines du nord-est des États-Unis (Boston, New York, etc.)⁸².

Il faut ainsi rappeler que le « secours direct », qui est l'ancêtre de l'aide sociale, le « BS » (et de l'assurance chômage), est d'origine municipale : il s'agissait d'un programme initié et administré par la Ville de Montréal et bénéficiant assez rapidement d'un financement tripartite (Ville, Québec et fédéral). Instauré dans le contexte de la Crise déclenchée en 1929, le secours direct a été administré (presque dès le départ) par la Commission du chômage de la Ville de Montréal, avant que ne soit créé le Service du Bien-être social, jusqu'à la fusion avec le Service de santé, pour donner naissance au Service des Affaires sociales et sa Direction de la sécurité du revenu. Pendant la Crise, l'aide apportée aux chômeurs pesait directement sur le budget des municipalités, même parmi les plus petites⁸³. Jusqu'en 1977, dans le cadre d'une entente particulière entre Montréal et Québec, le régime de sécurité du revenu du Gouvernement du Québec était administré, à Montréal, par quelque mille fonctionnaires salariés par la Ville de Montréal⁸⁴, qui en était compensée d'autant par le gouvernement du Québec pour le montant des aides versées, qui lui-même recevait une compensation du fédéral (pour moitié de l'aide versée), mais pas pour les salaires des fonctionnaires ni pour les frais d'administration qui, au moins jusqu'en 1964, étaient entièrement à la charge de la Ville. Je ne parviens pas à vérifier l'information, mais il me semble qu'ensuite, au cours des années 1970, la Ville était entièrement compensée,

⁸² Hamel, Pierre J. (2016). « Montréal, ville moyenne de Presqu'Amérique », *L'état du Québec 2017*, Montréal : Institut du Nouveau Monde / Del Busso éditeur, 331 p., pp.149-156
<https://inm.qc.ca/produit/letat-du-quebec-2017/>

⁸³ Parent, Frédéric. (2015). *Un Québec invisible. Enquête ethnographique dans un village de la grande région de Québec*, Québec : Presses de l'Université Laval, xii et 281 p., p. 54.

Daigle, Sylvie (2012). « L'administration du secours direct durant la crise des années 1930 à Montréal : les enquêtes de 1937 », Mémoire de maîtrise en histoire, Montréal : UQAM, vi et 111 p.
<http://www.archipel.uqam.ca/5045/> <http://www.archipel.uqam.ca/5045/1/M12584.pdf>
VM172 Fonds du Service du Bien-être social. - 1941-1961.
<http://archivesdemontreal.com/greffe/guide-archives/pdf-catalogues/VM172.pdf>

⁸⁴ Et je crois bien que les fonctionnaires étaient mieux payés par la Ville que leurs homologues payés directement par le gouvernement pour faire le même boulot ailleurs dans le reste du Québec.

y compris pour les salaires des fonctionnaires et les frais d'administration⁸⁵.

⁸⁵ Bellefeuille, Roger. (1976). « Service du bien-être: Montréal n'a pas encore gagné », 7 février, *Le Soleil*, page A 10 Les premières lignes de la conclusion d'une plaquette éditée par le Service du Bien-être Social ► vont comme suit : « Dans une ville de l'importance de Montréal, le service du bien-être social se révèle d'une nécessité primordiale; il est le rampart [sic] contre les idées subversives.

Un homme politique éminent n'a-t-il pas dit un jour que le communisme fleurissait là où était la misère? »

Fascinant : dans les archives de la BAnQ, on trouve plus de 80 occurrences de « rampart », « rampart contre les idées subversives », mais aussi parfois « rampart contre les idées révolutionnaires » ou « communistes », comme si c'était un copié-collé reprenant cette curieuse erreur de rampart; je fais l'hypothèse que ces 80 titres différents ont tous été inspirés par un seul et même auteur conservateur, mais pas trop fort en eaurtograffe. « Cette humble plaquette, rédigée en collaboration, vous donnera une idée des principales activités du Service du Bien-Etre [sic] Social de la Ville de Montréal »

Renaud, Charles (directeur) et al. (1964). [Il y avait sans doute une page titre, que je n'ai pas], Montréal : Service du Bien-Être Social, Ville de Montréal, 13 p., p. 13

- 7.2.2 des ports internationaux, comme le port de Los Angeles (9^e ou 10^e port américain en importance), géré par cinq commissaires nommés pour un mandat de cinq ans par le maire (qui a le contrôle ultime sur l'affaire) ⁸⁶; le Port of South Louisiana (2^e pour le tonnage) est quant à lui géré par un conseil regroupant les représentants de neuf paroisses (comtés en Louisiane) des environs.



PORT SL
PORT OF SOUTH LOUISIANA



PORT HOUSTON
THE INTERNATIONAL PORT OF TEXAS ⁸⁷



PORT OF BEAUMONT, 4^e ou 8^e port américain selon les critères, géré par un *special district* : Port of Beaumont Navigation District ⁸⁸

⁸⁶ Los Angeles Harbor Commission, http://www.portoflosangeles.org/idx_commission.asp L'implication municipale est d'ailleurs assez courante aux États-Unis et ailleurs comme à Anvers, en Belgique.

⁸⁷ Le Port de Houston, deuxième en importance, premier pour le tonnage, a été fondé à la suite d'un référendum autorisant le comté de Harris à contracter un important emprunt permettant la création du *Harris County Houston Ship Channel Navigation District*, connu aujourd'hui sous le nom de Port Houston.

⁸⁸ « 2014 the 51st Texas Legislature created the Port of Beaumont (4^e port en importance aux États-Unis) as a political body and governmental entity of the State of Texas ». <https://www.pobtx.com/about-us>

– 7.2.3 des aéroports internationaux



89



90



⁹¹ du nom de deux maires qui ont beaucoup fait pour cet aéroport qui a le plus fort volume de passagers de tous les États-Unis.



89

L'aéroport JFK, le plus important (pour le nombre de passagers pour des vols internationaux) est possédé et géré par un *special district* puissant et autonome, le *Port Authority of New York and New Jersey* <https://www.panynj.gov/port-authority/en/index.html>

⁹⁰ Los Angeles World Airports (LAWA) is the City of Los Angeles department that owns and operates Los Angeles International (LAX) and Van Nuys (VNY) general aviation airports. <https://www.lawa.org/lawa-governance/about-lawa>

⁹¹ <https://www.atl.com/about-atl/history-of-atl/#1458233442964-ba10d243-86c8>

– 7.2.4 l'administration de la justice et des prisons, surtout dans les comtés, (comme nous l'enseignent ces séries policières américaines, où l'épisode débute invariablement avec le / la juge qui tape de son marteau pour ouvrir « la séance du tribunal du comté de... »), et cette prison de Rikers Island que le candidat démocrate à la mairie de New York promet de fermer⁹².



– 7.2.5 des services d'éducation qui vont parfois de la maternelle jusqu'à l'université, des services assurés parfois par la municipalité (par exemple CUNY : City University of New York), mais, dans la majorité des cas, l'enseignement élémentaire et secondaire relève plutôt de structures autonomes, des gouvernements indépendants et distincts des municipalités, semblables à ce qu'étaient nos propres commissions scolaires,

⁹² Mercier, Anne-Sophie. (2025). « Zohran Mamdani. **Pas hindou, un dur** », *Le Canard enchaîné*, vol. 109, n° 5462, 16 juillet, p. 7. Pour apprécier le jeu de mot, il faut savoir que les Parisiens prononcent « un » comme « in » « in dur ». Kane, Alex, Max Rivlin-Nadler, Emily Mayer et Batul Hassan. (2025). « La gauche et les élections après la victoire de Mamdani à New York », *Contretemps*, 8 juillet, publié initialement par *Jewish Currents*, <https://www.contretemps.eu/gauche-elections-victoire-mamdani-new-york/>

—



COOK COUNTY
HEALTH

7.2.6 des services de santé mentale et physique
et des hôpitaux de comté (en Illinois, ci-contre)
ou municipaux (à Chicago, à New York et à Los

Angeles notamment ⁹³);



⁹³ Ces services de santé locaux ont bien entendu été au front pour tenter de contrer la COVID-19 :

<http://www.nychhc.org/hhc/html/home/home.shtml>

Sans compter les services de santé publique <http://www.nyc.gov/html/doh/html/home/home.shtml>,

qui peuvent conduire à des politiques locales particulières, comme des règlements,

des bannissements ou des surtaxes, par exemple vis-à-vis de boissons sucrées.

Pal, Pekham. (2015). « History, Governmental Structure, and Politics: Defining the Scope of Local Board of Health Power », *Fordham Law Review*, vol.84, n°2, p.769-819. <http://ir.lawnet.fordham.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=5150&context=flr>

Il faut glisser un mot sur le Bureau de santé de la Ville de Montréal qui a été créé en 1870 officiellement et le Service de santé (qui lui a succédé) n'a été démantelé qu'en 1975.

Gaumer, Benoît, Georges Desrosiers et Othmar Keel. (2002). *Histoire du Service de santé de la ville de Montréal. 1865-1975*, coll. « Culture et société », Québec : Presses de l'Université Laval, 294 p.

La Ville soutenait lourdement le dispensaire qui a été à l'origine de l'hôpital Saint-Luc, désormais composante du CHUM. Par ailleurs, la Ville a compté des infirmières parmi ses employés directs (dont une de mes tantes), jusqu'à ce que les CLSC ne prennent la relève. En 1950, ce qui correspond à peu près à son apogée, le Service de Santé de la Ville de Montréal comptait 193 infirmières à son emploi.

Cohen, Yolande et Michèle Gélinas. (1989). « Les infirmières hygiénistes de la ville de Montréal :

du service privé au service civique », *Histoire sociale – Social History*, vol.XXII,

n° 44 (novembre), pp. 219-246, p. 236. <http://pi.library.yorku.ca/ojs/index.php/hssh/article/viewFile/36920/33550>

Sans parler de Dernier Recours qui fut une expérience controversée (je cherche une analyse post-mortem qui en aurait fait le bilan); c'était le point de chute ultime, coin Sanguinet et Sainte-Catherine, un refuge ouvert 24 / 7 absolument sans condition, pour tout le monde y compris bien entendu les sans-abri, créé en 1988 à l'initiative de la Ville de Montréal et fermé peu de temps après, alors que le ministère s'est, dès le départ, dissocié de l'affaire. « C'est peu d'argent, convient [l'attachée de presse du ministre de la Santé et des Affaires sociales], mais il faut comprendre que Dernier Recours c'est l'affaire de Montréal » *Presse canadienne*. 1991. « Le ministre Côté est formel. Pas une cenne de plus pour Dernier Recours », *Le Soleil*, jeudi 25 juillet page -5 <https://collections.banq.qc.ca/retrieve/7237800>

Lecomte, Yves. (1989). « Dernier Recours Montréal : lieu de convergence des exclus », *Santé mentale au Québec*, Vol.14, n° 2, pp.10–25. <https://doi.org/10.7202/031511ar>

Mais il y a aussi 7.2.7 des services « marchands » desquels les municipalités tirent généralement des bénéfices, lorsqu'ils sont rendus directement, « en régie », « à l'interne » par l'administration locale (comme à San Francisco et à Los Angeles), ou des dividendes, probablement le plus fréquent, par des paramunicipales. Les *Water & Power* nord-américaines autonomes versent des dividendes (comme



Epcor à Edmonton⁹⁴), semblables aux paramunicipales européennes – comme les *stadtwerke* [ateliers municipaux] allemands, comme en Autriche, en Suisse, en Italie, en France –, qui assument des déficits sur tel service



à même des bénéfices sur tel autre, par exemple le déficit du transport en commun à même le bénéfice réalisé sur la revente au détail d'électricité

et du gaz⁹⁵. Ces paramunicipales peuvent se concentrer sur un seul service quand d'autres offrent toute une gamme de services. Fréquemment, ce seront des agences spécialisées autonomes comme le Citizens Energy Group d'Indianapolis, un *public trust* de distribution



d'énergie (électricité, gaz) et on en trouve souvent qui offrent aussi chaleur et climatisation en réseau, constitué de conduites souterraines de vapeur

d'eau chauffée ou rafraîchie, souvent liés aux services d'eaux (potable, usées et pluviales),



comme à Lansing, où le BWL (Board of Water & Light⁹⁶) opère un réseau de vapeur, en chauffant de l'eau en brûlant le gaz issu d'un dépotoir.

On trouve parfois également d'autres services comme les services postaux, le téléphone, la télévision par câble, le raccordement à Internet, etc.

⁹⁴ Pas tout à fait : Epcor Utilities Inc., qui appartient encore complètement à la Ville d'Edmonton, est devenue, en 1966, une entreprise à part entière <http://corp.epcor.com/about/Pages/who-we-are.aspx>, prenant la succession du Water & Power d'origine qui s'appelait Edmonton Electric Lighting and Power Company, fondée en 1891 : https://en.wikipedia.org/wiki/EPCOR_Uilities

Les *Water & Power* avaient parfois été créées d'emblée comme telles, comme sociétés paramunicipales mais, plus souvent, elles résultent de la municipalisation, généralement à compter de la seconde moitié du XIX^e siècle, de réseaux qui étaient à l'origine privés (comme à San Francisco en 1930).



⁹⁵ www.stadtwerke-frankfurt. « Unternehmensgruppe Stadtwerke Frankfurt am Main » signifie groupe d'entreprises ateliers municipaux de Francfort.

⁹⁶ <https://www.lbwl.com/about>

Parfois, en milieu rural, on tombe sur une (toute petite) agence – un *special district* – mais vraiment multi-services comme le Fayetteville Public Utilities ⁹⁷.

- [Electric Service](#)
 Lincoln County was the first county in Tennessee to get electricity! Currently, FPU's Electric department serves nearly 18,000 customers every day.
- [Gas Service](#)
 FPU's Natural Gas Department has been in operation, serving Fayetteville and Lincoln County residents since 1949. We currently serve over 6,000 customers with clean, efficient natural gas.
- [Water & Sewer Service](#)
 The FPU water department installed its first water works system in 1898. Still going strong many years later, the FPU water and sewer department works hard every day to ensure that Fayetteville has plenty of clean, potable water. We now serve over 4,200 water customers in Fayetteville and parts of Lincoln County.
- [Cable TV Service & Internet Service](#)
 The FPU Telecom department served its first customers on March 21, 2001. Currently, we serve over 3,300 customers with the finest in cable television and/or high-speed Internet.
- [Digital Phone \(Voice Over IP\) Service](#)
 As of July 1st, 2009, FPU's Telecom department now offers digital voice over IP phone service over its high-speed Internet system.



Comme on vient de l'évoquer, cette panoplie de services publics locaux est du ressort d'une vaste gamme de gouvernements locaux : municipalités, comtés, cantons et agences spécialisées

⁹⁷ Chouette exemple que ce FPU, le Fayetteville Public Utilities, une vraie toute petite multi-services du Tennessee, qui est pourtant un état qu'on pourrait d'emblée cataloguer comme « conservateur » et « anti-état » (rappelez-vous : *no pay, no spray*).

Ce multi-services ne compte donc, selon les services, qu'entre 3 000 et 19 000 clients.

Formellement, FPU est autonome et il ne dépend ni du comté de Lincoln

(population de tout le comté : 36 169 personnes) ni de la ville de Fayetteville (pop : 7 047),

même s'il est vrai que le maire siège d'office au conseil d'administration du FPU :

il s'agit d'un organisme à but non lucratif indépendant : <http://www.fpu-tn.com/>

7.3 Les municipalités

Dans tel État, une seule et même structure locale puissante et très autonome s'occupera de pratiquement tous les services publics locaux et ce sera un vrai gouvernement local multifonctionnel, qui sera tout autant responsable des trottoirs que de la police, des pompiers, des écoles, de collèges, d'une université, de la santé, de l'eau ou du transport en commun et New York serait probablement l'archétype de ces municipalités fortes et polyvalentes ⁹⁸.

Pratiquement à l'opposé, dans tel autre État, ou dans un autre comté, peut-être même voisin, chacun de ces services sera assuré par une organisation autonome, entièrement et exclusivement dédiée à un et un seul service, financée distinctement de tout le reste et la « municipalité » comme telle sera cantonnée au strict minimum : tout sera méticuleusement morcelé et compartimenté – « *Fragmented by design* » ⁹⁹.

⁹⁸ Et on peut se demander ce qu'un Mamdani (« Hindou, un dur », ce membre des *Democratic Socialists of America*) pourrait (ou voudrait ou tenterait de) faire à la tête de cette puissante municipalité. À suivre cet automne. Kane, Alex, Max Rivlin-Nadler, Emily Mayer et Batul Hassan. (2025). « La gauche et les élections après la victoire de Mamdani à New York », *Contretemps*, 8 juillet, publié initialement par *Jewish Currents*, <https://www.contretemps.eu/gauche-elections-victoire-mamdani-new-york/>

« Sa campagne promettait la gratuité des bus urbains, des services de garde d'enfants gratuits, un gel des loyers pour les personnes vivant en appartement à loyer stabilisé, des épiceries gérées par l'État et bien d'autres choses encore, le tout financé par les impôts des plus riches. »

Izaguirre, Anthony. (The Associated Press). (2025). « Zohran Mamdani remporte les primaires démocrates pour la mairie de New York », *L'Actualité*, 1^{er} juillet, <https://lactualite.com/actualites/zohran-mamdani-remporte-les-primaires-democrates-pour-la-mairie-de-new-york/>

⁹⁹ Jones, E. Terrence. (2000). *Fragmented by design : why Saint Louis has so many governments*, Saint Louis: Palmerston and Reed, xvi et 175 p., <https://pprc.umsl.edu/pprc.umsl.edu/data/fragmented-by-design.pdf>
Jones, E. Terrence. (2015). « Toward regionalism: the Saint Louis approach », *Saint Louis University Public Law Review*, vol. XXXIV, n° 103, pp.103-126.
http://law.slu.edu/sites/default/files/Journals/jones_article_0.pdf

Et tant pis pour la solidarité intermunicipale. Ferguson, Missouri, tristement connue pour le meurtre d'un adolescent noir par un policier en août 2014, est d'ailleurs située en banlieue de Saint-Louis, dans le comté de Saint-Louis.

Katz, Bruce et Elizabeth Kneebone. (2015). « On Ferguson, fragmentation, and fiscal disparities », *The Avenue*, Wash. D.C. : Brookings. <http://www.brookings.edu/blogs/the-avenue/posts/2015/04/02-ferguson-fragmentation-fiscal-disparities-katz-kneebone> ►

« [... L]es gouvernements locaux municipaux de Baltimore, New York et Richmond [et aussi Boston et Nashville] n'ont pas à composer avec une commission scolaire qui serait indépendante d'eux ni avec un gouvernement de comté qui les recouvrirait, qui fournirait des services à leurs résidents et qui les engloberait dans un ensemble plus vaste. À l'inverse, les gouvernements municipaux de El Paso, Fresno et Las Vegas [et aussi de Miami et de Wichita] comptent pour moins du quart du total des services publics locaux fournis aux résidents; dans chacune de ces villes, les trois quarts des dépenses publiques locales sont le fait de gouvernements locaux indépendants des municipalités, qui fournissent des services aux résidents de ces villes centres. Cette grande variabilité des structures de gouvernement fait en sorte qu'il est difficile de comparer les revenus et les dépenses des villes centres » ¹⁰⁰.

► D'ailleurs, le meurtre de ce jeune n'est pas d'un cas isolé puisque Saint-Louis affiche un nombre disproportionné de meurtres de jeunes, au point que l'étude du journal local a fait l'objet d'un papier de l'Associated Press qui s'est aussitôt retrouvé dans *La Presse* de Montréal :

Associated Press. (2019). « Au moins 584 enfants tués à St. Louis depuis 1990 », *La Presse*, 18 octobre, <https://www.lapresse.ca/international/etats-unis/201910/18/01-5246029-au-moins-584-enfants-tues-a-st-louis-depuis-1990.php>

Heffernan, Erin et Janelle O'Dea. (2019). « 'It wrecked us': 584 kids killed in St. Louis over 30 years. This grandma knows the cost. » *St. Louis Post-Dispatch*, (19 octobre) https://www.stltoday.com/news/local/crime-and-courts/it-wrecked-us-kids-killed-in-st-louis-over-years/article_81f1d742-4d2b-5a77-9afd-1d420393cc1e.html#tracking-source=home-top-story-1

O'Dea, Janelle. (2019). « How we did it: Tracking child homicides in St. Louis », *St. Louis Post-Dispatch*, (17 octobre), https://www.stltoday.com/news/local/crime-and-courts/how-we-did-it-tracking-child-homicides-in-st-louis/article_b795fc2d-278b-50d1-b455-553ad155d4f9.html

¹⁰⁰ « [... T]he city governments of Baltimore, New York, and Richmond each have no independent school districts or overlying county governments that provide services to their residents. In contrast, city government spending in El Paso, Fresno, and Las Vegas accounts for less than a quarter of total spending on local public services provided to city residents and businesses. In each of these cities, the remaining three-quarters of expenditures are made by independent governments that serve central cities residents. This variation in governmental structure makes it very hard to compare revenues and spending across central cities ».

Chernick, Howard, Adam Langley et Andrew Reschovsky. (2015). « Comparing Central City Finances Using Fiscally Standardized Cities », *Journal of Comparative Policy Analysis: Research and Practice*, Vol. 17, n° 4 : « Bringing Governments Back in : Governance and Governing in Comparative Policy Analysis » ,

Même en demeurant au sein de la catégorie strictement municipale, les variations foisonnent. On compte ainsi un grand nombre de types de municipalités disposant d'une plus ou moins grande autonomie vis-à-vis de l'État, offrant un panier de services garni différemment d'un État à l'autre, tout en étant financées de façon toute aussi différente. Les municipalités américaines sont tout de même ce qui ressemble le plus à ce que nous connaissons; nous ne nous attarderons donc pas davantage sur les municipalités pour l'instant, car le reste est vraiment pas mal plus étonnant.

► pp. 430-440, p.431 DOI : 10.1080/13876988.2015.1043082 Chernick, Howard, Adam Langley and Andrew Reschovsky. (2010). *Revenue Diversification and the Financing of Large American Central Cities*, Cambridge, MA : Lincoln Institute of Land Policy, 38 p.
<https://www.jstor.org/stable/resrep18553>

Stable URL: <https://www.>

7.4 Les comtés

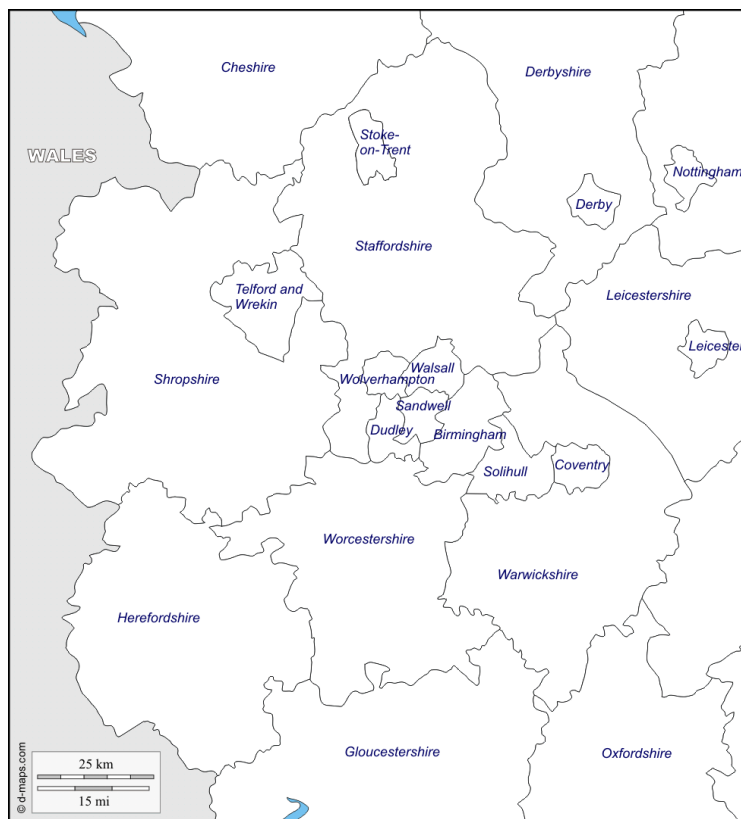
Composante cruciale du gouvernement local américain, le comté agit parfois comme municipalité (pour les rues, les feux de circulation) sur les portions de son territoire qui ne sont pas incorporées en municipalité en tant que telle, mais il agit également sur l'ensemble de son territoire pour des responsabilités qui sont le propre d'un comté dans tel ou tel État – c'est souvent le cas pour la justice (mais tout peut changer d'un État à l'autre).

On trouve des gouvernements de comté dans 48 des 50 États, sous le nom de *counties* la plupart du temps, mais sous celui de *boroughs* en Alaska et de **paroisses en Louisiane**¹⁰¹.

Rien à voir avec nos municipalités régionales de comté (MRC) qui sont ni plus ni moins que des coopératives de service dont sont membres les municipalités locales, les comtés américains sont de véritables gouvernements locaux à part entière, élus directement par la population.



¹⁰¹ http://www.louisianafolklife.org/images_creole/parishes.jpg



Le comté américain
est le descendant direct
du *shire* anglais ¹⁰².

Ci-dessous, le logo du
Worcestershire anglais.



puis celui de l'un des deux comtés
américains du nom de Worcester,
celui du Maryland,
l'autre étant du Massachusetts.

<https://www.behaviouralsafetyservices.com/case-studies/worcestershire-county-council>



Worcester County Maryland

On compte un peu plus de 3 000 comtés américains¹⁰³. Bien qu'il y ait partout une division (ne serait-ce que formelle) de tout le territoire américain selon une grille de comtés, le conseil de comté (le gouvernement de comté) a été aboli dès 1846 au Rhode Island et en 1960 au Connecticut; dans ce dernier cas cependant les territoires de comtés sont encore utilisés par l'État pour les cours de justice administrative et pour délimiter les territoires des *sheriffs*.

¹⁰² En 1634, le roi créa huit *shires* dans la colonie de Virginie; ils furent renommés « comtés » quelques années plus tard. Carte des *shires* de la région des West Midlands, http://d-maps.com/carte.php?num_car=16318&lang=en

¹⁰³ National Association of Counties. « History of County Government », *Overview of County Government*. <http://www.naco.org/Counties/learn/Pages/Overview.aspx>

Tout bouge, tout change, rien n'est pareil.

En règle générale, la voirie est la toute première responsabilité d'un comté, mais pas du tout en Caroline du Nord où les comtés ne s'en occupent absolument pas. Les services sociaux accaparent 67 % des budgets des comtés du New Hampshire, pendant qu'au Maine, c'est la sécurité publique qui pèse pour 56 % du total; les comtés de Virginie consacrent 55 % de toutes leurs dépenses à l'éducation (comprenant un soutien des bibliothèques)¹⁰⁴.

Autre jolie bizarrerie, 40 des 3 000 et quelques comtés américains forment avec leur chef-lieu une entité consolidée ville-comté¹⁰⁵.

Autre source de différenciation, 25 États permettent à leurs comtés de demander (et d'obtenir, à la suite d'un référendum) une charte qui leur donne davantage de latitude; dans certains cas, le comté détient même tous les pouvoirs et responsabilités résiduelles : tout ce qui ne relève pas explicitement de l'État est du ressort du comté.

Par ailleurs, 14 autres États permettent une forme restreinte de « *home rule* »¹⁰⁶.

Bref, ça tire dans tous les sens.

Côté revenu, les transferts, provenant essentiellement de l'État, assurent un bon tiers du budget des comtés, ceux du fédéral ne comptant que pour 3 %; les revenus autonomes comptent donc pour les deux tiers des ressources des comtés et le bon vieux impôt foncier en fournit près des deux tiers (des revenus autonomes des comtés) ►

¹⁰⁴ National Association of Counties. « The Many Hats of County Government », *Overview of County Government*. <http://www.naco.org/Counties/learn/Pages/Overview.aspx>

¹⁰⁵ National Association of Counties. « County Characteristics », *Overview of County Government*. <http://www.naco.org/Counties/learn/Pages/Overview.aspx>

¹⁰⁶ McDonald, Bruce D. III. (2015). « Does the Charter Form Improve the Fiscal Health of Counties? » *Public Administration Review*, Vol. 75, n° 4, pp. 609-618, DOI: 10.1111/puar.12389, <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/puar.12389/full>;

Bunch, Jaclyn. (2014). « Does Local Autonomy Enhance Representation? The Influence of Home Rule on County Expenditures », *State and Local Government Review*, Vol. 46 n° 2 (juin), pp. 106-117, doi:

10.1177/0160323X14536589. <http://slg.sagepub.com.erable.inrs.ca:2048/content/46/2/106.full.pdf+html>

► l'impôt foncier apporte donc un peu plus de 40 % de tous les revenus des comtés (mais cette moyenne camoufle d'invraisemblables variations d'un État à l'autre).

La moitié des États permettent à leurs comtés de lever un impôt sur la consommation et l'impôt du revenu est bien moins fréquent : ce dernier n'apparaissait comme non négligeable que dans les budgets des comtés de seulement deux États, l'Indiana et le Maryland ¹⁰⁷. De nombreux États font en sorte que les comtés récoltent tout ou partie des droits d'immatriculation des véhicules automobiles.



Il arrive parfois que certains comtés fassent preuve d'autonomie, d'initiative et même d'audace. C'est ainsi que les contribuables-électeurs du comté de Multnomah en Oregon, qui englobe la ville de Portland, ont voté en pleine pandémie (ils étaient malades ou quoi?) pour un impôt sur le revenu « spécial » portant uniquement sur les hauts revenus (64 % pour, 36 % contre, participation de 81 %); ce nouvel impôt très « social-démocrate » finance la création, tout aussi « sociale-démocrate » elle aussi, d'un programme universel de classes de maternelles ►

¹⁰⁷ National Association of Counties. « County Finance », *Overview of County Government*.

<http://www.naco.org/Counties/learn/Pages/Overview.aspx>

► de 3 et 4 ans, mais dans le seul comté de Multnomah, comme si c'était possible dans un seul comté...¹⁰⁸. Je cherche des analyses qui montreraient un exode des hauts salariés pour qui, après tout, il ne devrait pas être si difficile de se domicilier ailleurs, en dehors de ce comté maudit, ne serait que virtuellement, en faisant de son chalet sa résidence principale, ►

¹⁰⁸ Le même jour, des mesures similaires (mais pas identiques) ont été adoptées par référendum en plusieurs endroits, comme San Antonio et Saint-Louis (!). Ailleurs, les modalités de financement sont différentes, mais, pour le comté de Multnomah, ceux qui paient davantage d'impôt sur le revenu sont les individus qui gagnent annuellement plus de 125 000 USD\$ (200 K pour les ménages). Cain Miller, Claire. (2020). « How an Oregon measure for universal preschool could be a national model », *The New York Times*. <https://www.nytimes.com/2020/11/06/upshot/oregon-universal-preschool-election.html>

À Saint-Louis, le référendum portait sur une augmentation de l'impôt foncier de six sous pour cent dollars. Six sous, c'est peu ? C'est beaucoup lorsqu'on comprend que ce référendum a mené à une augmentation de plus de 30 % de l'impôt qui est alors passé de 19 à 25 sous du 100 \$, en tout cas pour ce qui concerne cette portion des impôts fonciers destinés à l'éducation des jeunes enfants.

Mais c'est peu lorsqu'on sait que les contribuables de Saint-Louis paient au total 7,9593 \$ du 100 \$ pour l'ensemble des gouvernements locaux : la ville mais aussi le district scolaire, la bibliothèque, etc. Mais, surtout, lorsqu'on sait que la valeur des résidences n'est portée au rôle de l'évaluation foncière qu'à 19 %, au cinquième de la valeur réelle, on se dit que c'est finalement peu de chose :

la hausse d'impôt représente une augmentation de 15,96 \$ pour la maison médiane : « [...] *a home with the median actual value of \$140,000 for St. Louis would be assessed at \$26,600. This means the Proposition R tax would be \$15.96 for this home.* » *The ballot title for Proposition R was as follows:*

“ Shall the City of St. Louis levy an additional tax of six cents per each one hundred dollars (\$100.00) of assessed valuation as authorized by Section 210.860 R.S.Mo. for the purpose of providing additional funding for community children's services, in particular early childhood services for children aged five years and under, in addition to the current levy of nineteen cents per each one hundred dollars (\$100) of assessed valuation? ”

[https://ballotpedia.org/St._Louis,_Missouri,_Proposition_R,_Property_Tax_to_Fund_Early_Childhood_Services_\(November_2020\)](https://ballotpedia.org/St._Louis,_Missouri,_Proposition_R,_Property_Tax_to_Fund_Early_Childhood_Services_(November_2020))

King, Mary. (2021). « A New National Model for Preschool and Child Care in the U.S », *Inequality.org*, 3 mars <https://inequality.org/article/universal-childcare-portland/>

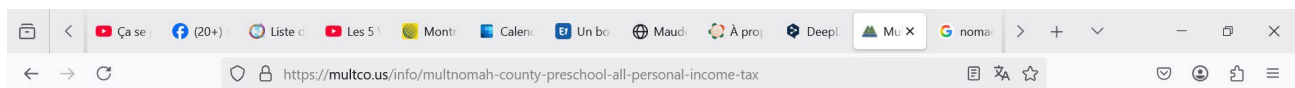
Les conseils de comté ne sont pas de simples administrations mais de véritables gouvernements qui portent des couleurs politiques distinctes. de Benedictis-Kessner, Justin et Christopher Warshaw. (2018). *Politics in Forgotten Governments: The Partisan Composition of County Legislatures and County Fiscal Policies*, http://chriswarshaw.com/papers/CountyCouncils180719_public.pdf

► avec tous ces chercheurs qui prétendent le contraire. Je cherche sans succès pour l'instant. Tout le monde sait pourtant que toute politique à ce point redistributive ne peut être le fait que d'un gouvernement « supérieur », jamais d'un gouvernement local, puisque c'est impossible, n'est-ce pas? 😊 C'est en tout cas ce que répètent inlassablement l'immense majorité (orthodoxe) des praticiens et des théoriciens des finances publiques locales de cette planète-ci.

Et pourtant, ça existe! « *Eppur si muove* ! » comme disait l'autre.

Nous y reviendrons encore quelquefois puisqu'il s'agit ici d'un point très important.

Il y a des comtés fonctionnels / opérationnels dans presque tous les États et la désaffection vis-à-vis des comtés est relativement rare et limitée au nord-est des États-Unis; on l'a mentionné, le Rhode Island et le Connecticut ont carrément aboli leurs comtés, mais, sans être allés jusque-là, les autres États de la Nouvelle-Angleterre ont fait en sorte que les comtés aient de moins en moins d'importance; ce désamour localisé y est comme contrebalancé par le choix en faveur du canton.



Multnomah County Preschool For All Personal Income Tax

On November 3, 2020, Multnomah County voters approved a measure to establish a tuition-free preschool program. This program is funded by a personal income tax, which went into effect January 1, 2021.

Preschool for All Tax

Multnomah County voters passed the Preschool for All Personal Income Tax in November 2020. The tax went into effect Jan. 1, 2021.

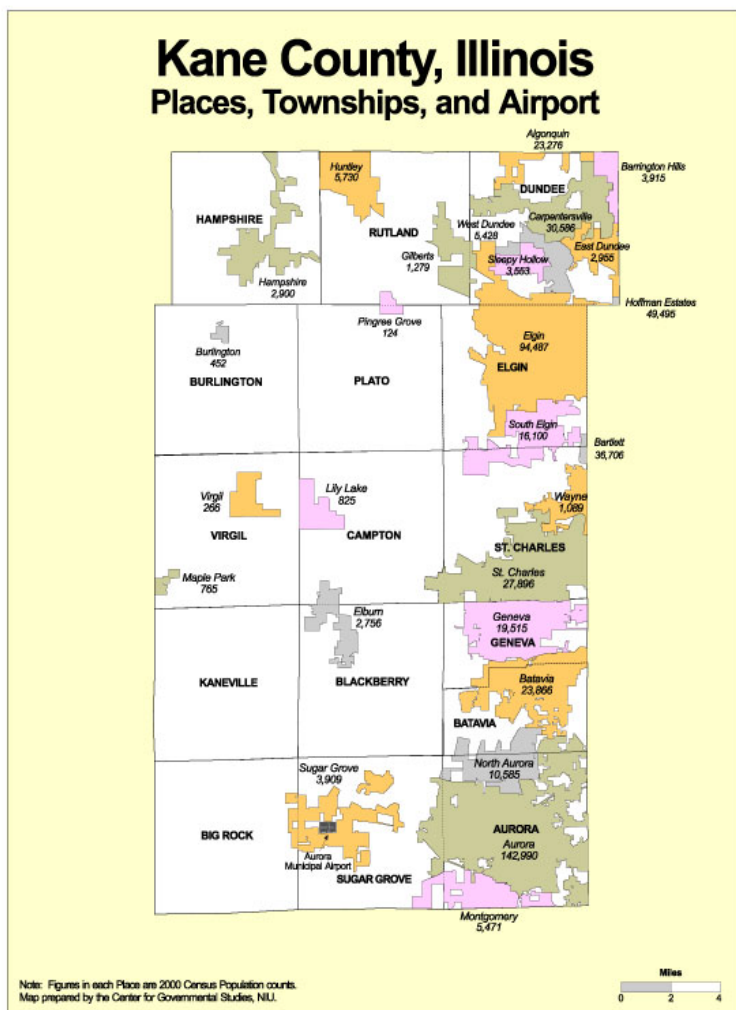
Amnesty Notice

On Feb. 14, 2023, Chair Jessica Vega Pederson announced those who do owe the tax will pay no interest or penalties for the 2021 tax year regardless of individual circumstances. Those who already paid penalties and interest can obtain a refund. See the notice



7.5 Les cantons

Là où les comtés perdent en importance, on constate que ce sont les cantons qui prennent du galon; c'est le cas au Connecticut et au Rhode Island, mais aussi chez leurs voisins de la Nouvelle-Angleterre qui ne les utilisent guère plus. Dans le nord-est du pays, la brique de base, le quark élémentaire du gouvernement local, c'est le *township* pour canton au New Jersey, en Pennsylvanie, dans l'État de New York, en Illinois ou au Wisconsin ou encore *town* pour canton dans les six États de la Nouvelle-Angleterre (Maine, Massachusetts, New Hampshire, Vermont, Rhode Island et Connecticut). En Nouvelle-Angleterre, la *town* est en réalité l'équivalent d'une municipalité de base¹⁰⁹.



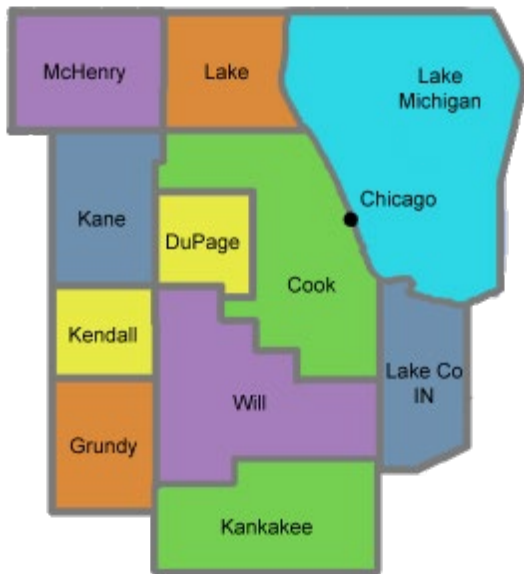
Rappelez-vous
le comté de Kane
et ses seize cantons :
quatorze carrés égaux
de six miles par six miles
et un quinzième carré divisé
en deux.

Les territoires municipalisés,
« incorporés » sont ici
en couleur
et les *unincorporated*
en blanc (nous y reviendrons).

Comment des gens
qui ont le compas
(et l'équerre) dans l'œil
lorsqu'il s'agit de définir
les cantons peuvent-ils être
aussi brouillons
et impressionnistes
lorsqu'ils déterminent
le contour du territoire
d'une municipalité?
Je devrais m'intéresser
de près à cette question
de la délimitation du territoire
municipal.

¹⁰⁹ *The Towns of New Hampshire and Vermont*, <https://www.dartmouth.edu/~library/maproom/gismaps.html>

Les cantons définis au cordeau, dessinés à l'équerre, découpés en carrés, dans les comtés de DuPage et de Cook, tout comme nos cantons.

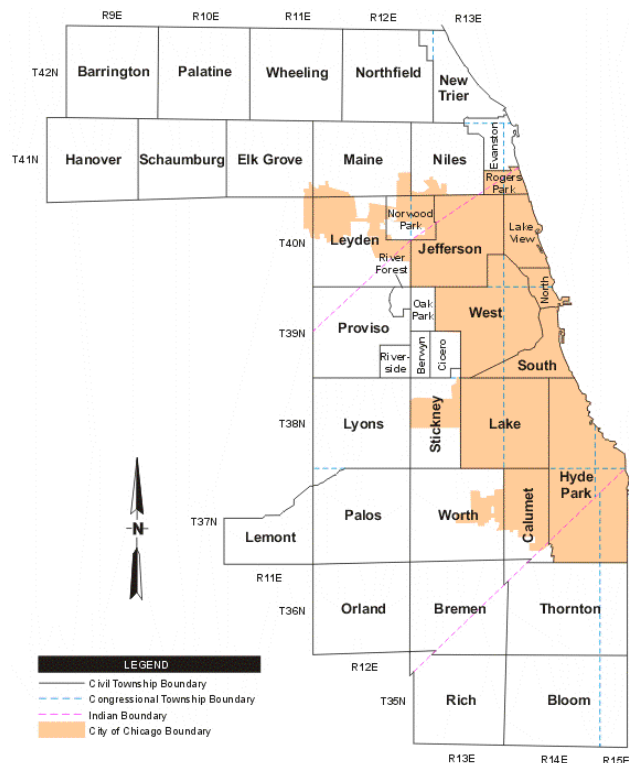
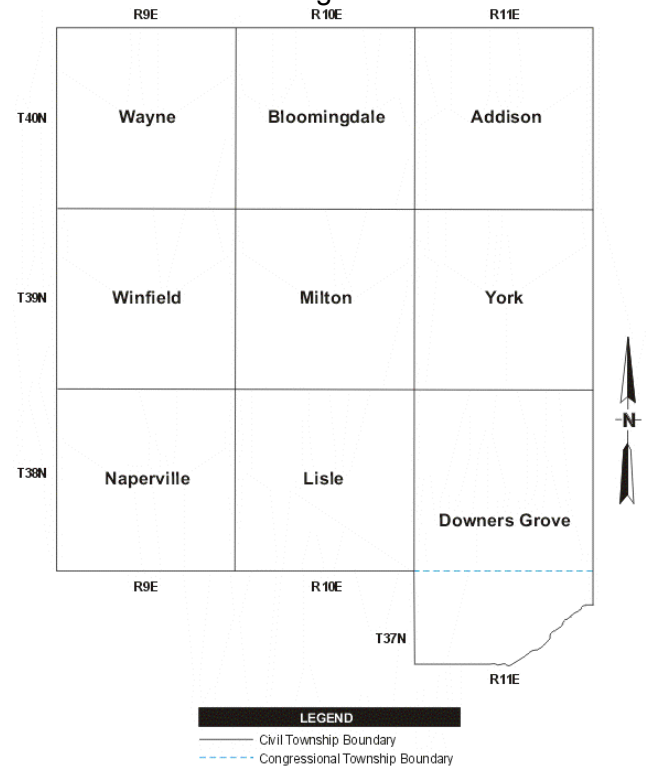


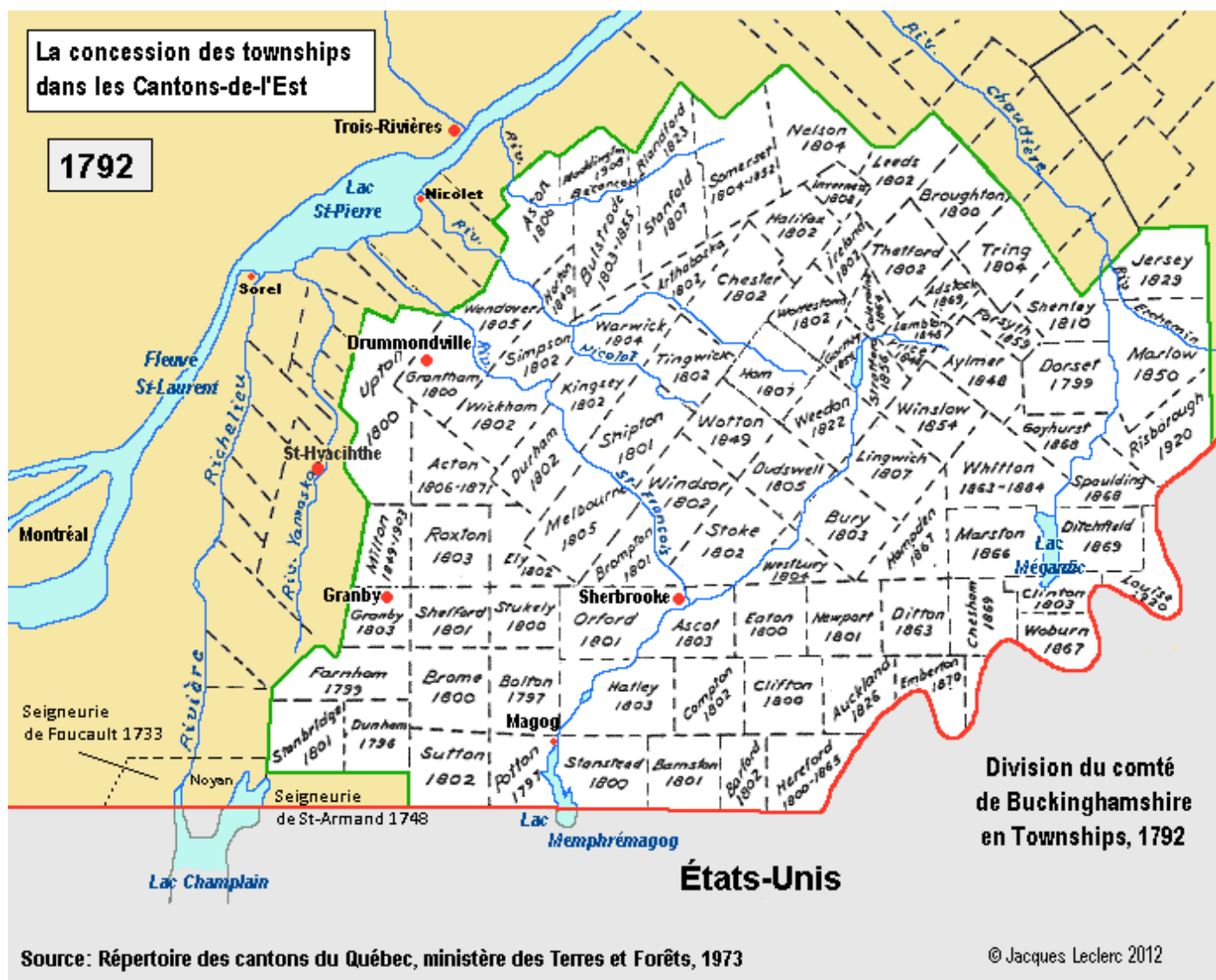
Carte des cantons du comté de Cook,

https://en.wikipedia.org/wiki/Cook_County,_Illinois

(le territoire de la Ville de Chicago est couleur saumon)

Cantons du comté de DuPage

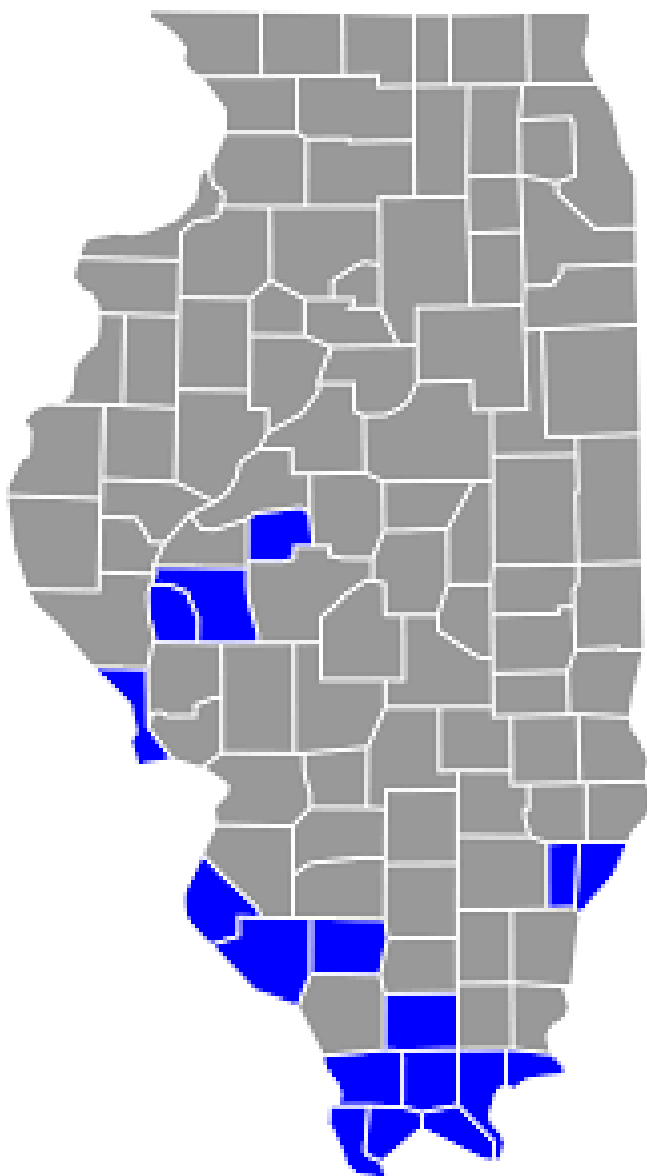




« En 1792, le gouvernement colonial du Bas-Canada (Québec) créait le comté de Buckinghamshire, qui était destinée « à tous ceux qui désirent s'établir sur les terres de la Couronne dans la Province du Bas-Canada », c'est-à-dire aux loyalistes et aux colons britanniques qui ne désiraient pas s'intégrer au régime des seigneuries. »

<https://www.axl.cefan.ulaval.ca/amnord/Qc-Estrie-cantons.htm>

« Nos » cantons, ont été découpés à l'américaine à même ce comté de Buckinghamshire et calqués sur le modèle qui était cher aux loyalistes, en carrés avec, dans chaque canton, des hameaux aux quatre points cardinaux et au centre : Bolton-Est, Bolton-Ouest, Bolton Center, Roxton Pond, Roxton Falls, North Hatley, South Durham, devenu Durham-Sud (et tous ces noms de hameaux disparus comme Upper Durham, Lower Durham) ...



Les cantons américains sont surtout vivants et institutionnellement importants dans le nord-est; ailleurs, les cantons ont bien moins d'importance; parfois même les États (Floride, Californie et autres) ou même les comtés choisissent d'abolir les cantons purement et simplement. Ainsi, 17 des 102 comtés de l'Illinois (ci-contre en bleu) ont aboli les cantons pendant que les 85 autres comtés y sont subdivisés en 1 431 cantons. Rappelez-vous d'ailleurs la ville d'Aurora, dans le nord de l'Illinois, au carrefour de quatre comtés et débordant sur sept cantons; rappelez-vous les cantons des comtés de Cook et de DuPage toujours en Illinois.

Souvent, le canton agit pratiquement comme LE gouvernement local pour les services de base, notamment pour la voirie, lorsqu'il n'y a pas de municipalité, surtout en Nouvelle-Angleterre, mais pas que.

Et dans les cas où il n'y a pas de canton, ce sera le comté qui sera appelé à suppléer à l'absence de municipalité dans le cas des territoires qui ne font pas partie d'une municipalité, dans ces territoires non incorporés dont nous reparlerons abondamment.

7.6 Les commissions scolaires et les autres gouvernements locaux spécialisés

Pour avoir une idée (un peu plus) complète du gouvernement local aux États-Unis, en plus des municipalités, des cantons et des comtés, il faut ajouter les commissions scolaires, mais aussi et surtout la myriade d'agences et de districts de toutes les sortes possibles et imaginables¹¹⁰.

Fréquemment, les Américains aiment bien confier des fonctions spécifiques à autant de structures dédiées, autonomes les unes par rapport aux autres. Généralement, chaque agence a été créée (par l'État) souvent par une loi spécifique, qui a été formulée et adoptée dans la ligne officiellement défendue lors du référendum dont la tenue avait été nécessaire pour créer l'agence¹¹¹ (à moins que cela n'ait été à l'initiative du gouverneur de l'État); dans tous les cas, ces gouvernements spécialisés sont de véritables « créatures » de l'État. Chaque loi constitutive d'un *special district* prévoit généralement des mesures ►

¹¹⁰ En 1952, il y avait plus de 67 000 commissions scolaires et, en 2022, il n'y en avait plus que 12 500; à l'inverse, de 1952 à 2022, le nombre d'agences spécialisées est passé de 12 300 à 39 500 : on peut parler de prolifération. [Table 2. Local Governments by Type and State: 2022 \[CG2200ORG02\]](#), 2022 Census of Governments – Organization, <https://www.census.gov/data/tables/2022/econ/gus/2022-governments.html>

¹¹¹ Dans certains états, il est possible, selon certaines modalités différentes d'un état à l'autre, que des citoyens prennent l'initiative d'enclencher la tenue d'un référendum pour créer une agence, un *special district* qui, par exemple, jouera un rôle pour protéger l'environnement local ou pour combattre une menace comme la prolifération des moustiques ou des algues dans un lac. C'est comme si une association regroupant les propriétaires du pourtour d'un lac sur une base volontaire comme au Québec, se voyait transformée, suite à un référendum, en agence chargée de la protection du lac, mais avec de vrais moyens : alors que les associations québécoises doivent se contenter de maigres cotisations volontaires, les *special districts* américains dédiés à une cause se font octroyer le fruit d'une hausse de quelques sous de l'impôt foncier qui est déjà levé au profit de la municipalité, du canton et du comté. Et certains estiment que ces *special districts* spécialement créés à l'initiative populaire permettent une amélioration notable de ces lacs. Hutchens, Andrew et David Scrogin. (2024), « Effects of residential self-taxing districts on urban surface water quality », *Ecological Economics*, vol. 224 (October) <https://doi.org/10.1016/j.ecolecon.2024.108282> On verra l'exemple d'un promoteur immobilier qui décide tout seul de créer un *special district* pour financer les infrastructures du quartier qu'il veut développer.

► des plus contraignantes pour empêcher tout interfinancement, tout transfert de fonds entre enveloppes budgétaires, pire encore, d'une entité à une autre :

impossible, illégal, *un-American* ¹¹².

Nos voisins sont donc souvent servis par un comté, un canton, une municipalité et une commission scolaire (semblable à celles que nous connaissons) et ils paient des impôts à chacun de ces gouvernements locaux.

Parfois, en plus de la commission scolaire pour le primaire, il y en aura une autre agence autonome pour les écoles secondaires et parfois encore une autre agence spécialement chargée du transport scolaire (et de rien d'autre) et souvent sans que cette agence spécialiste du transport scolaire ne soit dépendante d'aucune façon des commissions scolaires, en croisant les doigts pour que tout ce beau monde collabore efficacement¹¹³.

Et une autre agence pour l'assainissement des eaux usées (par exemple, sur le territoire du comté), différente de celles qui s'occupent de l'eau potable (par ex., sur le territoire de chaque canton), différente de celle qui vise à gérer la question de l'eau dans son ensemble en voulant prévenir les inondations (par ex., sur un territoire à cheval sur plus d'un comté et correspondant à un bassin versant ou du moins, à une portion cohérente d'un bassin versant). Et une autre agence pour le logement social (pour deux cantons et trois villes voisines). Et une autre agence pour le développement industriel, ou l'irrigation ou le téléphone ou le drainage ou l'accès à internet. Et une autre agence pour le contrôle des moustiques, etc.

Le territoire de desserte de ces agences se limite donc parfois à un quartier ou à une ville, mais il compte souvent plusieurs villes et villages et il couvre parfois tout un canton ou même tout un comté, lorsqu'il ne déborde pas sur plusieurs comtés¹¹⁴, ►

¹¹² Et pourtant, on en a parlé et on le verra encore, l'impossible se produit parfois :

certains financements sont « fongibles ».

¹¹³ Lorsque l'on sait les soucis logistiques qu'engendrent, au Québec du moins, la conciliation des contraintes des horaires des écoles et de celles du transport scolaire, alors même que les deux ordres de questions relèvent de la même autorité, on se dit que ça ne doit pas toujours être simple.

¹¹⁴ Un exemple classique? Celui de l'agence responsable du transport en commun pour la quasi-totalité de l'aire métropolitaine de Portland en Oregon et qui couvre trois comtés; elle se nomme TriMet et s'appelait au départ « Tri-County Metropolitan Transportation District of Oregon ».

<http://trimet.org/history/trimetstory.htm> En 1969, au moment de la création des *transit districts*, ►

► en allant même jusqu'à franchir la frontière entre deux États¹¹⁵.

Ces agences, ce sont les *special purpose authorities* ou *special purpose districts*¹¹⁶ qui sont généralement financés par une taxe bien spécifique, généralement une portion d'impôt foncier, qui leur est exclusivement réservée¹¹⁷.

Sur le site du comté de DuPage en banlieue de Chicago, l'un des 102 comtés de l'Illinois (et auquel on fait souvent référence ici, comme en note 7, page 9), on trouvait cette page fascinante intitulée « *Taxing & Political Districts in DuPage County* »¹¹⁸.

► le parlement de l'Oregon leur a octroyé le pouvoir de lever une taxe sur les salaires (et le financement du transport en commun est souvent lié à des prélèvements sur les salaires, comme le plantureux Versement mobilité en France) dont le taux a ensuite été relevé quelques fois et récemment encore. « Effective January 1, 2025, the tax rate increased to 0.8237% of the wages paid by an employer and the net earnings from self-employment for services performed within the TriMet District boundary. » <https://trimet.org/taxinfo/>

¹¹⁵ C'est notamment le cas à Saint-Louis, Missouri (une de nos villes chouchou), qui est à la frontière de l'Illinois, où la Ville s'associe avec les comtés voisins du Missouri, mais aussi de l'Illinois pour mettre sur pied une agence pour le transport en commun : pour ce faire, le Bi-State Development avait acquis les actifs de 15 entreprises privées opérant des bus, en 1963 et il s'est ensuite intéressé au port, à un aéroport, aux problèmes régionaux d'assainissement des eaux usées, etc. C'est une stratégie pour susciter un peu de coopération dans un coin davantage marqué par la fragmentation (dont nous avons déjà parlé fréquemment, car Ferguson est dans la banlieue de Saint-Louis)

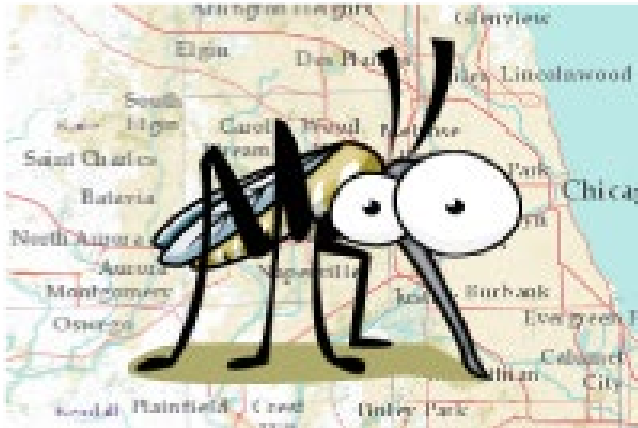
<https://www.bistatedev.org/about-us/> Jones, E. Terrence. (2015). « Toward regionalism: the Saint Louis approach », *Saint Louis University Public Law Review*, vol. XXXIV, n° 103, pp.103-126, notamment pp.119-120 et suivantes http://law.slu.edu/sites/default/files/Journals/jones_article_0.pdf

¹¹⁶ *Special-purpose district*, http://en.wikipedia.org/wiki/Special-purpose_district

¹¹⁷ Hunt, Paul D. (2019). *An analysis of Nebraska special-purpose taxing districts*, The University of Nebraska - Lincoln, ProQuest Dissertations Publishing, (may) 13861735, viii et plus de 132 pages (je n'ai accès pour le moment qu'aux 24 premières pages). <https://search.proquest.com/openview/53e51e16e1c42882d8aef23bcdb4aa42/1?pq-origsite=gscholar&cbl=18750&diss=y>

¹¹⁸ Le site du comté a été transformé et j'ai perdu ces cartes mais je retrouve un équivalent sur le site des Démocrates du canton d'Addison <https://addisondemocrats.com/resources/pcresources/dupage-co-maps/> DuPage County Political & Taxing District Map Gallery, <https://dupage.maps.arcgis.com/apps/instant/filtergallery/index.html?appid=a6ecabc721054414927b768d75a1aec9>

Cette page elle-même proposait une impressionnante collection de pas moins de dix-sept cartes pour chacune des diverses catégories de districts couvrant partiellement le comté : plusieurs découpages pour les districts « politiques », correspondant aux circonscriptions électorales – congrès, sénat de l'Illinois et chambre des représentants, mais aussi les *taxing districts*, pour les différents services rendus par des agences autonomes, comme les districts pour les bibliothèques, ceux des collèges, les commissions scolaires primaires, les secondaires, les districts pour les parcs, ceux qui assure la protection



contre les incendies, mais également une carte pour les six agences de contrôle des moustiques (annoncée par l'avenante illustration ci-contre, mettant en vedette un authentique bestiau du coin), six agences qui ensemble ne couvrent approximativement que le tiers du comté, certains citoyens et contribuables préférant courageusement s'en passer

– payer moins, gratter plus.

Au total, le comté de DuPage ne compte pas moins de 172 instances gouvernementales locales autonomes pour une population de 917 000 personnes, soit un gouvernement local par 5 300 personnes. Pas mal.

Au pays des Illinois toujours, le comté voisin de Cook, qui englobe la ville de Chicago, deuxième comté le plus peuplé aux États-Unis, après celui de Los Angeles, ce comté de Cook toujours détient le record du nombre absolu d'instances gouvernementales locales, 536 (au sein d'un même comté) avec un nombre impressionnant d'agences spécialisées, soit un gouvernement local par 9 700 personnes.

Un calcul (qui se voudrait) équivalant pour le Québec nous conduirait à un ratio pratiquement du même ordre d'environ 7 166 personnes par instance, ce qui semblerait presque autant éclaté :

moins que le comté de DuPage, mais davantage que celui de Cook.

« [...] Le Québec et la France partagent peu de similitudes en ce qui concerne l'organisation politique territoriale – à l'exception, notable, d'être les champions de la fragmentation municipale dans leur contexte respectif ». ¹¹⁹

¹¹⁹ Mévellec, Anne, Guy Chiasson et Yann Fournis. (2017). « De « créatures du gouvernement » ►

Tableau 1 Les instances gouvernementales locales, dans les comtés de Cook et de DuPage (Illinois) ainsi qu'au Québec, 2024

	Instances gouvernementales locales autonomes (N)	Soit un gouvernement par tranche de
Comté de Cook	536	9 700 personnes
Comté de DuPage	172	5 300
Québec	1 264	7 166

Même sans compter les 12 500 commissions scolaires), les 39 555 agences unifonctionnelles sont déjà plus nombreuses que les 38 736 gouvernements locaux multifonctionnels, généralistes¹²⁰ : 19 500 municipalités ou les 3 000 et quelques comtés, ainsi que les 16 200 cantons (appelés *township* ou *town*). On disait « fragmentation »?

Paradoxalement, c'est souvent précisément pour compenser la fragmentation en de multiples gouvernements locaux que les agences unifonctionnelles ajoutent une couche gouvernementale supplémentaire. En effet, il est généralement difficile de parvenir à des ententes liant des villes et des comtés voisins – c'est possible, mais difficile; il est souvent plus facile de collaborer indirectement avec les voisins par l'entremise d'une nouvelle agence créée de toutes pièces pour l'occasion que de (tenter de) faire collaborer directement une ville avec une autre. Avec une agence, tout est prévu par contrat, de l'organisation des services au financement –

► à « gouvernements de proximité » : la trajectoire sinueuse des municipalités québécoises », *Revue française d'administration publique* 2017/2 (n° 162), pp. 339-352, p. 340, DOI 10.3917/rfap.162.0339

¹²⁰ Et encore, on ne sait pas tout : certains états en sont réduits à lancer des opérations exploratoires visant à identifier et à dénombrer les agences sur leur territoire. Par exemple, en Idaho, la première étape avait été de contacter les comtés qui sont censés superviser les agences; problème : certains comtés n'avaient tout simplement pas de listes d'agences (et cela ne remonte pas au Moyen Âge) et ne connaissaient pas leur nombre. State of Idaho. (2014). *Special districts in Idaho*, Legislative Services Office, Special Report, A communication to the Joint Finance-Appropriations Committee, Report SR102113, p. 2 <https://legislature.idaho.gov/wp-content/uploads/audit/special-reports/2014SpecialDistrictsinIdaho.pdf>

c'est un peu comme la garantie, l'assurance qu'un coup l'agence sur ses rails, tout sera réglé une fois pour toutes dès le départ : il n'y aura jamais plus la moindre discussion ni chicane ni pour la répartition des infrastructures ou pour la couverture spatiale des services ni pour le partage de quotes-parts – parce que, avec un financement direct et autonome, il n'y aura pas de quotes-parts. S'éviter de devoir négocier avec ses voisins : fragmentation?

Tableau 2 Les gouvernements locaux américains, par type, 2022

Commissions scolaires 1952 : 67 000 ↘↘↘ 12 546

Special district

/ *special purpose government* 1952 : 12 300 ↗↗↗ 39 555

Gouvernements unifonctionnels (spécialisés) 51 101

Municipalités 19 491

Cantons 16 214

Gouvernements multifonctionnels « *subcounty* » 35 705

Comtés 3 031

Gouvernements multifonctionnels (généralistes) 38 736

Grand total des gouvernements locaux (spécialisés et généralistes) 90 837¹²¹

Comme une agence est parfaitement indépendante des cantons, comtés et municipalités, (qui peuvent avoir parrainé sa création ou pas) et qu'elle est régie et financée à part, elle n'a (formellement) aucun compte à rendre aux gouvernements locaux qui existaient avant sa création et qui partagent en tout ou en partie le même territoire, ni (habituellement) aucune facture à leur soumettre et à leur faire payer.

Si l'agence n'arrive pas à boucler son budget à même le sou et quart du cent dollars d'évaluation qui lui a été dévolu, il lui revient souvent de proposer un référendum pour accepter (ou pas) de relever l'impôt qui lui est dédié, sans avoir à convaincre une majorité

¹²¹ [Table 2. Local Governments by Type and State: 2022 \[CG2200ORG02\]](#), 2022 Census of Governments – Organization, <https://www.census.gov/data/tables/2022/econ/gus/2022-governments.html>

► d'élus locaux des environs, sans avoir à négocier ni à proposer des contreparties, ni à demander la permission à aucun autre gouvernement local. Ces agences demeurent toutefois soumises à l'autorité de l'État, du gouverneur et du gouvernement de l'État. C'est ainsi qu'un projet de loi devant le parlement du Texas menace d'abolir un impôt sur la consommation dont le produit serait dédié au transport en commun, alors que les électeurs du nord de l'État ont pourtant voté deux fois, en référendum, pour cet impôt¹²².

De même, les responsables d'une agence ne sont (généralement) pas élus sur la base d'une municipalité ou d'un canton en particulier et ils n'ont pas à plaire à tel ou tel coin de leur territoire en particulier.

Les agences unifonctionnelles apparaissent donc souvent comme autant de substituts à des mécanismes de collaboration qui n'existent pas ou très peu¹²³; elles permettraient de faire des choses ensemble, avec les voisins, sur un plus grand territoire, sans pour autant avoir à fusionner – tout pour éviter les fusions et les « gros » gouvernements.

Pour certains, ces agences seraient autant de voies de passage vers une meilleure coordination sans que cela n'exige la moindre limitation des prérogatives locales¹²⁴.

Cette vision d'une harmonisation régionale par voie homéopathique, indirecte, ►

¹²² Metro Magazine Staff. (2025). « Dallas' DART Warns State House Bill Could Kill Transit », Metro Magazine, 7 mai, https://www.metro-magazine.com/10240458/dallas-dart-warns-state-house-bill-could-kill-transit?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=20250516_1706:6377251e94997b5ec0f6a7ab:rm202505161530_NL-MET-Trending&omid=1004686445&cid=63449df2dd511e2f2001fced

¹²³ Nous avons nous-mêmes quelques-unes de ces agences, enfin, des agences relativement similaires, entre autres avec certaines de nos régies intermunicipales, qui sont certes dépendantes des municipalités, mais qui facilitent néanmoins la coopération entre des entités souvent plus portées vers la guerre de clochers que vers la collaboration : Hamel, Pierre J. (2004). « Loin des yeux... Les agences unifonctionnelles et les sociétés d'économie mixte (SEM) », in Sandrine Cueille, Robert Le Duff, Jean-Jacques Rigal (dir.) *Management local, de la gestion à la gouvernance: 6^e Rencontres Ville-Management*, coll. « Thèmes et commentaires », Paris : Dalloz, 486 p., p.337-359 http://www.ville-management.org/forum/files/vm6_2_19_hamel_337_360_152.pdf

¹²⁴ Jones, E. Terrence. (2015). « Toward regionalism: the Saint Louis approach », *Saint Louis University Public Law Review*, vol. XXXIV, n° 103, pp. 103-126, notamment pp. 119-120 et suivantes. http://law.slu.edu/sites/default/files/Journals/jones_article_0.pdf

► exempte d'interminables négociations, sans concession ni compromis, parfaitement sans douleur, me paraît passablement jovialiste; ce serait croire que ces agences constituent une voie de contournement rapide et viable des résistances locales¹²⁵.

D'autres (comme moi) estiment que la fragmentation de la scène locale américaine est largement due à une volonté ferme (et pas vraiment dissimulée) de pratiquer une **ségrégation sociale** (d'abord et probablement souvent beaucoup plus sociale que raciale, même si les deux vont souvent de pair)¹²⁶. Et les agences unifonctionnelles participent de ce grand jeu de mécano qui, sans en avoir l'air, maintient des îlots de richesse proprement insolente, voisins de ghettos dignes des pays les plus pauvres et les plus déstructurés¹²⁷.

Certains prétendent par ailleurs que les contraintes pesant sur les finances publiques locales et plus spécifiquement les mesures de limitation des impôts et des dépenses des gouvernements locaux ont poussé ces derniers à créer des agences unifonctionnelles à qui on cédera des responsabilités (et les factures qui viennent avec)¹²⁸.

¹²⁵ Incidemment, on entend souvent la même argumentation pour justifier la délégation du service public en France; on nous présente fréquemment le recours à une entreprise privée comme une façon de faire collaborer indirectement des municipalités autrement rébarbatives à l'idée de partager quoi que ce soit avec leurs voisines; par exemple pour l'assainissement des eaux usées, un opérateur privé fournira le service à plusieurs petites municipalités, en leur faisant partager de facto une seule et même usine, bien plus grande que si chacune avait construit la sienne, ce qui permet donc des économies d'échelle. Au Québec, dans des contextes similaires, on parvient généralement à une bonne collaboration avec des régies inter-municipales où, la plupart du temps, toute l'opération demeure publique.

¹²⁶ Connor, Michan Andrew. (2013). « "Public Benefits from Public Choice". Producing Decentralization in Metropolitan Los Angeles, 1954–1973 », *Journal of Urban History*, Vol. 39, n° 1, pp. 79-100 doi: 10.1177/0096144212463544 <http://juh.sagepub.com.erable.inrs.ca:2048/content/39/1/79.full.pdf+html>

¹²⁷ Katz, Bruce et Elizabeth Kneebone. (2015). « On Ferguson, fragmentation, and fiscal disparities », *The Avenue*, Wash. D.C.: Brookings, <http://www.brookings.edu/blogs/the-avenue/posts/2015/04/02-ferguson-fragmentation-fiscal-disparities-katz-kneebone> et Katzenstein, Mary Fainsod et Maureen R. Waller. (2015). « Taxing the Poor: Incarceration, Poverty Governance, and the Seizure of Family Resources », *Perspectives on Politics*, Vol.13, n°3, pp. 638-656. doi:10.1017/S153759271500122X. http://journals.cambridge.org/download.php?file=%2FPPS%2FPPS13_03%2FS153759271500122Xa.pdf&code=f1b51d50d33a057d91802b67ab63f032

¹²⁸ McCubbins, Colin H. et Mathew D. McCubbins. (2010). « Proposition 13 and the California Fiscal ►

D'autres croient (presque) le contraire et estiment que les mesures de limitation des dépenses n'expliqueraient en rien la création d'agences unifonctionnelles ¹²⁹.

Chose certaine, le foisonnement d'agences autonomes correspond bien, très souvent en tout cas, à cette volonté politique maintes fois réaffirmée de cantonner les « gros » gouvernements multifonctionnels dans leurs fonctions indispensables et rien d'autre, en les empêchant de déborder de leurs missions de base pour grossir davantage, en cherchant à maintenir un contrôle serré sur les élus (considérés comme) forcément irresponsables et dépensiers. Et si jamais il fallait se résoudre à de nouveaux impôts pour financer de nouveaux services, mieux vaut le faire par le truchement de nouvelles structures que l'on gardera plus facilement à l'œil si elles n'ont qu'une seule responsabilité simple, restreinte, transparente. Les partisans de cette ligne politique croient qu'il faut éviter de confier de nouvelles responsabilités et les nouveaux impôts qui iraient à un gouvernement local existant parce que ce serait comme déposer, sans surveillance, un pot débordant de biscuits en face d'un gourmand en lui disant que ces biscuits sont réservés pour une occasion spéciale et qu'il lui est interdit d'en prendre comme bon lui semble¹³⁰.

► Shell Game », *California Journal of Politics and Policy*, vol.2, n°2, 27 p., notamment p.19 DOI: 10.2202/1944-4370.1082 Ce fut d'ailleurs exactement la raison invoquée pour la création d'une agence autonome qui a fini, au fil des ans, par regrouper, à Saint-Louis, le jardin zoologique, le jardin botanique, le musée d'art et celui d'histoire et finalement le centre des sciences, chaque unité étant dotée de son propre impôt foncier qui lui est entièrement dédié, le tout ayant été dûment voté chaque fois séparément lors d'autant de référendums spécifiques. Jones, E. Terrence. (2000). *Fragmented by design : why Saint Louis has so many governments*, Saint Louis: Palmerston and Reed, xvi et 175 p., p. 115 et suivantes, <https://pprc.umsi.edu/pprc.umsi.edu/data/fragmented-by-design.pdf> Jones, E. Terrence. (2015). « Toward regionalism: the Saint Louis approach », *Saint Louis University Public Law Review*, Vol. XXXIV, n° 103, pp.103-126, notamment pp.119-120 et suivantes http://law.slu.edu/sites/default/files/Journals/jones_article_0.pdf

¹²⁹ Billings, Stephen B. et Deborah A. Carroll. (2012). « “Debrucing” the Link between Tax and Expenditure Limits and Special District Governments », *Growth and Change*, vol. 43, n° 2 (juin), pp. 273–303 DOI: j.1468-2257.2012.00586.x

¹³⁰ Le discours politique américain foisonne d'images infantilisantes de la même eau; le président Reagan disait que, pour restreindre cette tendance des élus à dépenser toujours davantage, il fallait faire comme avec un ado et couper son allocation – et donc, il fallait couper les impôts pour inciter à davantage de discipline budgétaire : affamer la bête et non pas la nourrir. « Well, if you've got a kid that's extravagant, you can lecture him all you want to about his extravagance. Or you can cut his allowance►

Les agences spécialisées constituent souvent des caricatures de gouvernements pseudo-démocratiques. En effet, s'il n'est déjà pas simple de motiver les citoyens à participer dans le cas de gouvernements locaux importants, comme les municipalités, les cantons et les comtés, qui interviennent constamment dans le quotidien de tout un chacun, on peut comprendre que peu d'électeurs ne se déplacent spontanément pour élire les administrateurs d'une agence et qu'ils sont encore bien moins nombreux pour assister aux assemblées générales annuelles.

L'humoriste John Oliver a consacré (pour son plaisir évident et pour notre plus grand bonheur) une de ses émissions sur HBO aux *special districts*; il y reproduit notamment l'enregistrement vidéo surréaliste d'une assemblée générale d'un *special district* où les deux administrateurs à l'avant sont en fait les deux seuls humains présents dans la salle (et c'était bien avant la pandémie); ces deux zélés font comme s'ils s'adressaient à un vaste auditoire, par exemple en demandant à la fin « quelqu'un a-t-il des questions? », alors qu'il n'y a absolument personne « en présentiel » (comme on disait pendant la pandémie), mais comme s'ils espéraient qu'il y ait quelqu'un qui finirait par regarder la vidéo postée sur internet. John Oliver parle à juste titre ►



► and achieve the same end much quicker ». Mallaby, Sebastian. (2006). « **Don't Feed the Beast**. Bush Should End This Tax Cut Myth », *The Washington Post*, 8 mai, <http://www.washingtonpost.com/wp-dyn/content/article/2006/05/07/AR2006050700924.html>

► de gouvernements « fantômes », en ce qu'ils sont plus ou moins invisibles, évanescents, qu'ils ne semblent pas avoir de réelle existence puisqu'ils ne rendent pas vraiment de compte à qui que ce soit, tout en gérant des budgets parfois considérables et qu'ils peuvent faire peur¹³¹.

Cette émission abonde en exemples savoureux de pratiques douteuses. On y cite notamment le rapport du vérificateur du comté de Nassau sur les *special districts* qui y opèrent.

Ce comté en banlieue de New York (voir ci-contre) est situé entre celui de Queens (qui correspond à l'un des *boroughs* de la ville de New York) et celui de Suffolk, ce dernier couvrant tout l'est de Long Island. Ce rapport fournit un concentré d'histoires d'horreur et une collection d'entorses à la démocratie : manque de transparence,



absence de contrôle externe, allocation des contrats d'une façon qui défriserait toutes les commissions Charbonneau de cet hémisphère-ci ou encore faible participation électorale (et le terme en lui-même est faible). Ainsi, dans ce comté de Nassau, le cas du Syosset ►

¹³¹ À voir absolument (à peine quinze minutes): Oliver, John. (2016). « Special Districts », *Last Week Tonight* (6 mars 2016), HBO. <https://www.youtube.com/watch?v=3saU5racsGE>



Cette version de la vidéo de John Oliver avait été vue 8 413 035 fois en date du 12 août 2025). Et l'auditoire fantôme était celui de l'assemblée générale annuelle du *Mosquito Control District* de Litchfield, New Hampshire, tenue en soirée le 17 septembre 2015, comme on peut le voir dans l'extrait vidéo diffusé sur HBO, car la vidéo d'origine n'est pas ou plus disponible sur le site de l'agence : <https://litchfieldnh.gov/196/Mosquito-Control-District>. D'ailleurs, au moment où Oliver et ses chercheurs ont déniché la vidéo mettant en vedette les deux administrateurs de ce *Mosquito Control District*, il n'y avait pas encore eu un seul visionnement.

► Sanitary District est spectaculaire : le nombre de votes exprimés pour l'élection des trois commissaires fut de 14, ce qui correspondait à 1,8 % du corps électoral de plus parmi ces 14 citoyens consciencieux, « [...] quelques-uns semblent faire partie de la famille des administrateurs, étant donné qu'ils partagent le même nom de famille voire la même adresse résidentielle »¹³². Et cela coûte cher. Les élus gèrent un relativement petit budget (383 000 USD) et ils reçoivent pour chaque réunion un dédommagement tout à fait raisonnable de 60 \$; ce qui est moins raisonnable, c'est le rythme de ces réunions : deux ou trois fois par semaine, soit 128 fois en 2004¹³³. Le reste est à l'avenant. Et ces petits stratagèmes lucratifs ne se passent pas dans un endroit sombre et reculé, perdu au fin fond des bois, mais à un jet de pierre de Manhattan, pratiquement sous les lumières de Times Square. Notre vérificateur constate avec effroi que tout ne tourne pas rond dans le merveilleux monde des *special districts*.

Si peu contrôlé, si facile à constituer. L'équipe de John Oliver nous montre comment un promoteur immobilier qui a acheté quelques dizaines d'hectares peut à sa guise créer de toutes pièces un *special district*, pour, par exemple, faire financer par un impôt – qui sera acquitté par les futurs résidents – les infrastructures d'eaux (potable, usées, pluviales) du nouveau quartier qu'il veut développer. Il suffit d'organiser un référendum et d'appeler à voter tous ceux et celles qui habitent le territoire. Personne n'y habite encore? Pas de souci, même que c'est préférable parce qu'encore plus facile. Il suffit de demander à une firme dont c'est le métier et qui pour ainsi dire livrera un *special district* clé en main.

On nous donne l'exemple de Stingray Services Inc, de Spring au Texas¹³⁴; ►

¹³² Weitzman, Howard S. (2005). *Nassau County Special Districts: The Case for Reform*, Mineola, NY : Nassau County Office of the Comptroller, iii et 25 p., p. 6.
<https://www.nassaucountyny.gov/DocumentCenter/View/1356/Nassau-County-Special-Districts---The-Case-for-Reform?bidId=> : « Notably, several of these voters appeared to be relatives of commissioners, sharing the same last names and in certain instances, the same home addresses. » 128 fois: p. 1.

¹³³ Le rythme des réunions s'est quelque peu ralenti depuis, avec seulement 24 réunions en 2025, mais cela me semble encore exagéré pour une entreprise dont le chiffre d'affaires annuel tourne qu'autour de 500 000 \$.
<https://oysterbaytown.com/wp-content/uploads/2025-Syosset-Sanitation-District-Meetings.pdf>
Le canton d'Oyster Bay est desservi par deux *sanitation districts*, celui de Syosset et un autre, voisin, où le conseil ne se réunit qu'une fois par mois (et cela me semble déjà beaucoup).
<https://oysterbaytown.com/wp-content/uploads/glenwoodglenhead2025meetings.pdf>

¹³⁴ Sur le site du *Better Business Bureau*, la firme explique candidement qu'elle se spécialise ►

► la firme installe un *mobile home* quelque part au milieu des hectares à développer et elle y fait demeurer deux employés dont le boulot sera de « tenir feu et lieu », d'habiter (ne serait-ce que formellement) les lieux suffisamment longtemps pour y avoir droit de vote. Une fois les employés dûment habilités à voter, le référendum a lieu et le bureau de vote pourra même être commodément installé dans cette roulotte où, incidemment, les électeurs habitent tous (!). Le décompte des (deux) bulletins de vote sera probablement assez rapide et le résultat sera vraisemblablement sans surprise.

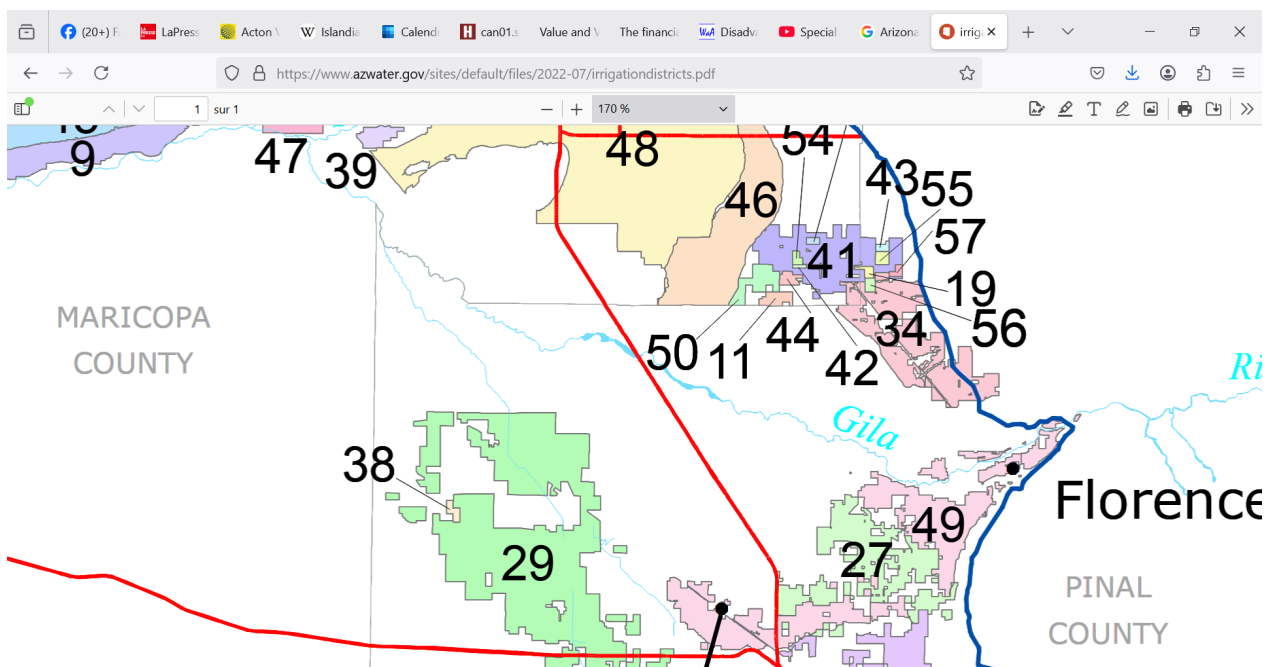
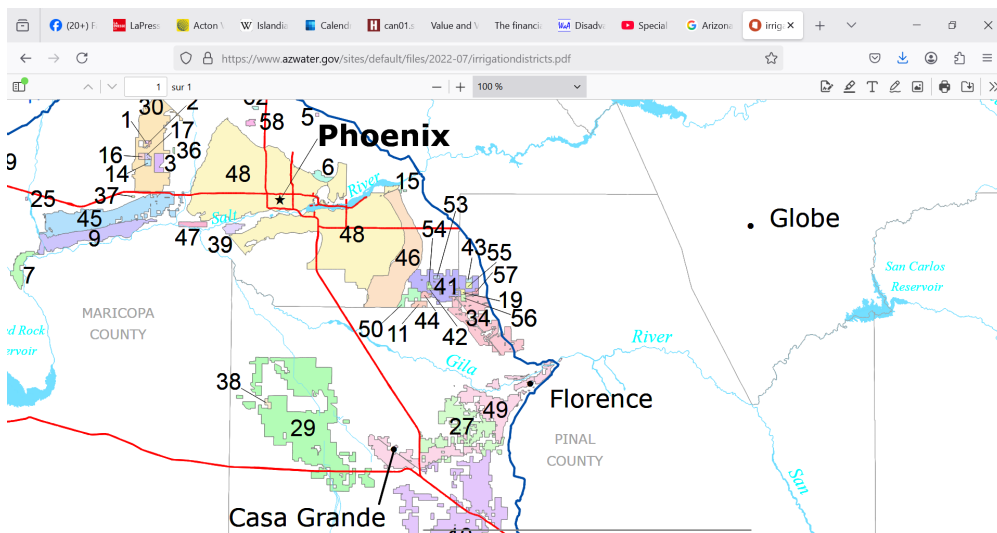
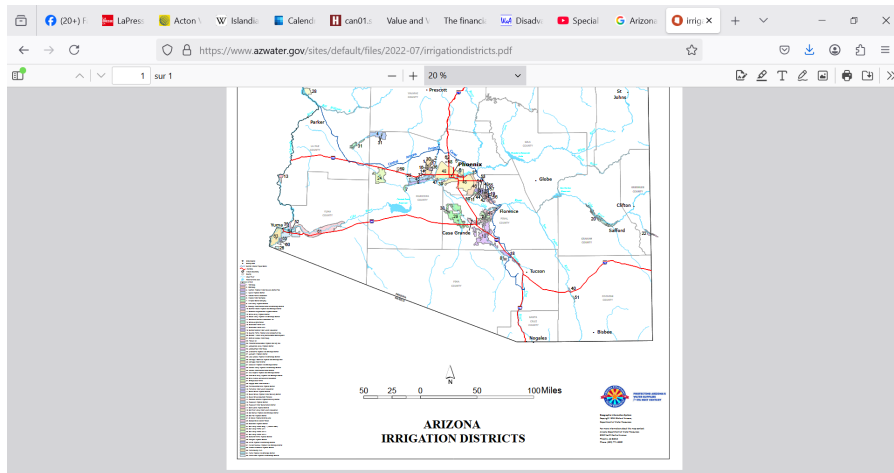
L'avantage de créer un *special district*, c'est que ce nouveau véritable gouvernement pourra légitimement lever un emprunt à long terme, en émettant à bon compte des obligations comme n'importe quel gouvernement local, ce qui permettra de financer les infrastructures de base à bien meilleur marché que si le promoteur devait avancer les sous de sa poche¹³⁵; le *special district* pourra ensuite lever un impôt foncier suffisant pour couvrir la dette ni plus ni moins (mais bien entendu pas un sou de plus). Sans *special district*, le promoteur devrait construire les infrastructures à ses frais puis refiler la facture à tous les nouveaux acheteurs qui, à leur tour, devraient payer la totalité d'un coup, en se finançant pour la plupart par une hypothèque dont le taux sera assurément supérieur à ce que paiera le *special district*.

Les *special districts* participent avec enthousiasme à cette fragmentation extrême de la scène locale. Tout peut changer d'un côté de rue à l'autre; ainsi, l'équipe de John Oliver rapporte les propos de Ron Hansen, journaliste du journal *The Arizona Republic*, de Phoenix et du site *azcentral.com* à l'effet que des voisins font face à des factures annuelles plus que légèrement différentes : dans le centre nord de Phoenix, quelqu'un paiera 7 \$ comme cotisation annuelle obligatoire (un impôt quoi) à un *special district* alors qu'en face un voisin devra payer 1 000 \$ pour un service équivalent. Sur la page suivante, on appréciera la pluie de particules que constituent les 65 *irrigation districts* d'Arizona¹³⁶; chaque numéro indique un *irrigation district* autonome; on voit bien, comme entre Phoenix et Florence, les fragments de territoire mité qui s'entremêlent, s'entrechoquent même ! Inouï ! « Fragmentation » a-t-on entendu dire?

► dans la location, le transport et l'installation de *mobile homes* pour le MUD. Texto. MUD pour *municipal utility district*. <https://www.bbb.org/us/tx/spring/profile/portable-buildings/stingray-services-0915-51001911>

¹³⁵ Green, Stephen. (2025). « Third MUD found potentially using voter-renting services », *The Courier of Montgomery County* (Texas). <https://www.yourconroenews.com/neighborhood/moco/news/article/Third-MUD-found-potentially-using-voter-renting-9503031.php>

¹³⁶ <https://www.azwater.gov/sites/default/files/2022-07/irrigationdistricts.pdf> Comment expliquer cette façon qui me semble curieuse de définir le territoire d'une municipalité ou d'un *special district*, en jouant parcelle par parcelle, à la pièce, cas particulier par cas particulier ? Comme on le verra à Wheaton, Illinois.



7.7 Un outil de concertation intergouvernementale : le *joint powers authority*

Tous ces gouvernements locaux autonomes peuvent parfois s'entendre pour créer conjointement une toute nouvelle agence, elle aussi autonome et dotée de son propre conseil d'administration, parfaitement distincte des gouvernements qui auront contribué à sa naissance.



Prenons l'exemple du Transbay Joint Powers Authority (TJPA)¹³⁷, une agence mise en place pour structurer, financer et organiser un nouveau terminus intermodal avec l'intention d'en profiter pour redynamiser tout un

secteur de San Francisco; ce *joint powers authority* a été créé conjointement par la municipalité de San Francisco, par le comté de San Francisco, par une agence de transport en commun (le Alameda-Contra Costa Transit District), par une autre agence de transport en commun opérant sur une autre partie de l'agglomération, mais prenant elle-même la forme d'un *joint powers authority* (le Peninsula Corridor Joint Powers Board), par une agence chargée de créer le TGV tant attendu (le California High Speed Rail Authority) et, finalement, par le ministère des Transports de Californie (Caltrans).

Autre exemple, la Southern California Association of Governments (SCAG)¹³⁸,



une association volontaire, très hétéroclite, ayant formellement le statut de *joint powers authority*, regroupant notamment (autour de Los Angeles) six comtés (dont celui d'Orange qui est passé à l'histoire pour avoir déclaré faillite en 1994). six commissions de transport de comté, 16 « federally recognized Tribal Governments », pas moins de 191 municipalités (mais pas San Diego ni son comté) ainsi que 15 sous-régions dont deux sont elles-mêmes

regroupées en *joint powers authority* et les autres en conseil de gouvernements.

¹³⁷ <https://tjpa.org/tjpa/about-the-tjpa>

¹³⁸ <https://scag.ca.gov/about-us>

7.8 Et ces constellations de nano-proto-gouvernements

En 2022, les gouvernements locaux américains étaient donc au nombre de 91 000 : 39 000 gouvernements multifonctionnels et 52 000 gouvernements unifonctionnels (*special districts* + commissions scolaires).

Mais ce n'est pas tout !

Les services publics locaux peuvent également être livrés par une foultitude de toutes petites structures plus ou moins formelles, en tout cas **PAS** contrôlées par ce qui ressemblerait à un conseil d'administrateurs élus; essentiellement financées par les bénéficiaires et parfois ce sera plutôt dans une relation fournisseur – clients et non pas entre élus et citoyens contribuables – et il ne s'agit donc pas à proprement parler d'un gouvernement local comme un *special district* même si parfois la distinction tient plutôt de la nuance que de la franche différence.

À titre d'illustration, prenons le cas de la distribution de l'eau potable en Californie en 2017 : en plus des **1 166 réseaux opérés par une instance publique**, on compte **1 729 réseaux privés**, dont certains sont très importants, gérés par des entreprises qui en tirent des profits substantiels et aussi **8 000 réseaux « non-community »**, comptant chacun moins de 15 branchements, servant moins de 25 personnes chaque fois : 9 700 organisations privées qui s'ajoutent aux 1 166 réseaux publics, soit 8 fois plus d'organisations privées que de réseaux publics. Mais on ne parle pas des mêmes volumes (qui sont plus importants dans les réseaux publics). Et s'ajoutent encore quantité de petits réseaux qui passent sous le radar ¹³⁹. Sans compter bien entendu tous les (littéralement) innombrables puits individuels ¹⁴⁰.

¹³⁹ « Additionally there are an unknown number of unregulated water systems in the state that do not meet the 25 person or 15 connection size threshold for regulation under the Safe Drinking Water Act ». Dobbin, Kristin et Amanda Fenci. (2022). « Who governs California's drinking water systems? », *California WaterBlog*, <https://californiawaterblog.com/2022/01/23/who-governs-californias-drinking-water-systems/>

¹⁴⁰ En fouillant du côté du Syosset Sanitary District (dont les administrateurs se réunissent fréquemment pour s'assurer que les poubelles sont bien ramassées), je suis tombé sur deux agences qui assurent les besoins du comté de Nassau en matière d'épuration des eaux usées, en tout cas sur la partie du territoire desservie par un réseau d'égout, parce que – stupeur ! – il n'y a pas de réseau d'égout partout, dans un comté qui n'est pas en Idaho, mais qui est littéralement voisin contigu de N.Y.

« There were failed attempts made in the 1970s to extend Nassau County's sewer system into North Shore communities which either partially or completely lacked sewers [...] The project failed in large part due to public opposition ». https://en.wikipedia.org/wiki/Nassau_County_Sewage_District

Tableau 3 Les réseaux d'eau potable, par type (propriété / gouvernance), Californie, 2017

Municipalité	315	
<i>Special act district</i>	2	
Villes		317
<i>County service area</i>	77	
<i>Maintenance district</i>	46	
<i>County waterworks district</i>	27	
<i>County Sheriff</i>	12	
<i>County dept. (excluding sheriff)</i>	11	
<i>Special Act District</i>	8	
<i>Resort Improvement District</i>	2	
Comtés		183
<i>Community Services District</i>	185	
<i>County Water District</i>	165	
<i>Public Utility District</i>	53	
<i>Irrigation District</i>	51	
<i>Special Act District</i>	34	
<i>California Water District</i>	32	
<i>Municipal Water District</i>	31	
<i>Sanitary District</i>	6	
<i>Municipal Utility District</i>	3	
<i>Water Conservation District</i>	3	
<i>Resort Improvement District</i>	2	
<i>Resource Conservation District</i>	1	
Independent Special Districts		566
<i>Federal</i>	38	
<i>State</i>	50	
État et gouvernement fédéral		88
Joint powers authority		12
Réseaux publics		1 166
Mutuelles et coopératives	582	
Associations de propriétaires	70	
Réseaux possédés par les usagers	652	
Entreprises possédées par des investisseurs	220	
Parcs de maisons mobiles	375	
Autres réseaux privés	482	
Réseaux privés		1 729
Ensemble des réseaux « Community Water System » (privés + publics)		2 895
Réseaux « non-community » (moins de 15 branchements et moins de 25 pers.)		8 000¹⁴¹

¹⁴¹ De l'ordre de 8 000. Dobbin, Kristin et Amanda Fenci. (2022).

« Who governs California's drinking water systems? », *California WaterBlog*,

<https://californiawaterblog.com/2022/01/23/who-governs-californias-drinking-water-systems/>

Et ce qui vaut pour l'eau potable vaut pour pratiquement tous les services publics locaux : épuration des eaux usées, sécurité publique (services de protection contre les incendies, services de police plus formels ou de sécurité/surveillance), distribution du gaz et de l'électricité, téléphonie et réseaux, transport en commun et taxis collectifs, etc.

La concentration des populations est souvent la première motivation pour passer d'un système de solutions plus individuelles à un arrangement davantage collectif et du privé vers le public¹⁴².

Certains services sont forcément plus structurés et plus concentrés lorsqu'ils répondent à des obligations légales, pour des raisons ayant trait à la protection de l'environnement ou à la santé; je pense par exemple à la gestion des déchets, qui était pourtant « si simple » hier encore, lorsque tout pouvait être laissé à pourrir ou à brûler au bout du champ¹⁴³, comme c'était le cas encore récemment à de nombreux endroits chez nous. Mais, il faut désormais presque encapsuler nos ordures non plus dans le banal dépotoir local, mais dans des lieux contrôlés transformés en LET (« lieux d'enfouissement technique ») régionaux qu'on voudrait verts, sophistiqués, écologiques et répondant à toute une batterie de normes.

À moins de disposer d'un vaste déversoir isolé, de plusieurs années devant soi et en comptant sur l'intercession du Saint-Esprit, il vaut mieux organiser les choses pour que cela se fasse bien et rapidement : cela ne s'improvise pas et cela demande un certain savoir-faire.

Et ce n'est pas gratuit.

Encore pour la protection de l'environnement et de la santé également, l'épuration des eaux usées est généralement imposée par une instance supérieure car convenons qu'il faudrait beaucoup d'altruisme pour se soucier spontanément de la santé d'autrui au point de cotiser ►

¹⁴² Hamel, Pierre J. (2000). « La gestion des services publics locaux sur des territoires de très faible densité; préambules et hors-d'œuvre variés » in Mario Carrier et Serge Côté (dir.), *Gouvernance et territoires ruraux. Éléments d'un débat sur la responsabilité du développement*, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, xii et 343 p., pp. 105-122, singulièrement p.114

¹⁴³ Une anecdote qui ne s'invente pas. Vous vous souvenez de l'incendie qui n'est pas été combattu par les pompiers parce que les proprios avaient négligé de s'acquitter de la cotisation annuelle – *no pay, no spray* ? Vous ne devinerez jamais quelle est l'origine de l'incendie? Le petit fils des proprios était en train de faire brûler des déchets (fort probablement pour éviter d'avoir à payer pour s'en débarrasser) et il a perdu le contrôle du feu. NBC (2010). « No pay, no spray: Firefighters let home burn », *WSMV-TV NBC News*, <https://www.nbcnews.com/id/wbna39516346>

► ses concitoyens / électeurs alors qu'ils n'en bénéficieront pas directement :

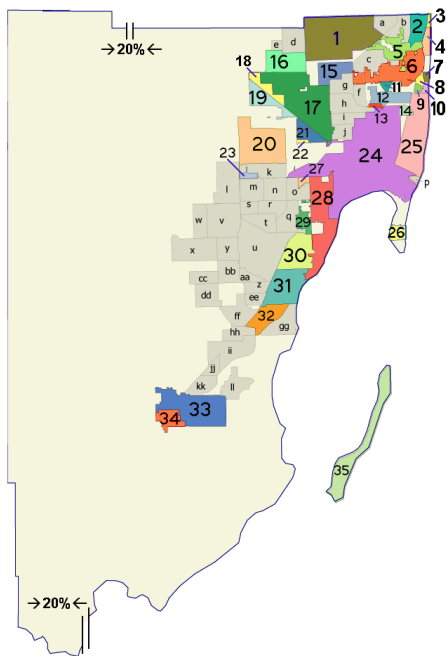
il s'agit de cesser de polluer les voisins d'en bas, ceux qui en avalent en aval.

En matière de subvention, les gouvernements supérieurs se montrent d'ailleurs plus généreux dans le cas des eaux usées que dans le cas de l'eau potable car ils imposent aux gouvernements locaux l'obligation de faire ce qui ne profitera pas à leurs contribuables¹⁴⁴.

¹⁴⁴ On vient d'y faire allusion : à quelques millimètres à l'est de NY, certains comptent sur une façon de traiter les eaux usées qu'on pourrait qualifier de « sous-optimale », quitte à ce que leurs voisins en pâtissent. Je devrais m'intéresser à la Glen Cove Marina sur la côte nord de Long Island, dans ce comté de Nassau : il doit parfois être possible de marcher sur les eaux. À investiguer. Dans un petit coin de carte que je peine à reproduire, on a Glen Cove Marina, Syosset (l'épicentre de cette formidable organisation efficace de collecte des ordures ménagères) et Oyster Bay, comme dans « baie des huîtres »; je ne sais pas pour vous mais, en ce qui me concerne, cette appellation pour des huîtres ne serait pas ma préférée. J'obtiens un parcours de 3,6 miles pour aller de Syosset vers le nord à Oyster Bay et 10,3 miles pour aller de Syosset vers l'ouest à Glen Cove Marina. Le triangle du bonheur. En banlieue de New York.

7.9 Unincorporated et (souvent pas mal) laissés-pour-compte

On se rappelle que, sauf au Rhode Island et au Connecticut, la totalité du territoire d'un État est divisée en comtés, et les comtés sont ensuite très souvent subdivisés en cantons (mais pas partout, ni Floride, ni en Californie); des parties du territoire de chaque comté sont administrées, ici et là, par des municipalités locales dûment incorporées, constituées en tant que telles, semblables aux nôtres, ce qui laisse autour de ces municipalités de larges pans de territoire qui tombent dans les limbes non incorporés, qui ne sont pourtant pas des no man's land et qui



seront administrés par le canton ou à défaut par le comté.

Comme illustration de ces territoires non incorporés en municipalités¹⁴⁵, prenons, sur la carte ci-contre, ceux du comté Miami-Dade qui sont en gris (mais aussi le vaste territoire en beige à l'ouest et au sud¹⁴⁶). Les territoires non incorporés sont souvent ruraux, mais certains sont nettement urbains, relativement denses et parfois très peuplés (comme ici au pourtour de Miami); ils sont gérés par les cantons ou les comtés qui y fournissent alors l'ensemble des services qui autrement relèveraient des municipalités. Par ailleurs, rappelons que les comtés ont en propre des fonctions spécifiques exercées sur tout le comté (comme la justice et les prisons), même dans les territoires incorporés, municipalisés.

¹⁴⁵ Le comté de Miami-Dade (au sud de la Floride) est le 7^e comté américain en importance avec une population de 2,7 millions de personnes (sans compter les immigrants illégaux ni les nombreux Québécois retraités semi-résidents), pendant que la Ville de Miami ne compte qu'un peu plus de 400 000 citoyens. Les espaces colorés et numérotés (en chiffres) correspondent à des municipalités incorporées, alors que tout le reste est composé de territoires non incorporés; les espaces en gris étiquetés en lettres renvoient à des *census-designated places*, ce qui désigne des concentrations de populations qui ne relèvent pas d'un gouvernement municipal : ce sont des territoires non incorporés, mais densément peuplés, qui relèvent du comté puisqu'il n'y a pas de cantons en Floride. *List of communities in Miami-Dade County, Florida*

http://en.wikipedia.org/wiki/List_of_communities_in_Miami-Dade_County,_Florida

¹⁴⁶ Tout en précisant que, grosso modo, plus de la moitié du comté (l'ouest) est préservée de tout développement, sous différents statuts (il s'agit notamment du parc des Everglades)

Et encore, tout bouge.

Ainsi, une île située un peu au sud-est du comté de Miami-Dade, au large, celle qui porte le numéro 35 sur la carte de la page précédente, était une municipalité autonome, incorporée à part entière au moment où la carte est produite et elle l'a été de 1960 à 2012, sous le nom d'Islandia. Pendant un temps, il y a bien eu des projets de « développement » touristique pharaoniques, mais ils se sont évanouis définitivement lorsque le territoire est devenu partie d'un parc national. La population d'Islandia a toujours tourné autour de... 18 résidents. L'État de Floride a pris en grippe la municipalité qui ne respectait pas les lois (dont la loi électorale en ne donnant royalement le droit de vote qu'aux seuls propriétaires) et en faisait un peu à sa guise avec tout ce qui semblait si important au législateur; à la fin, l'État a demandé au comté de démanteler le statut municipal et Islandia est redevenu un territoire non incorporé, complètement dans le giron du comté¹⁴⁷.

Les abandons volontaires du statut de ville sont assez fréquents, par exemple lorsque la population diminue. À l'inverse, on observe des mouvements d'incorporation municipale quand la grogne des citoyens les mène à (vouloir) prendre leurs distances par rapport à leur comté; en étant une ville à part entière et de plein droit, ils espèrent exercer un meilleur contrôle sur le règlement d'urbanisme (surtout lorsqu'un promoteur se met en frais de pousser le développement du coin) ainsi que sur les services publics locaux, que leur rendait le canton ou le comté; ce peut n'être que quelques rues, sur quelques centaines de mètres, par trois ou quatre rues de large, quelques hectares découpés dans une banlieue inorganisée. C'est un peu plus compliqué que de créer un *special district* (on a vu comment il était tellement facile, au Texas du moins, d'en monter une structure de toute pièce à partir de zéro), car il ne suffit pas d'un vote des résidents puisqu'il faut l'accord du comté et parfois également celui de l'État.

Ces mouvements d'incorporation ont un impact sur les autres territoires qui demeurent non incorporés, en les incitant à s'incorporer à leur tour, car les départs des premiers – souvent parmi les plus riches contribuables – minent le bon fonctionnement des comtés concernés et créent **des enclaves de territoires non incorporés difficiles à desservir (et plus pauvres)**¹⁴⁸.

¹⁴⁷ https://en.wikipedia.org/wiki/Islandia,_Florida

¹⁴⁸ Waldner, Leora et Russel M. Smith. (2015). « The Great Defection : How New City Clusters Form To Escape County Governance », *Public Administration Quarterly*, Vol. 39, n° 2 (été), pp.170-219. <https://www.jstor.org/stable/24772853>. On citait précédemment le cas d'une tentative de sécession ►

« Jadis », les endroits les plus déshérités se retrouvaient essentiellement au centre, à l'intérieur des frontières des grandes villes centre, souvent des ghettos noirs. De nos jours, on en trouve de plus en plus en très lointaine banlieue, au milieu de nulle part. C'est d'ailleurs,



personnellement, une des principales « révélations » de la présente recherche : la présence de ces populations désargentées éparpillées au pourtour des agglomérations, là où il n'y a pas de municipalité constituée. Ce n'est pas exactement l'univers de Nomadland¹⁴⁹ qui est celui de ces itinérants motorisés (retraités et en retrait de la vie « normale »), ce film où on y suivait une sexagénaire qui, coup sur coup, voit son mari mourir puis son emploi disparaître dans une usine qui ferme, dans une petite ville qui, elle-aussi, se meurt et qui part pour un peu n'importe où dans son motorisé, en vivant de quelques boulots saisonniers, par exemple dans un entrepôt d'Amazon.

Les territoires non incorporés, c'est souvent, pas toujours, le lot de pauvres sédentaires – mais pas toujours : c'est ainsi que les États de Nouvelle-Angleterre présentent formellement un taux de territoire incorporé particulièrement bas – à peine 18 % du territoire y est municipalisé¹⁵⁰. Mais, on l'a vu, au Vermont, au New Hampshire et ailleurs, la vie locale tourne autour des cantons qui jouent pleinement le rôle des municipalités; ces cantons assurent même parfois ce qui est du ressort des comtés dans les autres États. Or on sait par ailleurs que la vie de la Nouvelle-Angleterre est tout sauf misérable, certes quelquefois modeste, mais pas malheureuse. Par ailleurs, la faible densité y permet aisément des solutions individuelles (puits, fosse septique, champ d'épuration).

► inaboutie d'une ville « intelligente » à naître au Nevada.

¹⁴⁹ Zhao, Chloé. (2020). *Nomadland*, <https://www.imdb.com/title/tt9770150/> Voir également l'excellent article sur un regroupement de VR (véhicules récréatifs) en plein désert : Forget, Célia. (2009). « Slab City : du bidonville américain au paradis perdu », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 53, n° 150, décembre, pp. 385–403 URI <https://id.erudit.org/iderudit/039187ar> DOI <https://doi.org/10.7202/039187ar>

¹⁵⁰ Cohen, Daryl T. (2015). « Population Trends in Incorporated Places: 2000 to 2013 », Washington: U.S. Census Bureau, cité in Wyndham-Douds, Kiara. (2023). « Suburbs, Inc.: Exploring Municipal Incorporation as a Mechanism of Racial and Economic Exclusion in Suburban Communities », *RSF: The Russell Sage Foundation Journal of the Social Sciences*, février, Vol. 9, n° 2, pp. 226-248; DOI: <https://doi.org/10.7758/RSF.2023.9.2.10>

Reprenons. Les territoires non incorporés, c'est souvent, pas toujours, le lot de pauvres sédentaires, comme on en voit chez nous dans certains parcs de maisons mobiles décrépies, mal isolées, mal chauffées, nos ghettos ruraux relativement denses, pas racialisés mais « sociaux », en lointaine périphérie de Montréal et des grandes agglomérations, au-delà de la banlieue classique, aux débuts des champs de blé d'Inde, là où se logent parfois de pauvres travailleurs très « gilets jaunes », vaillants, mais à petits salaires qui font de longues heures de navettage. À la différence que nos parcs de maisons mobiles sont toujours situés à l'intérieur de frontières municipales (ville, village ou « paroisse ») où, la plupart du temps, on leur fournira les services d'eaux (potable, usées, pluviales); à défaut de service municipal, la propriétaire du terrain où sont stationnées les maisons mobiles leur fournira le service. Aux États-Unis, ce sera souvent un des plus grands défis des territoires non incorporés : trouver un fournisseur de services d'eaux; certains y parviennent (comme East Los Angeles dont on parle à l'instant), alors que ce sera très difficile pour d'autres¹⁵¹.

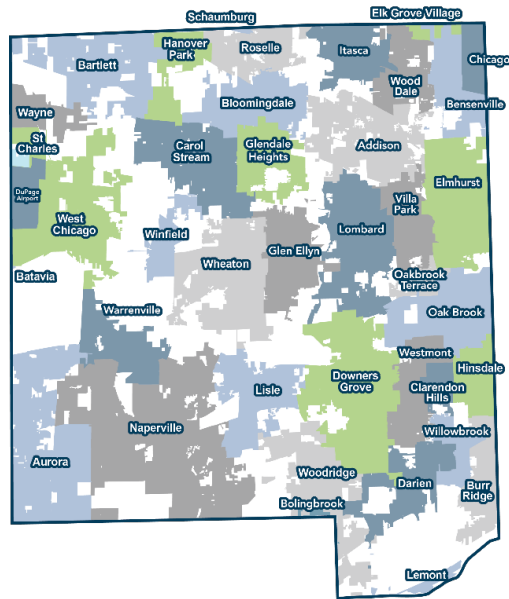
Chez nous, on a également des poches de pauvreté dans d'anciens lieux de villégiatures fréquentés au départ par des familles ouvrières dans l'après-guerre (les années cinquante), où les anciens chalets souvent autoconstruits, raboulinés, pas hivernisés, deviennent un à un des résidences permanentes; on en trouve au pourtour des régions de Montréal (dans Lanaudière) et de Québec, mais également en Haute-Gatineau et au Pontiac. Il y a eu le même phénomène de « permanentisation » plus radicale encore avec d'anciens chalets du nord de l'île de Montréal, à Pierrefonds notamment, qui se sont progressivement intégrés à la banlieue.

Souvent *unincorporated* rime avec défavorisé et ce phénomène porte un nom : DUC pour *Disadvantaged Unincorporated Communities* – communautés non incorporées défavorisées – et on en reparle à l'instant. Et comme dans l'expression « ... que pauvre et malade », on verra que le manque de services publics, combiné avec la pauvreté auront fréquemment un impact sur la santé¹⁵².

¹⁵¹ Je vous recommande vivement de regarder un court reportage poignant sur les difficultés rencontrées dans des territoires inorganisés en Californie. Yeung, Bernice. (2012), « Unincorporated California », *California Watch*, Berkeley : Center for Investigative Reporting (c'est la maison mère du magazine *Mother Jones*), <https://www.youtube.com/watch?v=2msh3TCsGeU>

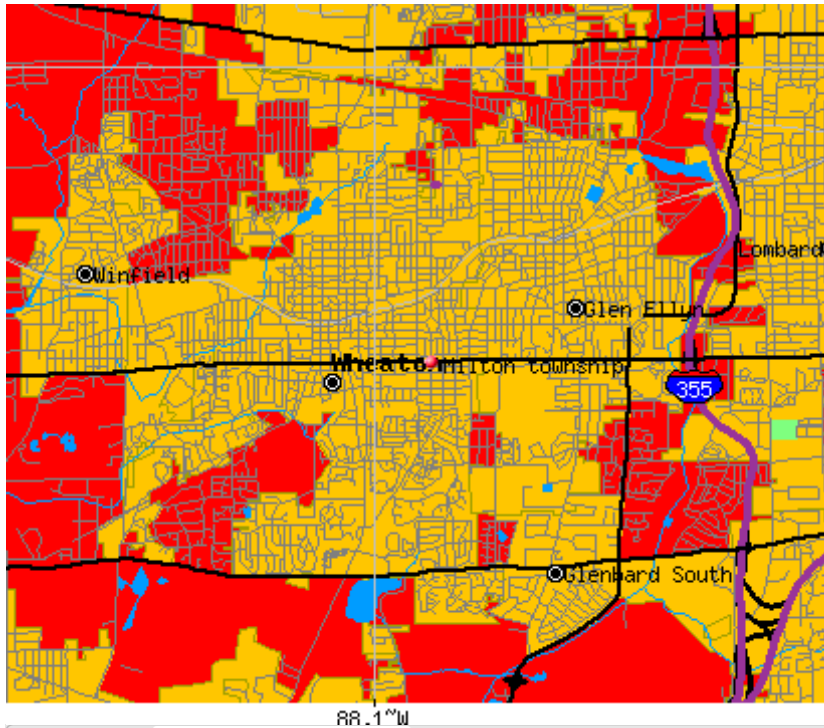
¹⁵² Les lecteurs du *British Medical Journal* ont estimé que la construction des réseaux d'égout a été la mesure la plus importante pour la santé depuis la fondation du *Journal*, plus importante que les vaccins, les antibiotiques ou toute autre innovation médicale. Ferriman, Annabel. (2007). « *BMJ* readers choose►

Dans les cartes qui suivent, je suis littéralement fasciné par la fragmentation du territoire municipalisé, comme si chaque parcelle pouvait en être ou bien demeurer dans une zone *unincorporated*. Reprenons encore une dernière fois, mais en tout petit format la carte du comté plutôt rural de Kane (au sud duquel se trouve Aurora) : peu important les détails illisibles, il suffit de constater l'espace relativement restreint des territoires incorporés, municipalisés qui sont en couleur (le tiers environ?) et, en contraste, de voir l'importance du blanc, du non incorporé. On pourrait croire que dans la partie gauche / ouest du comté, les zones non incorporées seront rurales et plus ou moins inhabitées. Or c'est loin d'être



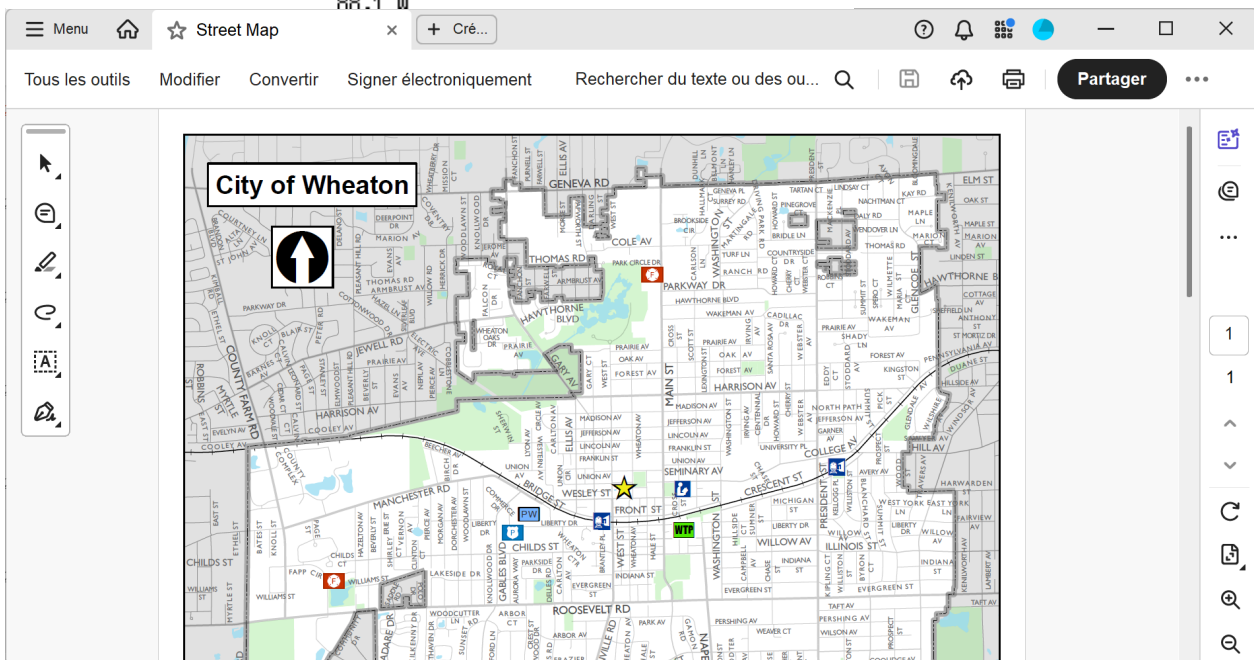
► the "sanitary revolution" as greatest medical advance since 1840 », *British Medical Journal*, 334:111 (18 janvier), [en ligne] <http://www.bmj.com/cgi/content/full/334/7585/111-a>.

Au cœur de ce comté de DuPage, on se souvient du canton (township) de Milton (dont le carré de 6 X 6 miles est ci-dessous) et, en plein centre du canton, de la ville de Wheaton (de notre ami aux multiples comptes de taxes).

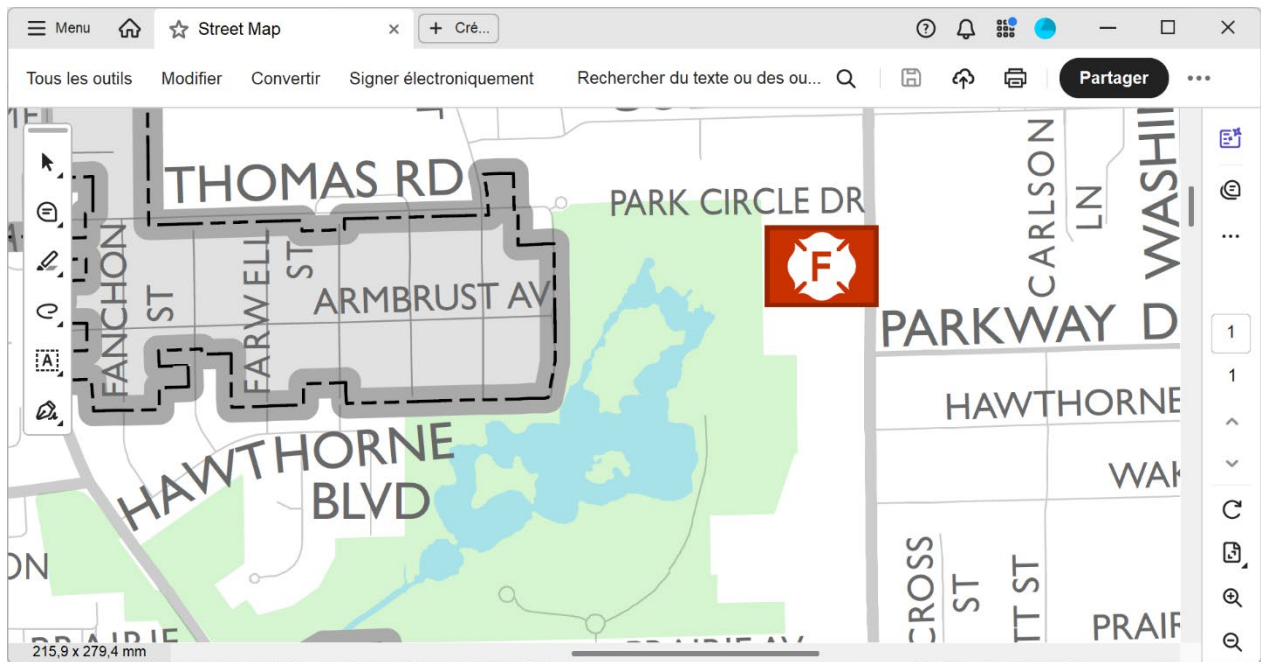


On distingue sur la carte que le territoire non incorporé (ici en rouge) n'est pas vide : on y voit le tracé de rues.

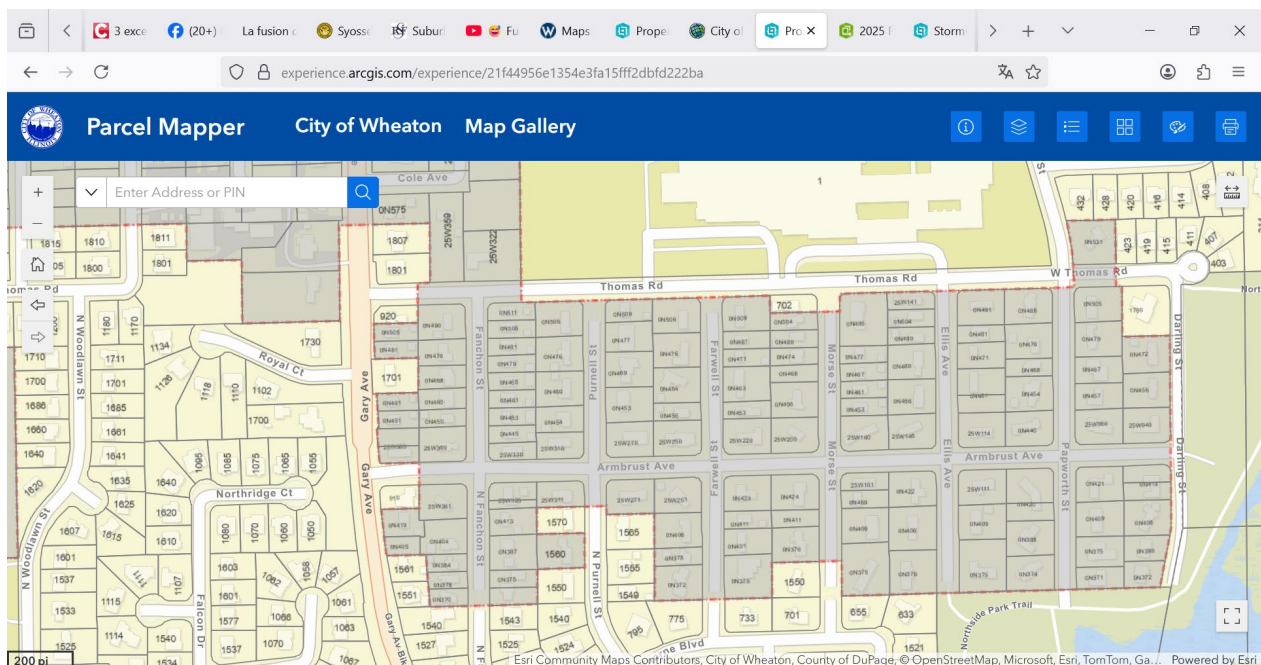
C'est encore plus net aux pages suivantes en nous centrant sur la municipalité de Wheaton et en zoomant sur le nord.

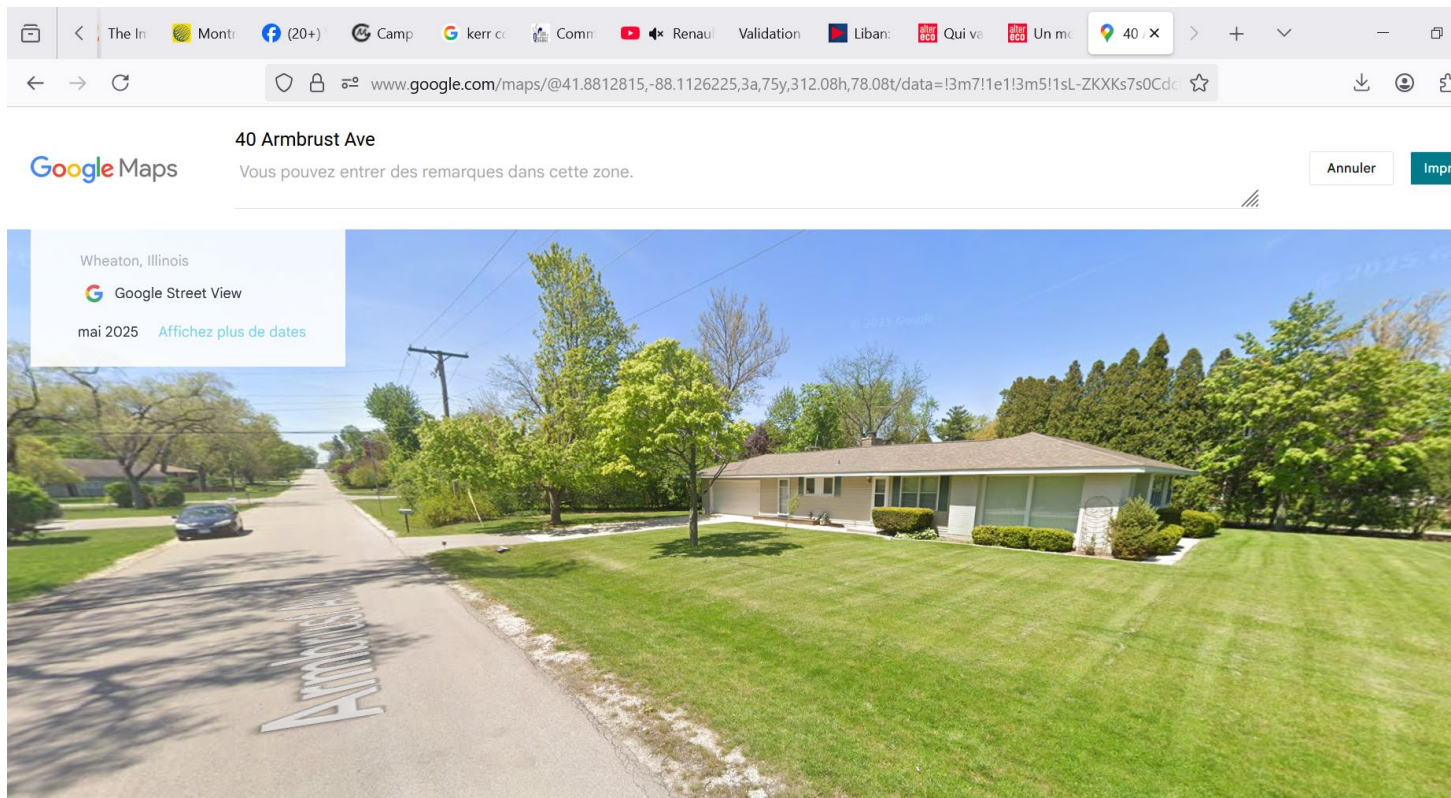
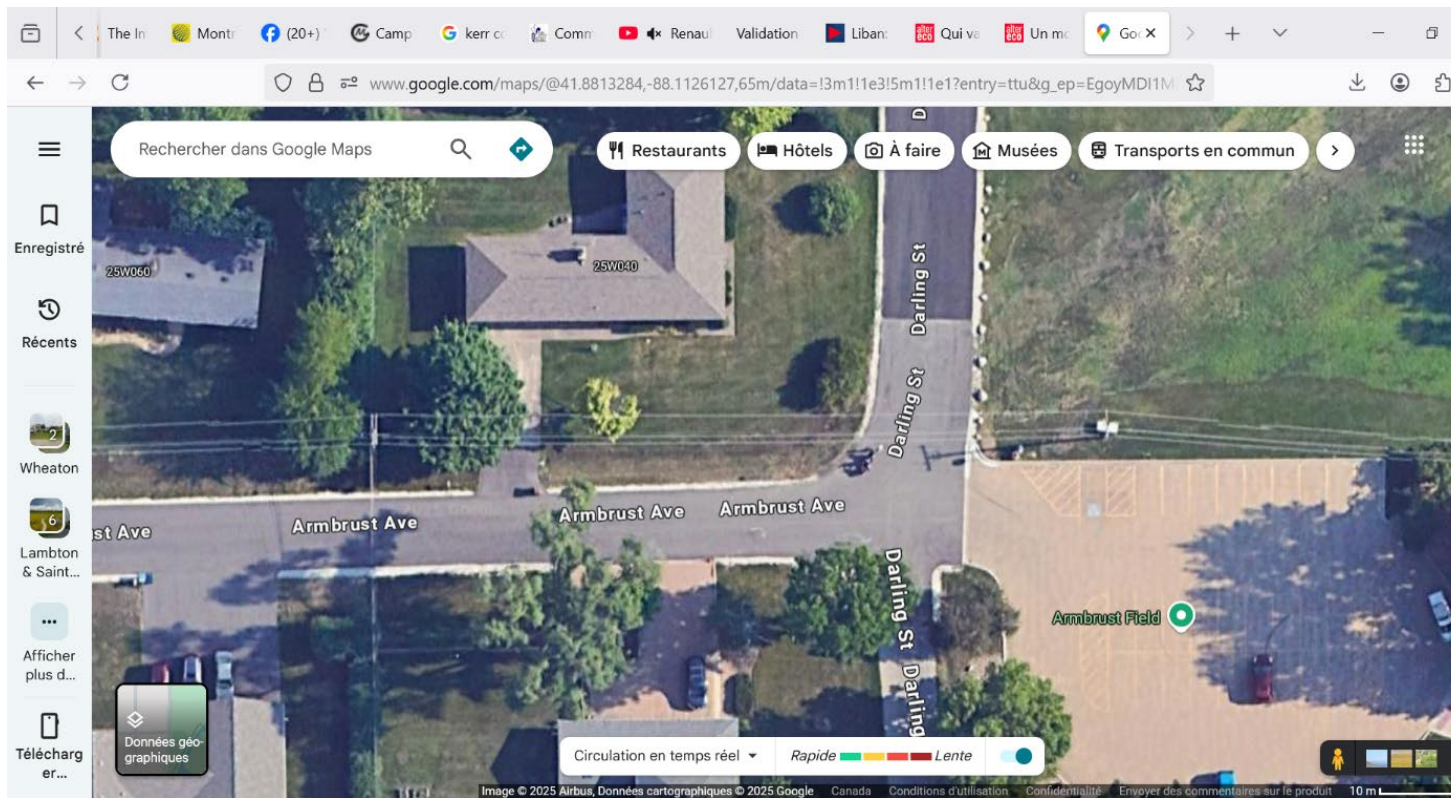


En zoomant davantage encore sur le nord de Wheaton, on distingue encore plus clairement le tracé des rues de ces territoires *unincorporated*.

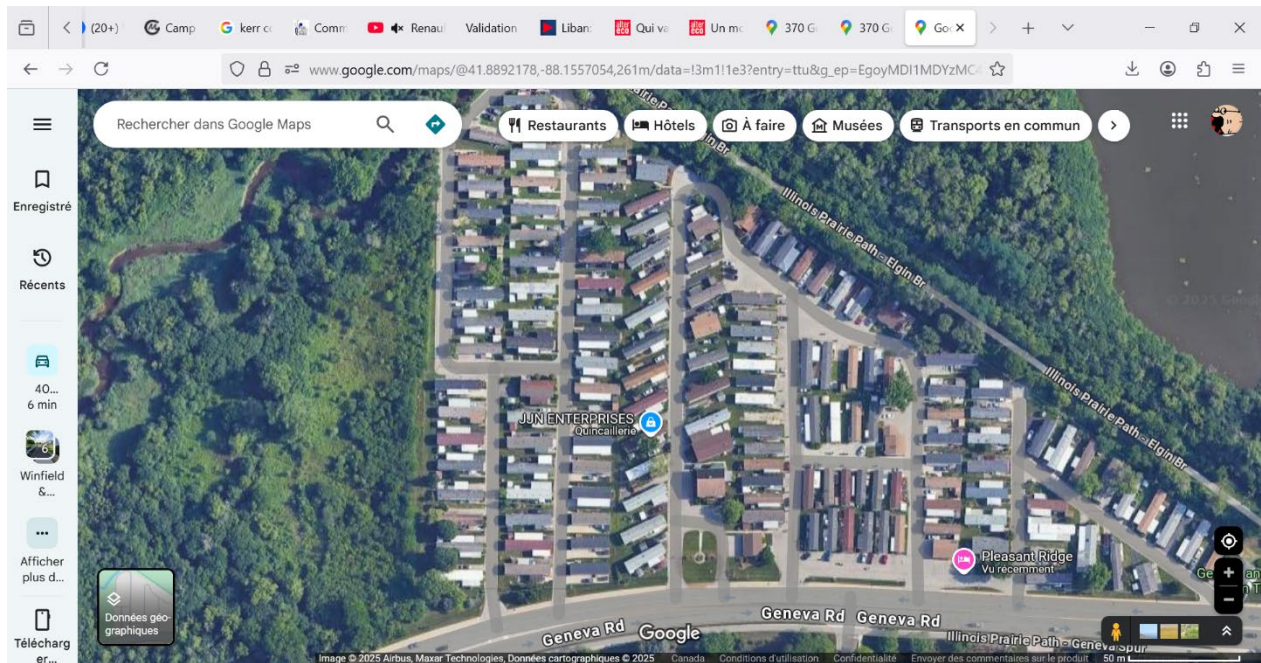


En nous centrant ensuite très précisément sur l'extrémité est de la rue Armbrust, entre Hawthorne Blvd au sud et Thomas Rd au nord et à l'orée du parc, à l'intersection avec la rue Darling, on voit bien ci-dessous la maison qui fait l'angle, au coin Armbrust et Darling, dans un environnement très peu dense et, on le verra, probablement pas trop misérable non plus, comme quoi non incorporé n'est pas (toujours) synonyme de pauvre mais de faible densité, ça oui. Ni trottoirs. ni lampadaires. On s'aperçoit encore ici que le territoire municipal se détermine parcelle par parcelle. Incroyable.

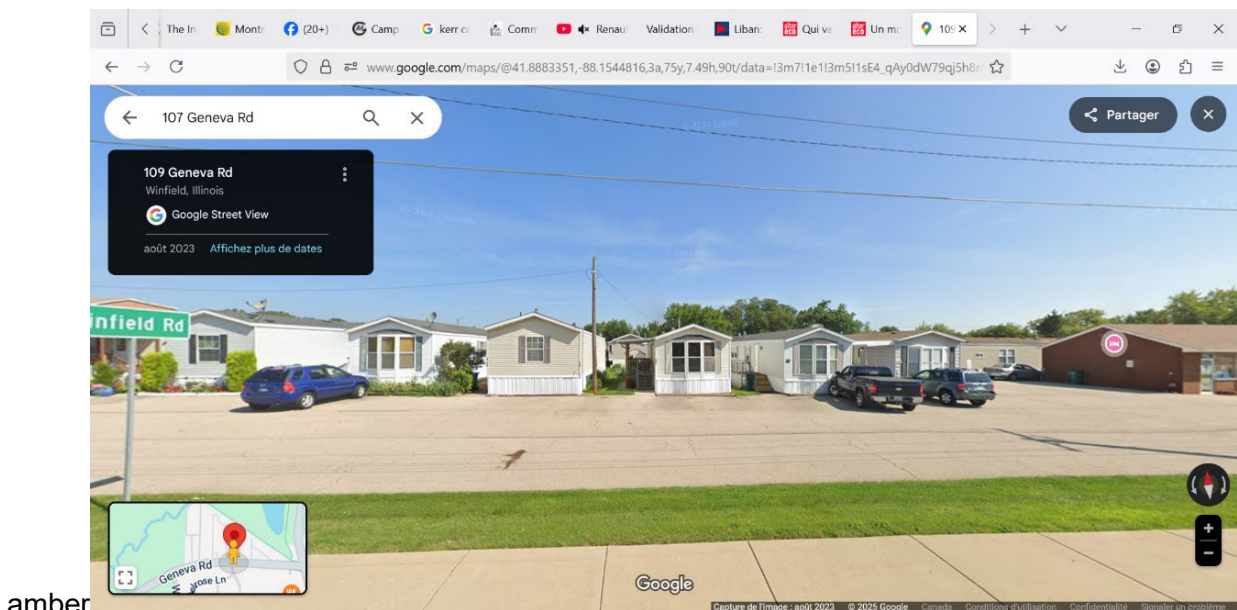




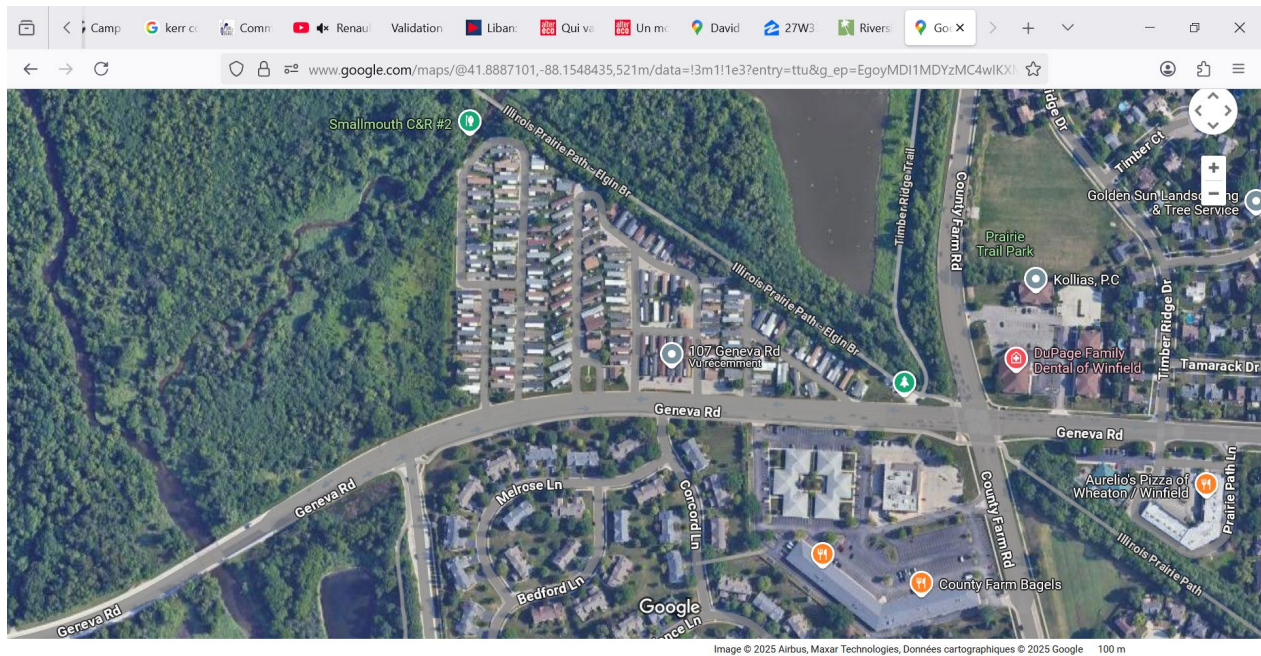
À cinq minutes en voiture de ce 40 Armbrust Ave, Wheaton, IL 60187, se trouve le parc de maisons mobiles probablement le plus proche, au 107 Geneva Rd, West Chicago, IL 60185.



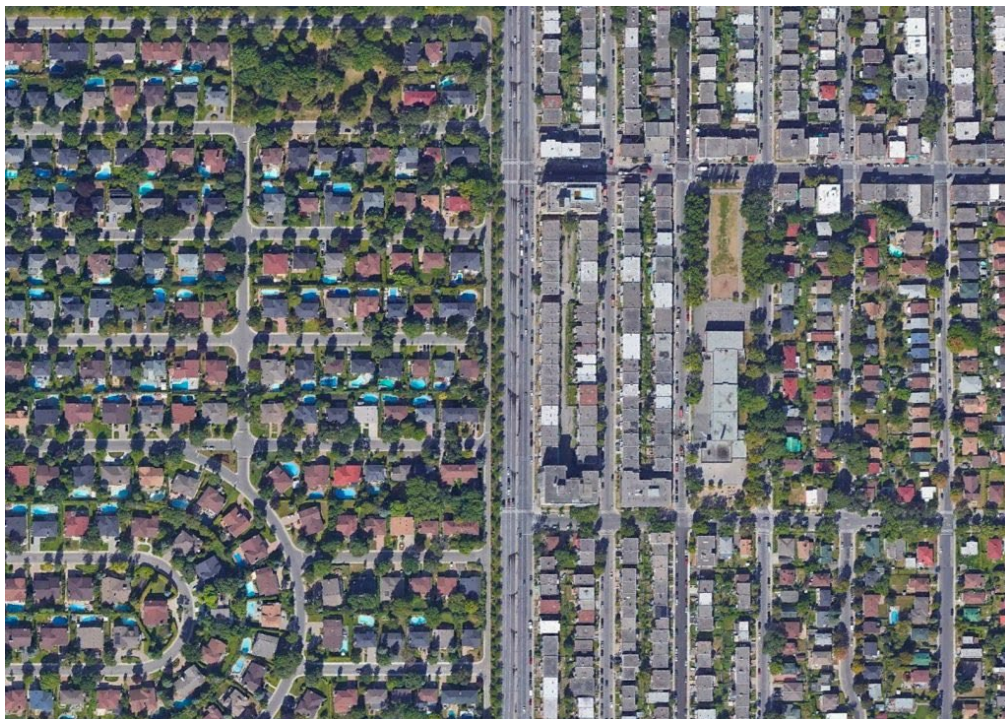
Plutôt mauvaise pioche : mon exemple n'est pas le meilleur qu'on aurait pu souhaiter puisque ce n'est pas un territoire non incorporé – il fait partie d'une municipalité, celle de West Chicago. Cependant, on voit que c'est autre chose comme atmosphère générale. Les allées ne sont sans doute pas des rues publiques puisque Google Maps ne les a pas cartographiées.



En exagérant un tantinet, on serait tenté de mettre côte à côte le voisinage immédiat de la pauvreté et de l'aisance (parfois du luxe), comme ce parc de maisons mobiles et le quartier voisin de banlieue assez classique de l'autre côté, juste en face, de part et d'autre de Geneva Road comme ci-dessous, comme ensuite le quartier Parc-Extension voisin de Ville Mont-Royal de part et d'autre du boulevard de l'Acadie...



La verdoyante Town of Mount-Royal (Ville Mont-Royal) et le quartier minéralisé de Parc-Extension



...ou comme finalement ce quartier de Primrose qui jouxte le township de Makause, dans la banlieue de Johannesburg (Afrique du Sud); il faut noter que c'est seulement dans ce dernier cas qu'on parlait clairement, ouvertement d'*apartheid*.



Dans les territoires non incorporés, les services locaux « de base » sont fournis par le canton, comme ici, avenue Armbrust par le canton de Milton (comté de DuPage, Illinois), mais ils peuvent relever du comté lorsqu'il n'y a pas de canton comme en Floride ou en Californie. Voirie, (de trop rares) trottoirs, loisirs, collectes des matières résiduelles, les territoires non-incorporés ont parfois des services d'eaux (potable, usées, pluviales), parfois non : tout un chacun doit alors s'organiser avec un puits et un champ d'épuration, alors que pourtant les solutions collectives sont généralement plus avantageuses¹⁵³.

¹⁵³ Hamel, Pierre J. (2019). « Les finances publiques locales québécoises », in Jean-Patrick Brady (dir.), *Introduction à la vie politique municipale*

québécoise, Québec : Presses de l'Université Laval, xi et 233 p., pp.141-168

<https://doi.org/10.2307/j.ctv1g246rs> <https://www.jstor.org/stable/j.ctv1g246rs>

Avec l'arrivée de voisins et l'augmentation (de la densité) de la population¹⁵⁴, il devient parfois impossible de se débrouiller seul. En ultime recours, il faudra penser à s'organiser pour se greyer collectivement d'infrastructures qui rendent possible la vie en société relativement dense. Et pour ces infrastructures, il faudra un *special district* ou une annexion ou encore il faudra songer à s'incorporer. Dans tous les cas, il faudra convaincre les voisins de faire le grand saut. Mais, comme tout changement, ça fait peur. Ça passe par un référendum pour l'autonomie ou pour un district ou pour une annexion. « Mais si on perdait ce qu'on a déjà ? » (air connu). Plutôt que d'en arriver à l'autonomie incorporée, les gens d'un voisinage pourront choisir entre demander à leur canton (ou à leur comté) de leur fournir davantage de ces services « locaux » ou encore choisir l'annexion et l'intégration à un territoire municipal voisin. Encore faudrait-il que cette municipalité soit d'accord, ce qui ne va pas de soi, parce que ce n'est pas toujours un cadeau que d'intégrer un territoire qui a été construit, développé, bricolé n'importe-comment, à la va-comme-je-te-pousse, en prenant toujours la moins chère des « solutions » en se moquant allégrement des normes en vigueur dans le milieu municipal. Parfois, selon les États, une municipalité n'aura pas le choix que d'accepter d'intégrer un territoire non incorporé contigu si une majorité de citoyens le signifient par référendum. On compatit sincèrement avec nos municipalités québécoises qui se font parfois demander de sauver la mise en acceptant à contre-cœur de prendre en charge des rues « privées », construites de bric et de broc avec des réseaux d'eaux mal fichus qu'il leur faudra inévitablement mettre aux normes, quand ils ne tombent pas déjà carrément en capilotade.

Certains promoteurs et certains groupes préféreront d'emblée développer des quartiers « à rabais », en faisant fi des « normes normales », sans toutes ces « contraintes bureaucratiques », apparemment inutiles, et, pour cela, il leur faudra le faire en dehors d'une municipalité constituée et compter sur l'aveuglement, la négligence et le laxisme en matière d'urbanisme qui est fréquent dans les comtés dépourvus. D'autres promoteurs ont loti un immense terrain et vendu des parcelles en promettant pourtant mer et monde, mais les services ne sont jamais venus et... oups ! ... ils déclarent faillite après avoir tout vendu.¹⁵⁵

¹⁵⁴ Lorsque le champ d'épuration de l'un alimente le puits de l'autre...

¹⁵⁵ « Florida has had a history of developer bankruptcies, which have deprived major subdivisions of promised infrastructure » Allaire, Maura C., Bianca Brusco, Amal Bakchan, Mark A. Elliott, Mallory A. Jordan, Jillian Maxcy-Brown et Kevin D. White. (2024). « Water and wastewater infrastructure inequity in unincorporated communities ». *npj Clean Water* 7 (npj Series, Nature Portfolio Journal), article n° 125.

À l'autre extrémité, certaines communautés privilégiées se constituent à l'abri des plus pauvres. Parfois ce sera par une municipalité distincte, blindée. Ainsi, en apprenant qu'il y avait dans leur cour un projet de développement immobilier qui envisageait des logements à coût faible et modéré pour une population de toutes les couleurs, de braves citoyens blancs pâles d'un territoire non incorporé de Black Jack (sic), Missouri, se sont organisés pour créer vite fait bien fait une nouvelle municipalité qui eut tôt fait d'adopter un règlement de zonage interdisant plus de trois résidences à l'acre (ce qui équivaut à exiger que chaque parcelle ait une superficie minimale de 135 m², pas plus de 7 maison à l'hectare)¹⁵⁶ : le projet dense de logements abordables devenait impossible. Mais, selon les contextes, créer une municipalité peut s'avérer compliqué et parfois il sera plus simple d'édifier une *gated community*, une communauté fermée, sur mesure. L'objectif est le même : se séparer pour préserver son entre-soi social et racial.

Le premier chapitre d'une monographie troublante porte le titre suivant :

« Fragmenting Citizenship : Municipal Incorporations and Annexion ». L'auteur y décrit

« [...] les pratiques privées et les politiques publiques qui ont entraîné une inégalité exacerbée et une ségrégation durable à Ferguson [en banlieue de Saint-Louis, Missouri] et ailleurs. Gordon montre comment les frontières des municipalités et des districts scolaires ont été tracées pour contenir ou exclure les Afro-Américains et comment les politiques et les services locaux - en particulier la police, l'éducation et la rénovation urbaine - ont été transformés en armes afin de maintenir la « séparation civique » ou « civile ».¹⁵⁷ [pjh : comment devrait-on traduire « *civic* » dans ce contexte ?]

<https://doi.org/10.1038/s41545-024-00409-3>

¹⁵⁶ Wyndham-Douds, Kiara. (2023). «Suburbs, Inc.: Exploring Municipal Incorporation as a Mechanism of Racial and Economic Exclusion in Suburban Communities », *RSF: The Russell Sage Foundation Journal of the Social Sciences*, février, vol. 9, n° 2, pp. 226-248, p.229; DOI: <https://doi.org/10.7758/RSF.2023.9.2.10> Le projet a été abandonné mais, mal leur en prit, après quelques années, Black Jack a maintenant une majorité de citoyens noirs.

¹⁵⁷ Un peu (beaucoup) dans le sens de l'apartheid bien que ce terme ne soit pas utilisé ici. Gordon, Colin. (2019). *Citizen Brown: Race, Democracy, and Inequality in the St. Louis Suburbs*, Chicago : University of Chicago Press, 216 p., tirée de la présentation du livre sur le site de l'éditeur : <https://www.press.uchicago.edu/ucp/books/book/chicago/C/bo41210659.html> « [...] private practices and public policies that resulted in bitter inequality and sustained segregation in Ferguson and beyond. Gordon

Ils sont très nombreux à vivre dans ces territoires non incorporés et pas que des noirs, des latinos et des pauvres. Cohen affirme que c'est le cas du tiers des Américains, mais on sait que son portrait donne une fausse image, car l'auteur considère que les gens de Nouvelle-Angleterre, qui sont pourtant très correctement servis par leur canton, sont *unincorporated* puisqu'ils ne sont pas sur un territoire municipal¹⁵⁸. Il n'en demeure pas moins saisissant d'observer le paysage du pourtour de la plupart des agglomérations américaines qui est constellé d'une multitude de territoires inorganisés. À partir des cartes présentées ci-après à la page suivante¹⁵⁹, on comprend qu'il y a « inorganisé » et « inorganisé ». Ainsi, les territoires en vert comprennent les territoires dûment municipalisés (*incorporated*) auxquels on additionne des territoires inorganisés mais qui sont labélisés *census-designated place*. Il reste tout autour une pluie de petits picots, de confettis mauves correspondant à des territoires non incorporés mais qui ne sont même pas non plus des *census-designated places*. On retrouve probablement là beaucoup des véritables laissés-pour-compte.

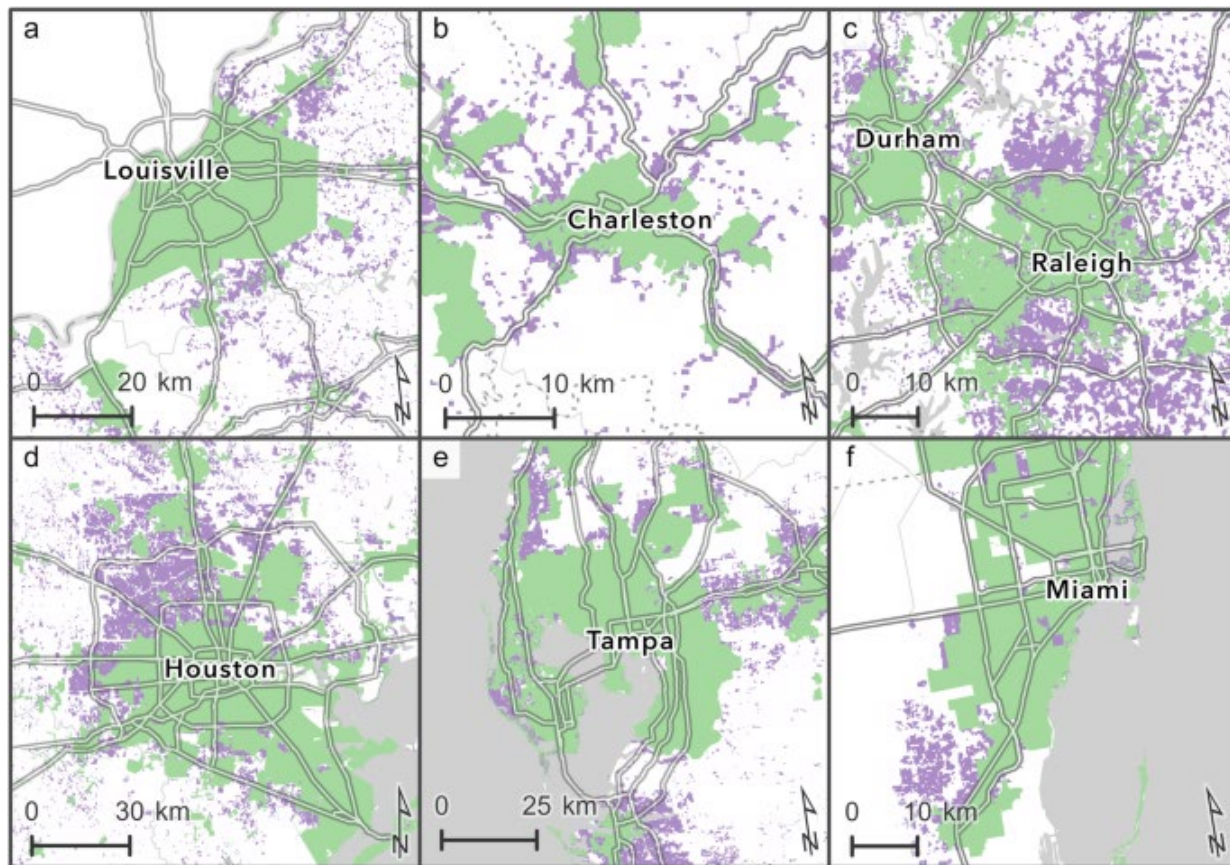
► shows how municipal and school district boundaries were pointedly drawn to contain or exclude African Americans and how local policies and services—especially policing, education, and urban renewal—were weaponized to maintain civic separation ».

Voir également ces maires de banlieue qui s'activent pour que « leur » district scolaire fasse sécession pour préserver l'entre-soi, alors que depuis longtemps la plupart des gouvernements cherchent précisément le contraire, à savoir intégrer les clientèles scolaires à l'échelle des agglomérations. Buendía, Edward et Paul Humbert-Fisk. (2015). « **Building Suburban Dreams: School District Secession** and Mayoral Control in Suburban Utah », *Teachers College Record: The Voice of Scholarship in Education*, Vo 117, n° 9, pp, 1-48 <https://doi.org/10.1177/016146811511700901> pjh: je surligne

¹⁵⁸ « One in three Americans lives in an unincorporated community without a municipal government, and in some metropolitan areas, such as Atlanta and Philadelphia, the majority of suburbanites do (Cohen 2015). » Wyndham-Douds, Kiara. (2023). « Suburbs, Inc.: Exploring Municipal Incorporation as a Mechanism of Racial and Economic Exclusion in Suburban Communities », *RSF: The Russell Sage Foundation Journal of the Social Sciences*, février, Vol. 9, n° 2, pp. 226-248; DOI: <https://doi.org/10.7758/RSF.2023.9.2.10> se référant à Cohen, Daryl T. (2015). « Population Trends in Incorporated Places: 2000 to 2013 », Washington: U.S. Census Bureau

¹⁵⁹ <https://www.nature.com/articles/s41545-024-00409-3/figures/3> tiré de Allaire, Maura C., Bianca Brusco, Amal Bakchan, [Mark A. Elliott](#), [Mallory A. Jordan](#), [Jillian Maxcy-Brown](#) et [Kevin D. White](#). (2024). « Water and wastewater infrastructure inequity in unincorporated communities ». *npj Clean Water* 7 (npj Series, Nature Portfolio Journal), article n° 125. <https://doi.org/10.1038/s41545-024-00409-3>

Et il y en a tout plein. Il ne s'agit pas du tiers des Américains, on s'entend.
Mais certainement des millions tout de même.



Des chercheurs proposent une stratégie astucieuse pour mettre en lumière les territoires qui en arrachent davantage, non incorporés ou incorporés : il faut identifier les territoires qui ne sont pas couverts par un service des eaux correct, un *Community Water System*, comprenant les aqueducs municipaux, collectifs, publics ou privés mais desservant minimalement plus de 25 personnes.

**Tableau 3 bis Les réseaux d'eau potable, par type (propriété / gouvernance),
Californie, 2017 version réduite**

Villes	317
Comtés	183
<i>Independent Special Districts</i>	566
État et gouvernement fédéral	88
<i>Joint powers authority</i>	12
Réseaux publics	1 166

Ensemble des réseaux « *Community Water System* » (privés et publics) 2 895

Réseaux « non-community » (moins de 15 branchements et moins de 25 pers.) 8 000

Plusieurs chercheurs de Californie consacrent beaucoup d'efforts à scruter les DUC (*Disadvantaged Unincorporated Communities*), des communautés non incorporées défavorisées, des communautés à bas revenus et situées en dehors des territoires municipalisés; il est fréquent que ces DUC ne soient pas être servies par un CWS – *Community Water System*¹⁶⁰, on ne s'en étonnera pas.

La carte ci-après nous représente la complexité de l'approvisionnement en eau dans la ville de Porterville, comté de Tulane, en Californie (un peu moins de 63 000 personnes).¹⁶¹

Le centre et le sud de la petite agglomération sont desservis par le CWS (*Community Water System*) municipal, public de la Ville de Porterville. Le nord-ouest est desservi par la Beverley Grand Mutual Water¹⁶²; en fouillant un peu, on apprend que cette mutuelle comble les besoins de 92 personnes (ou 92 ménages, ce n'est pas clair) et qu'elle a connu un souci récurrent avec une trop forte concentration en nitrates en 2004. Après quinze ans d'eau en bidons, ce réseau mutualiste a finalement été connecté au réseau municipal de Porterville, avec un investissement pour le raccordement dûment financé par un emprunt et ce territoire non incorporé est donc néanmoins vert parce que correctement couvert par un CWS. Au nord-est, l'agence Del Oro

¹⁶⁰ Gomez-Vidal, Cristina et Anu Manchikanti Gomez. (2021) « Invisible and unequal: Unincorporated community status as a structural determinant of health », *Social Science & Medicine*, Vol. 285, septembre, <https://doi.org/10.1016/j.socscimed.2021.114292>

¹⁶¹ London, Jonathan K., Amanda L. Fencl, Sara Watterson, Yasmina Choueiri, Phoebe Seaton, Jennifer Jarin, Mia Dawson, Alfonso Aranda, Aaron King, Peter Nguyen, Camille Pannu, Laurel Firestone et Colin Bailey. (2021). « Disadvantaged unincorporated communities and the struggle for water justice in California », *Water Alternatives*, Vol. 14, pp. 520–545.

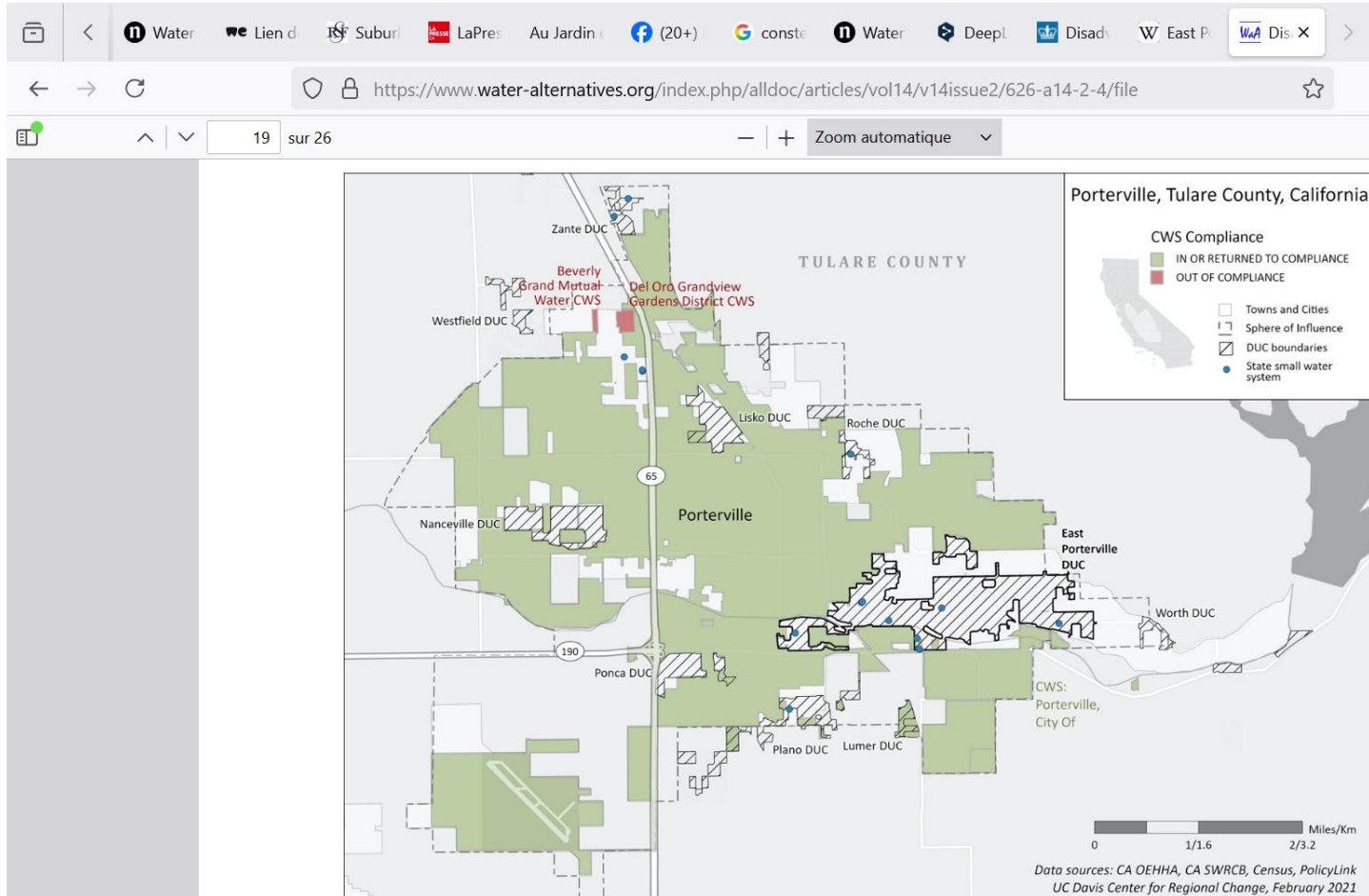
<https://www.water-alternatives.org/index.php/alldoc/articles/vol14/v14issue2/626-a14-2-4/file>

Flegal, Chione, Solana Rice, Jake Mann et Jennifer Tran. (2013). *California Unincorporated: Mapping Disadvantaged Communities in the San Joaquin Valley*, Oakland Policy Link.

https://www.policylink.org/sites/default/files/CA%20UNINCORPORATED_FINAL.pdf

¹⁶² https://www.waterboards.ca.gov/drinking_water/certlic/drinkingwater/docs/beverlygrand_story.pdf

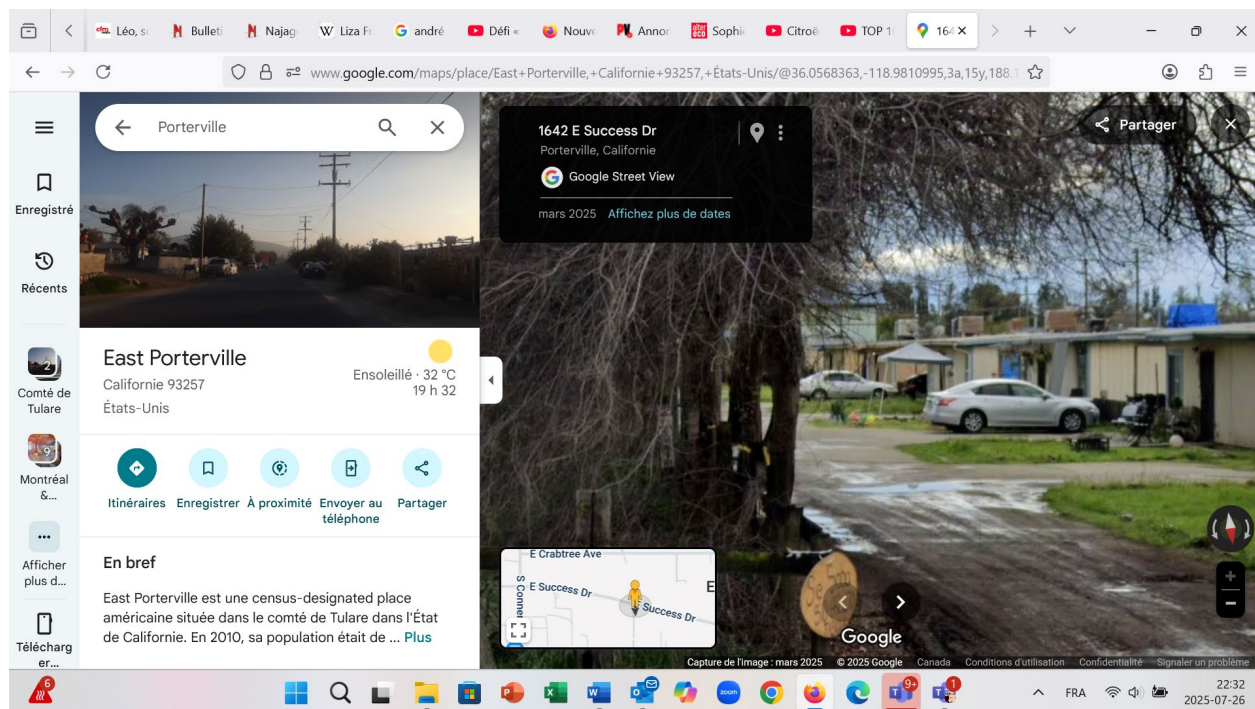
Grandview Gardens District¹⁶³, un *special district* donc, fait semble-t-il (correctement) le bonheur de 320 personnes (ou ménages) à partir de puits de surface. Tout autour, on compte de nombreux endroits qui ne sont pas desservis par un CWS et même une bonne dizaine de DUC (*Disadvantaged Unincorporated Communities*)



Sur la carte ci-haut, au centre est, on voit le DUC d'East Porterville, un *census-designated place* comptant 5 549 personnes¹⁶⁴. Selon le recensement de 2023, le ménage médian y dispose d'un revenu annuel de 38 482 \$ et 42,5 % de la population d'East Porterville vit sous le seuil de pauvreté, comparativement à une moyenne nationale de 11 ou 12 % selon la définition et de 12,9 % en Californie. Sur la capture d'écran ci-après, on voit bien, en plein centre, le parc de maisons mobiles au 1642 E Success Drive (sic), le long de la Wagner Lane, un chemin de terre privé. Ce n'est manifestement ni le succès ni la corne d'abondance.

¹⁶³ <https://www.ewg.org/tapwater/system.php?pws=CA5400666>

¹⁶⁴ [https://data.census.gov/profile/East Porterville CDP, California?q=160XX00US0621012](https://data.census.gov/profile/East%20Porterville%20CDP,%20California?q=160XX00US0621012)



Des DUCs, de vraies poches de pauvreté subsistent ici et là, dispersées. Les gens qui habitent en face de chez vous ne font peut-être pas partie de votre municipalité ou ne sont pas servis par le même *water district* ou peut-être même qu'ils ne reçoivent absolument aucun service. Dans ce cas d'East Porterville, la sortie du tunnel n'a eu lieu qu'en 2017, hier quoi, alors que différentes agences de l'État de Californie ont investi les sous nécessaires pour un raccordement au réseau municipal de Porterville; la sécheresse avait proprement asséché les sources qui étaient insuffisantes et contaminées : l'approvisionnement ne se faisait plus qu'avec de l'eau en bidons et les 755 ménages devaient assumer une facture mensuelle de 650 000 \$, soit 860 \$ par mois et par ménage, uniquement pour l'eau potable ¹⁶⁵, il faut vraiment avoir les moyens ! « ... que pauvre et malade » et mal pris.

¹⁶⁵ Si vous croyez que je me suis trompé et que la facture de 650 000 \$ concerne l'année entière, voyez par vous-mêmes « Homes without access to safe potable water received deliveries of tanked water and bottled water. At a monthly price tag of \$650,000... », 2018, « East Porterville Water Supply Project Connects 755 Homes », California Department of Water Resources. <https://water.ca.gov/News/News-Releases/2018/Feb-18/East-Porterville-Water-Supply-Project-Connects-755-Homes>

Hirsch, Martin. (2013). *Cela devient cher d'être pauvre*, Paris : Stock, 216 p., où l'on décrit « la situation où les personnes à faibles revenus paient plus cher pour des biens et services essentiels, une forme de « double peine » liée à la pauvreté ».

Voici enfin, un cas exceptionnel avec la plus grande communauté non incorporée de tous les États-Unis : elle s'appelle East Los Angeles (dans le comté de Los Angeles). On y compte environ 120 000 personnes, à 96,7 % d'origine latino-américaines; c'est un château fort



du mouvement de défense des droits des Chicanos, Américains originaires du Mexique; je me souviens d'une campagne de boycottage du raisin californien, dans les années 1970, en soutien à la grève menée par César Chavez (photo) et les United Farm Workers.

C'est un *census-designated place*, comme East Porterville, mais beaucoup moins pauvre; il y a beaucoup plus de monde, une assez forte densité, mais pas de statut politique particulier : c'est une enclave non incorporée entourée de municipalités à part entière.

Ce fut le paradis de l'autoconstruction libre, pratiquement sans aucune norme à respecter. L'article de Wikipédia prétend qu'East L.A. a réussi jusqu'à présent à éviter l'annexion¹⁶⁶ et à se débrouiller (presque) avantageusement sans municipalité parce qu'ils ont pu solutionner le problème d'approvisionnement en eau en recourant aux services d'une compagnie privée d'eau, la California Water Service¹⁶⁷. Cette entreprise a elle-même fini par devoir s'approvisionner auprès d'un *district*, une super agence publique qui agit comme grossiste, la Metropolitan Water District¹⁶⁸; cela leur a permis de ne pas être obligés de demander ►

¹⁶⁶ « East Los Angeles, California », *Wikipedia*, https://en.wikipedia.org/wiki/East_Los_Angeles,_California

¹⁶⁷ Connue maintenant sous le nom de Cal Water, cette entreprise opère sur plusieurs secteurs du sud de la Californie et sert, pour son plus grand bonheur, 485 000 personnes. <https://www.calwater.com/>



¹⁶⁸ La Metropolitan Water District of Southern California est le plus important fournisseur d'eau potable des États-Unis puisqu'elle dessert directement ou non, 19 millions de personnes; il s'agit d'une coopérative possédée par 14 villes, 11 *water districts* et une agence de comté <https://www.mwdh2o.com/> ►

► à la municipalité de Los Angeles de les annexer. En étant en dehors de toute municipalité pendant tout ce temps, sans réglementation tatillonne pour l'urbanisme, surtout sans impôt foncier municipal ni aucun emprunt de *district* à rembourser pour des infrastructures (inexistantes ou presque), parce qu'avec des services publics réduits au minimum, avec un impôt de comté limité,

East Los Angeles a constitué un véritable « paradis fiscal pour la classe ouvrière »¹⁶⁹.

Probablement qu'au départ, au milieu du XIX^e, East Los Angeles n'était pas loin d'être un bidonville à la lisière de la grande ville, comme il y en a eu un peu partout, ni plus ni moins qu'une Ville Jacques-Cartier¹⁷⁰ californienne.

► L'approvisionnement en eau est problématique en Californie et singulièrement au sud; ce n'est pas un environnement absolument désertique comme on en voit souvent dans les États immédiatement à l'est (Arizona, Nevada), mais tout de même : lorsqu'on confronte la demande d'une population qui a augmenté et la demande industrielle qui s'est multipliée avec ce que peut nous fournir la pluie (à court et à long terme), il y a plus qu'un souci. Depuis longtemps, des chercheurs s'intéressent aux montages économiques et juridiques qui président à la répartition de l'eau. Barraqué, Bernard. (2002 et 2004). « Les marchés de l'eau en Californie : modèle pour le monde, ou spécificité de l'ouest aride américain Première partie (2002) : la crise du partage du Colorado. Deuxième partie (2004) : marchés de l'eau ou économies d'eau ? », *Annales des mines*, n^{os} 28 et 33, <https://www.annales.org/re/2002/re28/baraque071-082.pdf> puis <https://annales.org/re/2004/re33/brrasque60-68.pdf>

¹⁶⁹ Selon l'article de Wikipedia, « For decades, the lack of a city property tax and bond taxes made East Los Angeles a tax haven for the working class ». Beau, bon, pas cher. « East Los Angeles, California », *Wikipedia*, https://en.wikipedia.org/wiki/East_Los_Angeles,_California

Pour ce qui est des services locaux livrés aux territoires non incorporés, le travail du comté de Los Angeles est presque minimaliste (et les impôts qui paient pour ces services avec sont tout autant réduits). Mais il en est tout autrement du comté dans ses attributions de comté en tant que tel (justice et autres); c'est d'ailleurs le plus peuplé de tous avec 10 millions d'habitants; il est vraiment puissant et développé, en particulier pour le volet santé. Le département des soins de santé du comté (qui a fusionné en 1960 avec son homologue municipal), avec ses hôpitaux et ses cliniques, constitue même le deuxième plus important service de santé local après celui de New York.

¹⁷⁰ SRC (2018). « Ville Jacques-Cartier, le bidonville de Montréal », <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/le-15-18/segments/capsule/74205/longueuil-histoire-archives>

Mais East Los Angeles n'est plus un haut lieu de pauvreté¹⁷¹; banlieue modeste, mais pas misérable, elle connaît depuis longtemps des mouvements qui poussent dans le sens d'une incorporation, mais qui, jusqu'à maintenant, finissent par retomber faute d'appui populaire¹⁷².

Certains tentent de réallumer la flamme et de relancer le processus vers une incorporation¹⁷³. J'aurais probablement beaucoup à apprendre en creusant ce dossier spécifique.

Et on regardera avec intérêt « Ville Jacques Carton » : Jacques *Ville Jacques-Carton*, une immersion dans Ville Jacques-Cartier <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/points-de-repere/segments/rattrapage/2125989/discussion-film-ville-jacques-carton>

¹⁷¹ Selon le recensement de 2023, le ménage médian dispose d'un revenu annuel de 68 378 \$ et 16,6 % de la population d'East Los Angeles vit sous le seuil de pauvreté, comparativement à une moyenne nationale de 11 %, « East Los Angeles, California », *Wikipedia*, https://en.wikipedia.org/wiki/East_Los_Angeles,_California

¹⁷² Arellano, Gustavo (2024). « The dream of East L.A. as its own city rises again — along with doubters », *Los Angeles Times*, 30 avril. <https://www.latimes.com/california/story/2024-04-30/east-los-angeles-incorporation-dream>

¹⁷³ Marcos, Franco. (2022). « Will East LA ever be its own city? », *University Times*, 30 juin. <https://csulauniversitytimes.com/will-east-la-ever-be-its-own-city-2/> Il s'agit d'un journal étudiant de la California State University — Los Angeles (N.B. c'est différent de la UCLA : « The California State University (CSU) and University of California (UC) systems are two distinct public university systems in California, each with its own strengths and focus »).

7.10 Le poids relatif des gouvernements locaux américains

Pendant que les municipalités québécoises perçoivent moins de 10 % des impôts payés par les Québécois à l'ensemble de leurs gouvernements, cette proportion pèse le double dans le cas des gouvernements locaux américains¹⁷⁴; ceux-ci disposent de revenus « conséquents » et ils assument des responsabilités considérablement élargies par rapport à celles de leurs homologues québécois avec des dépenses à l'avenant. Au tableau ci-dessous, on constate que ces gouvernements locaux perçoivent 19 % des revenus directs de l'ensemble des gouvernements, mais qu'ils dépensent directement 23,5, disons 24 %, du total net, parce que le local reçoit des transferts du fédéral mais surtout des États.

Tableau 4 Les revenus et les dépenses directes des gouvernements américains, 2024

	Gouvernement (s)		
	fédéral	des États	locaux
Revenus directs (mille milliards [trillion] \$ USD)	4,92	2,78	1,81
Revenus directs en % du total perçu par l'ensemble des gouvernements	52 %	29 %	19 %
Dépenses nettes (transferts exclus) (mille milliards [trillion] \$ USD)	5,61	3,28	2,73
Dépenses nettes en % des dép. tot. de l'ensemble des gouvernements	48 %	28 %	24 %

Les gouvernements locaux américains dépensent à peine un peu moins que les États, ils sont en tout cas au coude à coude dans la même ligue, pendant qu'au Québec, le local est très léger. Il n'en a pas toujours été ainsi chez nous¹⁷⁵. L'État du Québec s'est constitué en prenant ►

¹⁷⁴ Chantrill, Christopher. (2025). *Government Revenue Details*, les plus récentes données officielles datent de 2021 pour les états et pour les gouvernements locaux; les calculs de 2024 sont faits à partir de « données » qui proviennent d'une « 'guesstimated' projection by usgovernmentspending.com ». https://www.usgovernmentrevenue.com/year_revenue_2022USbn_16bs1n_10506061#usgs302

¹⁷⁵ Au moment de la Confédération, le gouvernement fédéral canadien percevait, certes, bien plus d'impôts et de taxes que les provinces, mais bien moins que les gouvernements locaux! ►

► sous sa responsabilité des fonctions et des services qui étaient assurés par des institutions contrôlées par des communautés religieuses, notamment les hôpitaux et leurs collèges et couvents, mais, en grande partie, il s'agissait également de ce qui relevait du monde local comme les écoles primaires des multiples commissions scolaires confessionnelles. La quasi-totalité des dépenses de ces commissions scolaires, semblables aux agences de district américaines, étaient financées très très très localement avec les disparités et les inégalités marquées qui accompagnent ce mode de répartition de l'effort fiscal

(avis aux autonomistes et décentralisateurs intégristes).

Petit question facile : comme les entreprises se déclaraient neutres, elles versaient leur impôt non pas au réseau catholique, mais au réseau neutre / protestant; quelles sont donc les écoles qui bénéficiaient des meilleures installations sportives?

On a vu qu'à Montréal notamment, la Ville assurait certains services sociaux et de santé jusqu'à récemment; de nombreuses municipalités exploitaient également leur propre *water & power* et, au moment de l'étatisation de l'électricité, 70 municipalités et coopératives locales ont préféré vendre à Hydro-Québec leur activité pourtant fort lucrative de revente d'électricité; il n'en reste plus aujourd'hui que neuf¹⁷⁶). Pendant que les États-Unis et certains pays d'Europe comme l'Allemagne ou la Suisse maintenaient de solides *water & power* (et *stadtwerke*) locaux ou régionaux, nombre d'autres pays ont connu, comme le Québec, un phénomène de dépossession et de rétrécissement de la sphère de responsabilité des gouvernements locaux. Ce fut le cas notamment de la France, mais aussi du Royaume-Uni, moins en Écosse ou en Irlande du Nord, bien plus nettement en Angleterre et au Pays de Galles où, à coups de nationalisations puis de privatisations, l'État central a d'abord évincé les municipalités pour, quelques années et quelques gouvernements plus tard, privatiser ►

► À vrai dire, les commissions scolaires, qui avaient succédé aux « districts scolaires municipaux », (du nom que pourrait avoir en 2025 une agence unifonctionnelle américaine) pesaient même plus lourd que les municipalités. Toujours est-il que, à l'époque, les municipalités et les commissions scolaires constituaient un lieu de pouvoir et d'initiative relativement important, où le mot à retenir c'est « relativement », parce qu'en 1867, c'est l'ensemble des fonctions gouvernementales, qui ne pesait pas grand-chose.

¹⁷⁶ Alma, Amos, Baie-Comeau, Coaticook, Joliette, Magog, Saguenay (secteur de Jonquière), Sherbrooke et Westmount (ainsi que la coopérative de Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville). <http://www.areq.org/#>

► le tout¹⁷⁷. Comme si après avoir pris presque toute la place, Hydro-Québec finissait par être privatisée.

¹⁷⁷ Au début de 1939, les collectivités locales britanniques assuraient la presque totalité de la distribution de l'eau, mais aussi les deux tiers de l'électricité et le tiers du gaz.

Stocker, Gerry. (1995). « Grande-Bretagne : le volontarisme politique », in Dominique Lorrain et Gerry Stocker (éditeurs), *La privatisation des services urbains en Europe*, Paris : La Découverte, coll. « Recherches », 218 p., pp. 61-80, p. 63).

Les années 1930 puis l'après-guerre, avec la construction du Welfare State, allaient être marqués par une série de fusions municipales (en 1945), de concentrations et surtout de nationalisations; elles restreignirent l'action des municipalités dans les multiples domaines où elles étaient impliquées (eau, électricité, gaz, hôpitaux). Pour l'eau, par exemple, ce fut d'abord par la création d'instances publiques supra-locales (*County Councils* et *Districts*), qui prirent la place des municipalités; à la veille de la réforme de 1973, il restait 157 exploitants de réseaux (pour l'essentiel publics), 29 agences de rivières et 1393 agences d'assainissement.

Drouet, Dominique (1995). « Les réseaux d'eau et d'assainissement » in Le Duc, Michel, et al. (1995). *Services publics de réseau et Europe. Les exemples de l'Allemagne, de l'Espagne, de l'Italie et du Royaume-Uni (fer, route et eau-assainissement)*, Paris : La Documentation française, 180 p., pp. 161-174.

En 1973, le gouvernement travailliste créa dix *Water Authorities* (publiques) qui prirent en charge l'ensemble des opérations liées à l'eau, mais aussi la responsabilité de veiller à la qualité des eaux.

En 1989, le gouvernement conservateur fit voter le *Water Act* qui amena la vente pure et simple des actifs des dix *Water Authorities* à dix compagnies privées exploitant les services de distribution et d'assainissement. Il y a également un chapelet d'entreprises privées de moindre importance qui existent généralement sans discontinuer depuis le XIX^e siècle.

Hamel, Pierre J. et Alain Sterck. (1997). *Analyse comparative de la gestion de l'eau dans divers pays*, pour le compte du ministère du Conseil exécutif, Montréal : Groupe de recherche sur les infrastructures et les équipements urbains (GRIEU), INRS-Urbanisation, 86 p.,

https://inrs.ca/wp-content/uploads/2021/03/rap1997_02.pdf

7.11 Le rôle du privé : une part d'ombre

Un mot pour souligner la part d'ombre que jette sur notre portrait cette importance (très) variable du secteur privé dans la fourniture de services publics. Trop souvent, je pourrais peut-être donner l'impression, que par exemple, toute l'électricité ou toute l'eau états-uniennes sont produites et distribuées par des gouvernements locaux, ce qui est loin d'être le cas puisque que la part de la distribution assurée par le privé est tout sauf négligeable : pour l'électricité, on estime qu'un peu plus de 71 % des abonnés américains sont clients d'une entreprise privée, 13 % sont membres d'une coopérative pendant que seulement 15 % sont abonnés à un *water & power* public local¹⁷⁸. Ce rôle du privé est certes bien moindre pour l'eau (probablement quelque part entre 5 et 10 % du chiffre d'affaires global) et c'est différent pour chacun des services.

Tout de même, **une bonne part de la réalité nous échappe.**

Ainsi, dans certains cas, pour l'eau, par exemple, les gouvernements locaux ne sont absolument pas responsables de quoi que ce soit¹⁷⁹ : certains citoyens laissés à eux-mêmes n'ont d'autre choix que de se débrouiller et ont leur propre puits et leur « propre » installation septique et le tout leur coûte assez cher à construire merci (on peut parler de 15, 20 ou 25 000 \$ pour chaque ménage) et à entretenir, pendant que d'autres font affaire directement avec un fournisseur privé sans que, dans les deux cas, la moindre trace financière n'apparaisse dans la comptabilité publique.

Parfois, certains quartiers, certains villages se débrouillent collectivement, mais privément, à l'écart du public; il peut s'agir d'organisations sur la base de coopératives classiques, d'autres fois ce seront davantage des similis kibboutz plus ou moins hippies, mais bien souvent ce seront des quartiers fermés, des ***gated communities***, qui fourniront des services de sécurité et gardiennage, d'entretien des espaces communs extérieurs, de refiltration de l'eau potable et de tous **ces services de proximité qui, hors les murs, relèvent des gouvernements locaux**.¹⁸⁰ Plus globalement, la part assurée par les divers gouvernements américains pour l'ensemble des biens et services « publics » (les *utilities*) est bien moindre que la part publique ►

¹⁷⁸ <https://www.eia.gov/todayinenergy/detail.php?id=40913>

¹⁷⁹ Voir le tableau 3, Les réseaux d'eau potable, par type (propriété / gouvernance), Californie, 2017.

¹⁸⁰ Aux États-Unis, il y aurait 11 millions de ménages dans 25 000 *gated communities*, certaines ne comptant que quelques maisons mises en retrait alors qu'il s'agit parfois de quartiers importants.

► au Québec, Hydro-Québec oblige, sans compter les neuf municipalités et la coopérative qui distribuent l'électricité¹⁸¹ ; de même, pour la santé et l'éducation, la part des dépenses qui transite par le public est bien supérieure au Québec. Or, dans ces pages-ci, je raisonne trop souvent comme si la couverture publique était similaire, comme si le rôle de l'État avait la même ampleur de part et d'autre de la frontière en mettant trop uniquement l'accent sur la part des gouvernements locaux parmi l'ensemble de ce qui est du ressort des services publics.

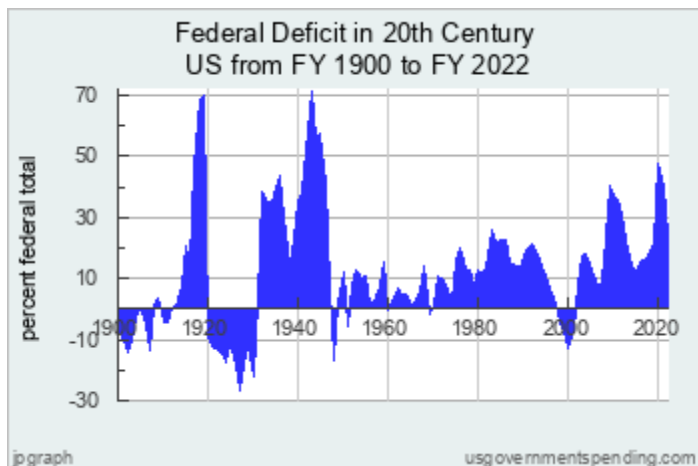
¹⁸¹ Il n'y avait pas, jusqu'à présent de distribution d'électricité en dehors d'Hydro-Québec (et des neuf municipalités et de la coopérative qui exercent un monopole sur leur territoire) : une entreprise privée productrice ne pouvait pas vendre directement son électricité à une autre entreprise et elle devait obligatoirement passer par le réseau d'Hydro. Cependant, le projet de loi 69 adopté sous bâillon en 2025 permet désormais la vente d'électricité entre entreprises privées. Depuis longtemps déjà, certaines grandes entreprises produisent de l'électricité (et beaucoup) : pensons à Rio Tinto Alcan et à des papetières qui exploitent des barrages sur les rivières qui servaient pour la drave du bois, mais songeons aussi à une grande quantité de relativement petites installations hydro-électriques, solaires ou éoliennes (une quarantaine de parcs) qui ont été rendues possibles plus récemment; au total, cela représente une production privée non négligeable – le double de ce que produit Manic 5. <https://scfp.qc.ca/wp-content/uploads/2022/11/De%CC%81molition-tranquille-SCFP-E%CC%81nergie.pdf>

Jusqu'à maintenant, il n'y avait qu'une seule exception, « [...] l'électricité issue de la biomasse forestière [pouvait] être vendue directement à un consommateur, pourvu qu'il soit situé sur un emplacement adjacent au site de production. Mais ce droit n'a jamais été utilisé. Le projet de loi 69 va venir permettre de faire la même chose, mais avec tous les types d'électricité de source renouvelable (éolien, solaire, hydroélectricité). » Gerbet, Thomas. 2025 « Sur le projet de loi 69 ».

<https://x.com/ThomasGerbet/status/1930663371801563393>

7.12 Le gouvernement fédéral et l'importance des dépenses de défense

Un des problèmes pour nos comparaisons vient du fait incontournable que les États-Unis ne sont pas sur la même planète que les autres pays, rendant toute comparaison boiteuse. Car le fédéral dépense beaucoup plus que ce qu'il perçoit, mais alors là vraiment plus : ainsi, en 2020 (année covidienne exceptionnelle, on le comprend), le déficit atteignit presque les cinquante pour cent et le fédéral a donc dépensé bien davantage que ce qu'il a perçu.



https://www.usgovernmentspending.com/federal_deficit_percent_spending

Et, en temps « normal », l'ampleur des dépenses fédérales s'explique pour une bonne part par ce qui va à la défense; en 2020, ces dépenses de défense pesaient autant que la moitié des dépenses de l'ensemble des gouvernements locaux. C'est énorme.

Tellement que les dépenses de défense américaines constituent à elles seules un peu plus du tiers de l'ensemble des dépenses de défense de tous les autres pays réunis !

Les États-Unis sont dans une classe à part. C'est une difficulté difficilement surmontable. Tout ça pour redire que les comparaisons (comme celles que nous faisons) sont périlleuses.

8. Le financement des gouvernements locaux américains

Étant donné le foisonnement débraillé sur la scène publique locale américaine, il est très difficile, pour ne pas dire plus, d'obtenir le portrait d'ensemble du volet financement. Dans certains cas, le gouvernement municipal s'occupe de tout ce qui relève du local ou presque et il suffit de regarder sa structure de financement pour voir l'ensemble du tableau; ailleurs, il n'y a tout simplement pas de municipalité, les *special district authorities* mènent le bal et il faudrait réussir à en faire le tour pour savoir comment les gouvernements locaux sont financés. Ici, les *utilities* (eau, gaz, électricité) privées sont omniprésentes, ailleurs elles sont absentes.

8.1 Une structure de financement très variable

« En 2012, pour la municipalité de Tucson [en Arizona] l'impôt foncier fournit 14 % de l'ensemble de ses revenus provenant des impôts, parce qu'elle compte davantage sur l'impôt sur la consommation. De son côté, la municipalité de Buffalo percevait avec l'impôt foncier 88 % de l'ensemble de ses revenus provenant des impôts ».

Tableau 5 Part de l'impôt foncier dans l'ensemble des revenus fiscaux, Buffalo et Tucson

Part de l'impôt foncier dans l'ensemble des revenus fiscaux...	Buffalo	Tucson
...de la municipalité	88 %	14 %
... de l'ensemble des gouvernements locaux de l'agglomération	49 %	63 %

En revanche, dès l'instant où l'on tient compte des impôts payés par les contribuables aux commissions scolaires, aux comtés, aux cantons et à tous les *special districts*, le portrait de l'impôt foncier est complètement renversé : dans l'agglomération de Tucson, l'impôt foncier fournit 63 % de l'ensemble des impôts locaux contre seulement 49 % dans le cas de Buffalo. La prépondérance de l'impôt foncier à Tucson ►

► provient des importants impôts fonciers du comté et de la commission scolaire, pendant que le comté qui dessert les résidents de Buffalo tire l'essentiel de ses revenus fiscaux d'un impôt sur la consommation »¹⁸².

Chernick, Langley et Reschovsky donnent un autre exemple de comparaison périlleuse, entre Baltimore et Minneapolis, qui présentent (au moment de la comparaison) des montants presque identiques au chapitre des dépenses publiques locales par personne¹⁸³, avec respectivement 6 368 et 6 375 USD. Dans le premier cas, à Baltimore, en l'absence de commission scolaire ou de comté, la municipalité réalise 91 % de toutes les dépenses publiques locales, le reste étant le fait de *special districts*; dans le cas de Minneapolis, où on trouve une commission scolaire, un comté et quelques *special districts*, la municipalité ne réalise que 37 % de toutes les dépenses publiques locales (Chernick et al., 2015 : 435).

En 2012, les municipalités américaines auraient tiré de l'impôt foncier le quart de leurs revenus; cette moyenne masque des écarts importants : le pourcentage est, en moyenne, de 4 % pour les municipalités de l'Oklahoma pendant que ce pourcentage était de 75 % au Connecticut¹⁸⁴.

¹⁸² « [...] In FY 2011, the City of Tucson collected only 13 percent of its total tax revenue from the property tax, instead relying heavily on a local sales tax. In contrast, the city government of Buffalo collected 87 percent of its tax revenue from the property tax. However, when we take account of the taxes paid by city residents and businesses to each city's overlying school districts, county government, and special districts, the property tax story is reversed. Property taxes accounted for 63 percent of the total tax revenues paid by Tucson residents, but only 50 percent of the tax revenues paid by the residents of Buffalo. The heavier reliance on property taxation in Tucson occurs because the county government serving the residents of Buffalo gets most of its tax revenue from a county sales tax, while the county government and independent school district in Tucson rely on property taxes ». Chernick, Howard, Adam Langley et Andrew Reschovsky. (2015). « *Comparing Central City Finances Using Fiscally Standardized Cities* », *Journal of Comparative Policy Analysis: Research and Practice*, vol. 17, n° 4 : « Bringing Governments Back in : Governance and Governing in Comparative Policy Analysis », pp. 430-440, p.431 DOI : 10.1080/13876988.2015.1043082

¹⁸³ On ne parle pas ici uniquement que des dépenses provisionnées par les revenus fiscaux, comprenant les impôts locaux, mais bien de l'ensemble des revenus comprenant des transferts importants.

¹⁸⁴ Variabilité, encore et toujours : inversement presque, les recettes tirées des diverses formes de tarification (surtout pour la revente d'électricité, de l'eau, les titres de transport en commun), ►

Chernick, Langley et Reschovsky ont entrepris de créer une base de données qui permet de consolider le tout, au cas par cas, la « *Fiscally Standardized Cities Database* »¹⁸⁵ : ils réussissent à « créer » pour un lieu donné, un gouvernement local artificiel qui regroupe virtuellement sous un même toit tous les financements et tous les services publics locaux. Mais, bien sûr, ces gouvernements locaux artificiels ne comprennent pas les services livrés par des entreprises privées; cela fait en sorte que les totaux peuvent différer du tout au tout. Certains de ces gouvernements sont réduits à presque rien : en milieu rural, souvent, chaque ménage se débrouille avec les moyens du bord pour l'eau, chacun avec son propre puits, sa fosse septique, aucun trottoir, aucun service de déneigement (parfois il n'y a de toute façon pas de neige, mais, ce n'est pas le cas au Wisconsin ou dans les Rocheuses), ni de loisirs, ni bibliothèque, transport en voiture privée ou en taxi, quelques rares services (comme l'électricité) étant livrés par des entreprises privées sans aucune implication publique, mais avec tout de même, c'est le strict minimum : une forme de commission scolaire. Ces gouvernements minimalistes se retrouvent assez souvent dans les États du sud. Mais, parfois, on trouvera des gouvernements locaux, étonnamment presque voisins, qui, en plus des services classiques, fournissent l'électricité, le téléphone, le câble, internet, les pompes funèbres, etc.; rappelez-vous cette petite agence multiservice hors du commun, le *Fayetteville Public Utilities*¹⁸⁶, un tout petit, mais tentaculaire *special district authority*, presque collectiviste – il se trouve pourtant au Tennessee, dans le Sud profond, dans ce même Tennessee où on trouve des services de protection contre les incendies réservés à ceux qui, individuellement, avaient préalablement choisi de cotiser.

Souvenez-vous : « *No pay, no spray* », pas de sou, pas de soupe.

► ces tarifs constituent 43 % des revenus autonomes des municipalités américaines en moyenne, avec une moyenne de 18 % au Connecticut et de 75 % au Wyoming. Kim, Yunji. (2019). « Limits of Property Taxes and Charges: City Revenue Structures After the Great Recession », *Urban Affairs Review*, Vol. 55, n° 1 (janvier), pp.185-209, p.194 <https://doi.org/10.1177/1078087417697199> Ailleurs dans ce texte, je calcule que l'impôt foncier fournit non pas 25 mais bien 30 % des revenus autonomes de l'ensemble des gouvernements locaux américains pendant que les divers tarifs en constituent non pas 43 mais 41 %, sans que je puisse réconcilier hors de tout doute, pour l'instant, ces estimations divergentes.

¹⁸⁵ Fiscally Standardized Cities Database, <http://www.lincolnst.edu/subcenters/fiscally-standardized-cities>

¹⁸⁶ Un organisme à but non lucratif indépendant : <http://www.fpu-tn.com/> voir ici p. 69

8.2 Les difficultés insurmontables de la construction d'une image d'ensemble

En puisant largement dans les travaux de Chernick, Langley et Reschov, mais aussi en picorant ici et là, en reprenant librement des informations à gauche et à droite, on peut tenter de proposer une image simplifiée, presque caricaturale, du versant « revenu » des budgets des gouvernements locaux et, plus ambitieux encore, en cherchant à comparer ceux des États-Unis et ceux du Québec.

Comme je n'ai pas réussi à trouver exactement ce que je voulais (d'ailleurs cela n'existe sans doute nulle part), que je n'ai ni toute une équipe avec un immense budget, ni toute une vie, j'ai dû me résoudre à produire ce que j'appellerais un bricolage, car il ne satisferait que difficilement les exigences méthodologiques les plus élémentaires : j'ai pigé, dans des univers distincts, des matériaux hétéroclites portant sur des périodes (légèrement) différentes et j'ai aggloméré le tout comme si les éléments étaient compatibles¹⁸⁷. Toutefois, j'estime que c'est probablement assez proche de la réalité, à condition (d'accepter) de s'en tenir à une image générale, sans doute très **grossière**, pas trop détaillée.

Généralement, on n'a pas tous ces soucis, car on croit pouvoir compter les yeux fermés sur les agences statistiques nationales pour rendre comparables les données entre les États américains

ou entre les provinces canadiennes. Mais, déjà, il faut reconnaître que ce qui peut paraître simple ne l'est pas tant que cela; ainsi, on constate souvent qu'il faut toujours conserver son sens critique, par exemple face à Statistique Canada, organisme pourtant renommé s'il en est (et à juste titre), mais qui ne parvient pas toujours à comparer adéquatement le Québec et les autres provinces¹⁸⁸. Rapidement, on mesure un peu les difficultés ►

¹⁸⁷ Il ne faut jamais faire ça : c'est loin d'être recommandable. En tout cas, c'est un peu comme une recette de saucisse : si ça goûte bon, « ça va » et, généralement, mieux vaut faire confiance au destin et au saucissier, aveuglément, et ne pas trop insister pour chercher à en apprendre davantage sur la liste des ingrédients, car on pourrait s'en dégoûter.

¹⁸⁸ Par exemple, comment faire entrer le cégep dans les bonnes cases dans le cas des statistiques sur l'éducation post-secondaire « canadienne ». Pas facile. Pas possible. Mais c'est parfois bien pire avec d'autres sources de statistiques, comme avec la SCHL qui produit des données sur le taux d'inoccupation des logements locatifs, mais en retirant de son analyse la plupart des « plex »

► de comparer des « données » entre « provinces ». Et on ne cesse de revenir dans ce texte sur la grande disparité entre les États américains. On imagine alors facilement que le problème ici est pire encore puisqu'il s'agit de comparer des réalités biscornues de part et d'autre d'une frontière internationale¹⁸⁹.

– duplex, triplex, etc. (étant donné qu'il y en a si peu, n'est-ce pas, à Montréal, Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières ou Saint-Hyacinthe). En effet, l'enquête de la SCHL ne tient compte que des immeubles « comptant au moins trois logements offerts en location, dont un ou plus n'a pas d'entrée privée », ce qui d'emblée exclut des calculs pratiquement tous les logements locatifs dans les duplex et les triplex et même dans de nombreux multiplex qui ont trois logements locatifs et plus, puisque bon nombre de ces logements ont chacun une entrée privée, donnant directement sur l'extérieur. Depuis le temps que cette enquête bi-annuelle est menée, cette faille est connue et reconnue et dénoncée, mais point n'est besoin d'y remédier, apparemment, puisqu'elle ne cause pas de problème nulle part ailleurs qu'au Québec : bel exemple d'indifférence et d'insensibilité à la réalité québécoise, non?

Hamel, Pierre J. et Camille Noûs. (2021). « Le taux d'inoccupation de la SCHL n'est pas fiable pour le Québec : la société distincte est mal représentée par des statistiques à la Canadian », *L'Aut'journal au jour le jour*, 6 mai 2021. <https://lautjournal.info/20210506/schl-le-taux-dinoccupation-nest-pas-fiable-pour-le-quebec> <https://www.pressegauche.org/Le-taux-d-inoccupation-de-la-SCHL-n-est-pas-fiable-pour-le-Quebec-la-societe>

Sur cette question du taux d'inoccupation, mais aussi sur d'autres « données » très officielles et cependant « semi-fiables », voire louches : Hamel, Pierre J., Jaël Mongeau et Nathalie Vachon (2007). « Scruter les modalités de fabrication des indicateurs ou qu'attend-on d'un sushi ? », in Gilles Sénécal (dir.), *Les indicateurs socioterritoriaux. Perspectives et renouvellement*, Québec : Presses de l'Université Laval, viii et 271 p., pp. 59-87.

¹⁸⁹ Tenter la même opération de comparaison entre villes de part et d'autre d'une frontière internationale, c'est assurément se confronter aux mêmes problèmes : Vander Ploeg, Casey G. (2002). *Big City Revenue Sources: A Canada-U.S. Comparison of Municipal Tax Tools and Revenue Levers*, Calgary : Canada West Foundation, 32 p., voir surtout « caveats », p. 8 <http://cwf.ca/pdf-docs/publications/Big-City-Revenue-Sources-September-2002.pdf>

8.3 Sources de revenus des gouvernements locaux États-Unis - Québec

Dans le tableau 6a qui suit, j'ai sabré et arrondi avec vigueur pour simplifier et il en résulte une approximation certes déplorable, mais construite délibérément pour produire une image épurée et simple (au risque d'être simpliste et caricaturale).

Dans le tableau 6b, je tenterai de donner un aperçu comparatif des sources de revenus de l'ensemble des gouvernements locaux des États-Unis et de ceux du Québec.

Dans les deux cas, il s'agit, au mieux, d'approximations acrobatiques et peu recommandables et, au pire, d'opérations risquées. Mais je suis certain qu'il n'en existe pas de meilleures.

On devrait regarder le produit rapidement, à condition de chercher à l'oublier aussitôt pour viser à n'en conserver qu'une image vague et imprécise : ce serait l'idéal tant le fin détail des pourcentages présentés est peu fiable – mieux vaut une image floue, mais globalement pas trop fausse qu'un portrait (faussement) précis, mais inévitablement inexact et susceptible d'induire en erreur. Les tableaux 6a et 6b ont des sources multiples¹⁹⁰, qui diffèrent et parfois se contredisent même légèrement l'une l'autre; il s'agit donc une construction peu recommandable, sans pudeur ni prétention, qui ne cherche qu'à donner un aperçu approximatif ►

¹⁹⁰ Parmi les sources de ces données approximatives pour une période flottante couvrant les années 2010-2020, il y a surtout : *Tax Policy Center*, « State and Local Tax Policy: What are the sources of revenue for local governments? », <https://www.taxpolicycenter.org/statistics/revenue-government-level> National Association of Counties. « County Finance », *Overview of County Government*.

<http://www.naco.org/Counties/learn/Pages/Overview.aspx>

Shontz, Douglas. (2015). « Making the Most of Tax Season », *In the Know / Knowledge Network*, International City/County Management Association (ICMA), Washington, D.C.

http://icma.org/en/icma/knowledge_network/blogs/blogpost/3227/Making_the_Most_of_Tax_Season

Chernick, Howard et Andrew Reschovsky. (2014). *The Fiscal Health of U.S. Cities*, iv et 32 p.

https://www.lincolnst.edu/pubs/dl/2338_1678_Chernick_WP14HC1.pdf

Langley, Adam H. (2014). *Local Government Finances During and After the Great Recession*, v et 30 p.

https://www.lincolnst.edu/pubs/dl/2443_1789_Langley%20WP14AL1.pdf

Chernick, Howard, Adam Langley et Andrew Reschovsky. (2012).

Local Finance, the Cities, and the Great Recession, conférence CIRANO, Montréal.

Chantrill, Christopher. (2025). *US Government Revenue*.

https://www.usgovernmentrevenue.com/year_revenue_2018USbn_16bs1n_301040506061555453#usgs302

► dans un style impressionniste.

Pour tenter tout de même de me rapprocher d'une comparaison correcte, j'ai tenu compte, au-delà des municipalités québécoises, des commissions scolaires¹⁹¹ avant leur transformation en centre de services scolaire, le tout additionné à l'ensemble des organismes municipaux¹⁹² :

« Les organismes municipaux [...] comprennent :

les municipalités locales, qui sont les seules à avoir le pouvoir d'imposer des taxes

[auxquelles il fallait ajouter les commissions scolaires, qui n'étaient pas des organismes municipaux, mais qui levaient elles aussi un impôt foncier proportionnellement non négligeable, en milieu rural notamment];

les organismes supramunicipaux et paramunicipaux,

qui sont surtout financés par des quotes-parts provenant des municipalités locales et par divers revenus autonomes autres que les taxes. Ce sont :

les municipalités régionales de comté (MRC);

les communautés métropolitaines (CM) de Québec et de Montréal;

les régies intermunicipales de services;

les organismes responsables du transport en commun (OPT) »,

[la Société de transport de Montréal STM surtout, mais aussi et les autres, qui récoltent]►

¹⁹¹ Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. (2018). *Guide général sur le financement*.

Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire, iv et 29 p., p. 8.

http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/ress_financieres/rb/Guide_RB_2018-2019.pdf

Le 15 juin 2020, les commissions scolaires (en tout cas, les francophones, pour l'instant) ont été remplacées par des centres de services scolaires; plus important encore pour ce qui nous intéresse ici, le gouvernement a choisi d'uniformiser le taux de la taxe scolaire, à la baisse, ce qui conduit à une importante diminution du financement du réseau de l'éducation à même un impôt foncier, diminution compensée bien entendu par un relèvement du financement direct à même le budget consolidé de l'ensemble du Québec. Les données utilisées ici datent **d'avant** ces changements.

¹⁹² MAMH. *Le financement et la fiscalité des organismes municipaux au Québec*,

ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), 2020, 29 pages, [en ligne], p. 1;

le tableau des sources revenu est en p. 5.

https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/finances_indicateurs_fiscalite/fiscalite/fiscalite_organismes_municipaux.pdf

► une proportion considérable des revenus provenant de véritables tarifs au sens propre].

Dans le cas du Québec, la recette de la composition du tableau 6b est la suivante :

Impôt foncier = impôt foncier + « en lieu » (soit l'équivalent des impôts locaux qui devraient être payés pour des immeubles qui appartiennent « au Roi » – or le Roi ne paie pas d'impôt –, pour des immeubles des gouvernements donc (fédéral et québécois) ainsi que ceux des réseaux de la santé et de l'éducation.

Autres impôts = c'est en réalité ce que le Ministère classe sous la rubrique « tarification fiscale »

Tarifs = ces tarifs comprennent essentiellement les revenus des sociétés de transport en commun, les recettes tirées de la vente d'électricité (par les neuf *water & power* municipaux) ainsi que les recettes de la tarification de l'eau potable (qui est peu répandue).

Le tiers de ces recettes municipales de tarif proviennent des sommes perçues auprès des utilisateurs du transport en commun, fort bien;

mais, intrigant et vraisemblablement problématique, 13 % de l'ensemble de ces tarifs de l'ensemble des municipalités québécoises correspondent à l'électricité vendue par les *water & power* québécoises : c'est troublant. Quelque chose ne va pas :

une activité qui n'est le fait que d'à peine neuf municipalités, et pas les plus importantes¹⁹³, pèse pour le huitième des tarifs encaissés par l'ensemble des municipalités¹⁹⁴.

Tout cela revient à constater que la tarification n'est vraiment pas importante pour les gouvernements locaux québécois puisqu'un phénomène marginal, la revente d'électricité par quelques municipalités, a tout de suite l'air important.

Autres revenus autonomes = contribution des promoteurs + amendes et pénalité + etc.

¹⁹³ Alma, Amos, Baie-Comeau, Coaticook, Joliette, Magog, Saguenay (secteur de Jonquière), Sherbrooke et Westmount (ainsi que la coopérative de Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville). <http://www.areq.org/#>

¹⁹⁴ Pourquoi ne pas prendre uniquement les revenus nets de la distribution de l'électricité ?

Ou encore l'équivalent des dividendes? L'argument de certains est qu'il faut prendre les tarifs d'électricité encaissés, bruts, parce qu'on fait la même chose pour le transport en commun.

Ce qui ne règle pas mon problème d'importance disproportionnée de l'électricité.

Au tableau 6a (à la page suivante), on constate d'abord que

les transferts en provenance de l'État occupent le tout premier rang avec 32 % du total de l'ensemble des revenus des gouvernements locaux américains, aux côtés des transferts provenant du fédéral qui pèsent pour 4 % du total : 36 % du total sont donc des transferts. L'impôt foncier n'est pas en reste puisqu'il occupe la première place parmi les sources de revenus autonomes (avec 30 % du total des revenus). Cependant, ce qui détonne d'un point de vue québécois, outre l'importance des transferts, c'est que les autres impôts (ensemble) fournissent une forte proportion des revenus (11 % du total des revenus). Bien sûr, comme toujours, ces moyennes camouflent des cas extrêmes où ces proportions peuvent varier considérablement.

Ce qui est encore plus étonnant, de mon point de vue, c'est l'image globale (et caricaturale) qui ressort de la mise en parallèle des structures de revenus des gouvernements locaux québécois et américains : on constate avec stupéfaction que les différences ne sont finalement pas si énormes, pourvu que l'on intègre (ce qu'étaient) les commissions scolaires.

Ainsi, la proportion que représentent le total des transferts (36 %) est similaire. !!!

En outre, on voit bien d'où peut venir la différence en ce qui concerne les tarifs –

18 % des revenus totaux des gouvernements locaux américains, 11 % de ceux des québécois.

D'abord, la distribution au détail d'électricité par des instances gouvernementales locales est plus fréquente aux États-Unis (qu'au Québec) et cela explique sans doute en bonne part la différence de volume des recettes tarifaires. De même, une grosse majorité des services américains d'eaux (potable, usées et pluviales) sont financés par des tarifs alors que la tarification est très minoritaire au Québec, pour ne pas dire presque rare.

Tableau 6a Sources de revenus de l'ensemble des gouvernements locaux américains (municipalités, comtés, cantons, commissions scolaires et districts; pourcentages, sources diverses et méthodologie critiquable) – 2018-2019

Revenus autonomes 64 %

dont impôts	41	impôt foncier	30
		impôt général sur consommation ¹⁹⁵	5
		" particulier sur consommation	2
		" sur revenu des personnes	2
		autres impôts	2
tarifs	18		
autres rev. autonomes	5		

Transferts 36 %

provenant du fédéral	4
provenant de l'État	32

Tableau 6b Sources de revenus de l'ensemble des gouvernements locaux américains et québécois (sources diverses et méthodologie critiquable) – 2018-2019

	États-Unis	Québec	
		avec	sans
		commissions scolaires	
impôt foncier	30	42	54
autres impôts	11	5	8
Tarifs	18	11	12
autres revenus autonomes	5	7	10
Transferts	36	36	17
	100	100	100

¹⁹⁵ On distingue ici la première catégorie qui correspond à un impôt général sur la consommation, comme notre TVQ, de la seconde catégorie qui regroupe tous les petits impôts particuliers qui frappent spécifiquement tel ou tel produit, par exemple un impôt spécifique sur l'essence, le tabac, l'alcool ou les boissons gazeuses. N.B. les sources d'information (et certaines des critiques de ces sources peu fiables) pour la construction de ces tableaux sont indiquées aux pages précédentes.

En matière de tarification, selon des calculs qu'on peut faire à partir de données agrégées¹⁹⁶, on identifie rapidement 10,6 % des revenus totaux des gouvernements locaux américains : recettes de la vente d'eau potable (3,6 %), d'électricité (3,8), de gaz (0,4) et tarif pour le traitement des eaux usées (2,8).

On peut se demander pourquoi cette différence (pour les revenus tirés de la tarification) – 18 aux É.-U. par rapport à 11 au Québec – n'est pas plus importante.

Peut-être qu'une partie de l'explication vient des recettes tirées du transport en commun qui seraient proportionnellement beaucoup plus importantes au Québec qu'aux États-Unis, ce qui compenserait partiellement les recettes tarifaires pour l'eau et l'électricité – mais, on s'en doute, ce n'est tout de même pas suffisant :

la contribution des usagers québécois pour le transport en commun représente environ 1,3 % du total des revenus des gouvernements locaux québécois (et c'est essentiellement le fait de la STM de Montréal comme championne) alors qu'aux États-Unis, les recettes des services de transport en commun fournissent 0,7 % de ce total (avec New York comme championne), soit apparemment un rapport pratiquement du simple au double – 0,7 par rapport à 1,3. Vu autrement, comme les gouvernements locaux américains sont deux fois plus lourds, ces tarifs ont beau représenter une plus faible proportion de l'ensemble des revenus $0,7 / 1,3$, les gouvernements locaux québécois comme américains, récoltent pratiquement le même montant par personne à même les tarifs de transport en commun.

L'essentiel de l'explication vient justement des différences de volume global des recettes.

En effet, on l'a entr'aperçu, les responsabilités assumées par les gouvernements locaux américains sont pratiquement sans commune mesure avec celles qui sont le lot de leurs homologues québécois, notamment en matière de santé et d'éducation. Conséquence arithmétique, à population égale, les gouvernements locaux américains sont plus gros et pèsent pas mal plus; et ce n'est pas exceptionnel, car ce serait le même constat si on se comparait avec les gouvernements locaux européens : ce qui sort de l'ordinaire, c'est la faiblesse, l'étroitesse des gouvernements locaux québécois.

¹⁹⁶ Données (sujettes à caution) compilées par un maniaque digne de confiance :

Chantrill, Christopher. (2025). *US Government Revenue*.

https://www.usgovernmentrevenue.com/year_revenue_2018USbn_16bs1n_301040506061555453#usgs302

Si les municipalités québécoises perçoivent un peu moins du dixième de l'ensemble des recettes publiques, les gouvernements locaux américains en récoltent le double¹⁹⁷ : pendant que le fédéral (américain) recueille la moitié des recettes fiscales, les États en obtiennent moins de 30 % et les gouvernements locaux presque 20 %¹⁹⁸. Mais, pourrait-on dire, il est vrai que, globalement, en tenant compte de l'ensemble du secteur public, l'ensemble des gouvernements occupent moins d'espace aux États-Unis qu'au Québec.

En calculant autrement et en tirant un peu sur les données, on pourrait tenter d'évaluer approximativement les recettes (directes) par personne, en excluant, donc, les transferts, (ces recettes directes incluant ce qui est perçu auprès des ménages comme des entreprises), et on ne serait encore pas trop loin du simple au double : pour les gouvernements locaux, on en arriverait à des recettes (directes) d'environ 2 725 CAD par personne au Québec¹⁹⁹ contre un peu moins de 4 174 USD par personne aux États-Unis²⁰⁰ soit 5 525 CAD environ (au taux de change en vigueur en octobre 2019, pour rester cohérent avec de vieilles données) : c'est du simple (Québec) au double (États-Unis).

Par ailleurs, ces moyennes pourront paraître faibles lorsqu'on a en tête les données des grandes villes; il faut se rappeler que les dépenses locales et, donc, les revenus locaux, sont beaucoup plus importants dans les milieux urbains et denses qu'en milieu rural : en campagne, les citoyens reçoivent moins de services publics et ils paient donc moins d'impôt, mais ils doivent assumer directement des dépenses considérables; pensons tout simplement à ce qu'il en coûte pour l'assainissement de leurs eaux usées, assainissement qui est devenu obligatoire et assez lourd, car il doit respecter des normes qui se resserrent.

Il est donc un peu (beaucoup) trompeur de travailler sur des proportions puisque ►

¹⁹⁷ Chantrill, Christopher. (2025). *US Government Revenue*.

https://www.usgovernmentrevenue.com/yearrev2019_d

¹⁹⁸ Voir précédemment le tableau 4.

¹⁹⁹ MAMH. (2020). *Le financement et la fiscalité des organismes municipaux au Québec*, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), 29 p., [en ligne].

https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/finances_indicateurs_fiscalite/fiscalite/fiscalite_organismes_municipaux.pdf

²⁰⁰ Chantrill, Christopher. (2025). *US Government Revenue*, Government Revenue Details.

https://www.usgovernmentrevenue.com/yearrev2019_d

► les volumes en cause ne sont pas uniquement différents en fonction de la population : les données sur les recettes sont qualitativement différentes, puisqu'elles correspondent à des gammes différentes de responsabilités.

Ainsi, il faudrait peut-être considérer les choses complètement différemment : une moitié proprement « municipale » à notre sens étroit et une moitié « santé & éducation » – une première moitié des budgets des gouvernements locaux américains correspond tout à fait à ce que font leurs homologues québécoises, tant en ce qui concerne le volume qu'en ce qui concerne les responsabilités plus étroitement « municipales » ; une seconde moitié correspondrait à des sources de revenus et à des responsabilités qui, au Québec, sont le propre du gouvernement national.

C'est d'ailleurs probablement dans cette perspective (des deux moitiés de budget) qu'il faut revenir sur l'importance des impôts autres que l'impôt foncier.

Extrait du Tableau 6b Sources de revenus de l'ensemble des gouvernements locaux américains et québécois (sources diverses et méthodologie critiquable)

	États-Unis	Québec	
		Avec commissions scolaires	Sans
impôt foncier	30	42	54
autres impôts	11	5	8
Total impôts	41	47	62

Les proportions de revenus tirées des impôts sont comparables : 41 et 47 %.

Aux États-Unis, 30 % pour le foncier et 11 % pour les autres impôts et 42 + 5 au Québec.

Mais, bien évidemment, ce qui saute aux yeux, c'est la différence de répartition entre le foncier et la part de revenus tirés par les Américains des autres impôts (11 %), dont les impôts sur la consommation généraux et particuliers fournissent la moitié (5 + 2 = 7 %).

**Extrait du Tableau 6a Sources de revenus de l'ensemble des gouvernements locaux américains
(municipalités, comtés, cantons, commissions scolaires et districts; pourcentages)**

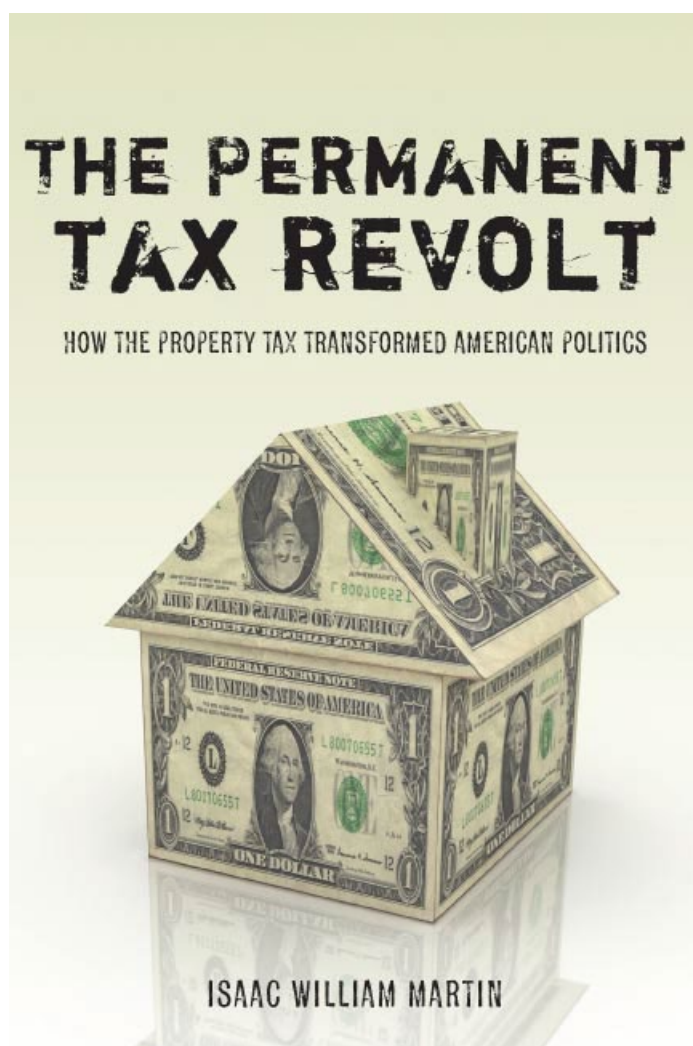
Revenus autonomes	64 %		
dont impôts	41	impôt foncier	30
		impôt général sur consommation	5
		" particulier sur conso.	2
		" sur revenu des personnes	2
		autres impôts	2

On l'a dit et répété, cet accès à des champs d'imposition différents du foncier s'accompagne de responsabilités plus diversifiées : services sociaux, santé et hôpitaux, éducation depuis le tout jeune âge et parfois jusqu'à l'université, etc.

C'est un peu comme si

cette « seconde moitié » du budget des gouvernements locaux américains, celle qui correspond à des responsabilités de gouvernement supérieur, était en quelque sorte financée par des impôts qui sont eux aussi, du moins chez nous, l'apanage de nos gouvernements supérieurs.

9. Les impôts fonciers



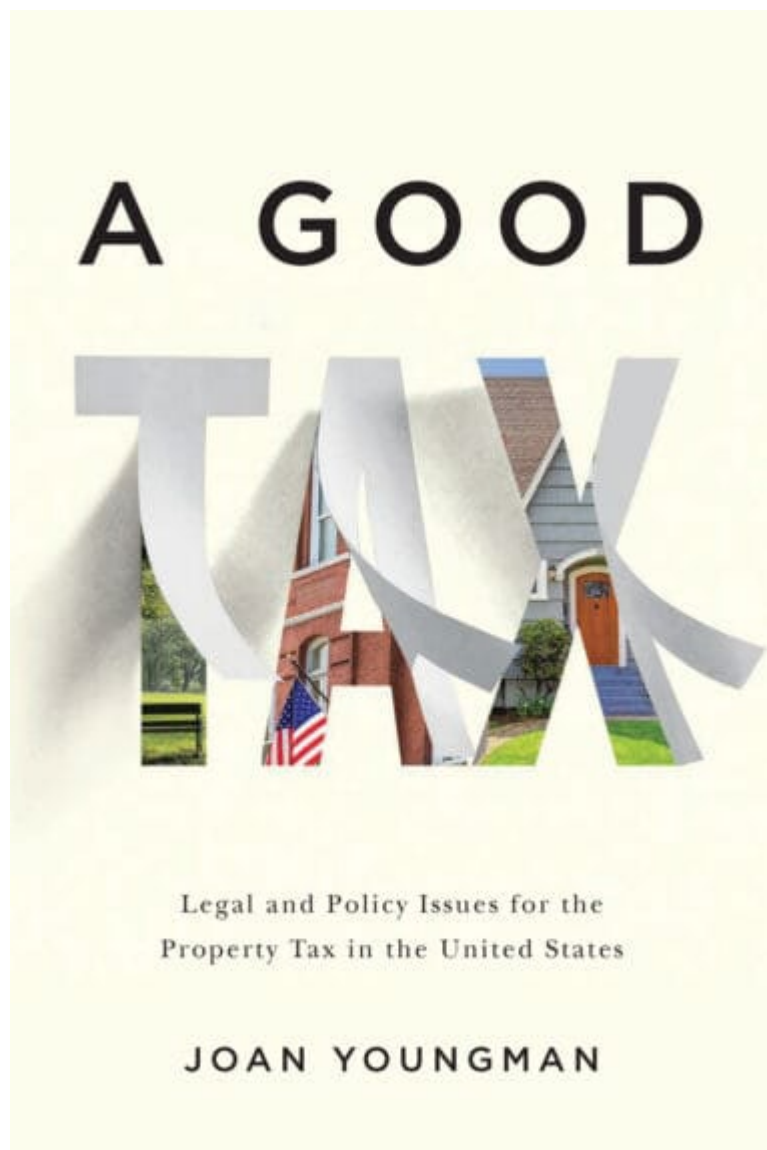
À tout ~~seigneur~~ (il s'agit après tout d'un impôt) euh, à tout seigneur tout honneur, l'impôt foncier, sous ses diverses formes, constitue encore et toujours la première source de revenus autonomes des gouvernements locaux américains, mais il vaudrait peut-être mieux parler de multipleS impôtS foncierS²⁰¹). L'importance relative de l'impôt foncier a toutefois reculé au cours des trente ou quarante dernières années, sous la pression de diverses mesures dont c'était précisément l'objectif – limiter la progression de l'impôt foncier et, idéalement, le diminuer –, dans le cadre plus général d'une offensive conservatrice (ou néo-libérale, d'une tentative de Restauration de l'Ancien Régime d'avant le New Deal et l'État-Providence

²⁰¹ « [...] there is no “American property tax,” there are only property taxes in the individual states and [...] **there are really thousands of local property taxes** administered under an umbrella of state supervision.

The nature of state administration varies widely from state to state and over time. Making generalizations is, as a result, a hazardous business » (pjh: je surligne et souligne). Wallis, John Joseph. (1997).

Recension de Fisher, Glenn. *The Worst Tax? A History of the Property Tax in America*, Lawrence, KS: University Press of Kansas, 1996, x et 244 p. EH.NET BOOK REVIEW ([Economic History Association](http://eh.net/book_reviews/the-worst-tax-a-history-of-the-property-tax-in-america/)) http://eh.net/book_reviews/the-worst-tax-a-history-of-the-property-tax-in-america/

Martin, Isaac William. (2008). *The Permanent Tax Revolt: How the Property Tax Transformed American Politics*, Redwood City, CA : Stanford University Press, 264 p. <http://www.sup.org/books/title/?id=15910>
<http://stanfordpress.typepad.com/photos/uncategorized/2008/06/09/martintaxrevolt.jpg>



peu importe l'étiquette)
pour contenir et restreindre
les dépenses publiques et ramener
l'État à sa plus simple expression
possible.

Comme tout (bon) impôt – mais
bien plus encore que d'autres,
l'impôt foncier, est un mal-aimé²⁰²,
probablement parce qu'il très
visible : c'est rarement l'impôt le
plus lourd, mais c'est généralement
le plus visible, le plus pénible
et celui dont on se rappelle tout
au long de l'année alors que
d'autres impôts pourtant
objectivement bien plus pesants
peuvent être presque indolores,
comme les impôts sur
la consommation payés presque
en continu, de façon quasi
homéopathique, à la miette au fil
des petits achats quotidiens ou,
mieux encore, l'impôt sur le revenu

très lourd, mais prépayé à même des retenues, les gens n'ayant généralement pas en tête
leur salaire brut, ni les diverses retenues, mais uniquement leur salaire bihebdomadaire net.

Il y aura d'abord ici un aperçu des diverses formes d'impôts fonciers et une évocation
des avantages et inconvénients de ces impôts fonciers qui sont néanmoins généralement
reconnus comme de « bons impôts »²⁰³. Et il s'agit sinon d'un consensus unanime, du moins ►

²⁰² Blöchliger, Hansjörg. (2015). « Reforming the Tax on Immovable Property: Taking Care
of the Unloved », *OECD Economics Department Working Papers*, N° 1205, Paris : OCDE, i et 33 p.
<http://dx.doi.org/10.1787/5js30tw0n7kg-en>

²⁰³ Le titre de la toute première section d'un rapport de deux sommités canadiennes est
explicite : « L'impôt foncier est un bon impôt » – « The Property Tax is a Good Tax ». Slack, Enid ►

► d'un avis très largement majoritaire :

Nous en venons à la conclusion que la dépendance des collectivités locales à l'égard de l'impôt foncier a en fait été un avantage pour de nombreuses collectivités locales dans l'environnement économique actuel, et que cette dépendance est susceptible de - et devrait - se poursuivre au moins sous une certaine forme dans l'avenir immédiat.²⁰⁴

Je passerai ensuite un peu plus de temps à comprendre une des sources de la révolte des contribuables pour insister davantage encore sur un des principaux éléments – le gel de l'évaluation – d'une bien mauvaise solution fréquemment adoptée aux États-Unis et ailleurs (en Nouvelle-Écosse notamment) et pour, finalement, présenter une piste de solution moins désastreuse que d'autres fausses solutions souvent considérées comme miraculeuses alors qu'elles ne font souvent que reporter les problèmes tout en en créant de nouveaux.

► et Richard M. Bird. (2015). *How to Reform the Property Tax: Lessons from around the World*. IMFG Paper n° 21, Institute on Municipal Finance and Governance (IMFG), Munk School of Global Affairs, Toronto: University of Toronto, iv et 30 p., p. 4.

http://munkschool.utoronto.ca/imfg/uploads/325/1689_imfg_no.21_online_final.pdf.

Tout comme le titrait ce bouquin du Lincoln Institute, Youngman, Joan. (2016). *A Good Tax. Legal and Policy Issues for the Property Tax in the United States*, Cambridge, Ma.: Lincoln Institute of Land Policy, 278 p. <https://www.lincolnst.edu/publications/books/good-tax>

Il me faut avouer avoir commis, il y a déjà longtemps, une déclaration d'amour explicite envers l'impôt foncier : Hamel, Pierre J. (1990). « "Def fence et illu ftration" de l'impôt foncier assis sur la valeur marchande », in Morin, Richard et al. (dir.), *Gestion locale et nouvelles problématiques urbaines au tournant des années 1990*, coll. « Études urbaines », Montréal : Département d'études urbaines et touristiques, Université du Québec à Montréal, x et 318 p., pp.37-45.

Bien sûr, le titre tente un clin d'œil au pamphlet de Joachim du Bellay, publié en 1549 et intitulé « La Def fence, et Illu ftration de la Langue Françoise ».

http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/francophonie/Du_Bellay.htm

²⁰⁴ « We conclude that local government reliance on the property tax has in fact been an advantage for many local governments in the current economic environment, and that such reliance is likely to - and should - continue in at least some form for the immediate future ». Alm, James, Robert D. Buschman et David L. Sjoquist. (2011). « Rethinking Local Government Reliance on the Property Tax », *Regional Science and Urban Economics*, Vol. 41, n° 4, pp. 320–331. [doi:10.1016/j.regsciurbeco.2011.03.006](https://doi.org/10.1016/j.regsciurbeco.2011.03.006)

Voici donc les sections suivantes :

- 9.1 Variabilité du poids des impôts fonciers
- 9.2 Diverses formes de l'impôt foncier
- 9.3 L'évaluation foncière parfois source d'iniquité
- 9.4 Il y a pire ailleurs, en France ou 9.5 en Angleterre par exemple
- 9.6 L'impôt foncier américain : un impôt plutôt proportionnel
- 9.7 Avantages et inconvénients des impôts fonciers
- 9.8 Dématérialisation, télé travail, télé-achat et impôt foncier
- 9.9 Évolution des comptes de taxes et révolte des contribuables
- 9.10 Hypothèque inversée

9.1 Variabilité du poids des impôts fonciers

Les taux d'imposition varient d'un endroit à l'autre et ils s'appliquent à des valeurs qui elles aussi varient énormément d'un État à l'autre : la valeur d'une maison « moyenne » à Hawaï ou surtout en Alabama est bien moindre que la « même » maison moyenne au New Jersey ou à Washington, la capitale fédérale, ce qui produit des factures bien différentes. Mais, encore une fois, il est normal que l'impôt foncier soit plus lourd en ville qu'en campagne : les services publics y sont plus diversifiés, plus complets, plus développés (et souvent plus coûteux que l'équivalent en milieu rural), c'est d'ailleurs ce que l'on constate en regardant le montant des impôts fonciers par personne : des écarts de plus de 6, presque 7 contre 1²⁰⁵.

Plus ou moins d'impôt foncier ? Aux antipodes, on trouve sans surprise les suspects habituels avec, dans le coin droit, ceux qui préfèrent une offre de services publics réduite au minimum et souvent financés par peu d'impôts fonciers, mais beaucoup par des tarifs (rappelez-vous « pas de sou, pas de soupe »), nos États sudistes préférés : Tennessee donc, mais aussi Alabama, Arkansas, Louisiane, Mississippi, Caroline du Sud et Virginie de l'Ouest. En fait, c'est le lot du centre du pays, si on fait exception de Chicago et quelques villes du Texas.

²⁰⁵ Tableau 34 Tax Foundation. (2024). *Facts & Figures 2024 : How does your state compare?*, Wash. D.C.: Tax Foundation, 60 p. <https://taxfoundation.org/wp-content/uploads/2024/06/FF24-v3.pdf>

Tableau 7 Impôts fonciers d'État et locaux pour une propriété de valeur médiane, États-Unis d'Amérique, 2023. (\$)

Alabama	* 718 *	Nebraska	3 313
Alaska	3 650	Nevada	1 889
Arizona	1 786	New Hampshire	6 209
Arkansas	977	New Jersey	8 897
Californie	4 831	Nouveau-Mexique	1 638
Colorado	2 422	New York	6 180
Connecticut	6 189	Caroline du Nord	1 769
Delaware	1 635	Dakota du Nord	2 347
Floride	2 529	Ohio	2 639
Georgie	2 160	Oklahoma	1 501
Hawaï	2 092	Oregon	3 646
Idaho	1 995	Pennsylvanie	3 094
Illinois	4 912	Rhode Island	4 726
Indiana	1 467	Caroline du Sud	1 185
Iowa	2 724	Dakota du Sud	2 481
Kansas	2 578	Tennessee	1 376
Kentucky	1 456	Texas	4 050
Louisiane	1 127	Utah	2 376
Maine	2 785	Vermont	4 787
Maryland	3 777	Virginie	2 617
Massachusetts	5 536	Washington (l'État)	4 283
Michigan	2 746	Virginie de l'Ouest	821
Minnesota	3 087	Wisconsin	3 497
Mississippi	1 161	Wyoming	1 609
Missouri	1 810		
Montana	2 498	Washington DC	4 114 ²⁰⁶

Et dans le coin gauche, chez ceux qui offrent davantage de services et ne se financent pas trop par des tarifs, New York et tous les États de la Nouvelle-Angleterre, mais aussi l'Illinois et les grandes villes de Californie et du Texas, comme on peut le voir au tableau ci-dessus.

²⁰⁶ J'ai conservé l'ordre alphabétique des noms qui est normalement, bien entendu, en anglais dans le rapport original; la capitale fédérale, Washington DC, pour District of Columbia, apparaît à la tout fin. Grace, Molly et Aly J. Yale, avec la collaboration de Sarah Silbert. (2024). « Property Taxes by State: 2024 Guide to Understanding Rates and Exemptions », *Personnal Finance, Business Insider*.

<https://www.businessinsider.com/personal-finance/mortgages/property-tax-by-state>

voir aussi , pour un point de vue différent (notamment avec des données par personne) :

Yushkov, Andrey (2025). « Property Taxes by State and County, 2025 »

<https://taxfoundation.org/data/all/state/property-taxes-by-state-county/>

Avec un montant qui avoisinerait les 2 500 USD, le compte de taxes médian à Montréal se situerait à la médiane des moyennes : la moitié des États affichent une moyenne inférieure (et la moitié une moyenne supérieure). Certes il est difficile de comparer les comptes de taxes montréalais aux moyennes par État ci-dessus car cela change selon les arrondissements²⁰⁷.

Par ailleurs, je n'ai pas trouvé exactement ce que je cherchais et qui m'aurait donné un portrait des impôts fonciers uniquement locaux; je ne trouve que des données qui additionnent les impôts fonciers perçus par les gouvernements locaux, mais aussi ceux qui sont perçus par un État. Seule consolation, les impôts fonciers versés à un État sont rares et légers, de sorte que le portrait que donne le tableau ci-dessus, du moins l'impression qui s'en dégage, correspond bien à ce qui est essentiellement du ressort des gouvernements locaux²⁰⁸.

Les différences sont considérables à l'échelle des États, mais les contrastes sont bien entendu encore plus aussi prononcés que lorsqu'on change d'échelle pour passer à l'étage des comtés. Ainsi, on constate que la médiane des impôts fonciers est inférieure à 250 \$ dans 11 comtés situés en Alabama, en Alaska, en Louisiane et au Dakota du Sud²⁰⁹ – autrement dit, ►

²⁰⁷ Pour Montréal, contentons-nous d'une approximation : valeur de la taxe foncière pour 2024 = 3 552 \$, un montant qui inclurait l'impôt foncier scolaire si je comprends bien, ce qui donne 2 496 USD au taux de change du 16 décembre 2024. Bayat, Hanif. (2024). « Taxes municipales au [sic] Montreal [re-sic] 2024 », WOWA (Canada's Personal Finance Encyclopedia). <https://wowa.ca/taxes/taxes-municipales-montreal>

²⁰⁸ « Les impôts fonciers fournissent 1 % de l'ensemble des revenus autonomes des États ».

Cela constitue de belles sommes, mais qui demeurent relativement petites et encore, là aussi, cela varie énormément d'un état à l'autre. « [...] Les impôts fonciers du Vermont ont contribué à hauteur de 23 % aux recettes générales propres de l'État cette année-là, ce qui est de loin le pourcentage le plus élevé de tous les États. La quasi-totalité des dépenses d'éducation du Vermont est financée au niveau de l'État, et l'impôt foncier de l'État sur les biens immobiliers est la principale source de ce financement ».

Au Vermont, l'État a donc pris le rôle de l'équivalent des commissions scolaires et l'impôt foncier qui va avec. « Le deuxième pourcentage le plus élevé était à Washington (10 %). Les impôts fonciers représentaient également 7 % ou plus des recettes propres de l'État dans l'Arkansas, le New Hampshire et le Wyoming. Outre les équipements professionnels et les voitures, les impôts sur les biens personnels sont parfois prélevés sur les terrains utilisés pour les services publics. Quatorze États n'ont pas prélevé d'impôt foncier au niveau de l'État en 2021 ». « State and Local Tax Policy. How do state and local property taxes work? » *The Tax Policy Briefing Book*, Tax Policy Center, Urban Institute & Brookings Institution. <https://taxpolicycenter.org/briefing-book/how-do-state-and-local-property-taxes-work>

²⁰⁹ La médiane c'est le point où 50 % des ménages paient davantage que ce point médian et 50 % moins. Yushkov, Andrey (2025). « Property Taxes by State and County, 2025 ».

Where Do People Pay the Most in Property Taxes?

Median Property Taxes Paid by County, 2023 (5-Year Estimate)

\$199 \$10,001

Note: Missing values are due to small sample sizes in low-population counties.
Source: US Census Bureau, 2023 American Community Survey, datasets B25077 and B25103.
Map: Andrey Yushkov

 TAX FOUNDATION

150 Hamel et Noûs, INRS, Sources financement gouvernements locaux américains, 18 août 2025, version préliminaire

9.2 Diverses formes de l'impôt foncier

Tout comme le nôtre, l'impôt foncier américain est généralement (prétendument) « assis » (basé) sur la « juste valeur marchande » des propriétés immobilières telle que « portée au rôle » (à proprement parler « enrôlée », inscrite sur le registre, le « rôle » des valeurs foncières). Fréquemment aux États-Unis, la valeur portée au rôle n'est qu'une fraction déterminée de ce qui est considérée comme la juste valeur marchande²¹⁰; souvent également, le taux de l'impôt ou les pourcentages de valeur portée au rôle varient selon des catégories d'immeubles :

On distingue fréquemment le résidentiel du commercial, de l'industriel et de l'institutionnel ²¹¹. On trouve souvent des distinctions au sein de ces catégories; certains immeubles sont exempts d'impôt foncier, en tout ou en partie, que ce soient des immeubles voués à un culte religieux (pourvu qu'il soit officiellement reconnu, « patenté ») ou ceux qui sont utilisées pour d'autres fonctions « désirables », légitimes comme l'éducation ou l'administration publique (l'immeuble d'un autre gouvernement).

À l'intérieur de ces catégories, il y a probablement presque partout un taux fixe, alors qu'on voit ici et là des propositions de taux progressifs, qui croîtront au fur et à mesure de la croissance de la valeur de l'immeuble²¹².

²¹⁰ Au Québec, la valeur portée au rôle est **théoriquement** très proche de 100 % de la valeur marchande; on dit alors que le « facteur comparatif » tourne autour de 1, ce qui n'est donc pas souvent le cas aux États-Unis. À Saint-Louis, Missouri, on l'a vu, on porte au rôle un montant équivalent à 19 % de la valeur marchande.

²¹¹ Présentement (et depuis peu) le régime québécois d'impôt foncier comporte sept catégories : en 1992, la loi autorise à distinguer des immeubles résidentiels de petit gabarit (et c'est en fait la catégorie résiduelle^①, une fois les autres catégories exclues), les immeubles non résidentiels^② et terrains vagues^③ desservis par les réseaux d'eaux; depuis 2001, on peut distinguer les immeubles industriels^④ et ceux de six logements et plus^⑤; depuis 2007, les immeubles agricoles^⑥; depuis 2021, les immeubles forestiers^⑦. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). (2021). *Régime d'impôt foncier à taux variés. Document d'information*, Québec : MAMH, 91 p., p. 5. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4382803>

²¹² Certains prétendent qu'un taux progressif aurait un effet dissuasif contre la tendance à sur-construire d'immenses demeures; personnellement, je ne crois pas une seule seconde qu'un taux plus élevé rendrait plus sobres des gens qui ont les moyens d'exagérer et qui, essentiellement, se font construire un château pour faire étalage de leur richesse; ce serait comme penser un peu naïvement qu'un surcoût►

Au Québec, nous n'avons sous les yeux ce qui n'est, grosso modo, qu'une des formes les plus courantes d'impôt foncier. Mais ce n'est pas la seule.

« Impôt foncier » est la traduction courante pour *Property tax*. Mais il y eut un temps où, en de nombreux endroits, le *property tax* – impôt sur la propriété, littéralement – ne concernait pas uniquement les immeubles, car il incluait plutôt pratiquement tous les actifs; en dépassant l'impôt uniquement foncier, cet impôt sur la propriété mettait à contribution les plus riches un peu plus fortement que maintenant. Comme ce n'est pas bien ☺, n'est-ce pas, l'impôt sur la propriété s'est recentré presque exclusivement sur le foncier; aux États-Unis et au Canada²¹³, ce virage s'est amorcé déjà depuis le milieu du XIX^e siècle, ►

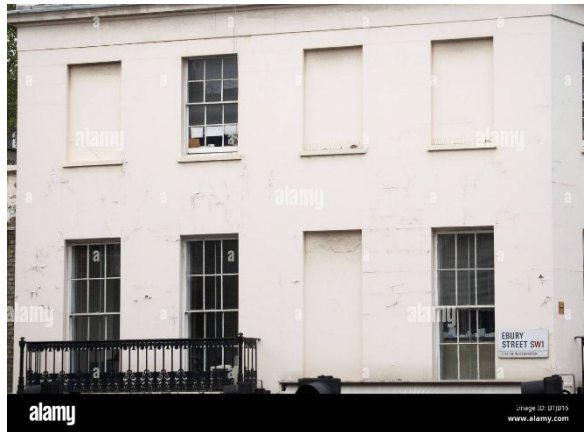
► de l'essence aurait pour effet de diminuer les ventes de voitures (ou des yachts paquebots) de luxe. Il y a déjà eu une expérience de taux progressifs pour l'impôt foncier en Nouvelle-Zélande vers la fin du XIX^e siècle. Cohen, Maurie J. (2019). « Reforming local public finance to reduce resource consumption: the sustainability case for graduated property taxation », *Sustainability Science*, Vol. 14, N° 2 (mars), pp. 289–301. <https://doi.org/10.1007/s11625-018-0598-6>

Une progression du taux génèrerait probablement davantage de recettes et c'est le sens d'une proposition d'une nouvelle formation politique à Montréal : « Une taxe foncière progressive sur les propriétés unifamiliales de luxe, au-delà de 3,5 M\$. Les sommes récoltées seront entièrement consacrées à la lutte contre l'itinérance à Montréal », Transition Montréal, <https://www.transitionmtl.org/plateforme>).

Mais sans inciter le moins du monde à une retenue qui serait par ailleurs éminemment souhaitable. Profitons-en pour souligner déjà une des vertus de l'impôt foncier : la difficulté pour le contribuable de s'y soustraire, car il n'est pas toujours certain qu'on réussisse facilement à « faire payer les riches », comme pour reprendre vieux un slogan. Ainsi « [l]a taxe sur les yachts [...]. Elle était censée rapporter 10 millions d'euros par an. Or, seulement 86 700 euros ont été collectés en 2018, 288 000 euros en 2019, et 60 000 euros en 2024. Il n'existerait plus dans l'Hexagone que cinq yachts taxables ». Et les autres, évaporés? Disparus? Touchés-coulés ? « [C]ontrairement à un immeuble, un yacht se déplace » Douet, Frédéric. (2025). « Le naufrage de la taxe sur les yachts », *Les Échos*, n°. 24482, lundi 16 juin, p. 10, article repéré grâce à une mention du *Canard enchaîné*, vol. CIX, n° 5458, 2025.06.18

²¹³ Levine, Gregory J. (1987). « To tax or not to tax? Political struggle over personal property taxation in Montreal and Toronto, 1870-1920 », *International Journal of Urban and Regional Research*, Vol.11, n° 4, pp. 543–566. doi: 10.1111/j.1468-2427.1987.tb00066.x L'évaluation des bases fiscales constituait le principal problème de l'impôt « sur la propriété » et le banal évitement fiscal était endémique : par exemple, les marchandises n'étaient imposables dans les mains du marchand qu'à partir du moment où elles avaient été payées; il suffisait donc de différer le paiement, ne serait-ce que formellement. De même, l'évasion fiscale, plus nettement criminelle, était courante. ►

► mais c'est parfois plus récent : aux Illinois, la réforme n'a d'abord concerné que le patrimoine des particuliers puis, dans le cas des entreprises, le recentrage exclusivement sur le foncier ne remonte qu'à 1979 ²¹⁴.



L'impôt « foncier » peut être assis sur divers éléments constitutifs d'un immeuble qui n'ont rien à voir avec la valeur des biens immobiliers, fonciers : par exemple, l'impôt peut porter sur le nombre ou sur la dimension des portes et fenêtres, comme ce très vieil impôt (qui n'est plus, mais qui a laissé des traces avec ces fenêtres qu'on avait murées pour diminuer l'impôt comme ci-dessus, où ne comptait souvent seulement ce qui est visible depuis le chemin public) ou encore sur la longueur du terrain sur le long du chemin public (la façade, le fronton, son étendue en front de rue ►

► À Montréal, l'impôt « sur la propriété », n'a jamais été que foncier, même si d'autres impôts forfaitaires sont venus s'abattre sur d'autres éléments de « richesse », comme les voitures automobiles ou les récepteurs de radio qui, au départ, coûtaient cher et constituaient un élément tangible de richesse et qui surtout, à l'origine, n'étaient pas miniatures, mais tenaient dans de véritables meubles, lourds, massifs, volumineux et difficilement dissimulables en cas de visite d'un inspecteur.

²¹⁴ « Property taxed in Illinois. Property can be divided into two classes — real and personal.

Real property is land and any permanent improvements.

Examples include buildings, fences, landscaping, driveways, sewers, or drains.

Personal property is all property that is not real property. Personal property includes automobiles, livestock, money, and furniture. Only real property is taxed in Illinois. The 1970 Illinois Constitution directed the legislature to abolish personal property taxes [...] Corporations, partnerships, limited partnerships, joint ventures, and similar entities continued to pay taxes on personal property until 1979 ».

Illinois Department of Revenue, 32 p., p. 5.

<https://www.mcleancountyil.gov/DocumentCenter/View/24983/PTAX-1004-The-Illinois-Property-Tax-System>

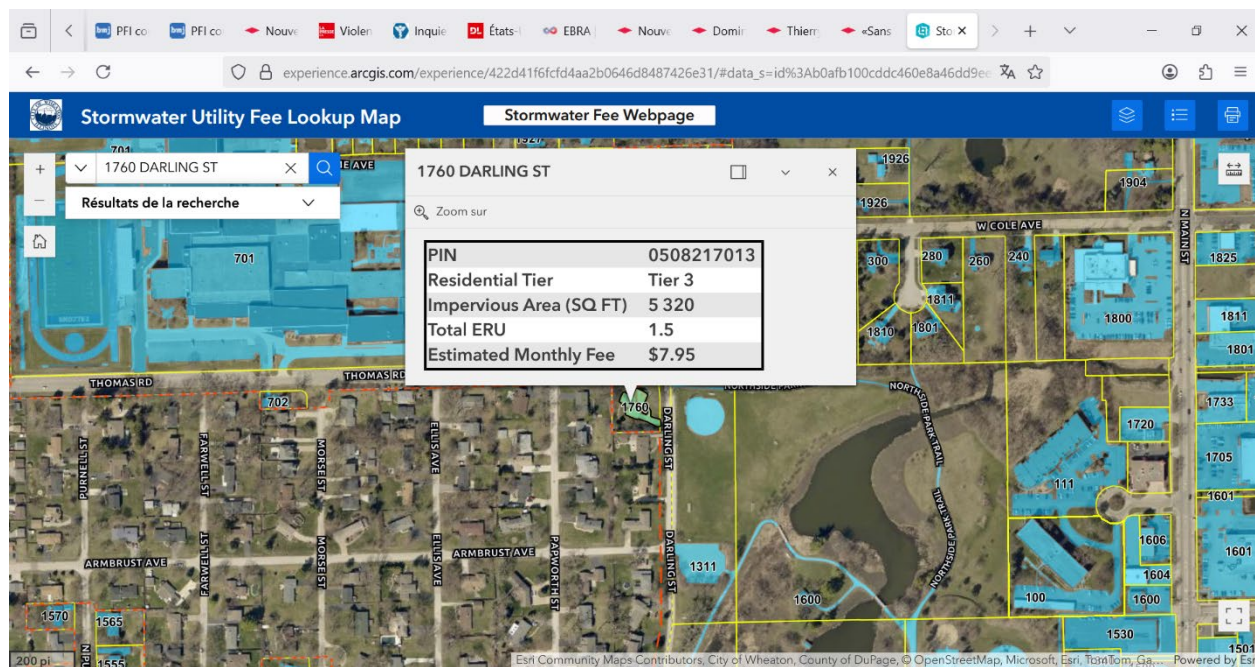
► ou de route²¹⁵), mais l'impôt peut porter plutôt sur la superficie de planchers²¹⁶ ou encore sur la surface construite au sol, ou encore sur la superficie du terrain²¹⁷ ; cette superficie du terrain peut être pondérée par un indice de ruissellement, tenant compte de la topographie, de la pente et du degré d'imperméabilisation du sol (est-ce une prairie ou un stationnement asphalté?) – ce qui limite l'absorption de la pluie, réduit la percolation et augmente le volume d'eau apportée subitement à l'égout lors d'un orage, ce qui accroît les coûts des ouvrages de gestion des eaux pluviales (épuration, rétention, pompage) qui doivent être recalibrés en conséquence et ce qui concerne la prévention des inondations, etc. Il est indéniable qu'une plus grande imperméabilisation entraîne des coûts supplémentaires et c'est d'ailleurs pourquoi, le *district* municipal qui gère les eaux pluviales à Wheaton, Illinois (un exemple comme ça, choisi au hasard), impose une tarification annuelle qui tient compte de l'importance de la superficie artificialisée²¹⁸ et ce, depuis l'an dernier. Avant, le financement du pluvial était inclus dans le tarif de l'eau potable, tout simplement. Mais il est vrai qu'il n'y a pas grand rapport entre la consommation d'eau potable et le volume de pluie qui ruissellera de son terrain, qu'il soit un stationnement pavé ou une prairie. Certains estiment qu'il faudrait tendre à ce que la cotisation corresponde le plus étroitement possible au coût induit (ce qui se rapproche du bénéfice reçu) et c'est le cas depuis le 15 août 2024. Comme exemple d'un immeuble en territoire non incorporé, nous nous étions intéressés au 40 Armbrust Ave, au coin de la rue Darling. Voici le cas d'un troisième voisin au nord, au 1760 Darling St, qui n'est pas en territoire non incorporé : il est de l'autre côté de la clôture virtuelle, il fait partie de la municipalité. Il se verra facturé chaque mois 7,95 USD, selon une formule de calcul toute simple, mais qui demande tout de même, pour la comprendre, un certain de temps de décompression, de zénitude et de réflexion.

²¹⁵ Comme la Ville de *Sherbrooke* qui faisait payer aux riverains l'extension du réseau d'aqueduc en calculant leur quote-part pour moitié selon la superficie du lot et pour moitié selon le frontage. Cotnoir, Chloé. (2015). « Le réseau d'aqueduc sera prolongé au secteur Huntingville », *La Tribune*, (18 novembre).

²¹⁶ Comme l'Illinois qui lève un impôt sur les maisons mobiles selon la superficie habitable, à un taux qui décroît au fur et à mesure que la maison prend de l'âge. <https://www.imha.org/resources/privilege-tax-information#:~:text=Mobile%20homes%20and%20manufactured%20homes%20outside%20of%20mobile%20home%20parks,affixed%20to%20a%20permanent%20foundation>.

²¹⁷ Certaines municipalités québécoises en milieu rural (est-ce généralisé?), imposent depuis peu un impôt « foncier » selon la superficie du terrain, dédié à la gestion des eaux pluviales, à l'entretien des ruisseaux, etc. Ce serait donc, à proprement parler, un impôt dédié, une véritable taxe foncière.

²¹⁸ [Stormwater Fee Webpage https://www.wheaton.il.us/1237/Stormwater-Utility-Fee-Information](https://www.wheaton.il.us/1237/Stormwater-Utility-Fee-Information)



Le conseil municipal connaît le coût de la gestion du pluvial et il connaît le nombre d'URE : le coût total est divisé par le nombre d'URE et ce sera le montant à acquitter par URE (5,30 \$ par mois en 2024-25). Mais qu'est-ce qu'une URE ? C'est « l'unité de ruissellement équivalente » (pour ERU *Equivalent Runoff Unit*). L'URE veut mesurer la surcharge en eau de pluie causée par l'artificialisation d'une portion de la superficie. Pour chaque propriété, la superficie imperméable (surface construite + chemin asphalté + espace minéralisé, etc.) est comparée à la superficie imperméable médiane d'une propriété résidentielle unifamiliale dans la ville de Wheaton, soit 3 300 pieds carrés – c'est le chiffre magique; le montant à payer sera proportionnel au rapport de la superficie imperméable de chaque propriété à cette balise de 3 300 pi² : si vous êtes pas mal dans ces eaux-là, autour de 3 300 pi², votre nombre d'URE sera de 1, si c'est plus petit, ce sera 0,75 URE, plus grand, 1,5 URE ou plus encore, en proportion de la balise de 3 300 pi². Voir notre cas du 1760 Darling.

Type de propriété	Niveau	Superf. imperméable	N URE (<i>un. ruissellement équivalente</i>)
Unifamiliale	1	250 à 2 500 pi ²	0,75 URE /ERU
	2	2 501 à 4 000 pi ²	1,0 URE (5,30 \$ si +/- médiane)
	3	4 001 à 7 000 pi ²	1,5 URE
	4	plus de 7 001 pi ²	N pi ² superf. imperméable ÷ 3 300
Tout autre type de propriété			N pi ² superf. imperméable ÷ 3 300

Il s'agit donc à proprement parler d'une « taxe » foncière, parce que c'est un impôt vraiment dédié, en l'occurrence à la gestion du pluvial.

Superficie du terrain, superficie construite, proportion de la superficie imperméabilisée, il y a plusieurs types d'assiettes possibles pour divers impôts « fonciers », mais, la plupart du temps, l'impôt foncier est en rapport avec la valeur des immeubles, sans que ce ne soit toujours vraiment proportionnel (comme on le verra en Angleterre : cela semble proportionnel mais c'est astucieusement faussé).

Se posera essentiellement la question cruciale de l'évaluation.

On l'imagine bien, il existe plusieurs méthodes d'évaluation, chacune comptant ses partisans. Comment tient-on compte de cette valeur (j'y reviendrai), quelles sont les exemptions de base (dans plusieurs États, on exempte d'emblée tel ou tel pourcentage de la valeur foncière d'un immeuble résidentiel), etc.

Dans quelques États dont Hawaï, le Maryland, New York, la Pennsylvanie et la Virginie²¹⁹ (mais aussi en Grande-Bretagne, en Irlande et aux Pays-Bas) subsiste parfois un vieil impôt tout droit sorti de l'époque féodale; c'est un « impôt » foncier qui ne porte que sur le terrain, en faisant abstraction des immeubles construits dessus : la propriété du sol et celle des immeubles sont dissociées. Soulignons tout de suite qu'il ne s'agit pas d'un impôt à proprement parler puisqu'il n'est pas versé à un gouvernement : c'est le *ground rent*, un reliquat d'anciens prélèvements seigneuriaux. Selon certaines conditions, ce loyer pourra être déduit ne serait-ce que partiellement de l'impôt fédéral sur le revenu, un peu comme le propriétaire classique qui peut déduire les intérêts payés pour son emprunt hypothécaire de même que ses impôts locaux²²⁰. On trouve un arrangement similaire dans nos parcs de maisons « mobiles », où les occupants propriétaires de leurs murs, de leur caisse, sont redevables de loyers ►

²¹⁹ https://en.wikipedia.org/wiki/Ground_rent

²²⁰ Publication 530 (2023), Tax Information for Homeowners, Internal revenue service (IRS) <https://www.irs.gov/publications/p530> Mais aussi « SALT deduction » The state and local tax (SALT) deduction is for taxpayers who itemize their deductions to reduce their federally taxable income. Those taxpayers can deduct up to \$10,000 of property, sales, or income taxes they have already paid to state and local governments when electing the SALT deduction. This limit, known as the SALT “cap,” applies to tax years 2018 to 2025 and is set to expire after 2025. *Thomson Reuters*. <https://tax.thomsonreuters.com/en/glossary/salt-deduction>

► à payer au propriétaire du sol. Cette formule a même été remise de l'avant ces dernières années (y compris au Québec et en Belgique) comme solution presque miracle, car elle permet de diminuer l'ampleur des montants nécessaires pour devenir propriétaires occupants²²¹.

Au pays des Illinois, la plupart des immeubles sont portés formellement au rôle **au tiers** de leur valeur marchande (estimée) – c'est la règle, qui comporte bien sûr des exceptions.

²²¹ Une formule presque équivalente, mais méconnue, existe en France : le bail réel solidaire, où les ménages possèdent les murs, mais en étant en quelque sorte locataires du sol. Jourdan, Camille. (2024). « Devenir propriétaire à prix cassé : quel bilan pour le bail réel solidaire ? », *Alternatives économiques*, 8 novembre. <https://www.alternatives-economiques.fr/devenir-propretaire-a-prix-casse-bilan-bail-reel-solidaire/00113035>

Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre). (2025) « Comment acheter un logement à un prix abordable près de chez vous ? », 29 juillet, <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17559?xtor=EPR-100>

Le dispositif OFS-BRS (Organismes de foncier solidaire, Bail Réel Solidaire)

est inspiré des Community Land Trusts américains.

Morel, Hélène. (2025). « Création et premières mises en œuvre des OFS-BRS (2017-2022). Chronique de la production d'un nouveau dispositif d'aide à l'accession à la propriété résidentielle », thèse de doctorat soutenue le 23 juin, Toulouse : Université de Toulouse, 345 p. <https://dante.univ-tlse2.fr/access/files/original/5fb2c2f910679660c7c912d7758f6732ad57dc7d.pdf>

XXX intéressant, peut-être à fouiller davantage

Le *ground rent* n'est pas que synonyme d'accessibilité facilitée. Au contraire. Ce reliquat du Moyen-Âge a soulevé les passions encore récemment en Grande-Bretagne et aussi aux États-Unis : « Ground rent scandal », lorsque les loyers qui avoisinaient les 100 £ annuellement, ce qui était de l'ordre du traditionnel sympathique et de bon ton, ont été multipliés par dix et sont passés à 1 000 £, ce qui ressemblent davantage, depuis le milieu des années 2020, à de l'extorsion.

<https://www.propertyolvers.co.uk/homeowners-hub/tenure/ground-rent-scandal> ;

depuis la levée de boucliers, le rythme d'augmentation des *ground rent* y a été ramenée à peu de choses. Jurjevich, Jason. R. et Dillon Mahmoudi (2024). « The Ground Rent Machine: The Story of Race, Housing Inequality, and Dispossession in Baltimore, Maryland », *Annals of the American Association of Geographers*, Vol. 114, n° 7, pp.1505–1525.

<https://doi.org/10.1080/24694452.2024.2353172>

Murphy, Chris (avec Doretha Clemon et Suzanne Kvilhaug). (2024). « Ground-Rent Arrangement: Meaning, Origin, Pros and Cons », *Investopedia*.

<https://www.investopedia.com/terms/g/ground-rent-arrangement.asp>

Par exemple, les comtés qui ont une population supérieure à 200 000 personnes peuvent établir des catégories d'immeubles évalués à des taux différents (et qui paieront le « même taux d'impôt », mais sur des pourcentages d'évaluation différents, ce qui revient à des taux d'impôt différents); mais seul le comté de Cook, celui qui englobe Chicago, a choisi de le faire en créant 13 catégories (7 au Québec) : le même taux d'impôt s'applique à toutes les propriétés, mais le pourcentage de la valeur marchande inscrite au rôle va de 10 % dans le cas des résidences jusqu'à 25 % dans le cas des commerces; autrement dit, les commerces paient le même taux, mais sur une proportion d'évaluation multipliée par 2½ : dans les faits, les commerces paient donc un taux d'impôt égal à deux fois et demie le taux « normal » des résidences ²²². Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué? Parce que ça passe mieux, parce que ça paraît mieux, même si les gens ne sont pas imbéciles : un marchand a toujours intérêt à afficher un prix de 1,99 \$ plutôt que 2 \$ – c'est pourtant pratiquement pareil, mais non.

Une fois établi l'impôt foncier à payer, il est pratiquement impossible de passer entre les mailles du filet : le contribuable n'aura d'autre choix que de payer ou de voir sa propriété saisie et vendue aux enchères (par shérif, comme le *sheriff* américain ou canadien), où la municipalité se remboursera d'abord des impôts dus à même la vente et reversera le solde au propriétaire. Il est assurément difficile d'échapper à l'impôt foncier qui porte sur un élément visible, tangible et littéralement immobile. Finalement, force est de constater que le seul point où l'attaque, euh non, où la contestation peut porter demeure l'évaluation.

Or, on l'a un peu vu et on y reviendra, tout est mis en œuvre pour étayer le processus, pour produire une évaluation blindée et faire en sorte que l'impôt foncier soit difficilement contestable. En soi, cela procure, pour les municipalités un grand avantage : prévisibilité, stabilité. Comme elles seront peu contestées, les factures d'impôt foncier seront entièrement payées (presque) telles qu'elles ont été émises et on peut présumer avec quasi-certitude que ce qui a été prévu se réalisera, ce qui n'est absolument pas le cas pour l'impôt sur le revenu ou sur la consommation : dans leur cas, avec un renversement de conjonctures, il peut se produire une évolution économique complètement différente de ce qui était prévu et cela peut conduire à des surplus ou à déficits imprévus.

²²² Illinois Department of Revenue, *The Illinois Property Tax System. A general guide to the local property tax cycle*, 32 p., p. 11. <http://www.revenue.state.il.us/publications/localgovernment/ptax1004.pdf>

L'évaluation est a priori le seul point faible de la cuirasse; elle concentre donc toute l'attention. Sans surprise, les grandes entreprises embauchent des spécialistes (comptables et avocats) dont le seul et unique rôle consiste à faire en sorte que l'entreprise paie le moins d'impôt possible tout en respectant les règles. C'est un sport de finesse, d'adresse qui est jugé (comme la gymnastique) selon la grâce et la beauté du geste (respect des formes imposées) : sont avantagés les stratèges qui démontrent suffisamment d'imagination et d'audace²²³ pour oser pousser jusqu'à la limite de l'acceptable et de l'élégance la façon d'interpréter la loi favorisant le contribuable. C'est sans doute à la limite de la moralité, tout en demeurant parfaitement légal.

L'évaluation foncière est un beau sport, certes un peu violent : prendre aux pauvres pour donner aux riches mais, en préservant les apparences, cela demeure une violence sourde.

Même s'il n'est pas le pire en matière d'équité (c'est à vrai dire l'un des « moins pire » comme on dirait), l'impôt foncier tel que nous le connaissons est inéquitable, surtout à cause de l'évaluation. Ceux qui ne payent pas leur juste part d'impôt reportent le fardeau sur tous les autres; c'est vrai pour tous les impôts, mais c'est encore plus net pour l'impôt foncier qui est un impôt de répartition.

²²³ Et de « dureté du mental ». Discours de motivation de Bob, « La dureté du mental », *Les Boys*.
<https://www.instagram.com/reel/DEcrth6JsB/>

9.3 L'évaluation foncière : source d'iniquité

Au Québec, c'est un évaluateur professionnel, dûment formé, qui estime la valeur de chaque propriété. Aux États-Unis, l'évaluateur est souvent élu (différemment selon les États); c'est parfois un « honnête homme » qui a été élu parce qu'il a su gagner la confiance de ses électeurs, mais sans avoir pour autant une quelconque formation particulière; la plupart des États s'empressent alors d'offrir des programmes de formation accélérée et certains États prévoient qu'un évaluateur devra obligatoirement suivre une vraie formation pour avoir le droit de solliciter un second mandat²²⁴.

Cette question de la formation des évaluateurs est loin d'être banale²²⁵.

Avec des évaluateurs « amateurs » (honnêtes et de bonne volonté, mais à moitié incompetents), les pauvres sont manifestement désavantagés et les riches tout aussi nettement avantagés²²⁶.

²²⁴ Department of Taxation and Finance. *Towns Changing from Three Member Boards of Elected Assessors*, New York State. <http://www.tax.ny.gov/research/property/assess/training/qualcert/threememberbd.htm>

²²⁵ Gilderbloom, John I., Matthew J. Hanka et Joshua D. Ambrosius. (2012). « Without Bias? Government Policy That Creates Fair and Equitable Property Tax Assessments », *The American Review of Public Administration*, Vol.42, n° 5, pp.591-605, doi:10.1177/0275074011418639

²²⁶ Harris, Richard et Michael Lehman. (2001). « Social and Geographic Inequities in the Residential Property Tax: A Review and Case Study », *Environment and Planning A*, Vol. 33, n° 5, doi: 10.1068/a33128 On lit souvent des critiques semblables des pratiques d'évaluation (et j'explique à l'instant les mécanismes qui produisent une distorsion systématique);

il s'agit d'une vieille question débattue depuis longtemps et sur laquelle on travaille encore aujourd'hui. À preuve, une thèse soutenue en 2019 ou un débat virulent de l'automne 2019 à Chicago (au pays des Illinois, encore et toujours), mais on trouve aussi d'autres textes dont certains sont vieux de 50 ans (quelques-uns que je citais dans ma propre thèse de doctorat) :

Fell, John William. (2019). *Investigating Inequities in Appraised Residential Property Values for Dallas County, Texas, from 2004 – 2014: Using an Instrumental Variable Approach*, Thèse de doctorat en Geospatial information sciences, Dallas : University of Texas at Dallas, xvi et 239 p. notamment pp.56-60

Hinton, Rachel. (2019). « Unfair assessments lawsuit dismissed after assessor makes changes — full reform called a 'years-long process' », *Chicago Sun Times*, 7 novembre.

<https://chicago.suntimes.com/politics/2019/11/7/20954286/unfair-assessments-lawsuit-dismissed-assessor-kaegi-berrios-reform-discrimination>

Edelstein, Robert H. (1981). « Regressivity and the inequity of residential property tax: the Philadelphia story », *Research in Urban Economics*, Vol.1, pp. 219-247

Edelstein, Robert H. (1979). « [An Appraisal of Residential Property Tax Regressivity](#) », ►

En effet, typiquement, l'évaluateur non qualifié, nouvellement élu, fait partie de la « classe moyenne » et il est en mesure de bien jauger la valeur d'une maison « moyenne », en fait un immeuble qui ressemble à sa propre maison, à ce qu'il connaît : ce qu'il a devant lui vaut un peu plus ou un peu moins que sa propre maison, c'est clair pour lui et il peut être sûr de son évaluation, il en mettrait sa main au feu (et, généralement, il a bien raison). En revanche, il est reconnu que nous sommes socialement et économiquement myopes – c'est humain – et que, tous autant que nous sommes, nous avons du mal à voir loin et à bien appréhender ce qui s'éloigne de notre quotidien et qui est différent de notre propre situation, de ce qui nous est étranger²²⁷.

► [Journal of Financial and Quantitative Analysis](#), vol.14, n° 4, pp. 753-768, novembre

DOI: <https://doi.org/10.2307/2330450>

Engle, Robert F. (1975). « De facto discrimination in residential assessments: Boston »,

[National Tax Journal](#), .28, N°4, p. 445-451 <http://www.jstor.org/stable/41863140>

Webb, Lee. (1973). « The Swindling of the Average Taxpayer: the Story of Taxes in Vermont »,

Review of Radical Political Economics (RRPE), <https://doi.org/10.1177/048661347300500205>

Chapman, Jere, Elliott Sclar et Raymond G Torto (avec la collaboration de Ted Behr

et de Maralyn Meyers. (1974). *The rich get richer and the rest pay taxes; a Massachusetts tax primer*,

Lynn, Massachusetts : Mass Public Finance Project, xvii et 100 p. Anecdote. J'ai (finalement) retrouvé

mon exemplaire physique de ce *Mass tax primer* que j'avais lu et cité dans ma thèse de doctorat,

au temps jadis. J'avais d'abord tenté de retrouver la chose par la magie d'internet pour constater

que les temps ont changé : je suis tombé sur *A Primer on the Massachusetts Estate Tax* qui propose

des stratégies légales (je présume) pour « réduire ou éliminer » le fardeau de l'impôt sur les successions, dans les cas où les montants sont, comment dire, importants.

²²⁷ Au Québec, les sushis étaient inconnus hier encore et c'est ce qui m'avait inspiré ce sous-titre

d'un article méthodologique, « Qu'attend-on d'un sushi ? » En effet, lorsqu'on connaît mal,

qu'on manque de repères, on a beaucoup de difficulté à apprécier, que ce soit à qualifier ou à quantifier

(ce qui revient, dans le fond, au même exercice), un objet qui sort de notre univers familier.

C'est une question qui me fascine depuis toujours et qui me faisait penser que pour évaluer

que ce soit un sushi, un vin, un fromage ou un immeuble, il faut d'abord s'y connaître :

on s'improvise difficilement évaluateur, cela prend un long temps d'apprentissage et de l'expérience.

Hamel, Pierre J., Jaël Mongeau et Nathalie Vachon (2007).

« Scruter les modalités de fabrication des indicateurs ou Qu'attend-on d'un sushi ? »,

in Gilles Sénécal (dir.), *Les indicateurs socioterritoriaux. Perspectives et renouvellement*,

Québec : Presses de l'Université Laval, viii et 271 p., pp. 59-87.

Ainsi, face à un immeuble déglingué et mal en point, on aura souvent du mal à se faire à l'idée qu'une maison, y compris le terrain, vaille à ce point peu; l'évaluateur aura donc tendance à surévaluer légèrement un taudis mal situé, en imaginant bien le potentiel de revalorisation si la maison était démolie, mais en sous-estimant les coûts, si le terrain était vidé, coûteusement décontaminé, le zonage modifié, etc. : le compte d'impôts en sera d'autant augmenté, ou du moins, il sera plus élevé qu'il n'aurait dû.

L'inverse est probablement bien plus fréquent encore : on aura bien plus de mal à déterminer si une maison vaut 5 ou 10 millions, le coût variant pourtant du simple au double. Tout ce dont on est certain, c'est que l'immeuble « vaut cher », très cher même, c'est sûr et certain.

Dans le doute et pour éviter les contestations d'évaluation, l'évaluateur (plus ou moins) amateur aura tendance à jouer de prudence en proposant un minimum incontestable : cet immeuble vaut « au moins tant ». C'est sûr et certain. Mais, ce faisant, par exemple en portant au rôle une valeur de 5 millions alors que ce devrait être 10 millions, on se trouve à offrir un cadeau à ce riche contribuable en ne lui facturant que la moitié de ce qu'il devrait payer. La collectivité fait ainsi preuve d'une grande générosité, bien qu'involontaire²²⁸. En effet, tous les autres contribuables, y compris les plus pauvres, n'auront d'autre choix que de se cotiser conjointement et solidairement pour compenser le manque à gagner (aidant celui qui n'est pas vraiment un nécessiteux) et cela sans que personne n'en parle ni ne s'en rende vraiment compte. C'est là tout le charme de ces vrais privilèges qui tombent sans bruit, comme par magie, sur les riches²²⁹.

Tout le monde paie davantage d'impôt pour compenser les fuites dues aux stratagèmes d'évasion fiscale. Mais dans le cas l'impôt foncier local c'est encore plus nettement une compensation en faveur des plus riches : techniquement, le foncier local est un impôt de répartition, alors que les impôts nationaux sont généralement des impôts de quotité. Le ministre responsable du budget d'un gouvernement national jongle avec une estimation des dépenses et avec les taux des divers impôts et, compte tenu de son appréciation de la conjoncture et de ses paris, euh, on dit plutôt « hypothèses » ou scénarios, ►

²²⁸ « À l'insu de son plein gré », comme l'a dit la marionnette personnifiant le coureur cycliste Richard Virenque jurant que s'il avait été dopé, ça aurait été « à l'insu de son plein gré » encore, « Les Guignols de l'info », Canal Plus, https://fr.wiktionary.org/wiki/%C3%A0_l%27insu_de_son_plein_gr%C3%A9

²²⁹ Tout comme la misère qui tombe sur le pauvre monde et la petite vérole sur le bas clergé.

► en prévoyant un déficit ou un surplus. Les impôts sur le revenu et sur la consommation rapporteront plus ou moins dans un futur proche, selon la vigueur de l'activité économique : c'est littéralement un pari. L'impôt de « quotité » prend donc un pourcentage, une part, une cote sur le revenu ou la consommation pour l'année à venir, sans savoir d'avance avec assurance ce que cet impôt produira exactement.

Et c'est assez différent pour un impôt foncier. On joue davantage sur du velours, sans risque en connaissant au départ tous les paramètres : on peut littéralement décider du montant d'impôt qu'on obtiendra presque assurément en fixant le taux, dès le dépôt du budget.

Pour un budget local, on commence par estimer les dépenses, puis par estimer (parier sur) le produit de diverses sources de revenus qui vont varier indépendamment des décisions budgétaires, comme les amendes, les permis et les droits de mutation (selon le volume des transactions immobilières qui variera selon la conjoncture économique). Ces revenus locaux qui ne relèvent pas de l'impôt foncier sont plus ou moins imprévisibles certes, mais, sans être négligeables, ils ne constituent qu'une proportion bien moindre que ce avec quoi jonglent les gouvernements supérieurs (impôt sur le revenu et impôt sur la consommation, genre TVQ ou TPS). Surtout, il est de commune mesure d'être prudent plus que de raison et de minimiser les éventuels revenus peu fiables. Les municipalités québécoises sont tenues de ne pas budgéter un déficit (pas comme les gouvernements locaux américains qui peuvent carrément faire faillite). Généralement, presque toujours, un exercice se termine avec un surplus non affecté qu'il conviendra de considérer comme ressources pour l'exercice suivant.

Dépenses estimées moins revenus estimés = un solde pour arriver à l'équilibre.

Ce solde sera réparti, distribué entre les contribuables selon l'assiette, les valeurs au rôle foncier et son taux joue le rôle de variable d'ajustement. Comme on connaît dès le départ le total de l'évaluation de l'ensemble des propriétés du territoire, il ne s'agit que d'une règle assez simple : quel taux devrait être appliqué à une évaluation globale connue pour produire suffisamment pour combler un solde connu? Le taux d'impôt s'ajuste²³⁰.

²³⁰ Tout comme, rappelez-vous de cette taxe à Wheaton, Illinois, pour couvrir les frais de la gestion du pluvial; on connaît le coût à couvrir et on connaît le nombre d'unités de ruissellement équivalentes; il suffit de diviser le premier par le second pour obtenir le montant par URE.

Si globalement l'évaluation augmente, comme c'est généralement le cas depuis nombre d'années presque partout²³¹, il suffit de diminuer le taux pour produire un résultat stable. Mais si on retranche 5 millions de l'évaluation / de l'assiette en évaluant à 5 plutôt qu'à 10 M l'humble demeure de notre pauvre de tout à l'heure, il faudra réajuster le taux (de tout le monde) à la hausse un tantinet, un subtil soupçon ni vu ni connu. Réparti sur un grand ensemble, 5 millions, ça ne paraît pas et ce généreux cadeau passera inaperçu. Le secret, la vraie discrétion, c'est tout de même ça le véritable gros luxe.

L'authenticité, la retenue, la souplesse ! L'évaluation foncière est un beau sport; l'important, c'est de bien paraître, d'avoir l'air juste et équitable et tant pis si le processus est un peu opaque : un peu de mystère n'a jamais fait de mal à personne et ça permet surtout de mieux dissimuler de petites entourloupes pas toujours jolies jolies.

Ces phénomènes de surévaluation des taudis et de sous-évaluation des châteaux font rarement l'objet de recherches spécifiques; celles de Christopher Berry font exception – c'est vraiment génial ! Il compare le prix auquel a été vendue une résidence avec le montant de l'évaluation fiscale avant la vente; il calcule, à partir d'un échantillon de 26 millions de transactions, que **le ratio évaluation / prix de vente réel est nettement plus élevé pour les maisons les moins chères** (que pour les plus chères)²³² :

²³¹ Mais pas dans des municipalités dévitalisées, en décroissance, comme il y en a un peu partout, au Québec comme ailleurs (pensons à Détroit). Les lecteurs pourront constater que dans le champ des finances publiques locales, l'étude des municipalités qui se ratatinent constitue tout un pan de littérature en expansion impressionnante, notamment aux États-Unis : il suffit de chercher « *shrinking cities* », par exemple sur *Google scholar*, et on obtient un peu plus de 500 000 occurrences (juillet 2025). Aux côtés des villes du *rust belt* américain, il y a les villes de l'ex-Allemagne de l'Est.

²³² « [L]ower-priced properties are assessed at a higher proportion of their sale prices than are higher-priced properties. As a result, property tax bills, as a share of property price, are also regressive. » Berry, Christopher. (2021). « Reassessing the Property Tax », *SSRN*, The University of Chicago Harris School of Public Policy, mars. https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=3800536, p.1. Voir plus en détail le formidable projet piloté par Berry, où l'on calcule ce ratio évaluation fiscale / prix de vente pour tous les comtés américains (!) et même à l'échelle du *census tract* (!!): Property Tax Fairness <https://propertytaxproject.uchicago.edu/>

Si elles avaient été portées au rôle de la même façon que les autres, s'il y avait eu une évaluation juste et équitable, les maisons les moins chères auraient été évaluées à une valeur moindre et leurs proprios auraient eu systématiquement moins d'impôt foncier à payer année après année. Et le biais est tellement prononcé et stable que dans ce cas-ci, on peut bien parler de préjudice systémique. En contribuant un peu trop chaque année, les pauvres permettent d'alléger le fardeau de tous les autres : merci les pauvres ! Ces phénomènes ne sont certainement pas exclusifs aux États-Unis, mais à ma connaissance, aucune autre recherche n'a vraiment fouillé ces questions concrètement, ni là, ni ailleurs. Mais vous, ma lectrice, vous en connaissez peut-être et vous me le direz n'est-ce pas?

Je fais le pari qu'en dépit de la (relativement) bonne formation de nos évaluateurs, on trouverait parfois presque la même chose au Québec. Seconde hypothèse, la sous-évaluation des châteaux provient certes de la réelle difficulté d'établir leur juste valeur marchande. Y a-t-il un véritable « marché » pour des résidences exceptionnelles? Comment trouver de vraies comparables? Certes, les châteaux se tiennent en bandes, mais les quartiers ultra-chics ne sont tout de même pas si nombreux et le haut du haut de gamme ne fait pas si souvent l'objet de véritables transactions. La sous-évaluation serait également due au désir de limiter la contestation de l'évaluation et surtout, due à la crainte de voir l'évaluation révisée à la baisse par un juge – la honte pour un évaluateur.

Tout évaluateur, qualifié ou non, peut se rendre sur les lieux et visiter minutieusement l'immeuble de fond en comble. Plus souvent cependant, l'évaluateur ne se rend pas sur place (il n'a pas le temps de passer en revue tous les immeubles à chaque dépôt d'un nouveau rôle). Si l'immeuble vient de faire l'objet d'une transaction, il se fiera plutôt au montant retenu pour la vente de l'immeuble, en se demandant toutefois si ce montant reflète bien la véritable valeur, en vérifiant qu'il s'agit bien d'une véritable transaction et non pas d'un transfert entre le parent et son enfant (« entre parties homonymes »), ni d'une vente pour un montant plus ou moins symbolique et « autres considérations », ces dernières pouvant valoir cher, mais sans que ce ne soit forcément exprimé en argent, pas explicitement en tout cas. Plus souvent encore, puisque chaque propriété ne fait pas si fréquemment l'objet d'une vraie vente, l'évaluateur se fera une idée de l'évolution de la valeur de chacune en prenant en compte les transactions réelles et récentes, mais portant sur des propriétés voisines et réputées comparables.

Dans tous les cas, il s'agit de chercher à déterminer la « juste valeur marchande »²³³

et ce, peu importe que le propriétaire ait ou non l'intention de vendre.

La « juste valeur marchande », c'est le montant auquel se conclurait une transaction libre, dans des conditions normales, entre un vendeur désireux de vendre, mais sans y être obligé et un acheteur ayant le choix entre plusieurs propriétés.

On touche ici à ce qui constitue l'une des principales sources de récrimination contre l'impôt foncier : on entend surtout se plaindre le propriétaire qui voit sa propriété réévaluée à la hausse, parce que des voisins ont vendu alors que lui n'a aucunement l'intention de vendre.

Le grand amateur de fiscalité que je suis devrait se réjouir : voici que, tout comme moi, de nombreuses personnes s'intéressent désormais à la mécanique d'un impôt réputé dépassé et ennuyeux, et que cet intérêt en vient même à soulever les passions.

Mais il est vrai que mes nouveaux amis amateurs de discussions fiscales sont relativement concentrés : on les retrouve sur les rives de lacs et rivières et, plus généralement, dans les municipalités où la villégiature est importante; mais on en retrouve également autant sinon davantage au cœur des plus grandes villes, dans les quartiers à la mode, comme sur le Plateau Mont-Royal de Montréal, avec les mêmes problèmes, la même douleur et le même désespoir.

²³³ « C'est le prix de vente le plus élevé qui peut être obtenu sur un marché libre, où le vendeur et l'acheteur seraient consentants, bien informés et sans lien de dépendance entre eux ».

Revenu Québec. (2013). *La TVQ, la TPS/TVH et les immeubles d'habitation (construction ou rénovation)* version 2013-07, 23 p. p.7 <http://www.revenuquebec.ca/documents/fr/publications/in/in-261%282013-07%29.pdf>;

définition reprise par Ordre des évaluateurs agréés du Québec. (2014).

Guide à l'intention des évaluateurs agréés en matière d'établissement de la juste valeur marchande – JVM – aux fins d'autocotisation de la TPS et de la TVQ, 51 p., p.10.

http://oeaq.qc.ca/wp-content/uploads/2014/12/2014-05-20_Document-JVM_modifie-26-06-2014.pdf

Ville de Montréal. (2019). *Valeur foncière d'une propriété*, https://beta.montreal.ca/sujets/valeur-fonciere-dune-proprie?utm_source=facebook&utm_medium=social&utm_campaign=vdm-finances-roles-evaluation-fonciere-montreal-traf&utm_content=fr&fbclid=IwAR3hjc08Y1_MYMSQL82NyT5vIHqscQNJ5U32UE6UgiUnkAAqCquNd46CXCs

Et cette définition est (pour l'essentiel) reprise un peu partout aux États-Unis (comme en Louisiane : Comeaux, Conrad T. (2007 – apparemment). *Louisiana Property Tax Basics*, Lafayette : Lafayette Parish Assessor, ii et 32 p. <http://www.lafayetteassessor.com/TopicsPDFs/Louisiana%20Property%20Tax%20Basics%20booklet%203.pdf>).

L'histoire classique concerne des gens qui habitent la même maison depuis très longtemps, ils en avaient hérité ou l'avaient acheté pas cher dans un quartier qui n'était pas en vogue – c'était d'ailleurs souvent un quartier carrément pauvre; mais les choses ont changé et le quartier s'embourgeoise : la demande y est désormais très forte, car de jeunes professionnels veulent maintenant y habiter, rénover les vieilles maisons ou transformer les usines désaffectées. Et une forte demande fait en sorte que pratiquement toutes les maisons mises en vente dans ce coin-là se vendent à des prix « incroyables ». Logiquement, le prix potentiel des propriétés voisines augmente d'autant, même sans rénovations, même sans faire l'objet de transactions et même si les propriétaires n'ont absolument aucune intention de vendre; en effet, si elles étaient mises en vente, elles seraient vraisemblablement vendues à un prix élevé et c'est d'ailleurs la définition même de la valeur fiscale, la valeur qui sera portée au rôle, selon l'évaluation qui en est faite. L'évaluateur ou la technique d'évaluation n'est pas en cause.

Comme les prix de toutes les propriétés d'une ville n'évoluent pas tous au même rythme, celles dont la valeur augmente plus que la moyenne verront leur part d'impôt foncier augmenter plus que la moyenne, même avec un taux d'impôt stable, même avec un budget municipal stable et même avec un total stable des impôts payés par tous. C'est un jeu à somme nulle, de sorte que les augmentations des uns sont compensées par des diminutions ailleurs, pour d'autres contribuables; si les propriétaires des maisons qui se renchérissent rapidement voient leurs impôts augmenter, les impôts baissent pour les propriétaires de maisons dont la valeur (baisse ou) augmente moins rapidement que la moyenne; mais, bien entendu, ceux qu'on entendra se plaindre le plus, ce ne sont pas ceux dont la facture fiscale diminue.

En principe, tout propriétaire devrait se réjouir de voir monter la valeur de son bien; mais il est vrai que la joie s'estompe rapidement lorsqu'il n'a pas l'intention de vendre prochainement et qu'il réalise qu'entre-temps, il faudra déboursier un peu plus chaque année puisque le compte de taxes monte lui aussi. L'histoire devient vraiment cruelle lorsque l'augmentation de la valeur est forte, lorsque l'augmentation du compte de taxes qui en résulte est importante, mais pendant que le revenu est stable ou, pire, au moment où il diminue, comme c'est le cas à la retraite : des retraités dont la maison est payée peuvent avoir de la difficulté à payer leur compte de taxes, qui vient grever un budget serré, avec un revenu fixe pour des dépenses en hausse.

« Le coup est très dur pour certains propriétaires de longue date, souvent des retraités qui habitent dans un ancien quartier populaire en plein embourgeoisement. Pour les plus démunis, la facture fiscale est devenue si lourde que la seule issue est de vendre ►

► la maison. C'est un peu comme s'ils se retrouvaient avec une Rolls-Royce, sans avoir d'argent pour mettre de l'essence, illustre François Des Rosiers, professeur titulaire de gestion urbaine et immobilière à l'Université Laval. »²³⁴

Et c'est la même histoire en campagne, lorsqu'un coin oublié devient un lieu à la mode, comme lorsqu'un petit village agro-forestier devient un endroit de villégiature.

Les gens de l'émission *La Facture* ont fait écho aux malheurs d'un producteur forestier dont les terres entourent un lac qui se transforme lentement, au fur et à mesure où de magnifiques chalets se construisent sur ses rives. Et ce propriétaire dont le compte de taxes augmente, parce que la valeur foncière de ses terres augmente, est amené chaque année à vendre quelques parcelles pour payer ses taxes; ce faisant, il alimente le feu : de nouveaux acheteurs enthousiastes acceptent de payer plus cher que l'évaluation pour des parcelles bien situées et ils viennent ainsi confirmer que le reste des terres, qui ne sont pas en vente, vaudraient très cher si elles étaient vendues, ce qui justifie une augmentation de la valeur foncière, parce que – c'est un fait – elles valent plus cher et, par conséquent, cela entraîne une hausse du compte de taxes.

« Des taxes municipales vertigineuses. Un salaire dans la moyenne, de grandes terres héritées de ses ancêtres, huit enfants... et des taxes foncières de 20 000 \$ par année. Louis-Marie Caron est étranglé financièrement. Il vend des parcelles de terre et ses taxes augmentent. Il est loin d'être le seul dans cette situation. Les taxes foncières ont tellement augmenté dans les régions québécoises que les natifs doivent vendre leur bien immobilier. Et, même si le gouvernement se dit concerné, les lois restent les mêmes et rien ne bouge. »²³⁵

Le voisin des villégiateurs est le frère du voisin des gentrificateurs : quartiers centraux ou zones de villégiature, même mécanismes, même malheur. Un film présentait d'ailleurs ces deux ►

²³⁴ Grammond, Stéphanie. (2013). « Misère! Ma maison vaut plus cher », *La Presse*, 12 septembre. <http://affaires.lapresse.ca/opinions/chroniques/stephanie-grammond/201309/12/01-4688486-misere-ma-maison-vaut-plus-cher.php>

²³⁵ « Des taxes municipales vertigineuses », reportage diffusé le mardi 30 septembre 2014 à *La Facture*, src, journaliste: Claire Frémont, réalisateur: Mario Hins., <http://ici.radio-canada.ca/tele/la-facture/2014-2015/segments/reportage/240/taxes-fonciere-municipale-hausse-augmentation-terre>

► réalités similaires en parallèle²³⁶.

Cherchant des solutions, des comités de citoyens²³⁷, comme le film d'ailleurs, évoquent parfois le gel de l'évaluation foncière, sous une forme ou une autre. Des formules du genre ont été expérimentées aux États-Unis et ailleurs, sans grand succès et en pouvant entraîner des problèmes pires encore.

Il y a plusieurs formules possibles de gel ou de *cap*, de plafonnement. Par exemple, une propriété verrait son évaluation demeurer plus ou moins fixe tant et aussi longtemps qu'elle ne serait pas vendue; autrement, l'augmentation de la valeur fiscale serait très étroitement limitée. Lors d'une transaction, la propriété retrouverait d'un seul coup sa « vraie » valeur fiscale, en étant portée au rôle au plein prix auquel la vente réelle se serait conclue.

La Nouvelle-Écosse, entre autres, connaît une forme de gel depuis 2005 et maintenant, pratiquement tout le monde s'entend pour dire que cela ne fonctionne pas, car les effets pervers sont pires encore.

« Les municipalités en Nouvelle-Écosse continuent d'exercer des pressions sur le gouvernement pour le convaincre d'abolir le programme d'évaluation foncière plafonnée. Ce programme communément appelé « le cap » [pour plafonnement] a été mis en place en 2005. Il devait permettre aux citoyens moins fortunés, dont les personnes âgées, de garder leur propriété malgré l'augmentation vertigineuse de l'évaluation foncière. « Le cap a été mis en place pour de bonnes raisons, mais ça a démontré que ça ne [fonctionne] point », affirme Ronnie LeBlanc, préfet de la municipalité acadienne de Clare. ►

²³⁶ Frigon, Martin. (2012). *La Grande invasion*, Montréal : Productions Multi-Monde.

<http://grandeinvasionfilm.com/>

²³⁷ Voir notamment Pagé, Pierre et autres. (2012). *Dossier sur le système de taxation municipale à Montréal. Un système qui étouffe les contribuables. Pour des solutions équitables*, mémoire présenté à la Commission des finances de la Ville de Montréal, Le Mile End pour tous et toutes.

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/EM_MILEENDPOURTOUS_20120524.PDF

Débordant le quartier Mile-End et même le Plateau Mont-Royal, « *Montréal pour tous* est un groupe de citoyens non partisan, actif sur la scène municipale depuis 2011. »

<https://www.facebook.com/MontrealPourTous> et <http://montrealpourtous.com/>

► Les municipalités arrivent à cette conclusion d'une part parce que l'évaluation foncière de 79 % des propriétés résidentielles en Nouvelle-Écosse est maintenant plafonnée [en 2014], comparativement à seulement 7 % en 2007, et d'autre part parce que ce programme profite plus aux personnes aisées qu'aux pauvres. » ²³⁸

The NYC Advisory Commission on Property Tax Reform (2020) found that assessment caps led to large disparities in effective tax rates between fast-growing and slow-growing areas of the city.

Berry pp.3-4

On imagine déjà les formidables inégalités entre propriétaires de deux maisons voisines identiques, l'une n'ayant jamais été vendue depuis sa construction en 1960 et l'autre ayant fait l'objet de multiples transactions : on peut imaginer des cas où ce serait du simple au double ou au triple. Faudrait que je documente.

XXX incomplet

²³⁸ « Évaluation foncière : les municipalités en N.-É. réclament toujours du changement », SRC, Mise à jour le lundi 11 août 2014 à 10 h 49 HAE. <http://ici.radio-canada.ca/regions/atlantique/2014/08/11/007-evaluation-fonciere-municipalites-nouvelle-ecosse.shtml>

9.4 Il y a pire ailleurs – en France, par exemple

Lorsqu'on considère les façons de faire à l'étranger, on constate que le Québec est finalement assez bon élève en matière d'évaluation foncière. Par exemple, en France, le rôle des valeurs foncières, elles-mêmes assises sur les valeurs locatives, reflète (très) mal les vraies valeurs (Navarre, 2014).

« Qu'est-ce qu'une valeur locative cadastrale ?

La valeur locative est l'une des bases servant au calcul des taxes foncières et de la taxe d'habitation. Elle représente le niveau de loyer annuel théorique que la propriété concernée pourrait produire si elle était louée.

Elle est **calculée forfaitairement à partir des conditions du marché locatif de 1961 pour les propriétés non bâties et de 1970 pour les propriétés bâties** (1975 pour les DOM).

Elle est mise à jour tous les ans par l'application de coefficients forfaitaires d'actualisation et de revalorisation.

Elle peut également évoluer au fil des années pour tenir compte des changements constatés par l'administration : agrandissement de la surface habitable, réalisation de gros travaux, achat ou construction d'équipement(s) supplémentaire(s) (garage, piscine, véranda, etc.).

MAJ le 04/08/2025 »²³⁹ (pjh je surligne)

À peine croyable : on calcule la valeur « d'aujourd'hui » en bricolant à partir d'une photo jaunie forcément floue qui donnait une image jadis présumée juste (mais qui n'était assurément jamais parfaitement exacte et dont les défauts ressortent et s'accroissent avec le temps) et qui commence à dater sérieusement, car elle remonte à 1970 ! Mais ce serait d'autant plus facile aujourd'hui puisque nous pouvons disposer d'outils qui permettent de vieillir ou de rajeunir n'importe quelle photo et, donc, de prolonger à l'infini les tendances observées dans le passé. Problème : l'évolution n'est pas forcément linéaire et la réalité peut changer grandement ►

²³⁹ <https://www.impots.gouv.fr/particulier/questions/quest-ce-quune-valeur-locative-cadastrale>

C'est donc encore d'actualité puisque j'ai encore une fois consulté la page citée ci-haut le 14 août 2025, une page qui avait été mise à jour le 4 août 2025.

► de ce qu'on pouvait anticiper.

« Une réforme des modes d'évaluation a été engagée en 2010 pour les locaux professionnels et en 2013 pour les habitations. Dans l'un et l'autre cas, il s'agit de rapprocher les bases d'imposition de la réalité du marché, de simplifier leur mode d'évaluation et de permettre leur actualisation permanente »²⁴⁰. Les choses pourraient changer ces années-ci, mais rien n'est certain étant donné la réaction anticipée de ceux qui verront bondir leur évaluation et qui se mobiliseront contre ce qu'ils dépeindront comme une injustice²⁴¹.

Ces histoires de modernisation ou de mise à jour du rôle, de réévaluation des valeurs foncières soulèvent un peu toujours les mêmes passions, peu importe le contexte : ceux qui craignent ou qui savent qu'ils seront perdants au change hurlent qu'on les assassine pendant que ceux qui se savent gagnants par inaction, en ne faisant rien, savourent leur contentement en silence. Il faudrait que ce soit clair. **La mise à jour du rôle n'entraîne pas d'augmentation généralisée, mais elle provoque un déplacement,** un rééquilibrage : les gagnants auront, par exemple, connu une légère hausse de leur évaluation foncière, mais MOINS importante en tout cas que la moyenne et ils verront donc leur facture diminuer, comme de juste. Les perdants qui ont vu la valeur estimée de leur propriété augmenter plus rapidement que la moyenne devront payer davantage²⁴². On s'entend que ces « perdants » à court terme pâtissent d'une plus forte hausse relative de la valeur de leur propriété : ils sont « perdants » parce qu'ils sont devenus plus riches brusquement et surtout plus rapidement que la moyenne.

Entre gagnants et perdants, ce sont des vases communicants et, finalement, ce n'est qu'un jeu à somme nulle : le total des augmentations ne fait que compenser le total des diminutions. Mais il est certain que, dans tous les cas, **on entend plus distinctement les cris des perdants que les sourires des gagnants,** radieux, mais discrets.

²⁴⁰ Navarre, Françoise. (2014). « Évaluer le foncier pour mieux le taxer : un débat ancien et sensible », *Métropolitiques*. <http://www.metropolitiques.eu/Evaluer-le-foncier-pour-mieux-le.html>
Il faut se hâter, mais lentement : « tranquillement le matigne, et pas trop vite l'après-midi ».

²⁴¹ Martin, Hervé. (2022). « Explosion de la taxe foncière : encore mieux en 2023 », *Le Canard enchaîné*, Vol. CVII, n° 5317, 5 octobre 2022, p. 3 Coulaud, Nathalie. (2019). « Pourquoi la taxe foncière va augmenter l'année prochaine », *Le Monde*, 5 septembre. https://www.lemonde.fr/economie/article/2019/09/05/taxe-fonciere-la-mauvaise-surprise-de-la-rentree_5506563_3234.html

²⁴² Le même phénomène de rééquilibrage se produit lorsque le marché, dans son ensemble, diminue, genre Détroit, avec également des gagnants et des perdants.

Et c'est parfois pire encore lorsque, ça arrive, lorsque les augmentations se concentrent sur un très petit nombre de contribuables cependant que les diminutions se répartissent sur un plus grand nombre : la douleur de certains sera très vive, mais la béatitude des autres sera étalée en une mince couche de bonheur diffus; ceci étant moins évident que la hausse ahurissante que subiraient celles zé ceux qui ont bénéficié d'une sous-imposition pendant de nombreuses années. Typiquement, en France, ceux qui gagneraient à cet exercice éminemment souhaitable de mise à jour, mais aussi ceux qu'on n'entend pas, qui ne manifestent pas, qui ne font pas valoir leurs droits, ce sont les ménages qui habitent dans des immeubles « moyens », sobres, sans luxe, construits dans les années 1960, comme de nombreux HLM, qui se présentaient alors tout pimpants, « avec tout le confort moderne », comme on disait à l'époque. Ils n'ont tout simplement pas conscience que, collectivement, ils se cotisent depuis tout ce temps pour permettre à certains de payer bien moins que ce qu'ils ne devraient. Il y eut en effet un important effort de construction après 1945 et encore après la guerre d'Algérie, pour le retour des Pieds-Noirs, entre 1954 et 1964, il y a soixante-dix ou quatre-vingts ans.

« À l'époque, les HLM, flambants neufs pour la plupart, étaient considérés comme des logements confortables. D'où l'affectation du coefficient d'entretien maximal (1,2) et le décompte systématique d'« éléments de confort », de la baignoire au parking, qui se sont depuis largement banalisés »²⁴³.

Ces HLM ont alors été évalués à leur pleine valeur, à l'époque et, soixante-dix ou quatre-vingts ans plus tard, le rôle n'a pas vraiment tenu compte du vieillissement, de la lente dégradation qui a fait en sorte qu'ils ne valent plus autant qu'au temps jadis, à moins qu'il n'y ait eu d'importants travaux de rénovation.

À l'opposé, ceux qui bénéficient d'un véritable congé fiscal tout à fait légal, ce sont les contribuables qui, depuis les années 1950 ou 1960, ont acheté pour pas cher des immeubles décrépis, dont personne ne voulait, dans des quartiers à l'époque plus ou moins à l'abandon, moches même s'ils sont parfois proches des centres et qui, depuis, sont redevenus à la mode et se sont gentrifiés. Si ces vieilles baraques ont fait l'objet de rénovations, certaines sont (re)devenues aujourd'hui de somptueux hôtels particuliers, tout en demeurant évaluées au rôle comme les presque ruines qu'elles étaient. Même en indexant les valeurs d'antan au taux qu'on voudra, ce calcul ne peut pas rendre ►

²⁴³ Martin, Hervé. (1999). « HLM surtaxés et administration muette », *Le Canard enchaîné*, Vol. LXXXIV, n° 4119, 6 octobre, p. 3.

► compte de la prise de valeur à moins de vraiment prendre en considération les rénovations.

Il est clair qu'une mise à jour du rôle coûterait cher, en imposant des factures considérablement plus élevées : c'est en réalité ce qui, normalement, aurait déjà dû être payé depuis le moment des rénovations.

9.5 Il y a pire ailleurs – en Angleterre, par exemple

C'est parfois encore pire ailleurs, comme en Angleterre (et au Pays de Galles, quoique...).



Le Royaume-Uni connaissait un système semblable au nôtre (et qui ne subsiste qu'en Irlande du Nord²⁴⁴) jusqu'à ce que le gouvernement conservateur de Margaret Thatcher ne tente d'instaurer un *poll tax*, appelé *community charge*, un impôt de capitation où tous les adultes, peu importe leur capacité de payer, devaient payer le même montant d'impôt, peu importe leur revenu ou leur richesse. Devant une telle injustice, notre Reine bien-aimée (Dieu ait son âme!), « choquée », avait elle-même décidé de payer de sa poche le montant exigé pour son petit personnel. La puissante révolte écossaise déclenchée ►

²⁴⁴ Pas tout à fait. Un taux s'applique sur la valeur foncière au 1^{er} janvier 2005, jusqu'à un maximum de £400 000; au-delà, c'est gratuit : les Irlandais vraiment riches ne paient pas plus que les très moyennement riches. Chouette n'est-ce pas? Nidirect government services / tédíreach seirbhíshí rialtais. (2025) *A guide to rates*. « How rates bills are calculated », <https://www.nidirect.gov.uk/articles/how-rates-bills-are-calculated>

► par un impôt aussi injuste que ce *poll tax* a été ce qui a fait tomber madame Thatcher et a conduit le gouvernement à mettre en place un nouvel impôt foncier, tel qu'il existe encore aujourd'hui et qui est à peine un tout petit peu moins injuste que ne l'était le *poll tax*²⁴⁵. Les résidences sont classées **selon ce qu'elles valaient au 1^{er} avril 1991**; une résidence construite aujourd'hui est évaluée à la valeur qu'elle aurait eue en ce fatidique 1^{er} avril 1991 – joie et simplicité²⁴⁶. Chaque résidence est classée selon sa valeur dans l'une des huit grandes catégories (« *band* »), de A à H; le nombre élevé de catégories donne à penser qu'il y aurait une certaine progressivité, mais il suffit d'y regarder de plus près pour s'apercevoir qu'il n'en est rien.

Tableau 8 Barème de l'impôt foncier local (council tax), Lambeth, l'un des arrondissements (borough) de Londres, 2024-2025²⁴⁷

Catégorie	valeur immeuble (X 1 000 £) prix de 1991	rapport %	montant d'impôt	
			£	CAD ²⁴⁸
A	moins de 40	67	1 244 £	1 854 \$
B	entre 40 et 52	78	1 451 £	2 162 \$
C	52 -68	89	1 658 £	2 471 \$
D	68 – 88	100	1 865 £	2 779 \$
E	88 – 120	122	2 280 £	3 398 \$
F	120 – 160	144	2 604 £	3 881 \$
G	160 – 320	167	3 109 £	4 633 \$
H	plus de 320	200	3 731 £	5 560 \$

²⁴⁵ Gibb, Kenneth et Linda Christie. (2015a). *The Political Economy of Local Tax Reform*.
<http://whatworksscotland.ac.uk/wp-content/uploads/2015/08/WWStinkpiece-August15.pdf>

²⁴⁶ Nos voisins ontariens, notamment, pratiquent un peu le même système de date de valeur fixe.

²⁴⁷ Lambeth est un arrondissement du sud de Londres; socio-démographiquement parlant, il me semble, très grossièrement, être un genre de Longueuil londonien à moins que ce soit un Saint-Lambeth, euh, Saint-Lambert, non : davantage un Longueuil. <https://www.lambeth.gov.uk/adult-social-care-and-health/health-and-wellbeing/lambeth-health-profile/health-wellbeing-profile/demography>
Council Tax bands and rates, Lambeth, <https://www.lambeth.gov.uk/council-tax/bands-rates>

²⁴⁸ Taux de change interbancaire du 31 août 2024, à la mi-temps de l'année, selon Oanda:
£1 = 1,7708 CAD <https://www.oanda.com/currency-converter/fr/?from=GBP&to=CAD&amount=1>

Au sein de chaque catégorie la gamme des valeurs est forcément étendue, mais à l'intérieur d'une catégorie tous paient exactement le même montant d'impôt : par exemple, les résidences de la catégorie A paient toutes les 2/3 de la norme, autrement dit 67 % de ce que paient les résidences de la catégorie repère, pivot, la D. À l'autre bout, toutes les résidences de la catégorie H payant le double de ce que paient les D.

En d'autres termes, les ménages qui habitent la maison la plus miteuse de Lambeth (en 2024) paient annuellement 1 244 £, soit environ 1 854 CAD, c'est le strict minimum, – presque 2 000 \$ d'impôt foncier ce n'est pas rien pour les plus mal pris de ce borough, non ? – pendant que les ménages dont la résidence était classée dans la catégorie H (palace / château), la plus élevée, dans ce même quartier, ne paieront que 3 731 £, soit environ 5 560 CAD, c'est le grand maximum. On peut visualiser la fantastique supercherie de cet impôt foncier soi-disant progressif où, au maximum, les plus riches ne paient que trois fois plus que les plus pauvres, pendant que la résidence des premiers peut facilement valoir dix ou vingt fois plus, tout en disposant de revenus pas mal plus élevés encore. Il est vrai que les plus pauvres peuvent bénéficier, sous conditions, d'un remboursement partiel de leur impôt local; mais cela ne suffit pas à transformer en un impôt progressif ce qui s'avère, globalement, très brutalement régressif.

C'est ainsi que Lakshmi Mittal (« Mittal » comme dans ArcelorMittal), payait en 2012 le montant d'impôt maximum dans son quartier pour son pied-à-terre londonien, soit 2 158 £ (en 2012, environ 3 460 CAD à l'époque, soit à peu près l'impôt foncier municipal qui aurait été exigé à Rosemont pour un logement d'une valeur de 400 000 \$, pauvre Lakshmi). Cette mesure, il l'avait achetée en 2004 à Bernie Ecclestone (celui de la Formule 1), pour la modeste somme de 57 millions £ (soit 115 M CAD l'appart, ce qui est déjà plus rare à Rosemont)²⁴⁹ – Lakshmi Mittal aurait payé un impôt local au moins 200 fois plus élevé à Rosemont.

De même, l'impôt local pour une modeste demeure intégrée dans le complexe One Hyde Park, à Londres, valant 135 millions £ en 2011²⁵⁰, est de 1 369 £, en 2013, ►

²⁴⁹ Spillane, Chris et Neil Callanan. (2012). Sultan's tax discount on London house shows law favours rich, (25 octobre), *Bloomberg News*, <http://www.bloomberg.com/news/articles/2012-10-24/sultan-s-tax-discount-on-mansion-shows-law-favors-wealthy>

²⁵⁰ Moore, Rowan. (2011). One Hyde Park – review, *The Guardian*, ►

► soit 0,001 % de sa valeur²⁵¹, pendant qu'un taux à la montréalaise de 1 \$ du 100 \$ (1 %) aurait mené à un impôt (au moins) mille fois plus élevé de 1,35 M£.

L'enfer fiscal, c'est bel et bien ici!

Comme quoi les richissimes Anglais et les oligarques russes ont bel et bien tout intérêt à maintenir leur résidence à Londres plutôt qu'à Rosemont, où ils se feraient pleumer / plumer.

Le *Council tax* tel qu'il est appliqué en Angleterre est, à certains égards, bien plus simple que la plupart des impôts fonciers nord-américains qui prévoient des réévaluations foncières régulières et, surtout, des montants d'impôt un peu plus étroitement proportionnels au revenu et à la richesse. Mais ce cas britannique nous montre que la simplicité (un peu bête) est souvent l'ennemi de la justice : souvent, quand on fait simple, on fait « simple »²⁵².

Ainsi, le *poll tax* de madame Thatcher, un impôt forfaitaire d'un montant identique pour toutes et tous, peu importe les ressources, est manifestement aussi simple qu'injuste. Un impôt qui tend vers davantage d'équité implique presque toujours un dispositif un tantinet plus élaboré, plus complexe, certainement avec tout un lot d'exceptions et de possibilités d'effets pervers.

► <http://www.theguardian.com/artanddesign/2011/jan/23/one-hyde-park-candy-brothers>

²⁵¹ « But **the loudest silence surrounds the issue of property taxes.**

The most expensive flat in that favourite haunt of the international super-rich, One Hyde Park, cost £135m. The owner pays £1,369 in council tax or 0.001% of its value ».

Monbiot, George. (2013). « I agree with Churchill: let's get stuck into the real shirkers » (22 janvier), *The Guardian*, <http://www.theguardian.com/commentisfree/2013/jan/21/i-agree-with-churchill-shirkers-tax> « A Telling Silence », <http://www.monbiot.com/2013/01/21/a-telling-silence/>

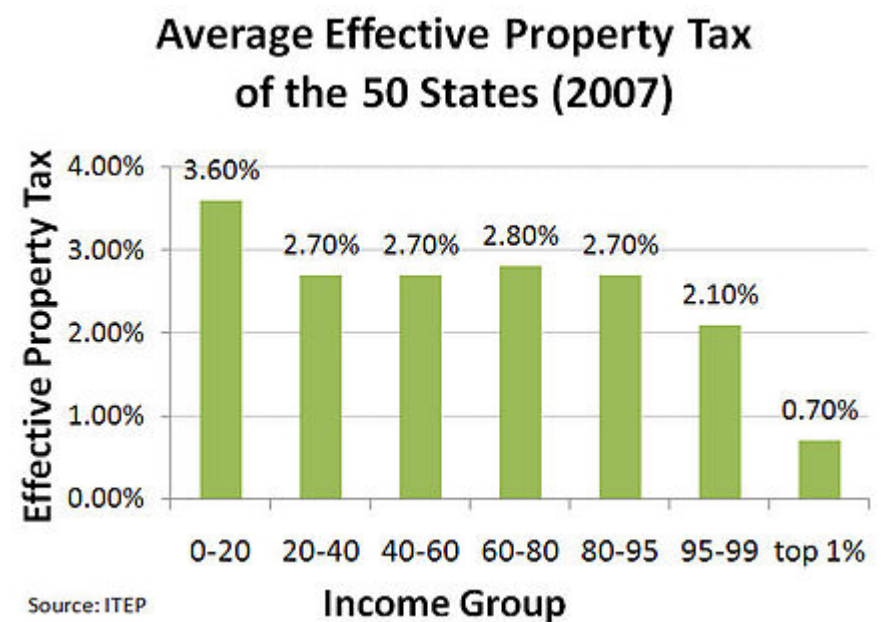
On évoque parfois la possibilité d'importer aux États-Unis le *value banding*, ce système anglais de grandes catégories qui serait tellement plus simple que le système actuel; c'est pourtant le genre de choses qu'on ne souhaiterait pas à son pire ennemi. : McCluskey, William. J. (2025). « Challenging the conventional practice: The use of value banding in the assessment of residential properties for a recurrent property tax », *Journal of Property Tax Assessment & Administration*, vol. 22, n°1, 51-67. DOI: <https://doi.org/10.63642/1357-1419.1274> Cette revue émane de la International Association of Assessing Officers, une association qui devrait être admise au Comité olympique international car elle réunit des gens qui pratiquent et qui jugent ce beau sport de l'évaluation foncière en mettant la barre très haut.

²⁵² Quand on fait simple, on fait simplet. « À cause tu fais simple de même? » Fortin, André « Dédé ». (1993). « La Traversée », *Les Colocs*, <https://www.paroles.net/les-colocs/paroles-la-traversee>

9.6 L'impôt foncier américain : un impôt plutôt proportionnel

En 2007, les trois quarts des ménages américains payaient des impôts fonciers équivalant à tout près de 2,7 % de leur revenu²⁵³ et l'impôt foncier américain demeure relativement proportionnel, à condition de faire abstraction des extrêmes : car les pauvres paient relativement plus (3,6 %) et les très riches relativement beaucoup moins (0,7 %).

Tableau 9 Poids moyen de l'impôt foncier par rapport au revenu, États-Unis, 2007



C'est ainsi que l'impôt foncier prélève un pourcentage relativement similaire pour la plupart des contribuables : c'est grosso modo un impôt proportionnel.

²⁵³ « Property tax in the United States », *Wikipedia*, https://en.wikipedia.org/wiki/Property_tax_in_the_United_States#cite_note-whopays-2

Ce tableau 9, tiré de Wikipédia, reprend ultimement une page d'un rapport devenu fantôme :

c'était la première page de Davis, Carl, Kelly Davis, Matthew Gardner, Robert S. McIntyre, Jeff McLynch et Alla Sapozhnikova. (2009). *Who Pays? A Distributional Analysis of the Tax Systems in All 50 States*, 4e édition, Washington, D.C.: Institute on Taxation & Economic Policy (ITEP), vi et 118 p., p.1.

Les éditions subséquentes de ce *Who Pays?* ne font plus la distinction entre les impôts des États et les impôts locaux. L'ITEP peaufine ses rapports mais on perd parfois, comme ici, en précision; mais peut-être était-ce une fausse précision. Et, pour avoir une idée de ce qui est du ressort des gouvernements locaux, je dois me contenter de cette édition de 2009 calculant à partir de données de 2007. « In general, the results of these reports are not strictly comparable with prior editions because of frequent improvements to the model's data sources and methodology. » <https://itep.org/whopays/#methodology>

Jusqu'à récemment, l'impôt foncier (ou plutôt, les impôts fonciers) américain n'était généralement pas aussi injuste que ses homologues britannique ou français et c'est probablement encore le cas, mais plusieurs facteurs ont contribué à le rendre moins juste, dont les mesures de limitation dont nous toucherons un mot prochainement.

Les impôts fonciers pèsent plus lourdement chez plus pauvres au moins pour deux raisons : on a vu que l'évaluation foncière a probablement tendance à les désavantager en surévaluant leurs logements et il y a surtout le fait que l'habitation accapare une part énorme des budgets les plus réduits. Les plus pauvres dépensent tout ce qu'ils reçoivent et ils paient soit un impôt foncier sur leur logement (même indirectement s'ils le louent)²⁵⁴, soit un impôt sur la consommation sur pratiquement tout le reste de leurs revenus : l'essentiel de leurs revenus est consommé et très peu épargné. Comme il n'y a pas d'impôt sur la fortune ou sur la propriété comme à l'origine, l'épargne est épargnée par l'impôt et profite d'un congé fiscal pour ceux qui ont le luxe de ne pas dépenser tout ce qu'ils gagnent.

Les riches s'enrichissent et les pauvres paient des taxes,
comme le titrait à peu près ce tout petit bouquin que j'ai déjà cité²⁵⁵.

Dans tous les cas, les riches consacrent au logement une proportion moindre que ne le fait la moyenne des ours, même s'il s'agit d'immeubles famineux; la fortune des vraiment riches ne se confine pas à la propriété de leur résidence et encore, certains d'entre eux sont même locataires et ils vivent somptueusement à loyer ou carrément à l'hôtel, parfois « aux frais de la princesse », de leur entreprise qui les logent gratuitement.

²⁵⁴ Au Québec, « [d]ans la foulée de sa réforme de 1979-1980, le ministre des Finances de l'époque, Jacques Parizeau, avait explicitement reconnu ce caractère régressif de l'impôt foncier pour les locataires à faible ou à moyen revenu en mettant en place un crédit d'impôt pour taxes municipales et scolaires, remplacé plus tard par un crédit d'impôt foncier. Ce crédit d'impôt a par la suite été incorporé dans le crédit d'impôt pour solidarité (remboursable) en 2011 et vise d'abord et avant tout des ménages à revenus faibles ou moyens revenus affectés par le caractère régressif de l'impôt foncier et des coûts généraux associés au logement ». Godin, Pierre et Pierre J. Hamel. (2024). *Les enjeux fiscaux montréalais dans une métropole en transition*, rapport « interne » remis à Dominique Ollivier, présidente du Comité exécutif de la Ville de Montréal, Montréal : IRÉC, 46 p., pp. 26-27
[20240527-Rapport-fiscalite-des-villes.pdf \(irec.quebec\)](#)

²⁵⁵ Chapman, Jere, Elliott Sclar et Raymond G Torto. (1974). *The rich get richer and the rest pay taxes; a Massachusetts tax primer*, Lynn, Massachusetts : Public Finance Project.

En réalité, ce ne sont pas uniquement les riches qui peuvent se permettre de vivre aux dépens de leur entreprise (ce qui, en France, serait théoriquement passible d'une condamnation pour « abus de biens sociaux ») : tout entrepreneur, le plus petit soit-il, peut se permettre de déduire de ses revenus imposables toute dépense qui peut raisonnablement être considérée comme utile pour générer des revenus ²⁵⁶.

Les riches paient donc l'impôt foncier (pour lequel il n'y a pas de déduction), directement ou non, et c'est parfois le seul qui leur pèse un tant soit peu; ce n'est pas le cas pour tous les impôts – et singulièrement pour l'impôt sur le revenu qui devient parfois presque facultatif, littéralement, dans les limites du « raisonnable »²⁵⁷.

Mais l'impôt foncier que paient les riches ne porte que sur une portion réduite de leurs avoirs parce que leur résidence ne représente qu'une faible proportion de leurs richesses. Sans compter que les châteaux qu'ils occupent sont systématiquement sous-évalués (on en a parlé).

Enfin et surtout, les plus riches se sont organisés pour payer de moins en moins d'impôts, grâce à d'avantageuses sécessions menant à la ségrégation sociale et spatiale, ►

²⁵⁶ Par exemple, si la luxueuse demeure sert parfois à recevoir en grande pompe des clients, des collaborateurs, des fournisseurs, un comptable créatif pourra plaider que tout cet éclat est nécessaire pour générer des revenus supplémentaires et est donc légitimement déductible. Le Chevalier, Juliette. (2025). « Comment les chefs d'entreprise utilisent leurs notes de frais pour payer moins d'impôts », *Alternatives économiques*, 3 janvier, <https://www.alternatives-economiques.fr/chefs-dentreprise-utilisent-leurs-notes-de-frais-payer-d/00113607> Leite das Neves, David. (2024). *The Firm as Tax Shelter: Micro Evidence and Aggregate Implications of Consumption Through the Firm*, Working paper, Paris School of Economics https://www.dropbox.com/scl/fi/7bi8hq8lwz792682w3jja/JMP_Leite.pdf?rlkey=vnrmzjldu4pft7iqaaajhehd8q&e=1&dl=0 ;

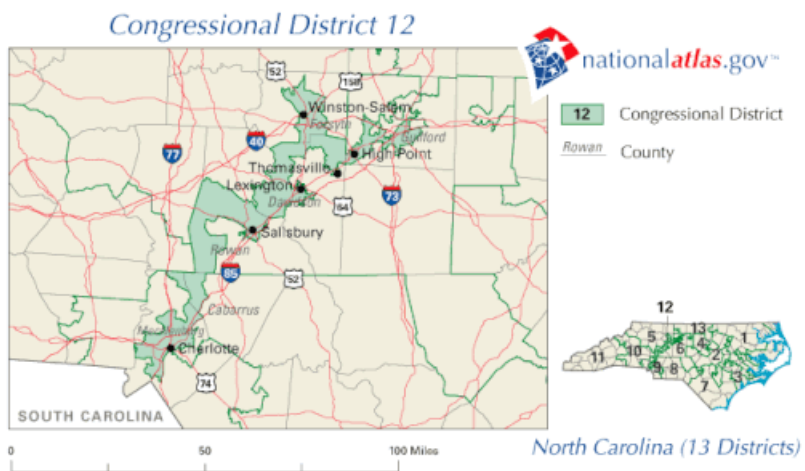
ce remarquable rapport s'est vu décerner deux prix prestigieux : le Peggy and Richard Musgrave Award 2024, attribué par le International Institute of Public Finance ainsi que le Best Paper Award, attribué par le Oxford University Centre for Business Taxation Doctoral Conference 2024 .

²⁵⁷ Jacques Parizeau, encore lui, qui a été premier ministre, avait déclaré alors qu'il était pourtant ministre des Finances en exercice, « l'entreprise québécoise qui paye de l'impôt
« devrait changer de comptable ». »

Gagné, Jean-Simon. (2015) « La seconde vie de Jacques Parizeau », 3 juin, *Le Soleil*, <https://www.lesoleil.com/2015/06/03/la-seconde-vie-de-jacques-parizeau-70c586e32237a25f59téséta8532b89c52a49>

► au développement séparé, entre soi, comme en aparté de ghettos de riches qui ne paient leur impôt foncier qu'à leur municipalité riche; les plus pauvres doivent se cotiser entre eux pour se payer ce qu'ils ont les moyens de s'offrir (et s'en contenter), avec des transferts de l'État, mais généralement sans péréquation à l'échelle de l'agglomération, sans partage de factures avec leurs voisins fortunés pour des services qui sont pourtant souvent de nature ou de portée métropolitaine.

Il faut se rappeler qu'il s'agit d'un pays qui a inventé le fantastique *gerrymandering*, cette façon (artistique) opportuniste de redécouper les circonscriptions électorales pour « optimiser » les chances d'un parti d'y obtenir une majorité. On redessine les frontières des circonscriptions électorales pour l'élection de ceux qui composeront la chambre des représentants (qui forment la deuxième chambre du Congrès, avec le Sénat). Le but est de concentrer et d'encapsuler les gens susceptibles de voter contre vous : après tout, on s'en fout, que les adversaires gagnent à 51 % ou à 98 %, qu'importe puisque cela ne leur rapportera jamais qu'un seul siège – autant isoler les malfaisants. Cela permettra de faire élire, en jouant à la marge, davantage d'élus du bon bord. Il faut extraire, isoler et concentrer le poison du vote démocrate et abdiquer, perdre cette circonscription bleue *woke* avec une forte marge, pour mieux permettre des victoires rouges au pourtour²⁵⁸. Comme exemple, j'aime bien la 12^e circonscription de Caroline du Nord qui, en 2010, regroupait des milieux urbains dans une formidable bande allongée en zigzag qui votait démocrate à 71 %.



²⁵⁸ Palmer, Maxwell, Benjamin Schneer et Kevin DeLuca. (2023) . « A Partisan Solution to Partisan Gerrymandering: The Define–Combine Procedure », *Political Analysis*, 13 décembre,

https://www.cambridge.org/core/journals/political-analysis/article/partisan-solution-to-partisan-gerrymandering-the-definecombine-procedure/B0792DD0A49332944F2AF5FF6828E275?utm_source=hootsuite&utm_medium=twitter&utm_campaign=PAN_Dec23#metrics

« 2010 United States House of Representatives elections in North Carolina », Wikipedia.

https://en.wikipedia.org/wiki/2010_United_States_House_of_Representatives_elections_in_North_Carolina

9.7 Avantages et inconvénients des impôts fonciers

L'impôt foncier est – un bon impôt, pas vraiment régressif (c'est corrigible), plutôt proportionnel,

- simple (surtout si on le compare à l'impôt sur le revenu)
- facile à administrer, pourvu qu'il existe un cadastre correctement tenu²⁵⁹
- imparable : les possibilités d'évitement et d'évasion sont très réduites
- direct, transparent, même bêtement brutal et mal aimé : il apparaîtra souvent
« confiscatoire »

Même si ce n'est pas l'impôt le plus lourd, derrière les impôts sur la consommation et le revenu, le paiement du foncier exigera sans doute ce qui apparaîtra comme le plus gros chèque de l'année : ça marque les esprits.

²⁵⁹ Le principal obstacle à l'application (d'apparence) facile et toute en douceur d'un impôt foncier, c'est l'existence d'un registre de propriété : qui possède quoi depuis quand. L'air de rien, cela exige la participation, la coopération, voire la complicité active de plusieurs intervenants (comme les notaires dans le cas du Québec) qui contribue à huiler les rouages d'un mécanisme de contrôle qui roule « tout seul », en apparence; l'absence d'un registre légitime et reconnu est souvent la toute première difficulté qui se présente lors des tentatives d'implantation d'un impôt foncier dans les pays pauvres où les titres de propriété sont flous. Le cadastre et le rôle foncier – le recensement des propriétés et de leurs propriétaires – sont en effet des préalables nécessaires, qui constituent le fondement de l'impôt foncier. Historiquement, les recensements servaient aux yeux de leurs commanditaires à mesurer les potentiels humain et fiscal de chaque territoire, pour estimer le plus réalistement possible ce qu'on pouvait espérer lever comme troupes et comme impôts; on déterminait souvent la cible à atteindre pour chaque territoire, à charge pour les autorités locales de prendre les moyens suffisants pour les atteindre : les taux et les efforts demandés pouvaient alors être différents d'un endroit à l'autre.

Le cens était une redevance féodale ou ensuite un impôt avec un seuil d'imposition (quotité d'imposition) qui, ensuite, est venu conditionner le droit de vote et l'éligibilité des citoyens dans le cadre du suffrage censitaire. Le cens fournissait une partie du sens de recensement. La fonction créant l'organe, les premiers recensements (à Babylone et en Égypte) exigeaient une façon d'inscrire des données qu'il fallait garder en mémoire et ils allaient coïncider avec la naissance des outils nécessaires à l'enregistrement soit, dans l'ordre, la comptabilité et l'écriture (Ardant 1976 : 33 et suivantes; Buckley et Buckley, 1974 : 1-2).

Les recensements, la fiscalité et la comptabilité se partageraient donc le rôle d'ancêtre direct
de l'écriture et de la poésie.

Rappelons d'emblée que, parmi les fiscalistes, sans qu'ils soient unanimes, l'impôt foncier a la réputation d'être un « bon impôt »²⁶⁰. Tel que nous le connaissons au Québec, l'impôt foncier est un impôt simple et transparent pour le contribuable, pour les gouvernements locaux, il est autant facile à administrer et à recouvrer que difficile à éviter ou à frauder. Certes, l'évaluation foncière est souvent contestée, mais, une fois la valeur déterminée, force est de constater que l'impôt foncier américain (tout comme le québécois) est tout sauf compliqué. Pour le contribuable, l'impôt foncier est simple et transparent, du moins si on le compare à la plupart des autres impôts (comme l'impôt progressif sur le revenu qui est, généralement, dans presque tous les pays, tout sauf simple, avec son lot de déductions et d'exceptions)²⁶¹.

²⁶⁰ « L'impôt foncier est un bon impôt » – « The Property Tax is a Good Tax ». Slack, Enid et Richard M. Bird. (2015). *How to Reform the Property Tax: Lessons from around the World*. IMFG Paper n° 21, Institute on Municipal Finance and Governance (IMFG), Munk School of Global Affairs, Toronto: University of Toronto, iv et 30 p., p. 4.

http://munkschool.utoronto.ca/imfg/uploads/325/1689_imfg_no.21_online_final.pdf ;

voir aussi Slack, Enid et Richard M. Bird. (2014). « The Political Economy of Property Tax Reform », *OECD Working Papers on Fiscal Federalism*, n°18, Paris: OCDE 36 p., p. 3 et suivantes.

DOI: <http://dx.doi.org/10.1787/5jz5pzvzv6r7-en> <http://www.oecd-ilibrary.org/docserver/download/5jz5pzvzv6r7.pdf?expires=1440702087&id=id&accname=guest&checksum=1C16D47901A22CB040053BA929BAC367>

Voir également Presbitero, Andrea F., Agnese Sacchi et Alberto Zazzaro. (2014).

« Property tax and fiscal discipline in OECD countries, *Economics Letters*, Vol. 124, n° 3, pp. 428-433.

Citant des travaux parrainés par l'OCDE et le FMI, sur ce thème de l'impôt foncier comme « bon impôt » : Godbout, Luc. (2019). *Mémoire présenté à la Commission des finances publiques*, concernant le Projet de loi n° 3 visant l'instauration d'un taux unique de taxation scolaire, Sherbrooke : Université de Sherbrooke 13 p., p.11. <https://cftp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2019/02/taxe-scolaire.pdf>

²⁶¹ La seule personne autorisée à prétendre que l'impôt foncier n'est plus simple que l'impôt sur le revenu serait celle ou celui qui n'aurait jamais pesté en produisant sa déclaration d'impôt sur le revenu – parions qu'il n'y aura pas foule. Sur ce thème de la complexité de l'impôt sur le revenu, souffrez cette anecdote. Stephen Gauthier (ce compère qui faisait étalage de son compte de taxes foncières de 13 gouvernements locaux) a fait une présentation dans le cadre du 100^e congrès annuel de son association de finances publiques qui, en 2006, se tenait pour une première fois hors des États-Unis, au palais des congrès de Montréal. Je n'ai pas retrouvé de trace écrite de cette présentation, mais je me souviens bien de l'hilarité générale dans cette assemblée de plusieurs centaines d'experts en finances publiques, essentiellement ►

Dans sa plus simple expression, l'impôt foncier comporte un taux (généralement) unique qui s'appliquerait bêtement à une valeur proche de la réalité (ça, c'est plus rare). Payer un impôt sur la consommation en acquittant la somme réclamée par une caissière n'est pas plus compliqué certes, même si plusieurs impôts et taxes s'additionnent : le total figure sur le ticket de caisse avec parfois le détail des taux et sous-totaux pour chacune de ces taxes (comme nos coupons de caisse qui indiquent les taux et les montants de la TPS et de la TVQ) . Mais il en est autrement lorsque, par exemple, le consommateur américain (ou québécois, d'ailleurs) doit ou devrait vérifier par lui-même, en honnête contribuable, s'il n'y aurait pas un impôt à payer pour un achat en ligne effectué auprès d'un fournisseur du bout du monde ou d'un marchand situé en dehors de la ville, du comté ou de l'État : l'honnête contribuable devrait se demander quel impôt il devrait payer à quel gouvernement, à quel taux; cette question des achats hors territoire se pose souvent et nous y reviendrons – c'est assurément une limite aux impôts locaux sur la consommation.

Argument décisif et imparable, l'impôt foncier l'est : (pratiquement) imparable.

Un bien immobilier (bâtisse ou terrain) ne peut pas être dissimulé comme peuvent l'être des revenus ou des achats qui parfois ne laissent que peu de traces, surtout si les transactions se règlent virtuellement, ou avec des crypto-monnaies, ou encore, de façon plus classique mais tout aussi efficace, avec de l'argent comptant, sans caisse enregistreuse ni reçu²⁶². Il est vrai que l'impôt foncier peut paraître intrusif. En effet, pour bien jauger la valeur d'une bâtisse, ►

► des comptables, complices, des gens qui, on le sait, entendent (parfois) à rire, devant qui Gauthier, lui-même comptable patenté et *stand-up comic* naturel, racontait avec force détails les difficultés ahurissantes qu'il avait chaque année à compléter sa propre déclaration d'impôt sur le revenu, parole de comptable.

²⁶² Ce sont toujours de petits commerces où l'on transige directement avec le patron, ou encore des entreprises où ce patron a une confiance absolue envers ses employés, qui seront souvent ses enfants; s'il se méfie d'eux et s'il instaure des contrôles, le fisc aura tôt fait d'y mettre son nez. S'il n'y a pas de mécanismes de contrôle interne, cela demeurera fermé comme une huître et ce sera très compliqué de réaliser un véritable contrôle de ce qui se passe dans une entreprise. Sur la difficulté d'établir l'assiette dans le cas des pourboires versés en monnaie, en dehors de tout calcul enregistré : Hamel, Pierre J. (1985). « Le contrôle fiscal : qui est-ce qui contrôle ? », in Claude Bariteau, Michel de Sève, Danielle Laberge et André Turmel (dir.), *Le contrôle social en pièces détachées*, Actes du colloque 1984 de l'ACSALF, coll. « Les cahiers de l'ACFAS », n° 30, Montréal : ACFAS, 263 p., pp. 113-125.

http://classiques.ugac.ca/contemporains/hamel_pierre/Contrôle_fiscal_qui_contrôle/Contrôle_fiscal_qui_contrôle_texte.html

► idéalement, il faut pouvoir visiter l'intérieur; c'est d'ailleurs pour éviter d'avoir à entrer sur une propriété que certains impôts étaient assis sur des éléments visibles de la rue (impôt sur les portes et fenêtres, ou sur les cheminées). Le recours à des drones permet désormais de contourner certains des obstacles qui se dressent sur la route de l'évaluateur en dévoilant ce que des propriétaires humbles, modestes et trop discrets préféraient garder pour eux, comme le secret d'une nouvelle piscine ou d'un agrandissement. Pareil pour les images étonnamment précises que fournissent nos amis les satellites : impossible désormais de dissimuler une nouvelle construction. Moins techno, l'évaluateur peut également exploiter le registre des demandes de permis pour effectuer des travaux sur les propriétés et se faire une tête approximative sur ce qui a été entrepris, pour ensuite faire un pari informé / émettre une hypothèse fondée sur des indices visuels au sujet des valeurs qui en ont résulté; il est bien entendu toujours possible de faire des travaux en douce, en catimini, sans demander de permis, mais il y a des limites à ce qu'on peut faire en cachette : nul n'est à l'abri d'un drone, d'un satellite ou de la dénonciation d'un jaloux (c'est plus fréquent qu'on ne le croit). Mais, même sans visiter annuellement chacune des propriétés, il est tout à fait possible de se faire une (bonne) idée de la valeur de chacune des propriétés, en se basant sur les transactions récentes dont auraient fait l'objet des propriétés relativement similaires ou du moins comparables du voisinage.

L'impôt foncier est difficilement fraudable : l'évitement et l'évasion sont limités.

L'évitement fiscal consiste à jouer à la limite du légal pour éviter de payer, mais en demeurant dans les clous, en respectant la lettre de ce que prévoit le code des impôts. L'évasion, c'est de transgresser les règles par toutes sortes de subterfuges (paradis fiscaux ou autres).

L'évitement résulte de ces jeux de virtuoses créatifs (de véritables artistes) qui ont recours à des diverses mesures légales et autres échappatoires (interprétations limites des textes) pour restreindre, voire éluder l'impôt complètement. Une des grandes causes des dernières années au Québec, consistaient à plaider la légitimité du retrait des équipements lourds et immobiliers de la valeur foncière de l'immeuble et cela concernait surtout les équipements anti-pollution. Ce qui a été retenu (par les tribunaux), c'est que si un élément d'actif, une machine, un dispositif, un filtre par exemple, peut être retiré de l'immeuble et être vendu à part, la valeur de ce bidule n'a pas à être incluse dans la valeur de l'immeuble. Si ça se dévisse, ça ne fait pas partie de l'immeuble.

Les possibilités d'évitement sont assurément pour le moins réduites. Il demeure certes possible

de jouer sur la catégorisation de la propriété, en déclarant sa résidence comme presbytère, exempt d'impôt foncier, en se présentant comme rabbin ou ministre du culte d'une « vraie » religion, reconnue traditionnellement comme telle, quitte à ce que ce soit une religion inventée pour la cause; la municipalité ou le gouvernement pourront contester la légitimité de la démarche et cela finira devant un juge : ça se plaide et on peut gagner²⁶³.

Si pareil stratagème limite frauduleux est possible au Québec, on peut être certain qu'il prospère chez nos voisins du sud où le pluralisme religieux est en lui-même érigé en religion, si j'ose écrire et où la création de sectes est une activité commerciale fréquente et somme toute banale. En dépit de cela, l'évitement demeure somme toute (probablement) relativement limité.

L'évasion fiscale est encore plus rare. C'est encore plus clair lorsqu'on constate à quel point il est simple pour un particulier de minimiser son impôt sur le revenu s'il est entrepreneur, artisan, travailleur autonome, « indépendant »²⁶⁴; bien sûr, son comptable lui aura conseillé de se verser tout de même un petit salaire, ne serait-ce que pour ne pas laisser sur la table les petits avantages fiscaux qui ne sont accessibles qu'aux salariés. De la même façon qu'on peut manger ses trois repas par jour aux frais de son entreprise, un entrepreneur pourra habiter à l'œil, sans payer quoi que ce soit personnellement, un logement formellement possédé par une entreprise qui, elle, paiera l'impôt foncier (et l'impôt foncier sera donc bel et bien payé). Cela devient un problème d'impôt sur le revenu parce que notre ami fortuné bénéficie d'un avantage tangible qui devrait probablement être imposable, à moins que la maison ne constitue un actif réellement mobilisé pour augmenter les revenus de l'entreprise, ►

²⁶³ DHC Avocat. (2016). « Les sectes religieuses et les exemptions de taxes foncières: quand la bonne foi se perd! », *URBA* (le magazine de l'Union des municipalités du Québec), vol.36, n° 5 (janvier), <https://dhcavocats.ca/les-sectes-religieuses-et-les-exemptions-de-taxes-foncières-quand-la-bonne-foi-se-perd/> Voir aussi Grenon, Luc. (2012). « L'avancement de la religion comme fin de bienfaisance : une question de foi ou de rationalité? », dans V. Fortier et S. Lebel-Grenier (dir.), *Les sentiments et le droit*, Rencontres juridiques Montpellier Sherbrooke, juin 2011, Sherbrooke : Éditions Revue de droit de l'Université de Sherbrooke, 2012, pp. 257-299. <https://carleton.ca/profbrouard/wp-content/uploads/articleGrenon2014RDUSanalysebeneficespublicsorganisationsreligieuses.pdf>

²⁶⁴ Jacques Parizeau, qui a été premier ministre, avait déclaré alors qu'il était pourtant ministre des Finances en exercice, « l'entreprise québécoise qui paye de l'impôt « devrait changer de comptable ». » Gagné, Jean-Simon. (2015) « La seconde vie de Jacques Parizeau », 3 juin, *Le Soleil*, <https://www.lesoleil.com/2015/06/03/la-seconde-vie-de-jacques-parizeau-70c586e32237a25f59téséta8532b89c52a49>

► par exemple en y organisant régulièrement des réunions de travail, des repas « d'affaires », des cocktails dînatoires et des réceptions, le tout en coordination avec la stratégie de relations publiques de son entreprise ²⁶⁵, auquel cas le tout (ou une partie) est déductible.

L'impôt foncier est facilement administrable. Il suffit de multiplier la valeur de la propriété telle que portée au rôle par le taux voté par le conseil et voilà, sans exemptions ni calcul compliqué. C'est tout aussi simple pour le recouvrement. Si le contribuable n'obtempère dans les délais, les municipalités peuvent se payer en saisissant les propriétés, mais, règle générale, l'annonce de la mise aux enchères est suffisante pour inciter les propriétaires indécis à procéder au paiement de ce qui est dû : à Montréal, la publication annuelle dans les pages du *Devoir* de la liste des propriétés mises aux enchères pour taxes impayées provoque une ruée des contribuables qui avait oublié de payer à temps²⁶⁶ et c'est sensiblement le même scénario pour tous les impôts fonciers de cette planète-ci.

L'impôt foncier est relativement bien associé à la capacité de payer, du moins en moyenne, car la valeur de la résidence est généralement en rapport avec le revenu tout au long de la vie active. En général, on habite une maison qu'on a les moyens de se payer, que ce soit comme locataire ou comme propriétaire; on a vu que l'impôt foncier constitue une ponction plutôt proportionnelle par rapport au revenu. Cela est cependant moins vrai à la retraite lorsque le revenu se réduit pendant que la valeur de la propriété peut continuer à augmenter : un écart peut se creuser de sorte qu'on voit souvent des retraités qui peinent à assumer l'impôt foncier sur une résidence (qu'ils ont fini de payer et) dont la valeur a considérablement augmenté, en tout cas davantage que la moyenne.

L'impôt foncier est moins justement lié à la capacité de payer aux deux extrêmes du spectre des revenus, dans le cas des plus pauvres comme dans celui des plus riches; il n'en demeure pas moins l'un des très rares impôts à être ne serait-ce qu'un peu payé par les riches, ►

²⁶⁵ Un peu comme certains pouvaient (et peuvent encore, très légitimement) « passer en dépenses de bureau » les frais d'un luxueux bateau de plaisance, un yacht comme le *Touch* de Tony Accurso (référence à la commission Charbonneau), parce que ce sont des dépenses engagées dans le but de générer de nouveaux revenus. : il n'y avait rien d'illégal avec ce *Touch*.

²⁶⁶ Bernard Landry, député, souventes fois ministre et même brièvement premier ministre de 2001 à 2003, avait lui-même dû procéder rapidement en à une « mise en règle » après avoir vu dans *Le Devoir* l'adresse de son appartement du Vieux-Montréal, ce qui lui avait fait réaliser son oubli (ou sa négligence).

► étant donné qu'il n'y a aucune échappatoire efficace.

L'impôt foncier est relativement peu sensible à la conjoncture économique – un avantage qui se transforme parfois en inconvénient (et inversement).

L'impôt à payer est le produit du taux d'impôt appliqué à la valeur de la propriété. Lorsque la valeur de la propriété augmente et que le taux demeure inchangé, le montant de l'impôt à payer augmente proportionnellement; les autorités ont alors beau jeu de prétendre que l'impôt n'a pas été haussé puisque le taux de l'impôt est demeuré le même, mais cela ne trompe guère grand monde, du moins pas très longtemps; quantité d'auteurs carburent néanmoins sur ce phénomène banal en montrant que de nombreux contribuables sont alors victimes d'une illusion fiscale²⁶⁷. Et cette illusion fiscale figure parmi les inconvénients d'un impôt qui n'est alors pas toujours aussi transparent qu'il ne pourrait l'être. Il est certainement tentant pour une administration de diminuer le taux pas suffisamment pour annuler l'effet de l'augmentation des valeurs foncières : on peut alors mettre de l'avant une baisse du taux tout en encaissant une hausse des recettes fiscales.

L'impôt foncier est pourtant assez transparent et même bêtement brutal : on voit facilement, sur un seul « compte de taxes », le total annuel de l'impôt foncier municipal (souvent payable en plus d'un versement, mais tout de même) et, à Montréal du moins, sur un autre compte, le total de l'impôt foncier scolaire (payables en un ou plusieurs versements).

Aux États-Unis, il arrive fréquemment que les impôts fonciers de tous les gouvernements locaux concernés soient regroupés sur un seul compte, établi par un de ces gouvernements qui se charge de l'encaissement et de la distribution de leur dû à chacun de ses homologues; au Québec, en milieu rural, certaines commissions scolaires se chargeaient, contre rémunération, de piloter les opérations d'évaluation foncière, de facturation et de perception des impôts fonciers municipaux; j'ignore si les centres de services scolaires ont maintenu ces pratiques.

L'impôt foncier est un impôt direct pour les propriétaires – ce sont eux qui portent le fardeau de l'impôt qu'ils paient eux-mêmes; il est visible et transparent pour les propriétaires ►

²⁶⁷ Lorsque le taux cache les totaux aux yeux des tatas. Ross, Justin M. et Siân Mughan. (2018). « The Effect of Fiscal Illusion on Public Sector Financial Management: Evidence from Local Government Property Assessment », *Public Finance Review*, Vol. 46, n° 4 (juillet), pp. 635-664.
<https://doi-org.erable.inrs.ca:2048/10.1177/1091142116676360>

► et il pèse lourd, apparemment du moins. Pourtant, habituellement, du moins pour les adultes qui travaillent, il en coûte beaucoup plus cher pour l'impôt sur le revenu ou pour les impôts sur la consommation; mais ces derniers sont payés petit à petit, au fil des achats, pendant que l'impôt sur le revenu est retenu (au moins partiellement) à la source pour les salariés et pour plusieurs autres types de revenus. Rares sont les contribuables consommateurs qui connaissent ne serait-ce qu'approximativement le total annuel des impôts sur la consommation, qui est généralement plus élevé que le montant d'impôt foncier. De même, rares sont ceux qui ont une idée très nette de leur facture annuelle au chapitre de l'impôt sur le revenu, dont le total est lui aussi pas mal plus élevé que le total des impôts fonciers, du moins pour ceux qui travaillent; en effet, bon nombre de contribuables paient quelqu'un pour produire leur déclaration de revenus et ils ne voient donc pas les totaux, en se souciant le cas échéant des montants à payer ou surtout, du montant payé en trop et qui leur sera remboursé, ce qui est le scénario le plus courant pour les salariés.

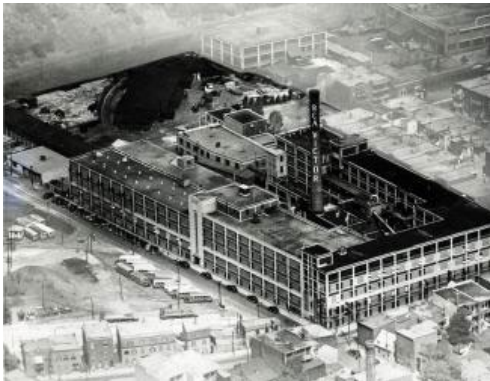
Direct pour les propriétaires, mais pas pour les locataires; dans les faits, ces derniers paient pratiquement le « même impôt » mais indirectement : la part de l'impôt foncier attribuable au logement occupé par le locataire est payée par le propriétaire puis incorporée au loyer et cette part d'impôt finit habituellement par être complètement occultée. Une fois par année, dans les premiers jours de janvier, le propriétaire-bailleur est tenu de remettre à chaque locataire un formulaire sur lequel on aura inscrit la part des impôts fonciers payés par le propriétaire spécifiquement pour le logement loué; mais cette information ne s'imprime que rarement dans la mémoire, d'autant moins que le locataire n'a pas déboursé lui-même cette somme et le tout disparaît aussitôt dans le dossier qui sera remis à la personne qui produira la déclaration d'impôt (pour le calcul de la composante relative au logement du crédit d'impôt pour solidarité²⁶⁸).

²⁶⁸ Composante relative au logement du crédit d'impôt pour solidarité,

<https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/credit-dimpot-pour-solidarite/composantes-du-credit-dimpot-pour-solidarite/composante-relative-au-logement/>

9.8 Délocalisation, dématérialisation et impôt foncier

Voici qu'en ces temps de dématérialisation, l'impôt foncier serait désormais dépassé, obsolète. Certes les individus ont encore besoin d'un toit, mais la possibilité de travailler à distance pourrait conduire à un relatif abandon du centre des agglomérations pour privilégier des sites plus enchanteurs, paradisiaques, plus excentrés et moins chers. Cependant, d'une part, comme on le voit en cet été 2025, certains grands employeurs battent le rappel des troupes et les appellent à un retour au bureau au moins quatre jours par semaine pendant que d'autres, il est vrai, persistent, comme nos gouvernements, persistent à laisser davantage libre cours au télétravail; d'autre part, les données des dernières années montrent un regain de la construction résidentielle au centre et laissent croire à une bonne stabilité de l'assiette foncière résidentielle au Québec tout au moins, ce qui n'est pas le cas de nombreuses anciennes villes américaines; le foncier résidentiel se porte bien également en banlieue, où l'on connaît le phénomène des « *monster homes* » comme on dit en Amérique ou des « *manors* » britanniques. Bref, en Amérique du Nord, dans son ensemble, le résidentiel ne semble pas avoir vraiment pâti de la pandémie et de ses suites : le foncier résidentiel paraît vigoureux en banlieue et parfois même au centre des agglomérations – d'ailleurs, les prix continuent de grimper. Là où c'est la débandade pour le résidentiel, à Détroit et ailleurs, ce n'est pas nouveau et cela ne date pas



de la pandémie : ça remonte à la vague de désindustrialisation survenue depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

L'industrie, elle, a déserté le centre des agglomérations depuis longtemps pour la périphérie et, bien plus, elle a en bonne partie quitté les pays autrefois dits industrialisés pour s'établir en lointaine périphérie, là où les normes environnementales et sociales sont plus « légères », là où les syndicalistes risquent quotidiennement la prison (ou leur vie, carrément). L'industrie qui demeure sous nos cieux nécessite une logistique différente de ce qu'on connaissait : on n'est plus à l'ère des manufactures qui s'empilaient sur plusieurs étages (comme l'usine RCA Victor à Saint-Henri la première ci-contre) ou l'usine Northern Electric à Pointe-Saint-Charles devenu Nordelec.



Les installations de la brasserie Molson jusqu'en 2021 ci-haut et depuis, ci-dessous. Autrefois, les manufactures se développaient en hauteur, en ajoutant des étages. Désormais, on veut des usines de plain-pied; on tient moins souvent à être en bordure d'un cours d'eau ou d'une voie ferrée et on recherche davantage une bretelle d'autoroute.

En périphérie de Montréal, le foncier industriel serait même en forte demande, « sous tension ».



²⁶⁹ Dubuc, André et Martin Chamberland. (2022) « Visite de l'usine à Longueuil, Le nouveau brassin de Molson Coors », *La Presse*, 13 octobre. <https://www.lapresse.ca/affaires/entreprises/2022-10-13/visite-de-l-usine-a-longueuil/le-nouveau-brassin-de-molson-coors.php>

Historiquement, les entreprises industrielles tiraient profit du « pouvoir » des chutes d'eau et elles s'installaient sur les rives de rivières susceptibles d'être harnachées, « barragées ». Les anciens centres industriels se sont (en partie) reconvertis. Entre démolitions et friches, quelques-unes des anciennes usines abritent des bureaux et des logements. La reconversion avait été spectaculaire – mais aussi brève que spectaculaire – dans le cas de la ville de Lowell, Massachusetts, fondée précisément là où le fleuve Merrimack offrait la possibilité d'entraîner les divers moulins utiles à l'industrie textile. Ville de naissance de Jack Kérouac, Lowell fut, pendant un certain temps (avec Fall River au Rhode Island), l'une des plus importantes concentrations de « Canadiens ». Après l'effondrement du textile comme un peu partout pratiquement au même moment (à quelques dizaines d'années près) dans tous les pays « industrialisés », les majestueuses usines de Lowell étaient devenues silencieuses.

Tableau 10 Évolution démographique de la ville de Lowell, au Massachusetts

1830	6 474	1910	106 294
1840	20 796	1920	112 759
1870	40 928	1930	100 234
1890	77 796	1960	92 107
1900	94 969	1970	94 239

Source : Wikipédia [https://fr.wikipedia.org/wiki/Lowell_\(Massachusetts\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Lowell_(Massachusetts))

Puis, de la fin des années 1960 jusqu'aux années 1980, les usines désertes ont accueilli les ateliers de la firme Wang, qui produisait de fantastiques machines dédiées uniquement (mais



très efficacement) au traitement de texte; ces usines ont même été l'exemple emblématique de recyclage réussi d'un centre industriel du XIX^e siècle, revenu subitement à la vie par la magie de nouvelles technologies, du moins jusqu'à ce que l'arrivée

de technologies plus nouvelles encore, celles des micro-ordinateurs, beaucoup plus polyvalents, qui allaient rendre subitement désuètes les merveilleuses Wang.

Dans le foncier industriel, les cartes sont donc fréquemment redistribuées.



Lowell, Massachusetts

La demande pour les espaces de bureaux n'est plus ce qu'elle était, elle non plus.

D'une part, le personnel de bureau de nombreuses entreprises a fondu rapidement :

la bureautique a décimé les régiments qui travaillaient dans d'immenses ateliers de cols blancs

(dont les effectifs étaient aussi féminins que les ateliers de cols bleus étaient masculins),

ces personnes qui tapaient à la machine, pour ensuite classer ce papier, l'archiver, ou le donner

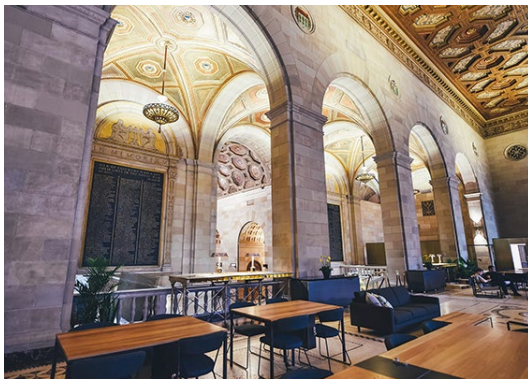
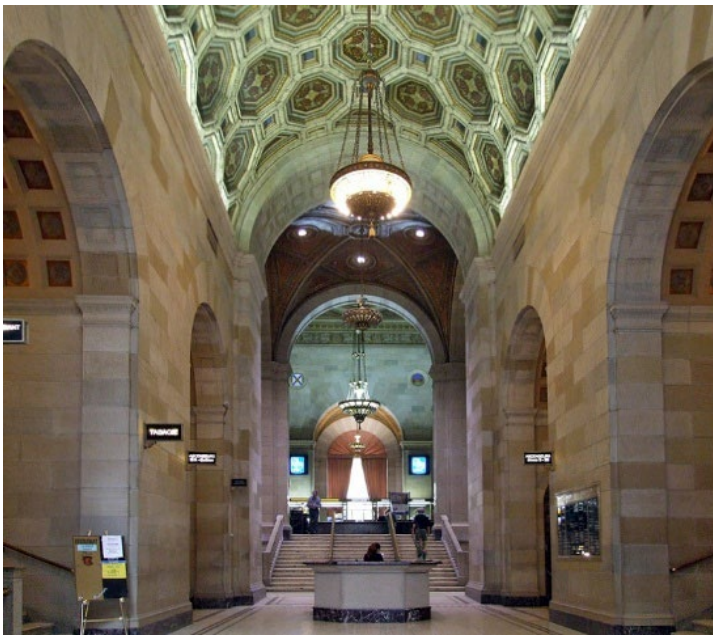
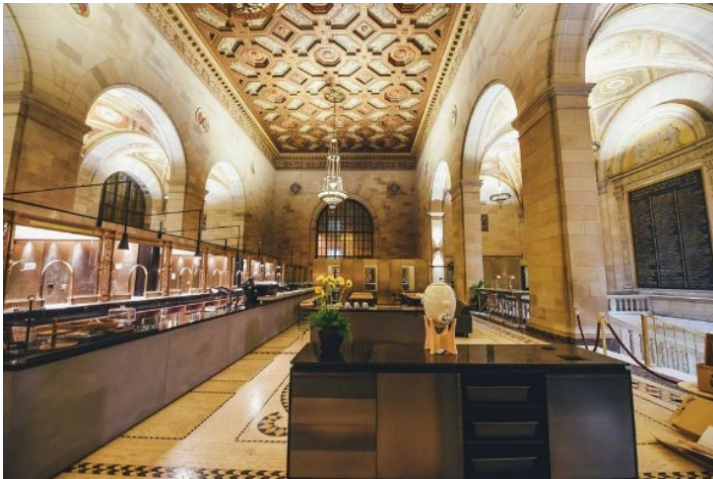
à d'autres, chargées d'expédier le courrier, ou de le recevoir; les besoins et les effectifs

diminuent inexorablement depuis 40 ans. D'autre part, on voit ressurgir constamment

des revendications individuelles pour davantage de latitude, de souplesse, pour du travail

à la maison qui facilite la conciliation travail-famille. Déjà, bon nombre d'entreprises n'octroyaient

plus un espace de bureau spécifiquement réservé à chaque employé, ➔



► notamment à celles et ceux qui travaillent « sur la route ». Et c'était sans compter la pandémie. Tout cela fait que le total des mètres carrés de bureau nécessaires diminue. C'est encore différent (et pire) pour le commerce : c'est l'hécatombe dans les centres-villes, sous l'effet combiné, depuis quelques années déjà, de la concurrence des centres commerciaux périphériques, auxquels on accède en voiture en pouvant se garer plus facilement qu'au centre-ville, de la pandémie qui a réduit le nombre de personnes qui viennent au centre chaque jour, mais aussi, sous l'effet du commerce en ligne. Ce qui est plus pernicieux encore, c'est que certaines activités se sont presque complètement dématérialisées : l'achat de musique ne passe presque plus par la visite chez un disquaire, pas plus en

banlieue qu'au centre-ville, de la même manière que l'obtention de services bancaires (ci-contre) ne nécessite plus de faire la file en succursale. La plupart des transactions se font désormais sans utiliser le moindre billet de banque et certaines banques en viennent même à abolir les services « au comptoir »²⁷⁰ ; finis ces « temples ►

²⁷⁰ La Presse canadienne. (2019). « Fin des services au comptoir à la Laurentienne, dont le visage changera », *info src*, 19 juillet. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1230043/banque-institution-transactions-succursales-guichets-finances->

► de la finance », ces cathédrales majestueuses des centres-villes (en photo ci-dessus, l'ancien somptueux siège social montréalais de la Royal Bank, rue Saint-Jacques à Montréal, qui est devenu un café); fini le temps où les puissants de ce monde se déplaçaient dans ces succursales bancaires pour brasser des affaires, où l'étalage d'une richesse assumée mais surtout de bon goût semblait fournir la garantie de la solidité des assises financières de l'entreprise, de ces toutes puissantes banques qui auraient pourtant toutes fait faillite lamentablement en 2008 (avec la crise des *subprime* – les papiers commerciaux liés à des actifs –, ce scandale de prêts hypothécaires à haut risque), n'eut été de l'aide massive que les gouvernements occidentaux ont apportée au secteur bancaire.

D'anciennes succursales de banque ou de caisse populaire sont devenues des épiceries, des salons funéraires, des spas, des garderies, des bureaux, des logements... Industrie, bureaux, commerces, banques, les cartes sont redistribuées là aussi, mais on a tout de même l'impression qu'il y a une diminution nette de l'espace occupé, surtout pour le commerce et les services.

Encore plus fréquemment incomplet à partir d'ici XXX

9.9 Évolution des comptes de taxes et révolte des contribuables

XXX section largement incomplète

On a bridé l'impôt foncier en ce sens que des référendums sont venus plafonner qui le taux de l'impôt, qui son évolution, qui le rythme de croissance de l'évaluation foncière (telle que portée au rôle). Peu importe la technique, l'objectif était toujours de limiter la progression du compte d'impôts fonciers (on parle souvent de TEL pour *Tax and Expenditure Limitation*)²⁷¹;

C'est cette limitation (réussie) de l'impôt foncier qui a poussé les gouvernements locaux à explorer toutes les stratégies possibles et imaginables pour compenser les revenus perdus en recourant à de nouveaux impôts et tarifs, que nous explorerons plus loin.

Pour l'instant, notons que les efforts de diversification des revenus municipaux ne s'expliquent pas par une désaffection des autorités municipales vis-à-vis de l'impôt foncier, qui demeure le premier choix; c'est bien faute de ne pouvoir recourir autant que nécessaire à l'impôt foncier que les gouvernements locaux américains ont dû développer d'autres sources de revenus²⁷².

²⁷¹ L'exemple le plus connu demeure celui de la Proposition 13, en Californie, adoptée en 1978.

²⁷² Ross, Justin, Wenli Yan et Craig Johnson. (2015). « The Public Financing of America's Largest Cities: a study of city financial records in the wake of the Great Recession », *Journal of Regional Science*, « Special Issue: Local Consequences of Global Production Processes », Vol. 55, n° 1 (Janvier), pp. 113–138, DOI: 10.1111/jors.12117 <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/jors.12117/full>

Sun, Rui. (2014). « Reevaluating the Effect of Tax and Expenditure Limitations : An Instrumental Variable Approach », *Public Finance Review*, Vol. 42, n° 1, pp. 92-116. doi: 10.1177/1091142112459210 <http://pfr.sagepub.com/content/42/1/92.full.pdf+html> ;

Glyn, Noah et Scott Drenkard. (2013). « Prop 13 in California, 35 Years Later », *The Tax Policy Blog*, Wash. D.C.: Tax Foundation. <http://taxfoundation.org/blog/prop-13-california-35-years-later>

Carroll, Deborah A. (2011). « Are Diversified Revenues More Regressive? State and Local Governments in the U.S », 71st International Atlantic Economic Conference. https://www.researchgate.net/publication/267519932_Are_Diversified_Revenues_More_Regressive_State_and_Local_Governments_in_the_U.S

McCubbins, Colin H. et Mathew D. McCubbins. (2010). « Proposition 13 and the California Fiscal Shell Game », *California Journal of Politics and Policy*, vol. 2 n° 2, notamment p.19. ►

L'objectif était et est toujours de faire en sorte que si, par le plus grand de tous les malheurs possibles et imaginables, les sociaux-démocrates revenaient un jour au pouvoir, ils n'auraient alors d'autre choix, face à des ressources réduites, que de sabrer eux-mêmes les dépenses publiques, à défaut d'avoir les appuis politiques suffisants pour hausser à nouveau les impôts²⁷³. Soit dit en passant, dans cette perspective, le recours aux partenariats public-privé (PPP) est tout à fait cohérent avec cette volonté affichée d'empêcher le retour de l'État-providence : un PPP engage à long terme le gouvernement au pouvoir, mais aussi tous ceux qui lui succéderont tout au long de la longue durée du contrat, peu importe leur orientation politique – c'est l'effet cliquet, qui empêche tout retour en arrière.

Inspirée par l'École de Chicago, dont Milton Friedman (qui avait formé les *Chicago Boys*, conseillers de Pinochet) et les théoriciens conservateurs de l'École autrichienne, dont Friedrich Hayek²⁷⁴, concoctée et mise au point par des *think tank* « libéraux », la révolution conservatrice est davantage une contre-révolution, une entreprise de restauration de l'ordre ancien plutôt qu'une véritable révolution.

► DOI: 10.2202/1944-4370.1082, 27p., http://scholarship.law.duke.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=5988&context=faculty_scholarship.

²⁷³ On reconnaîtra, au passage, que cela semblait être exactement le sens de la politique appliquée par le gouvernement conservateur canadien de Stephen Harper, quand on songe notamment aux deux baisses successives de la taxe sur les produits et services (TPS). C'était également l'orientation du gouvernement conservateur-libéral de Jean Charest. Ainsi, faute d'avoir profité de ces diminutions de taxe pour augmenter du même montant la taxe de vente du Québec (TVQ), le gouvernement Charest s'était lui-même placé dans une position précaire : ils avaient désormais beau jeu de présenter la situation des finances publiques comme intenable, en nous disant qu'il n'a d'autre choix que de sabrer les dépenses ou de hausser les tarifs de certains services publics.

²⁷⁴ Il n'est pas inutile de rappeler que ce dernier est le maître à penser que se reconnaissent très explicitement de nombreux conservateurs bien de chez-nous -- pensons à Maxime Bernier comme en témoignent, entre autres, trois textes qui étaient affichés sur son blog qui a depuis disparu (et je ne les ai pas conservés, honte sur moi); c'était dans la section « archives », sous la catégorie « Philosophie politique », tous trois datés de 2009 : Liberté et responsabilité: deux concepts fondamentaux », 21 août, où il citait Friedrich Hayek « La croissance de l'État au 20^e siècle et l'importance de débattre des idées », 31 juillet, où il reprenait une conférence prononcée le 3 décembre 2005 et où il citait James Buchanan, chef de file de la théorie des choix publics, Milton Friedman et surtout Friedrich Hayek; « De gauche ou de droite? », 20 juillet, Pensons donc à Maxime Bernier mais aussi à plusieurs de ses amis de l'Institut économique de Montréal (IEDM).

En réalité, l'État-providence n'est que très récent dans l'histoire de l'humanité et l'omniprésence du privé avait presque toujours été la règle, jusqu'à avant-hier : ce qui est nouveau et révolutionnaire, c'est l'action publique en santé et en protection sociale!

9.10 Hypothèque inversée

XXX incomplet

En vérité, une forme d'hypothèque inversée est l'une des rares solutions au réel problème de nos retraités à petit revenu qui deviennent subitement beaucoup trop riches pour leurs moyens. Mais les retraités n'en veulent habituellement rien savoir; j'ai souvent entendu répéter : « Notre maison est payée et il est hors de question de la ré-hypothéquer. »²⁷⁵. Dommage puisque le report du paiement d'une partie des taxes est pratiquement la seule solution à leurs problèmes réels qui demeure juste et équitable pour les autres contribuables. Parce que sans report, c'est forcément un transfert où tous les contribuables vont se cotiser pour alléger la (véritable) souffrance de nos retraités serrés. L'exemple du plafonnement des taxes foncières en Nouvelle-Écosse est à cet égard éclairant : le plafonnement avantage les vieux, pas les pauvres.

²⁷⁵ « Le report du paiement d'une partie des taxes au moment de la revente. Pour la plupart des spécialistes, c'est la moins mauvaise des solutions. C'est le principe de l'hypothèque inversée. Or, les propriétaires ne veulent rien savoir de cette solution qui grugerait tranquillement la valeur de leur maison. On peut comprendre que les retraités ne veulent pas recommencer à s'endetter.

Mais on ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre. Cette valeur de revente qui serait grugée par le report de taxes, les propriétaires ne l'auraient jamais eue si leur maison ne s'était pas tant appréciée, n'est-ce pas? Non, le report de taxes n'est pas la solution dont les propriétaires rêvent. Mais c'est une option réaliste, faisable et équitable. Ça vaut certainement mieux que le statu quo qui persiste depuis 10 ans et qui étouffe les propriétaires les plus démunis ».

Grammond, Stéphanie. (2013). « Misère! Ma maison vaut plus cher », *La Presse*, 12 septembre.
<http://affaires.lapresse.ca/opinions/chroniques/stephanie-grammond/201309/12/01-4688486-misere-maison-vaut-plus-cher.php>

10. Sections largement incomplètes

Les impôts sur la consommation

Matériaux en vrac.

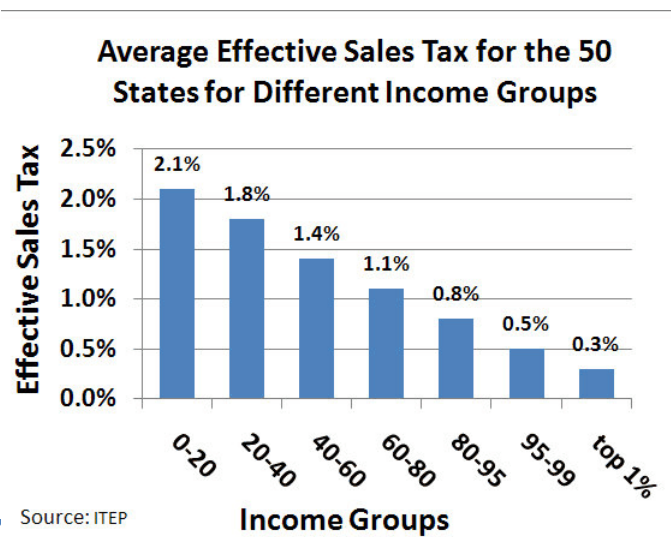
Les impôts sur la consommation ont les défauts de leurs qualités :
sensibilité aux fluctuations économiques et fragilité aux ralentissements.

évasion, contrôle difficile, vente en ligne (internet)

Les gouvernements locaux peuvent lever un impôt sur la consommation dans 38 des 50 États américains²⁷⁶; généralement, la ville ou le comté demande à l'État d'ajouter un taux local au taux de l'impôt levé sur l'ensemble de l'État et c'est donc ce dernier qui administre cet impôt.

Bien qu'il n'y ait pas d'impôt d'État sur la consommation en l'Alaska ou au Montana, ces deux États font néanmoins partie de ces 38 États où les gouvernements locaux peuvent lever un impôt local sur la consommation.

Tableau 11 Poids moyen de l'impôt sur la consommation par rapport au revenu,



États-Unis, 200X

²⁷⁶ Drenkard, Scott et Jared Walczak. (2015). « State and Local Sales Tax Rates in 2015 », série *Fiscal Fact* n° 461, Washington, D.C.: Tax Foundation. <http://taxfoundation.org/article/state-and-local-sales-tax-rates-2015>

The average effective sales tax for different income groups of the combined 50 States (2007). The effective tax shown is calculated using a microsimulation model based on the 1990 Public Use Microdata Sample of census records and statistical data from the Internal Revenue Service for undisclosed years.^[4]

Carl Davis, Kelly Davis, Matthew Gardner, Robert S. McIntyre, Jeff McLynch, Alla Sapozhnikova, *Who Pays? A Distributional Analysis of the Tax Systems in All 50 States*, , Third Edition, November 2009, vi et 124 p.

<https://itep.sfo2.digitaloceanspaces.com/whopays3.pdf>

Davis, Carl, Kelly Davis, Matthew Gardner, Harley Heimovitz, Sebastian Johnson, Robert S. McIntyre, Richard Phillips, Alla Sapozhnikova et Meg Wiehe. (2015). *Who Pays? A Distributional Analysis of the Tax Systems in All 50 States*, 5^e édition, Washington. D.C.: The Institute on Taxation & Economic Policy (ITEP), iv et 135 p.

https://en.wikipedia.org/wiki/Sales_taxes_in_the_United_States

On peut soupçonner que la légendaire inventivité californienne peut également trouver à se déployer du côté obscur de la Force pour échafauder des stratagèmes visant à « optimiser » (c.-à-d. réduire) l'impôt à payer. Je ne dis pas que les Californiens sont fraudeurs, mais je pense, tout simplement, qu'ils ne doivent pas (tous) faire exprès pour payer le maximum de taxes possible, comme partout ailleurs dans le monde; mais comme, en plus, ils ont la réputation d'être particulièrement créatifs... Inversement, on peut imaginer l'ampleur des ressources mises en œuvre pour limiter autant l'évitement (légal, l'optimisation, en jouant sur l'interprétation des textes de loi) que l'évasion (illégale, toutes formes de contrebande internationale comme inter-État comme inter-comté, etc.). Parce qu'avec les achats en ligne de biens livrés par courrier exprès, pire encore, avec l'achat en ligne il devient de plus en plus difficile de faire respecter les lois et règlements de nature fiscale.

States can, and do, require their residents to self-report the sales taxes they owe on those purchases. But requirements of this type are basically **unenforceable**, and sales made over the Internet therefore tend to escape taxation in practice.

In handing down its ruling in Quill, the Court cited the complexity of state and local sales tax systems. The Court argued that with so many states and localities levying applying different tax rates to different tax bases, forcing retailers to figure out the appropriate tax to collect on sales to each jurisdiction would impose an unacceptable administrative burden on these sellers.

Institute on Taxation and Economic Policy (ITEP). (2013). « How Can States Collect Taxes Owed on Internet Sales? », http://itep.org/itep_reports/2011/07/how-can-states-collect-taxes-owed-on-internet-sales.php#.VZLtUkY_Y-0

L'évasion fiscale – la fraude – est un objet d'étude captivant pour les fiscalistes.

En plus d'être un sujet passionnant en soi, elle mérite toute notre attention puisque son étude permet d'imaginer les parades et les moyens pour limiter la fraude. Il est par ailleurs fascinant d'observer le comportement des contribuables qui tentent d'éviter un impôt en respectant la loi, du moins la lettre de la loi, ce qui est l'esquive légale, l'évitement fiscal.

C'est le jeu du gendarme et du voleur,
de la cuirasse (toujours plus résistante) et de la balle (toujours plus perforante),
du coffre-fort et du chalumeau.

L'évasion et l'évitement s'invitent rapidement dans le décor dans le cas des impôts sur la consommation et, encore plus, dans le cas d'impôts locaux.

Il est fréquent que les consommateurs fassent un petit détour pour payer un peu moins cher²⁷⁷ – encore faut-il que cela vaille la peine : tout est là. Les taxes sur l'essence sont plus élevées au Québec que chez les voisins. On sait qu'il faut éviter les effets de seuil en lissant les différences, en atténuant les écarts trop marqués, en abaissant les taxes dans les territoires proches des frontières. Mais les différences sont également possibles d'une ville à l'autre, car il est tout à fait jouable de pratiquer des taux différents. Sans parler des stations-service qui vendent le carburant moins cher sur le territoire des réserves, nous connaissons bien le cas du supplément de taxe sur l'essence lorsqu'elle est vendue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, ce qui n'est pas sans faire grincer des dents. Or, cet exemple montre bien qu'il est tout à fait possible d'établir des impôts soient un peu différents sur un territoire national; il y aura des fuites, c'est certain, mais cela demeure possible.

Mais il peut devenir avantageux pour les consommateurs de faire un grand détour s'ils ont grand espoir est d'économiser beaucoup; c'est pourquoi, aux États-Unis, il est fréquent que les impôts sur la consommation locaux ne s'appliquent pas pour un déboursé supérieur à 500 \$; les meubles ou les automobiles sont souvent exempts de taxe de vente²⁷⁸.

Mehmet Serkan Tosun et Mark Skidmore (2005). *Cross-Border Shopping and the Sales Tax: A Reexamination of Food Purchases in West Virginia* (Working Paper, 05-07).

²⁷⁷ Synvain Dépôt. Les taxes <https://www.facebook.com/synvainrenove/videos/1473337146847583/>

²⁷⁸ Therrien, Jean. (1993). *Gouvernements locaux et taxes de ventes*,
Ville de Montréal, Groupe de travail sur la décentralisation gouvernementale et fiscale, 14 p., p. 7.

<http://www.rri.wvu.edu/pdf/Tosunwp2005-7.pdf>.

Municipalities also sought to increase their sales tax bases through the fiscalization of land-use policy. In many cities, planning became a mad dash to attract automotive dealerships, shopping malls and strip malls by offering favorable tracts of land along main roads. Sales-tax farming has led to the erosion of family owned “Ma and Pa” shops that do not generate nearly the same sales-tax receipts as do department stores and auto malls. Thus the state and local governments are cultivating, planting, and harvesting their own growth in available revenue, just as they rode the bubble in real estate. P.19

While sales taxes and land grabs have received much attention in the literature, a subtler substitute for property taxes has grown in popularity over the past three decades. Charges and fees have become an integral part of the California budgetary landscape, especially in the wake of the Gann limit.p.20

McCubbins, Colin H. et Mathew D. McCubbins. (2010). « Proposition 13 and the California Fiscal Shell Game », *California Journal of Politics and Policy*, vol.2 n°2, 27p., notamment p.19. DOI: 10.2202/1944-4370.1082, http://scholarship.law.duke.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=5988&context=faculty_scholarship.

Les transferts provenant des États et du fédéral

Les emprunts hors taxes Municipal bonds

Les impôts sur le revenu ou sur le salaire

Les impôts forfaitaires

Les diverses formes de tarification

Les revenus tirés d'entreprises paramunicipales (de la fourniture de services publics)

Les sources de revenus de quelques villes et comtés

En somme

Nos municipalités sont confinées à des revenus conçus à une autre époque alors qu'elles sont objectivement confrontées à des responsabilités nouvelles (et jusqu'à récemment inimaginables) qui, littéralement, dépassent leurs moyens (itinérance, logement, immigration, à la fois adaptation et lutte contre les changements climatiques – combat contre les îlots de chaleur et les pluies diluviennes, promotion du transport actif et sobre) : il y a tant et tellement à faire qu'il ne fait pas de doute qu'il faudrait augmenter la voilure.

Bibliographie

Afonso, Whitney B. (2015). « Leviathan or Flypaper: Examining the Fungibility of Earmarked Local Sales Taxes for Transportation », *Public Budgeting & Finance*, vol.35, n°3 (fall), p.1–23. doi: 10.1111/pbaf.12072 <http://onlinelibrary.wiley.com/erable.inrs.ca:2048/doi/10.1111/pbaf.12072/epdf>

Agrawal, David R. (2015). « Local fiscal competition: An application to sales taxation with multiple federations », *Journal of Urban Economics*, doi:10.1016/j.jue.2015.04.001

Alm, James, Robert D. Buschman et David L. Sjoquist. (2011). « Rethinking Local Government Reliance on the Property Tax », *Regional Science and Urban Economics*, vol. 41, n°4, p. 320–331. [doi:10.1016/j.regsciurbeco.2011.03.006](https://doi.org/10.1016/j.regsciurbeco.2011.03.006)

Ardant, Gabriel (1976). *Histoire financière de l'antiquité à nos jours*, Collection Idées (n° 364), Paris : Gallimard.

Arellano, Gustavo (2024). « The dream of East L.A. as its own city rises again — along with doubters », *Los Angeles Times*, 30 avril <https://www.latimes.com/california/story/2024-04-30/east-los-angeles-incorporation-dream>

Arnould, Frédéric. (2022). « Que feriez-vous avec un revenu minimum garanti de 1000 \$ US par mois? », 6 octobre, *SRC info* <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1913557/revenu-minimum-garanti-emploi-economie-pauvrete>

Arnould, Frédéric. (2025). *C'est aussi ça, l'Amérique. Portraits d'un pays polarisé*, préface de John Parisella, Montréal, Québec Amérique, 288 p.

Ashenfelter, Orley et Štěpán Jurajda. (2017). « How Low Are U.S. Wage Rates? A McWage Comparison », Princeton University and CERGE-EI, [https://irs.princeton.edu/sites/irs/files/US_McWages_v3\[1\].pdf](https://irs.princeton.edu/sites/irs/files/US_McWages_v3[1].pdf)

Associated Press. (2019). « Au moins 584 enfants tués à St. Louis depuis 1990 », *La Presse*, 18 octobre, <https://www.lapresse.ca/international/etats-unis/201910/18/01-5246029-au-moins-584-enfants-tues-a-st-louis-depuis-1990.php>

Bégin, Claude, Ogden Ridjanovic, Olivier Normandin Guenette, Emmanuel Lajoie Blouin, Akena Lohamba Okoko et Louis Imbeau. (2016). « Ça que c'tait », *Alaclair Ensemble*. https://www.youtube.com/watch?v=E4ym9r_YraY

Bellefeuille, Roger. (1976). « Service du bien-être: Montréal n'a pas encore gagné », 7 février, *Le Soleil*,

Billings, Stephen B. et Deborah A. Carroll. (2012). « “Debrucing” the Link between Tax and Expenditure Limits and Special District Governments », *Growth and Change*, Vol. 43 N° 2 (June), pp. 273–303

Blais, Pierre. (2005). *Les counties et les special districts aux États-Unis*, Québec : Ministère des Affaires municipales et des régions, 10 pages. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/49383>

Blöchliger, Hansjörg. (2015). « Reforming the Tax on Immovable Property: Taking Care of the Unloved », *OECD Economics Department Working Papers*, No 1205, Paris: OCDE, i et 33 p..
<http://dx.doi.org/10.1787/5js30tw0n7kg-en>

Boulenger, Stéphanie, Jean-Philippe Meloche, Brigitte Milord et François Vaillancourt. (2018). *Adéquation des transferts aux besoins des municipalités. Quelques réflexions sur les enjeux d'équité et d'efficacité*, Montréal : CIRANO, 52 p. <https://www.cirano.qc.ca/files/publications/2018RP-06.pdf>

Brandtner, Christof, Luis Bettencourt, Andrew Stier et Marc G. Berman (2020) « Creatures of the State? Metropolitan Counties Compensated for State Inaction in Initial U.S. Response to Covid-19 Pandemic », Mansueto Institute for Urban Innovation, *Research Paper* N°. 21, 10 août,
<https://ssrn.com/abstract=3670927> or <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.3670927>

Buckley, John W. et Marlene H. Buckley (1974). *The Accounting Profession*, Los Angeles : Melville Pub. 209 p.

Buendía, Edward et Paul Humbert-Fisk. (2015). « Building Suburban Dreams: School District Secession and Mayoral Control in Suburban Utah », *Teachers College Record: The Voice of Scholarship in Education*, Volume 117, Issue 9, Pages: 1 – 48 <https://doi.org/10.1177/016146811511700901>

Bunch, Jaclyn. (2014). « Does Local Autonomy Enhance Representation? The Influence of Home Rule on County Expenditures », *State and Local Government Review*, vol. 46 n° 2 (juin), p. 106-117, doi: 10.1177/0160323X14536589, <http://slg.sagepub.com.erable.inrs.ca:2048/content/46/2/106.full.pdf+html>

Cain Miller, Claire. (2020). « How an Oregon measure for universal preschool could be a national model », *The New York Times*,
<https://www.nytimes.com/2020/11/06/upshot/oregon-universal-preschool-election.html>
<https://inequality.org/article/universal-childcare-portland/>

California Department of Tax and Fee Administration. *Detailed Description of the Sales & Use Tax Rate*, <http://www.boe.ca.gov/news/sp111500att.htm>

Cammenga, Janelle et al. (2019). *Facts & Figures 2019 : How does your state compare?*, Wash. D.C.: Tax Foundation, 60 p.

<https://files.taxfoundation.org/20190715165329/Facts-Figures-2019-How-Does-Your-State-Compare.pdf>

Carroll, Deborah A. (2011). « Are Diversified Revenues More Regressive? State and Local Governments in the U.S », 71st International Atlantic Economic Conference, https://www.researchgate.net/publication/267519932_Are_Diversified_Revenues_More_Regressive_State_and_Local_Governments_in_the_U.S

Carte des cantons du comté de Cook, https://en.wikipedia.org/wiki/Cook_County,_Illinois

Carte des comtés du sud de la Floride, <http://penserappraisals.com/AboutUs.html>

Carte des paroisses de Louisiane <http://www.mapofus.org/louisiana/>

Carte des shires de la région des West Midlands, http://d-maps.com/carte.php?num_car=16318&lang=en

2012 Census of Governments: The Many Layers of American Government
http://www2.census.gov/govs/cog/2012/2012_cog_map.pdf

Chapman, Jere, Elliott Sclar et Raymond G Torto. (1974). *The rich get richer and the rest pay taxes; a Massachusetts tax primer*, Lynn, Massachusetts : Public Finance Project

Chantrill, Christopher. (2025). *US Government Revenue*,
http://www.usgovernmentrevenue.com/year_revenue_2015USbn_16bs1n_301040506061555453#usgs302

Chernick, Howard, Adam Langley et Andrew Reschovsky. (2015). « *Comparing Central City Finances Using Fiscally Standardized Cities* », *Journal of Comparative Policy Analysis: Research and Practice*, Volume 17, n° 4 : « Bringing Governments Back in : Governance and Governing in Comparative Policy Analysis », p. 430-440 DOI : 10.1080/13876988.2015.1043082

Une version préliminaire a déjà été plus facilement accessible: *Comparing Central City Finances Using Fiscally Standardized Cities*, Cambridge, Mass. : Lincoln Institute of Land Policy, Lincoln Institute Product Code: WP14HC2, 16 p. https://www.lincolninst.edu/pubs/dl/2427_1770_Chernick_WP14HC2.pdf

Chernick, Howard et Andrew Reschovsky. (2014). *The Fiscal Health of U.S. Cities*, Cambridge, Mass. : Lincoln Institute of Land Policy, iv et 32 p.
https://www.lincolninst.edu/pubs/dl/2338_1678_Chernick_WP14HC1.pdf

Chernick, Howard, Adam Langley et Andrew Reschovsky. (2012). *Local Finance, the Cities, and the Great Recession*, conférence CIRANO, Montréal.
http://archives.cerium.ca/IMG/pdf/Howard_Chernick_Public_finances_of_U-S-_cities_March_2012.pdf

Chernick, Howard, Adam Langley and Andrew Reschovsky. (2010). *Revenue Diversification and the*

Financing of Large American Central Cities, Cambridge, Mass. : Lincoln Institute of Land Policy, 38 p.
<https://www.jstor.org/stable/resrep18553>

City Manager's Office [ville de Pasadena, Californie]. (2019). « Possible amendments to citywide minimum wage ordinance chapter 5.02 of the Pasadena municipal code », mémé décisionnel versé aux minutes du conseil municipal de Pasadena tenu le 11 février 2019,
http://ww2.cityofpasadena.net/councilagendas/2019%20Agendas/Feb_11_19/agendarecap.asp

Cohen, Daryl T. (2015). « Population Trends in Incorporated Places: 2000 to 2013 », Washington: U.S. Census Bureau, cité in Wyndham-Douds, Kiara. (2023). « Suburbs, Inc.: Exploring Municipal Incorporation as a Mechanism of Racial and Economic Exclusion in Suburban Communities », *RSF: The Russell Sage Foundation Journal of the Social Sciences*, février, vol. 9, n° 2, pp. 226-248; DOI:
<https://doi.org/10.7758/RSF.2023.9.2.10>

Cohen, Maurie J. (2019). « Reforming local public finance to reduce resource consumption: the sustainability case for graduated property taxation », *Sustainability Science*, Vol. 14, N° 2 (mars), p 289–301, <https://doi.org/10.1007/s11625-018-0598-6>

Cohen, Yolande et Michèle Gélinas. (1989). « Les infirmières hygiénistes de la ville de Montréal : du service privé au service civique », *Histoire sociale – Social History*, vol.XXII, no 44 (novembre), p.219-246,
<http://pi.library.yorku.ca/ojs/index.php/hssh/article/viewFile/36920/33550>

Comeaux, Conrad T. (2007 – apparemment). *Louisiana Property Tax Basics*, Lafayette : Lafayette Parish Assessor, ii et 32 p.
<http://www.lafayetteassessor.com/TopicsPDFs/Louisiana%20Property%20Tax%20Basics%20booklet%203.pdf>

Comté des États-Unis, https://fr.wikipedia.org/wiki/Comt%C3%A9_des_%C3%89tats-Unis

Connor, Michan Andrew. (2015). « Race, Republicans, and Real Estate. The 1991 Fulton County Tax Revolt », *Journal of Urban History*, doi: 10.1177/0096144215598963
<http://juh.sagepub.com.erable.inrs.ca:2048/content/early/2015/08/17/0096144215598963.full.pdf+html>

Connor, Michan Andrew. (2013). « “Public Benefits from Public Choice”. Producing Decentralization in Metropolitan Los Angeles, 1954–1973 », *Journal of Urban History*, vol. 39, n° 1, p.79-100
doi: 10.1177/0096144212463544 <http://juh.sagepub.com.erable.inrs.ca:2048/content/39/1/79.full.pdf+html>

Council Tax, https://en.wikipedia.org/wiki/Council_Tax

Conway, Meredith R. (2019). « And you may ask yourself, what is that beautiful house : how tax laws distort behavior through the lens of architecture », *Columbia Journal of Tax Law*, vol.10, n° 2, p.165-197
<https://journals.library.columbia.edu/index.php/taxlaw/article/view/3468>

Côté-Sroka, Estelle. (2024). « Manque d'espace pour le retour au bureau des fonctionnaires », <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2102662/manque-espace-retour-fonctionnaires-ottawa>

Cotnoir, Chloé. (2015). « Le réseau d'aqueduc sera prolongé au secteur Huntingville », *La Tribune*, (18 novembre), http://www.lapresse.ca/la-tribune/sherbrooke/201511/18/01-4922153-le-reseau-daqueduc-sera-prolonge-au-secteur-huntingville.php?utm_categorieinterne=traficdrivers&utm_contenuinterne=cyberpresse_B13b_sherbrooke_378_section_POS1

Croteau, François William. (2025). *Nos villes au front. Repenser la gouvernance pour faire face aux crises*. Coll. Documents, Montréal : Atelier 10, 91 p.

Dahlby, Bev et Melville McMillan. (2014). « Do Municipal Governments Need More Tax Powers? A Background Paper on Municipal Finance in Alberta », The School of Public Policy, *SPP Research Papers*, vol.7, n°33, 22 p. <http://www.policyschool.ucalgary.ca/?q=content/do-municipal-governments-need-more-tax-powers-background-paper-municipal-finance-alberta>

Daigle, Sylvie (2012). « L'administration du secours direct durant la crise des années 1930 à Montréal : les enquêtes de 1937 », Mémoire de maîtrise en histoire, Montréal : UQAM, vi et 111 p. <http://www.archipel.uqam.ca/5045/> <http://www.archipel.uqam.ca/5045/1/M12584.pdf>

Davis, Carl, Kelly Davis, Matthew Gardner, Robert S. McIntyre, Jeff McLynch et Alla Sapozhnikova. (2009). *Who Pays? A Distributional Analysis of the Tax Systems in All 50 States*, Washington, D.C.: Institute on Taxation & Economic Policy (ITEP), vi et 118 p., p.1 <http://itepnet.org/whopays3.pdf>

Davis, Trevor, Dan Knoepfle, Stephen Teng Sun et Constantine Yannelis. (2015). « Greener on the Other Side: Estimating Consumer Sensitivity to Local Sales Tax Changes », <http://web.stanford.edu/~yannelis/bordertax.pdf>

de Benedictis-Kessner, Justin et Christopher Warshaw. (2018). *Politics in Forgotten Governments: The Partisan Composition of County Legislatures and County Fiscal Policies*, http://chriswarshaw.com/papers/CountyCouncils180719_public.pdf

Department of Taxation and Finance. *Towns Changing from Three Member Boards of Elected Assessors*, New York State, <http://www.tax.ny.gov/research/property/assess/training/qualcert/threememberbd.htm>

DHC Avocat. (2016). « Les sectes religieuses et les exemptions de taxes foncières: quand la bonne foi se perd! », *URBA* (le magazine de l'Union des municipalités du Québec), vol.36, n° 5 (janvier), <https://dhcavocats.ca/les-sectes-religieuses-et-les-exemptions-de-taxes-foncieres-quand-la-bonne-foi-se-perd/>

- Doerner, William M. et Keith R. Ihlanfeldt. (2011). « House prices and city revenues », *Regional Science and Urban Economics*, vol. 41, n°4, p. 332–342. doi:10.1016/j.regsciurbeco.2011.02.004
- Drenkard, Scott et Jared Walczak. (2015). « State and Local Sales Tax Rates in 2015 », série *Fiscal Fact* n° 461, Washington, D.C.: Tax Foundation, <http://taxfoundation.org/article/state-and-local-sales-tax-rates-2015>
- Dobbin, Kristin et Amanda Fenci. (2022). « Who governs California's drinking water systems? », *California WaterBlog*, <https://californiawaterblog.com/2022/01/23/who-governs-californias-drinking-water-systems/>
- Douet, Frédéric. (2025). « Le naufrage de la taxe sur les yachts », *Les Échos*, n°. 24482, lundi 16 juin, p. 10, article repéré grâce à une mention du *Canard enchaîné*, vol. CIX, n° 5458, 2025.06.18
- Doussard, Marc. (2024). « From Universal Basic Income to Guaranteed Basic Income: An Experiment for Cities on the Brink », *Metropolitics*, 17 décembre. URL : <https://metropolitics.org/From-Universal-Basic-Income-to-Guaranteed-Basic-Income-An-Experiment-for-Cities.html>
- Doussard, Marc (2024 bis). « Viral cash: Basic income trials, policy mutation, and post-austerity politics in U.S. cities », *Environment and Planning A*, vol.56, n° 3, pp.927-942. <https://doi.org/10.1177/0308518X231203083>
- Doussard, Marc et Kevin Quinn. (2025). « Planning With a Basic Income: Achieving Equity Planning Goals With No-Strings-Attached Cash », *Journal of the American Planning Association*, vol.91, n° 1, pp.46-57 <https://doi.org/10.1080/01944363.2024.2344644>
- Doussard, Marc et Greg Schrock. (2023). « Economic and racial justice coalitions and the rise of progressive cities », *Journal of Urban Affairs*, 1–17. <https://doi.org/10.1080/07352166.2023.2198134>
- Drouet, Dominique (1995). « Les réseaux d'eau et d'assainissement » in Le Duc, Michel, et al. (1995). *Services publics de réseau et Europe. Les exemples de l'Allemagne, de l'Espagne, de l'Italie et du Royaume-Uni (fer, route et eau-assainissement)*, Paris : La Documentation française, 180 p., p. 161-174.
- Dube, Arindrajit, Suresh Naidu and Michael Reich. (2007). « The Economic Effects of a Citywide Minimum Wage », *Industrial and Labor Relations Review*, vol.60, n°4, pp. 522-543.
- Dubuc, André. (2022). « Les loyers industriels qui saignent les PME », *La Presse*, 12 août, <https://www.lapresse.ca/affaires/2022-08-12/des-loyers-industriels-qui-saignent-les-pme.php>
- Edelstein, Robert H. (1979). « [An Appraisal of Residential Property Tax Regressivity](#) », [Journal of Financial and Quantitative Analysis](#), vol.14, n° 4, pages 753-768, novembre
DOI: <https://doi.org/10.2307/2330450>
- Edelstein, Robert H. (1981). « Regressivity and the inequity of residential property tax: the Philadelphia

story », *Research in Urban Economics*, vol.1, p. 219-247

Engle, Robert F. (1975). « De facto discrimination in residential assessments: Boston », *National Tax Journal*, Vol. 28, N°4, p. 445-451 <http://www.jstor.org/stable/41863140>

Epcor Utilities Inc., <http://corp.epcor.com/about/Pages/who-we-are.aspx>,
https://en.wikipedia.org/wiki/EPCOR_Uilities

Fayetteville Public Utilities, <http://www.fpu-tn.com/>

Fell, John William. (2019). *Investigating Inequities in Appraised Residential Property Values for Dallas County, Texas, from 2004 – 2014: Using an Instrumental Variable Approach*, Thèse de doctorat en Geospatial information sciences, Dallas : University of Texas at Dallas, xvi et 239 p.
<https://utd-ir.tdl.org/handle/10735.1/6876>

Ferriman, Annabel. (2007). « BMJ readers choose the "sanitary revolution" as greatest medical advance since 1840 », *British Medical Journal*, BMJ;334:111 (18 janvier), [en ligne]
<http://www.bmj.com/cgi/content/full/334/7585/111-a>.

Fiscally Standardized Cities Database, <http://www.lincolnst.edu/subcenters/fiscally-standardized-cities>

Fishback, Price V. (2020). « Social Insurance and Public Assistance in the Twentieth-Century United States », *The Journal of Economic History*, vol.80, n° 2, <https://www-cambridge-org.erable.inrs.ca:2048/core/journals/journal-of-economic-history/article/social-insurance-and-public-assistance-in-the-twentiethcentury-united-states/73EFE8DC98EE84033F8750BC195529C0#>

Flegal, Chione, Solana Rice, Jake Mann et Jennifer Tran. (2013). *California Unincorporated: Mapping Disadvantaged Communities in the San Joaquin Valley*, Oakland Policy Link.
https://www.policylink.org/sites/default/files/CA%20UNINCORPORATED_FINAL.pdf

Fonds du Service du Bien-être social. - 1941-1961. <http://archivesdemontreal.com/greffe/guide-archives/pdf-catalogues/VM172.pdf>

Fonsegrives , Romain. (2025) « À Los Angeles, les pompiers privés des ultrariches font scandale », - Agence France-Presse, *Le Devoir*, 17 janvier, <https://www.ledevoir.com/monde/etats-unis/834103/los-angeles-pompiers-prives-ultrariches-font-scandale?>

Forget, Célia. (2009). « Slab City : du bidonville américain au paradis perdu », *Cahiers de géographie du Québec*, Vol. 53, n° 150, décembre, p. 385–403 URI <https://id.erudit.org/iderudit/039187ar>
DOI <https://doi.org/10.7202/039187ar>

Frémont, Claire et Mario Hinse. (2014). « Des taxes municipales vertigineuses », reportage diffusé le mardi 30 septembre 2014 à *La Facture*, src, <http://ici.radio-canada.ca/tele/la-facture/2014-2015/segments/reportage/240/taxes-fonciere-municipale-hausse-augmentation-terre>

Frey, William H. (2022). « New census data shows a huge spike in movement out of big metro areas during the pandemic », blog *The Avenue, Brookings*, (14 avril), <https://www.brookings.edu/blog/the-avenue/2022/04/14/new-census-data-shows-a-huge-spike-in-movement-out-of-big-metro-areas-during-the-pandemic/>

Frigon, Martin. (2012). *La Grande invasion*, Montréal : Productions Multi-Monde, <http://grandeinvasionfilm.com/>

Fuhrmans, Vanessa, Katherine Bindley et Chip Cutter. (2024). « En annonçant la fin du télétravail, Amazon a-t-il déclenché un raz-de-marée ? », 26 septembre, *L'Opinion*, reprenant une publication du *Wall Street Journal*, (désolé, mais je ne sais pas comment réduire) :

https://www.lopinion.fr/economie/en-annoncant-la-fin-du-teletravail-amazon-a-t-il-declenche-un-raz-de-maree?at_recipient_id=hamelpj%40ucs.inrs.ca&at_recipient_list=%7B%22abo%22%3A%22%22%2C%22email%22%3A%22hamelpj%40ucs.inrs.ca%22%2C%22campagne%22%3A%22Edition de 18h%22%7D&at_send_date=2024-09-26&at_campaign=Edition de 18h&at_medium=email&utm_campaign=Edition de 18h&utm_medium=email&utm_source=newsletter&actId=%7Ea7KnhDZEEgHUnEhltBJueqW SylaNqatdZUN6Y9HUbqxYfbgrf_UJ5T7m6gekYDMNsvMvu2hkMjBmcHqFLpqlTv2WTRPISRqaOpaDLj3MzaVXPkm1pg%3D%3D&actCampaignType=CAMPAIGN_MAIL&actSource=511016

Gagné, Jean-Simon. (2015) « La seconde vie de Jacques Parizeau », 3 juin, *Le Soleil*, <https://www.lesoleil.com/2015/06/03/la-seconde-vie-de-jacques-parizeau-70c586e32237a25f59a8532b89c52a49>

Gaumer, Benoît, Georges Desrosiers et Othmar Keel. (2002). *Histoire du Service de santé de la ville de Montréal. 1865-1975*, coll. « Culture et société », Québec : Presses de l'Université Laval, 294 p.

Gauthier, Stephen. (2015). « RE: Information on revenue mix for large cities and counties », sgauthier@gfoa.org, courriel du 2015.06.19 adressé à votre serveur.

Gerbet, Thomas. 2025 Sur le projet de loi 69 <https://x.com/ThomasGerbet/status/1930663371801563393>

Gibb, Kenneth et Linda Christie. (2015). *International Literature Review for the Commission on Local Taxation*, Glasgow: Policy Scotland Institute, University of Glasgow, étude réalisée à la demande de: The Commission on Local Tax Reform (<http://localtaxcommission.scot/>), <http://localtaxcommission.scot/wp-content/uploads/Policy-Scotland-International-Literature-Summary.pdf>

Gibb, Kenneth et Linda Christie. (2015a). *The Political Economy of Local Tax Reform*, <http://whatworksscotland.ac.uk/wp-content/uploads/2015/08/WWStinkpiece-August15.pdf>

Gilderbloom, John I., Matthew J. Hanka et Joshua D. Ambrosius. (2012). « Without Bias? Government Policy That Creates Fair and Equitable Property Tax Assessments », *The American Review of Public Administration*, vol.42, n°5, p.591-605, doi:10.1177/0275074011418639

Glyn, Noah et Scott Drenkard. (2013). « Prop 13 in California, 35 Years Later », *The Tax Policy Blog*, Wash. D.C.: Tax Foundation, <http://taxfoundation.org/blog/prop-13-california-35-years-later>

Godbout, Luc. (2019). *Mémoire présenté à la Commission des finances publiques*, concernant le Projet de loi no3 visant l'instauration d'un taux unique de taxation scolaire, Sherbrooke : Université de Sherbrooke, 13p. <https://cftp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2019/02/taxe-scolaire.pdf>

Godin, Pierre et Pierre J. Hamel. (2024). *Les enjeux fiscaux montréalais dans une métropole en transition*, rapport « interne » remis à Dominique Ollivier, présidente du Comité exécutif de la Ville de Montréal, Montréal : IRÉC, 46 p., pp.26-27 [20240527-Rapport-fiscalite-des-villes.pdf \(irec.quebec\)](https://www.irec.quebec.ca/20240527-Rapport-fiscalite-des-villes.pdf)

Gomez-Vidal, Cristina et Anu Manchikanti Gomez. (2021) « Invisible and unequal: Unincorporated community status as a structural determinant of health », *Social Science & Medicine*, vol. 285, septembre <https://doi.org/10.1016/j.socscimed.2021.114292>

Goodman, Christopher B. et Suzanne M. Leland. (2019). « Do Cities and Counties Attempt to Circumvent Changes in Their Autonomy by Creating Special Districts? », *The American Review of Public Administration (ARPA)*, vol.49, n° 2 (février), p.203-217 <https://doi.org/10.1177/0275074018804665>

Gordon, Colin. (2019). *Citizen Brown: Race, Democracy, and Inequality in the St. Louis Suburbs*, Chicago : Chicago : University of Chicago Press, 216 p.

Grace, Molly et Aly J. Yale, avec la collaboration de Sarah Silbert. (2024) « Property Taxes by State: 2024 Guide to Understanding Rates and Exemptions », *Personnal Finance, Business Insider*, <https://www.businessinsider.com/personal-finance/mortgages/property-tax-by-state>

Grammond, Stéphanie. (2013). « Misère! Ma maison vaut plus cher », *La Presse*, 12 septembre, <http://affaires.lapresse.ca/opinions/chroniques/stephanie-grammond/201309/12/01-4688486-misere-ma-maison-vaut-plus-cher.php>

Grandclément, Antoine et Guilhem Boulay. (2021). « From The Uneven De-Diversification Of Local Financial Resources To Planning Policies: The Residentialization Hypothesis », *Environment and Planning A: Economy and Space*, vol. 53, n°6, pp.1454-1472. doi:10.1177/0308518X211013812. <https://shs.hal.science/halshs-03322259v1/document>

Green, Stephen. (2025). « Third MUD found potentially using voter-renting services », *The Courier of Montgomery County* (Texas), <https://www.yourconroenews.com/neighborhood/moco/news/article/Third-MUD-found-potentially-using-voter-renting-9503031.php>

Grenon, Luc. (2012). « L'avancement de la religion comme fin de bienfaisance : une question de foi ou de rationalité? », dans V. Fortier et S. Lebel-Grenier (dir.), *Les sentiments et le droit*, Rencontres juridiques Montpellier Sherbrooke, juin 2011, Sherbrooke, Éditions Revue de droit de l'Université de Sherbrooke, 2012, p. 257-299
<https://carleton.ca/profbrouard/wp-content/uploads/articleGrenon2014RDUSanalysebeneficespublicsorganisationsreligieuses.pdf>

Guédé, Alain. (2019). « Les aides sociales victimes d'un vol de rapaces à effets de serres », *Le Canard enchaîné*, vol. 103, n° 5154, 21 août, p.4

Guo, Hai et Howard Frank. (2015). « Portability, an Innovative Property Tax Relief Whose Time Hasn't Come », *Journal of Public Budgeting Accounting and Financial Management*, Vol. 27, n°2, p153-178.

Hamel, Pierre J. (1985). « Le contrôle fiscal : qui est-ce qui contrôle ? », in Claude Bariteau, Michel de Sève, Danielle Laberge et André Turmel (dir.), *Le contrôle social en pièces détachées*, Actes du colloque 1984 de l'ACSALF, coll. « Les cahiers de l'ACFAS », n° 30, Montréal : ACFAS, 263 p., pp. 113-125.
http://classiques.ugac.ca/contemporains/hamel_pierre/Controle_fiscal_qui_controle/Controle_fiscal_qui_controle_texte.html

Hamel, Pierre J. (1990). « "Défence et illustration" de l'impôt foncier assis sur la valeur marchande », in Morin, Richard et al. (dir.), *Gestion locale et nouvelles problématiques urbaines au tournant des années 1990*, coll. « Études urbaines », Montréal : Département d'études urbaines et touristiques, UQAM, x et 318 p., p.37-45.

Hamel, Pierre J. (2000). « La gestion des services publics locaux sur des territoires de très faible densité; préambules et hors-d'œuvre variés » in Mario Carrier et Serge Côté (dir.), *Gouvernance et territoires ruraux. Éléments d'un débat sur la responsabilité du développement*, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, xii et 343 p., p.105-122.

Hamel, Pierre J. (2001). « Changements socio-démographiques et fiscalité », in Jacques Véron, Sophie Pennec, Jacques Légaré et Marie Digoix (dir.), *Le contrat social à l'épreuve des changements démographiques*, Actes du colloque tenu dans le cadre des *Deuxièmes Rencontres Sauvy* et des *Treizièmes Entretiens Jacques Cartier*, Montréal (octobre 2000), collection « Dossiers et recherches », n° 104, Paris : INED (Institut national d'études démographiques), 386 p., p.323-344.
http://www.ucs.inrs.ca/sites/default/files/rap2002_01.pdf

Hamel, Pierre J. (2004). « Loin des yeux... Les agences unifonctionnelles et les sociétés d'économie

mixte (SEM) », in Sandrine Cueille, Robert Le Duff, Jean-Jacques Rigal (dir.) *Management local, de la gestion à la gouvernance: 6^e Rencontres Ville-Management*, coll. « Thèmes et commentaires », Paris : Dalloz, 486 p., p.337-359 http://www.ville-management.org/forum/files/vm6_2_19_hamel_337_360_152.pdf

Hamel, Pierre J. (2016). « Montréal, ville moyenne de Presqu'Amérique », *L'état du Québec 2017*, Montréal : Institut du Nouveau Monde / Del Busso éditeur, 331 p., p.149-156

Hamel, Pierre J. (2019). « Les finances publiques locales québécoises », in Jean-Patrick Brady (dir.), *Introduction à la vie politique municipale québécoise*, Québec : Presses de l'Université Laval, xi et 233 p., p.141-168

Hamel, Pierre J. (2021).
« L'effet des compteurs d'eau sur la consommation : un coup d'épée dans l'eau », pour le compte de la TROVEP de Montréal (Table régionale des organismes volontaires en éducation populaire) et de la Coalition québécoise pour la protection et la gestion responsable de l'eau – Eau Secours!, Montréal : Groupe de recherche sur l'innovation municipale (GRIM), INRS-Urbanisation, Culture et Société, version québécoise, 25 p. <http://espace.inrs.ca/id/eprint/11427>
version française, 20 p. : https://inrs.ca/wp-content/uploads/2021/03/CoupdEpeeDanslEau_F.pdf

Hamel, Pierre J. (2025). « Stéphane Venne et les partenariats public-privé », *L'aut'Journal*, 25 janvier, <https://www.lautjournal.info/20250124/stephane-venne-et-les-partenariats-public-privé>

Hamel, Pierre J., Jaël Mongeau et Nathalie Vachon (2007).
« Scruter les modalités de fabrication des indicateurs ou Qu'attend-on d'un sushi ? », in Gilles Sénécal (dir.), *Les indicateurs socioterritoriaux. Perspectives et renouvellement*, Québec : Presses de l'Université Laval, viii et 271 p., p.59-87.

Hamel, Pierre J. et Camille Noûs. (2021). « Le taux d'inoccupation de la SCHL n'est pas fiable pour le Québec : la société distincte est mal représentée par des statistiques à la Canadian », *L'Aut'journal au jour le jour*, 6 mai 2021, <https://lautjournal.info/20210506/schl-le-taux-dinoccupation-nest-pas-fiable-pour-le-quebec> <https://www.pressegauche.org/Le-taux-d-inoccupation-de-la-SCHL-n-est-pas-fiable-pour-le-Quebec-la-societe>

Hamel, Pierre J. et Alain Sterck. (1997). *Analyse comparative de la gestion de l'eau dans divers pays*, pour le compte du ministère du Conseil exécutif, Montréal : Groupe de recherche sur les infrastructures et les équipements urbains (GRIEU), INRS-Urbanisation, 86 p.,
https://inrs.ca/wp-content/uploads/2021/03/rap1997_02.pdf

Harris, Richard et Michael Lehman. (2001). « Social and Geographic Inequities in the Residential Property Tax: A Review and Case Study », *Environment and Planning A*, vol. 33 n° 5, doi: 10.1068/a33128

Heffernan, Erin et Janelle O'Dea. (2019). « 'It wrecked us': 584 kids killed in St. Louis over 30 years. This grandma knows the cost. » *St. Louis Post-Dispatch*, (19 octobre)

https://www.stltoday.com/news/local/crime-and-courts/it-wrecked-us-kids-killed-in-st-louis-over-years/article_81f1d742-4d2b-5a77-9afd-1d420393cc1e.html#tracking-source=home-top-story-1

Hibbs, Jason. 2011. « Firefighters let home burn over 75\$ fee – again »,

<https://www.nbcnews.com/id/wbna39516346>

Hinton, Rachel. (2019). « Unfair assessments lawsuit dismissed after assessor makes changes — full reform called a 'years-long process' », *Chicago Sun Times*, 7 novembre

<https://chicago.suntimes.com/politics/2019/11/7/20954286/unfair-assessments-lawsuit-dismissed-assessor-kaegi-berrios-reform-discrimination>

Hirsch, Martin. (2013). *Cela devient cher d'être pauvre*, Paris : Stock, 216 p.

History and Philosophy <http://www.montgomerycountymd.gov/DLC/history.html>

H.L. vraisemblablement Hervé Liffra — (le Canard enchaîné, 2024)

« Tours de cochon à la Défense », *Le Canard enchaîné*, Vol CIX, n° 5422, mercredi 9 octobre 2004, p.1

Hunt, Paul D. (2019). *An analysis of Nebraska special-purpose taxing districts*, The University of Nebraska - Lincoln, ProQuest Dissertations Publishing, (may) 13861735, viii et plus de 132 pages, alors que je n'ai eu accès qu'aux 24 premières pages.

<https://search.proquest.com/openview/53e51e16e1c42882d8aef23bcdb4aa42/1?pq-origsite=gscholar&cbl=18750&diss=y>

Hutchens, Andrew et David Scrogin. (2024), « Effects of residential self-taxing districts on urban surface water quality », *Ecological Economics* Vol. 224 (October <https://doi.org/10.1016/j.ecolecon.2024.108282>

Illinois Department of Revenue, *The Illinois Property Tax System. A general guide to the local property tax cycle*, 32 p. <http://www.revenue.state.il.us/publications/localgovernment/ptax1004.pdf>

Institute for Local Government. (2013). *Understanding the Basics of County and City Revenues*,

http://www.ca-ilg.org/sites/main/files/file-attachments/basics_of_county_city_revenue_guide_2013.pdf

Izaguirre, Anthony. (The Associated Press). (2025). « Zohran Mamdani remporte les primaires démocrates pour la mairie de New York », *L'Actualité*, 1^{er} juillet, <https://lactualite.com/actualites/zohran-mamdani-remporte-les-primaires-democrates-pour-la-mairie-de-new-york/>

Jones, E. Terrence. (2015). « Toward regionalism: the St.Louis approach », *Saint Louis University Public Law Review*, vol. XXXIV, n° 103, p.103-126,

http://law.slu.edu/sites/default/files/Journals/jones_article_0.pdf

Jones, E. Terrence. (2000). *Fragmented by design : why St.Louis has so many governments*, Saint-Louis: Palmerston and Reed, xvi et 175 p.,

<https://pprc.umsl.edu/pprc.umsl.edu/data/fragmented-by-design.pdf>

Jourdan, Camille. (2024). « Devenir propriétaire à prix cassé : quel bilan pour le bail réel solidaire ? », *Alternatives économiques*, 8 novembre, <https://www.alternatives-economiques.fr/devenir-propretaire-a-prix-casse-bilan-bail-reel-solidaire/00113035>

Jurjevich, Jason. R. et Dillon Mahmoudi (2024). « The Ground Rent Machine: The Story of Race, Housing Inequality, and Dispossession in Baltimore, Maryland », *Annals of the American Association of Geographers*, vol. 114, n° 7, pp.1505–1525. <https://doi.org/10.1080/24694452.2024.2353172>

Kane, Alex, Max Rivlin-Nadler, Emily Mayer et Batul Hassan. (2025). « La gauche et les élections après la victoire de Mamdani à New York », *Contretemps*, 8 juillet publié initialement par [Jewish Currents](https://www.jewishcurrents.org), <https://www.contretemps.eu/gauche-elections-victoire-mamdani-new-york/>

Kass, Amanda, Michael Pagano et Farhad Kaab Omeyr. (2020). *How States Provide Cities with General Revenue : An Analysis of Unrestricted State Aid*, Working Paper WP20AK1, Cambridge, Mass: Lincoln Institute of Land Policy, 43 p. https://www.lincolninst.edu/sites/default/files/pubfiles/kass_wp20ak1.pdf

Katz, Bruce. (2015). Governing from the ground up: How counties contribute to the metropolitan revolution, *Metropolitan Revolution Blog Series*, D.C.: Brookings, <http://www.brookings.edu/blogs/the-avenue/posts/2015/02/27-governing-counties-metropolitan-revolution-katz>

Katz, Bruce et Elizabeth Kneebone. (2015). « On Ferguson, fragmentation, and fiscal disparities », *The Avenue*, Wash. D.C.: Brookings, <http://www.brookings.edu/blogs/the-avenue/posts/2015/04/02-ferguson-fragmentation-fiscal-disparities-katz-kneebone>

Katzenstein, Mary Fainsod et Maureen R. Waller. (2015). « Taxing the Poor: Incarceration, Poverty Governance, and the Seizure of Family Resources », *Perspectives on Politics*, vol.13, n°3, pp 638-656. doi:10.1017/S153759271500122X. http://journals.cambridge.org/download.php?file=%2FPPS%2FPPS13_03%2FS153759271500122Xa.pdf&code=f1b51d50d33a057d91802b67ab63f032

Kiewiet, D. Roderick et Mathew D. McCubbins. (2014). « State and Local Government Finance: The New Fiscal Ice Age », *Annual Review of Political Science*, Vol. 17: 105-122
DOI: 10.1146/annurev-polisci-100711-135250

Kim, Yunji. (2019). « Limits of Property Taxes and Charges: City Revenue Structures After the Great Recession », *Urban Affairs Review*, vol.55, n° 1 (janvier), p.185-209

<https://doi.org/10.1177/1078087417697199>

Kincaid, John. (2015). « State-Federal Relations: Obstructive or Constructive Federalism? », in Audrey Wall, *Book of the States 2015*, Lexington (Kentucky) : Council of State Governments,

<http://knowledgecenter.csg.org/kc/system/files/Kincaid%202015.pdf>

King, Mary. (2021). « A New National Model for Preschool and Child Care in the U.S », *Inequality.org*,

3 mars <https://inequality.org/article/universal-childcare-portland/>

Kitchen, Harry, Melville McMillan et Anwar Shah. (2019). *Local Public Finance and Economics.*

An International Perspective, Cham : Palgrave Macmillan (Springer Nature Switzerland), xvi et 517 p. DOI

<https://doi.org/10.1007/978-3-030-21986-4>

Lai, Annie et Christopher N. Lasch. (2017)

« Crimmigration Resistance and the Case of Sanctuary City Defunding », *Santa Clara Law Review*,

vol. 57, p.540-610 <https://www.swlaw.edu/sites/default/files/2019-01/Professor%20Lai.pdf>

Langley, Adam H. (2014). *Local Government Finances During and After the Great Recession*, v et 30p.

https://www.lincolnst.edu/pubs/dl/2443_1789_Langley%20WP14AL1.pdf

Le Chevalier, Juliette. (2025). « Comment les chefs d'entreprise utilisent leurs notes de frais pour payer

moins d'impôts », *Alternatives économiques*, 3 janvier, [https://www.alternatives-economiques.fr/chefs-](https://www.alternatives-economiques.fr/chefs-dentreprise-utilisent-leurs-notes-de-frais-payer-d/00113607)

[dentreprise-utilisent-leurs-notes-de-frais-payer-d/00113607](https://www.alternatives-economiques.fr/chefs-dentreprise-utilisent-leurs-notes-de-frais-payer-d/00113607)

Leite das Neves, David. (2024). *The Firm as Tax Shelter: Micro Evidence and Aggregate Implications of Consumption Through the Firm*, Working paper, Paris School of Economics

https://www.dropbox.com/scl/fi/7bi8hq8lwz792682w3jja/JMP_Leite.pdf?rlkey=vnrmzjldu4pft7iqaaajhehd8q&e=1&dl=0

Levine, Gregory J. (1987). « To tax or not to tax? Political struggle over personal property taxation

in Montreal and Toronto, 1870-1920 », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol.11, n°4, p. 543–566. doi: 10.1111/j.1468-2427.1987.tb00066.x

H.L. vraisemblablement Hervé Liffra – (le Canard enchaîné, 2024)

« Tours de cochon à la Défense », *Le Canard enchaîné*, Vol CIX, n° 5422, mercredi 9 octobre 2004, p.1

List of communities in Miami-Dade County, Florida

http://en.wikipedia.org/wiki/List_of_communities_in_Miami-Dade_County,_Florida

List of the most populous counties in the United States,

http://en.wikipedia.org/wiki/List_of_the_most_populous_counties_in_the_United_States

List of United States cities by population,

http://en.wikipedia.org/wiki/List_of_United_States_cities_by_population

London, Jonathan, Amanda Fencl, Sara Watterson, Jennifer Jarin, Alfonso Aranda, Aaron King, Camille Pannu, Phoebe Seaton, Laurel Firestone, Mia Dawson et Peter Nguyen. (2018). *The Struggle for Water Justice in California's San Joaquin Valley: A Focus on Disadvantaged Unincorporated Communities*. Davis, CA: UC Davis Center for Regional Change.

London, Jonathan K., Amanda L. Fencl, Sara Watterson, Yasmina Choueiri, Phoebe Seaton, Jennifer Jarin, Mia Dawson, Alfonso Aranda, Aaron King, Peter Nguyen, Camille Pannu, Laurel Firestone et Colin Bailey. (2021). « Disadvantaged unincorporated communities and the struggle for water justice in California », *Water Alternatives*, vol. 14, pp. 520–545 <https://www.water-alternatives.org/index.php/alldoc/articles/vol14/v14issue2/626-a14-2-4/file>

Los Angeles Harbor Commission, http://www.portoflosangeles.org/idx_commission.asp

Lutz, Byron, Raven Molloy et Hui Shan. (2011). « The housing crisis and state and local government tax revenue: Five channels », *Regional Science and Urban Economics*, vol. 41, n°4, p. 306–319.
[doi:10.1016/j.regsciurbeco.2011.03.009](https://doi.org/10.1016/j.regsciurbeco.2011.03.009)

Marcos, Franco. (2022). « Will East LA ever be its own city? », *University Times*, 30 juin, <https://csulauniversitytimes.com/will-east-la-ever-be-its-own-city-2/>

Mallaby, Sebastian. (2006). « Don't Feed the Beast. Bush Should End This Tax Cut Myth », *The Washington Post*, 8 mai, <http://www.washingtonpost.com/wp-dyn/content/article/2006/05/07/AR2006050700924.html>

Martin, Hervé. (1999). « HLM surtaxés et administration muette », *Le Canard enchaîné*, vol. LXXXIV, n° 4119, 6 octobre, p.3

Martin, Isaac William. (2008). *The Permanent Tax Revolt: How the Property Tax Transformed American Politics*, Redwood City, CA : Stanford University Press, 264 p. <http://www.sup.org/books/title/?id=15910>
<http://stanfordpress.typepad.com/photos/uncategorized/2008/06/09/martintaxrevolt.jpg>

McCubbins, Colin H. et Mathew D. McCubbins. (2010).

« Proposition 13 and the California Fiscal Shell Game », *California Journal of Politics and Policy*, vol.2 n°2, notamment p.19 DOI: 10.2202/1944-4370.1082, 27 p.
http://scholarship.law.duke.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=5988&context=faculty_scholarship

McDonald, Bruce D. III. (2015). « Does the Charter Form Improve the Fiscal Health of Counties? », *Public Administration Review*, article publié en ligne le 18 mai, qui sera incorporé à un prochain numéro de la revue, DOI: 10.1111/puar.12389, <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/puar.12389/full>

Meloche, Jean-Philippe, François Vaillancourt et Stéphanie Boulenger. (2016). [Le financement des municipalités du Québec : comparaisons interjuridictions et éléments d'analyse](#), Montréal : CIRANO, 58 p. <https://www.cirano.qc.ca/files/publications/2016RP-13.pdf>

Metro. (2024). « Voters Approve \$25B-Plus in Transportation Ballot Measures », *Metro*, 6 novembre, https://www.metro-magazine.com/10231191/voters-approve-25b-plus-in-transportation-ballot-measures?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=20241107_1706:672d0931bf1e6e1bbb0244fa:ot_NL-MET-Express-Thursday-20241107&omid=1004686445&cid=63449df2dd511e2f2001fced Metro, 6 novembre, https://www.metro-magazine.com/10231191/voters-approve-25b-plus-in-transportation-ballot-measures?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=20241107_1706:672d0931bf1e6e1bbb0244fa:ot_NL-MET-Express-Thursday-20241107&omid=1004686445&cid=63449df2dd511e2f2001fced

Mévellec, Anne, Guy Chiasson et Yann Fournis. (2017). « De « créatures du gouvernement » à « gouvernements de proximité » : la trajectoire sinueuse des municipalités québécoises », *Revue française d'administration publique* 2017/2 (N° 162), p. 339-352, p.340 DOI 10.3917/rfap.162.0339

Mikesell, John L. (1970). « Central cities and sales tax rate differentials : the border city problem », *National Tax Journal*, Vol. 23, N° 2 (Juin), pp. 206-213

Ministère des Affaires municipales. (1995). *Répertoire des expériences de tarification*, Québec : Ministère des Affaires municipales, 179 p. et annexes. <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs57627>

MAMH. (2025). *Le financement et la fiscalité des organismes municipaux au Québec*, Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), 23 pages, [en ligne]. https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/finances_indicateurs_fiscalite/fiscalite/fiscalite_organismes_municipaux.pdf

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). (2021). *Régime d'impôt foncier à taux variés. Document d'information*, Québec : MAMF, 91 p., p.1

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. (2018). *Guide général sur le financement. Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire*, iv et 29 p. http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/ress_financieres/rb/Guide_RB_2018-2019.pdf

Ministère des Finances. (2020). *Rapport sur le financement des services publics – 2018-2019*, 108 p.

http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Ministere/Fr/MINFR_rapportFSP2018-2019.pdf

Monbiot, George. (2013). « I agree with Churchill: let's get stuck into the real shirkers » (22 janvier),

The Guardian, <http://www.theguardian.com/commentisfree/2013/jan/21/i-agree-with-churchill-shirkers-tax>

« A Telling Silence », <http://www.monbiot.com/2013/01/21/a-telling-silence/>

Montréal (Québec). Service de la planification et de la concertation. 1987-1992

http://archivesdemontreal.ica-atom.org/montreal-quebec-service-de-la-planification-et-de-la-concertation;isaar?sf_culture=en&limit=25

Moore, Rowan. (2011). One Hyde Park – review, *The Guardian*,

<http://www.theguardian.com/artanddesign/2011/jan/23/one-hyde-park-candy-brothers>

Morel, Hélène. (2025). « Création et premières mises en œuvre des OFS-BRS (2017-2022). Chronique de la production d'un nouveau dispositif d'aide à l'accession à la propriété résidentielle », thèse de doctorat soutenue le 23 juin, Toulouse : Université de Toulouse, 345 p.

<https://dante.univ-tlse2.fr/access/files/original/5fb2c2f910679660c7c912d7758f6732ad57dc7d.pdf>

MSNBC 2010. « No pay, no spray : Firefighters let home burn »,

http://www.nbcnews.com/id/39516346/ns/us_news-life/t/no-pay-no-spray-firefighters-let-home-burn/#.VYjbLEY_Y-0

Musgrave, Richard A. et Peggy B. Musgrave. (1980). *Public Finance in Theory and Practice*, (3^e éd.; 1^{ère} éd. : 1973), N.Y. : McGraw-Hill, xx et 841 p.

National Association of Counties. « County Characteristics », *Overview of County Government*,

<http://www.naco.org/Counties/learn/Pages/Overview.aspx>

National Association of Counties. « County Finance », *Overview of County Government*,

<http://www.naco.org/Counties/learn/Pages/Overview.aspx>

National Association of Counties. « History of County Government », *Overview of County Government*,

<http://www.naco.org/Counties/learn/Pages/Overview.aspx>

National Association of Counties. « The Many Hats of County Government », *Overview of County Government*, <http://www.naco.org/Counties/learn/Pages/Overview.aspx>

National Association of Counties. « Overview of County Government »,

<http://www.naco.org/Counties/learn/Pages/Overview.aspx>

Nelson, Jake. (2019). *Policy Innovation for an Uncertain Future: Regulating Drone Use in Southern*

California Cities, thèse de doctorat, Tempe : Arizona State University, au moins 185 p.
(pour l'instant, je n'ai accès qu'aux 24 premières pages)

Niu, Ben J. (2018). « Retail bottle pricing at the border: evidence of cross-border shopping, fraudulent redemptions, and use tax evasion », *Journal of Economic Geography*, Volume 18, N° 6 (novembre), p. 1253–1283, <https://doi-org.erable.inrs.ca:2048/10.1093/jeg/lbx025>

Nldirect government services / tédieach seirbh (2024.) *A guide to rates*.
« How rates bills are calculated », <https://www.nidirect.gov.uk/articles/how-rates-bills-are-calculated>

O'Dea, Janelle. (2019). « How we did it: Tracking child homicides in St. Louis », *St. Louis Post-Dispatch*, (17 octobre), https://www.stltoday.com/news/local/crime-and-courts/how-we-did-it-tracking-child-homicides-in-st-louis/article_b795fc2d-278b-50d1-b455-553ad155d4f9.html

Oliver, John. (2016). « Special Districts », *Last Week Tonight* (6 mars 2016), HBO.
<https://www.youtube.com/watch?v=3saU5racsGE>

Ordre des évaluateurs agréés du Québec. (2014).
Guide à l'intention des évaluateurs agréés en matière d'établissement de la juste valeur marchande – JVM – aux fins d'autocotisation de la TPS et de la TVQ, 51 p. p.10
http://oeaq.qc.ca/wp-content/uploads/2014/12/2014-05-20_Document-JVM_modifie-26-06-2014.pdf

Pagé, Pierre et autres. (2012). *Dossier sur le système de taxation municipale à Montréal. Un système qui étouffe les contribuables. Pour des solutions équitables*, mémoire présenté à la Commission des finances de la Ville de Montréal, Le Mile End pour tous et toutes, http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/EM_MILEENDPOURTOUS_20120524.PDF

Pal, Pekham. (2015). « History, Governmental Structure, and Politics: Defining the Scope of Local Board of Health Power », *Fordham Law Review*, vol.84, n°2, p.769-819.
<http://ir.lawnet.fordham.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=5150&context=flr>

Palmer, Maxwell, Benjamin Schneer et Kevin DeLuca. (2023) . « A Partisan Solution to Partisan Gerrymandering: The Define–Combine Procedure », *Political Analysis*, 13 décembre, https://www.cambridge.org/core/journals/political-analysis/article/partisan-solution-to-partisan-gerrymandering-the-definecombine-procedure/B0792DD0A49332944F2AF5FF6828E275?utm_source=hootsuite&utm_medium=twitter&utm_campaign=PAN_Dec23#metrics

Parent, Frédéric. (2015). *Un Québec invisible. Enquête ethnographique dans un village de la grande région de Québec*, Québec : Presses de l'Université Laval, xii et 281 p.

Parishes of Louisiana, http://www.louisianafolklife.org/images_creole/parishes.jpg

Patel, Tina et Chelsea Hylton. (2025). « Sales tax in Los Angeles County increases to 9.75% », *CBS News*, 1er avril. <https://www.cbsnews.com/losangeles/news/sales-tax-increase-la-county-measure-a/>

Pedneaud-Jobin, Maxime. (2023). *Libérer les villes : pour une réforme du monde municipal*, Montréal : XYZ, 135 p.

Peine de mort au Texas, https://fr.wikipedia.org/wiki/Peine_de_mort_au_Texas

Presbitero, Andrea F., Agnese Sacchi et Alberto Zazzaro. (2014). « Property tax and fiscal discipline in OECD countries, *Economics Letters*, Vol. 124, n°3, p. 428-433

Presse canadienne (La). (2019). « Fin des services au comptoir à la Laurentienne, dont le visage changera », *info src*, 19 juillet. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1230043/banque-institution-transactions-succursales-guichets-finances->

« Property tax in the United States », *Wikipedia*, https://en.wikipedia.org/wiki/Property_tax_in_the_United_States#cite_note-whopays-2

Rédaction. (2015). « Quels sont les loyers dans Rosemont-La Petite-Patrie? », *Rue Masson*, 18 juin, <http://ruemasson.com/2015/06/18/prix-loyers-rosemont-la-petite-patrie/>

Reich, Michael et Uyanga Byambaa. (2019). « Pasadena's Minimum Wage Policy Effects on Workers, Businesses and the Local Economy », Attachment C (annexe C) http://ww2.cityofpasadena.net/councilagendas/2019%20Agendas/Feb_11_19/AR%208%20ATTACHMENT%20C.pdf
<https://ww5.cityofpasadena.net/planning/wp-content/uploads/sites/56/2019/01/2019-01-28-Reich-and-Byambaa-Report-Pasadena-Minimum-Wage-Impact.pdf>

Renaud, Charles et al. (1964). [Je n'ai pas la page titre de cette plaquette qui porte sur le Service du Bien-Être Social], Montréal : Service du Bien-Être Social, Ville de Montréal, 13 p

Revenu Québec. (2013). *La TVQ, la TPS/TVH et les immeubles d'habitation (construction ou rénovation)*, version 2013-07, 23 p. p.7
<http://www.revenuquebec.ca/documents/fr/publications/in/in-261%282013-07%29.pdf>

Roberto, Christina A., Hannah G. Lawman, Michael T. LeVasseur, Nandita Mitra, Ana Peterhans, Bradley Herring et Sara N. Bleich. (2019). « Impact of sweetened beverage tax on chain retailers in Philadelphia », *Journal of the American Medical Association*, (mai), LDI (Leonard Davis Institute of Health Economics) Research Briefs. 2019; No. 57.publ
https://repository.upenn.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1057&context=ldi_researchbriefs

Robin, Maxime. (2022). « Vifs débats aux États-Unis. Des écologistes séduits par le nucléaire », *Le Monde diplomatique*, n° 821, vol. LXIX, (août), p.1, 20-2

Ross, Justin M. et Siân Mughan. (2018). « The Effect of Fiscal Illusion on Public Sector Financial Management: Evidence from Local Government Property Assessment », *Public Finance Review*, vol.46, n° 4 (juillet), p.635-664

<https://doi-org.erable.inrs.ca:2048/10.1177/1091142116676360>

Ross, Justin, Wenli Yan et Craig Johnson. (2015).

« The Public Financing of America's Largest Cities: a study of city financial records in the wake of the Great Recession », *Journal of Regional Science*, Vol. 55, N° 1 (January): « Special Issue: Local Consequences of Global Production Processes », pp. 113–138, DOI: 10.1111/jors.12117

<http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/jors.12117/full>

Rothberg, Daniel. (2011). « Blockchains withdraws plan for Innovation Zone legislation, citing lack of support from state, governor », *The Nevada Independent*, 7 octobre,

<https://thenevadaindependent.com/article/blockchains-withdraws-plan-for-innovation-zone-legislation-citing-lack-of-support-from-state-governor>

Sarisohn, Hannah. (2022). « Louisiana state officials delay flood funding to New Orleans a second time over city officials' stance on abortion », 20 août, *CNN*, <https://www.cnn.com/2022/08/20/us/louisiana-delay-flood-funding-city-abortion-stance/index.html>

Sauvageau, Josée Maryse et al. (2012). *Livre blanc municipal. L'avenir a un lieu*,

Union des municipalités du Québec, Montréal, 75 p. <http://www.livreblancmunicipal.ca/fr/les-publications/>

Saxon, Nicholas, Mehmet Serkan Tosun et Jingjing Yang. (2015). *State and Local Sales Taxes and Business Activity in the United States*, IZA Discussion Paper N° 9413, Bonn : Forschungsinstitut zur Zukunft der Arbeit GmbH (IZA), iii et 36 p., <http://ftp.iza.org/dp9413.pdf> à insérer IZA 2015 dp9413 p.39

Sciora, Romuald. (2025). *L'Amérique éclatée. Plongée au cœur d'une nation en déliquescence*, Malakoff : Armand Colin, 198 p.

Slack, Enid et Richard M. Bird. (2015). *How to Reform the Property Tax: Lessons from around the World*. IMFG Paper n°21, Institute on Municipal Finance and Governance (IMFG), Munk School of Global Affairs, Toronto: University of Toronto, iv et 30 p.

http://munkschool.utoronto.ca/imfg/uploads/325/1689_imfg_no.21_online_final.pdf

Slack, Enid et Richard M. Bird. (2014). « The Political Economy of Property Tax Reform », *OECD Working Papers on Fiscal Federalism*, n°18, Paris: OCDE 36 p.

DOI: <http://dx.doi.org/10.1787/5jz5pzvzv6r7-en>

[http://www.oecd-](http://www.oecd-ilibrary.org/docserver/download/5jz5pzvzv6r7.pdf?expires=1440702087&id=id&accname=guest&checksum=1C16D47901A22CB040053BA929BAC367)

[library.org/docserver/download/5jz5pzvzv6r7.pdf?expires=1440702087&id=id&accname=guest&checksum=1C16D47901A22CB040053BA929BAC367](http://www.oecd-ilibrary.org/docserver/download/5jz5pzvzv6r7.pdf?expires=1440702087&id=id&accname=guest&checksum=1C16D47901A22CB040053BA929BAC367)

Shontz, Douglas. (2015). « Making the Most of Tax Season », *In the Know / Knowledge Network*, International City/County Management Association (ICMA), Washington, D.C.

[http://icma.org/en/icma/knowledge_network/blogs/blogpost/3227/Making the Most of Tax Season](http://icma.org/en/icma/knowledge_network/blogs/blogpost/3227/Making_the_Most_of_Tax_Season)

Smith, Neil Amin, Tom Harris et David Phillips. (2019). *Taking control: which taxes could be devolved to English local government?*, Londres : The Institute for Fiscal Studies, DOI <http://10.1920/re.ifs.2019.0154>, 68 p.

Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). *Méthode de l'Enquête sur les logements locatifs*, <https://www03.cmhc-schl.gc.ca/hmip-pimh/fr/TableMapChart/RmsMethodology>

Sommer, Lauren. (2025). « Kerr County struggled to fund flood warnings. Under Trump, it's getting even harder », NPR National Public Radio, 10 juillet, <https://www.vpm.org/npr-news/npr-news/2025-07-10/kerr-county-struggled-to-fund-flood-warnings-under-trump-its-getting-even-harder>

Special-purpose district, http://en.wikipedia.org/wiki/Special-purpose_district

Soubils, Marie-Laure, Christelle Craplet, Thomas Folque, Isis Marquenet, Matthew Petrie et Anthony Urban. (2024). Mobilité et rythme de vie des télétravailleurs à Paris, Londres et New-York, Forum Vies Mobiles, Paris : bva Xsight <https://forumviesmobiles.org/sites/default/files/Forum%20Vie%20Mobiles%20-%20BVA%20-%20Rapport%20Etude%20T%C3%A9l%C3%A9travail%20-%20Coeur%20de%20cible%20-%20officiel2.pdf>

Spillane, Chris et Neil Callanan. (2012). Sultan's tax discount on London house shows law favours rich, (25 octobre), *Bloombereg News*, <http://www.bloomberg.com/news/articles/2012-10-24/sultan-s-tax-discount-on-mansion-shows-law-favors-wealthy>

SRC. (2015). « Payez-vous votre loyer plus cher que les autres? », 14 juin <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2015/06/14/004-loyer-abordable-kijiji-annonces-prix-logements-location.shtml>

SRC. (2014). « Évaluation foncière : les municipalités en N.-É. réclament toujours du changement », SRC, Mise à jour le lundi 11 août 2014 à 10 h 49 HAE <http://ici.radio-canada.ca/regions/atlantique/2014/08/11/007-evaluation-fonciere-municipalites-nouvelle-ecosse.shtml>

Stadtwerke de Francfort : www.stadtwerke-frankfurt

State of Idaho. (2014). *Special districts in Idaho*, Legislative Services Office, Special Report, A communication to the Joint Finance-Appropriations Committee, Report SR102113, p.2
<https://legislature.idaho.gov/wp-content/uploads/audit/special-reports/2014SpecialDistrictsinIdaho.pdf>

State and Local Tax Policy: What are the sources of revenue for local governments?
http://www.taxpolicycenter.org/briefing-book/state-local/revenues/local_revenue.cfm

Stocker, Gerry. (1995). « Grande-Bretagne : le volontarisme politique », in Dominique Lorrain et Gerry Stocker (éditeurs), *La privatisation des services urbains en Europe*, Paris : La Découverte, coll. « Recherches », 218 p., p. 61-80

Sun, Rui. (2014). « Reevaluating the Effect of Tax and Expenditure Limitations : An Instrumental Variable Approach », *Public Finance Review*, Vol. 42, n°1, p.92-116, doi: 10.1177/1091142112459210 <http://pfr.sagepub.com/content/42/1/92.full.pdf+html>

Tax Policy Center, « State and Local Tax Policy: What are the sources of revenue for local governments? », http://www.taxpolicycenter.org/briefing-book/state-local/revenues/local_revenue.cfm

Text of proposed laws. Proposition 30
<http://vig.cdn.sos.ca.gov/2012/general/pdf/text-proposed-laws-v2.pdf#nameddest=prop30>

The Daily Times. (2011). « Obion County home burns as firefighters watch », http://www.thedailytimes.com/news/obion-county-home-burns-as-firefighters-watch/article_2b6da058-3334-5f24-94ba-46458c39bb80.html

The Towns of New Hampshire and Vermont, <https://www.dartmouth.edu/~library/maproom/gismaps.html>

Therrien, Jean. (texte non signé mais attribué à JT) (1993). *Gouvernements locaux et taxes de ventes*, Ville de Montréal, Groupe de travail sur la décentralisation gouvernementale et fiscale, 14 p.

Thompson, Fred. (2015). « It's spending that matters: From robust control theory to practical heuristics », *OECD Journal on Budgeting*. DOI: <http://dx.doi.org/10.1787/budget-14-5jrtl4wnp3mn>

Oregon, with what the Economist magazine described as “America’s most volatile tax system”

Tri-County Metropolitan Transportation District of Oregon, http://trimet.org/about/history/trimet_story.htm

Van Nieuwerburgh, Stijn. (2023), *The Remote Work Revolution: Impact on Real Estate Values and the Urban Environment*, Working Paper 30662, discours du président de l’American Real Estate and Urban Economics Association, 7 janvier 2023, <http://www.nber.org/papers/w30662>

Vander Ploeg, Casey G. (2002). *Big City Revenue Sources: A Canada-U.S. Comparison of Municipal Tax Tools and Revenue Levers*, Calgary : Canada West Foundation, 32 p.

<http://cwf.ca/pdf-docs/publications/Big-City-Revenue-Sources-September-2002.pdf>

Viader, Roland. (2021). « La sauveté de Laramet : du village à la seigneurie ».

Cahiers de civilisation médiévale, n° 254 (2), 115-142. <https://doi.org/10.4000/ccm.7188>

Ville de Montréal. (2022). *Consultation publique. Perspectives budgétaires 2023*, 30 p.

https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DOC_PREBUDGET_20220510.PDF

Wade, Stephanie. (2023). « South Holland, last 'dry town' in Illinois, issues 1st-ever liquor license », Eyewitness News, ABC 7, 11 août, <https://abc7chicago.com/south-holland-liquor-license-blueberry-field-illinois/13634314/>

Wage Tax <http://www.phila.gov/Revenue/businesses/taxes/Pages/WageTax.aspx>

Waldner, Leora et Russel M. Smith. (2015). « The Great Defection : How New City Clusters Form To Escape County Governance », *Public Administration Quarterly*, vol.39, n°2 (summer), pp.170 - 219

<http://www.spaef.com/article/1603/The-Great-Defection:-How-New-City-Clusters-Form-To-Escape-County-Governance>

Wallis, John Joseph. (1997). Recension de Fisher, Glenn. *The Worst Tax? A History of the Property Tax in America*, Lawrence, KS: University Press of Kansas, 1996, x et 244 p EH.NET BOOK REVIEW

http://eh.net/book_reviews/the-worst-tax-a-history-of-the-property-tax-in-america/

Walsh, Michael J., et Jonathan Jones. (1988). « More evidence on the " border tax " effect : the case of West Virginia, 1979-84 », *National Tax Journal*, vol.41, n° 2, p.261-265

<https://www.ntanet.org/NTJ/41/2/ntj-v41n02p261-65-more-evidence-border-tax.pdf?v=%CE%B1&r=7371860653345998>

Webb, Lee. (1973). « The Swindling of the Average Taxpayer: the Story of Taxes in Vermont », *Review of Radical Political Economics (RRPE)*, <https://doi.org/10.1177/048661347300500205>

Weitzman, Howard S. (2005). *Nassau County Special Districts: The Case for Reform*, Mineola, NY : Nassau County Office of the Comptroller, iii et 25 p., p.6

<https://www.nassaucountyny.gov/DocumentCenter/View/1356/Nassau-County-Special-Districts---The-Case-for-Reform?bidId=>

Wiehe, Meg, Aidan Davis, Carl Davis, Matt Gardner, Lisa Christensen Gee, Dylan Grundman.

(2018). *Who Pays? A Distributional Analysis of the Tax Systems in All 50 States*, 6^e édition, Washington, D.C.: Institute on Taxation & Economic Policy (ITEP), vi et 141 p.

<https://itep.org/whopays/>

Wooldridge, Blue et Heidi Jane M. Smith. (2015). « US sub-national governmental response to the 'Great Recession': implications for the 'equitable distribution of the costs and benefits of public services' », *International Review of Administrative Sciences* 0020852315585056, doi:10.1177/0020852315585056

Wyndham-Douds, Kiara. (2023). «Suburbs, Inc.: Exploring Municipal Incorporation as a Mechanism of Racial and Economic Exclusion in Suburban Communities », *RSF: The Russell Sage Foundation Journal of the Social Sciences*, février, vol. 9, n° 2, pp. 226-248; DOI:

<https://doi.org/10.7758/RSF.2023.9.2.10>

Youngman, Joan. (2016). *A Good Tax. Legal and Policy Issues for the Property Tax in the United States*, Cambridge, Ma.: Lincoln Institute of Land Policy, 278 p.

<https://www.lincolninst.edu/publications/books/good-tax>

Yushkov, Andrey (2025). « Property Taxes by State and County, 2025 »

<https://taxfoundation.org/data/all/state/property-taxes-by-state-county/>

Zhao, Chloé. (2020). *Nomadland*, <https://www.imdb.com/title/tt9770150/>

Zhang, Pengju et Yilin Hou. (2019). « The Impact of Tax and Expenditure Limitations on User Fees and Charges in Local Government Finance: Evidence from New England », *Publius: The Journal of Federalism*, 18 juillet, p.20, <https://doi.org/10.1093/publius/pjz020>

https://www.cyberdriveillinois.com/images/archives/cook_lg.gif

<http://dupage.maps.arcgis.com/apps/PublicGallery/index.html?appid=a022f4eb22854f76a0dbf2d129e229fa>

<http://dupage.maps.arcgis.com/apps/PublicGallery/map.html?appid=a022f4eb22854f76a0dbf2d129e229fa&webmap=e3d16e59a8c44374bcb4cc23b7e12b9d>

Distributeur d'électricité : Alma, Amos, Baie-Comeau, Coaticook, Joliette, Magog, Saguenay, Sherbrooke et Westmount (ainsi que la coopérative de Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville).

<http://www.areq.org/membres.htm>

« L’herbe est toujours plus verte chez l’voisin
Chu l’voisin à tout l’monde »

Bégin, Claude, Ogden Ridjanovic, Olivier Normandin Guenette, Emmanuel Lajoie
Blouin, Akena Lohamba Okoko et Louis Imbeau. (2016).

« Ça que c’tait », *Alaclair Ensemble*.

https://www.youtube.com/watch?v=E4ym9r_YraY

Ils n’ont pas inventé l’expression mais ils l’ont reprise de belle façon, c’est déjà ça.

**Sources de financement des gouvernements locaux américains :
l'herbe est toujours plus verte chez le voisin.**

Sommaire

1. Préambule	3
2. Faits saillants	7
3. Table des matières	15
4. Propos liminaires	19
5. Introduction : autonomie et fragmentation	29
6. Lexique fiscal	39
7. Les gouvernements locaux américains	53
8. Le financement des gouvernements locaux américains	130
9. Les impôts fonciers	144
10. Sections largement incomplètes	202
Bibliographie	208

Table des matières complète en pages 15 à 18